



UNIL | Université de Lausanne

Institut d'études politiques
(IEP)

Session d'automne 2024

Les volontaires neuchâtelois lors de la guerre d'Espagne (1936-1939)

Jean Schaller

Maîtrise universitaire en Science politique,
Orientation Histoire internationale

Directeur: Thomas Bouchet

Expert: François Vallotton

*A mon aïeul,
Jean Savio, combattant antifasciste
de la XIV^{ème} Brigade internationale,
et à mes grands-parents.*

Ubique lumen.

Remerciements

Le travail qui suit dans ces pages a été réalisé à l'Institut d'études politiques de l'Université de Lausanne, entre l'hiver 2023 et l'été 2024. S'appuyant sur de nombreux fonds d'archives et traitant d'un vaste sujet, il n'aurait pas été possible de le mener à bien sans l'aide, les indications et les encouragements de certaines personnes. Je tiens particulièrement à remercier tout d'abord mon directeur, Thomas Bouchet, qui a fait preuve d'une grande patience et de bienveillance, d'un soutien sans faille et d'un intérêt authentique. Mes remerciements vont aussi à François Vallotton, qui a accepté d'expertiser ce mémoire. Je tiens aussi à exprimer ma profonde gratitude à Bernard Voutat, pour m'avoir aidé à choisir ce sujet il y a maintenant plus d'une année, ainsi qu'à Mounia Bennani Chraïbi, dont les conseils, indications et encouragements ont été extrêmement importants pour moi durant toute l'élaboration de ce travail. Mes remerciements vont aussi à Stéfanie Prezioso et Ami-Jacques Rapin, qui m'ont tous deux fourni des conseils, des pistes et des références très précises qui m'ont été particulièrement utiles.

Ma gratitude va aussi à toutes les personnes hors de l'IEP qui m'ont accompagné de près ou de loin durant ces longs mois de travail. Les données empiriques de ce travail ne seraient pas les mêmes sans le soutien de Marianne Enckell au CIRA, qui m'a donné mes premières pistes de recherche, de Guillaume Kauffmann et des archivistes de la Bibliothèque de la ville de la Chaux-de-Fonds, de Salomon Rizzo aux Archives de l'Etat de Neuchâtel, de toute l'équipe des Archives fédérales et de Madame Claire Rol-Tanguy, aux Amis des Combattants en Espagne Républicaine à Paris. Les accès aux archives m'ont aussi été fournis par le Parti socialiste neuchâtelois, le Parti socialiste des Montagnes neuchâteloises et le Parti ouvrier et populaire du canton de Neuchâtel, qui ont tous trois témoigné d'une grande confiance à mon égard. Le cheminement intellectuel de ce mémoire n'aurait également pas été le même sans l'aide d'Edouard Sill, de Peter Huber et surtout de Marc Perrenoud, avec lequel les échanges ont été extrêmement riches.

Et puis je remercie bien évidemment tout mon entourage et en particulier ma famille et mes parents de m'avoir soutenu dans cette recherche, de même que mes amis de Lausanne, Marius, Grégoire, Rémi, Vincent et mes amis d'enfance et d'adolescence du Val-de-Ruz et de la Chaux-de-Fonds, Camille, Jade, Lola, Sirine, Gillian, Rémi, Luca, Baptiste et Benoît. Et surtout, merci à Raza de son indéfectible soutien, non seulement ces derniers mois, mais depuis bientôt plus de cinq ans.

Table des matières

Introduction.....	8
Chapitre 1 – Militants, légionnaires et volontaires : l’engagement pour l’Espagne et la diversité de ses causes.....	37
Les filières d’acheminement.....	37
Le Locle comme lieu de passage : la filière de Charles Frutiger.....	37
Le fonctionnement de la filière locloise et de ses réseaux.....	43
Des militants ?.....	51
L’entrée dans les filières régionales.....	51
Saisir des opportunités.....	58
Des légionnaires ?.....	66
Une entrée dans le réseau contre son gré ?.....	66
Les légionnaires et les départs depuis l’étranger.....	70
Des volontaires ?.....	76
Un profil-type ?.....	76
Des hommes ordinaires ?.....	81
Chapitre 2 - Les structures communistes et socialistes des Montagnes neuchâtelaises : une incitation au départ ?.....	87
Le paysage politique neuchâtelais à l’aube de la guerre d’Espagne.....	87
Les grandes figures socialistes et communistes des Montagnes neuchâtelaises.....	87
Vers une interdiction des prises de parole de Jules Humbert-Droz.....	91
La montée de l’extrême droite et le Front antifasciste politique.....	97
Les organisations fascistes neuchâtelaises : une élite différente ?.....	97
La mise en place du Front antifasciste et son fonctionnement.....	102
L’interdiction du Parti communiste neuchâtelais.....	108
Les événements du 25 janvier 1937.....	108
Les débats et la campagne autour de l’interdiction du Parti communiste.....	113
Regards socialistes sur la guerre d’Espagne et le volontariat armé.....	118
La guerre d’Espagne dans La Sentinelle.....	118
Solidarité avec l’Espagne républicaine.....	125
Une guerre populaire ?.....	130
La guerre d’Espagne : un conflit culturel et populaire ?.....	130
La position communiste.....	134
Chapitre 3 – L’expérience internationale, le retour ou le non-retour.....	142
Ceux qui ne reviennent pas.....	142
Ceux qui sont morts.....	142
Ceux qui restent en France.....	147
Le retour voulu ou forcé : les démarches des Consulats et de la Croix-Rouge.....	154
Les démarches individuelles.....	154
Les rapatriements de groupe et l’enfermement dans les camps.....	162
Les volontaires face à la justice militaire.....	168

Enquêtes et jugements.....	168
Les procès des réseaux.....	175
Les demandes d’amnistie.....	182
La Sentinelle et les volontaires : une vision positive de l’engagement ?.....	182
Amnistie et solidarité.....	187
L’expérience espagnole et l’engagement militant.....	194
Retours sur l’expérience espagnole dans les procès.....	194
L’Espagne comme rupture dans le militantisme ?.....	199
Conclusion.....	205
Liste des volontaires étudiés dans ce travail.....	216
Sources primaires non publiées.....	217
Archives fédérales suisses.....	217
Archives de l’Etat de Neuchâtel.....	222
Archives privées de la Bibliothèque de la ville de la Chaux-de-Fonds.....	225
Centre russe de conservation et d’études des documents en histoire contemporaine, archives du Komintern, Moscou.....	226
Archives de presse.....	226
Bibliographie : littérature secondaire.....	227

Tables des cartes

Carte 1. Filière du Locle et trajet d’O. Reynaud.....	62
Carte 2. Les retours d’A. Neuenschwander, de L. Châtelain et les rapatriements groupés.....	155

Introduction

L'inauguration de la Place des Brigades Internationales à la Chaux-de-Fonds

Le soleil brille à la Chaux-de-Fonds le 14 juin 2003¹. Sous une chaleur estivale, les autorités communales rebaptisent, ce jour-là, deux places de la ville. Choisis par la commission de toponymie des rues de la métropole horlogère, les nouveaux noms mettent à l'honneur “deux nobles causes”² : la première est le 14 juin, “en mémoire de l’inscription du principe de l’égalité entre femmes et hommes dans la constitution”³ ; la seconde, renommant la Rue du Stand en Place des Brigades Internationales, est “un hommage à toutes les personnes qui se sont montrées solidaires par leur soutien, voire leur engagement personnel dans la guerre d’Espagne (1936-1939).”⁴ En effet, les autorités de la ville rappellent au sein de *L’Impartial*⁵ que “le mouvement de solidarité avec l’Espagne républicaine a, en particulier, trouvé un écho important dans les Montagnes neuchâtelaises”⁶. Le même quotidien relève dans cette continuité que “les Chaux-de-Fonniers s’étaient mobilisés, faisant partir semaine après semaine des wagons pleins de marchandises. La collecte était permanente”⁷. C’est donc “sous le signe de la reconnaissance” que la nouvelle plaque est déposée devant trois anciens volontaires⁸, un Espagnol, Pilar Colomar, et deux Suisses, Eolo Morenzoni et Hans Hutter. La présence de ce dernier n’est pas anodine, étant donné qu’il entretient un lien particulier avec la ville, puisqu’il y passe quelques années à son retour d’Espagne⁹. Il revient à Morenzoni l’honneur de dévoiler la nouvelle plaque qui indique sur les Brigades Internationales : “Formées de volontaires, ces unités d’appui aux Républicains pendant la Guerre civile espagnole (1936-1939) bénéficièrent d’un important soutien dans la région.”¹⁰

¹ L’histoire inscrite dans la ville. La Chaux-de-Fonds : La place du 14 juin et celles des Brigades-Internationales, baptisées samedi, témoignent d’un nécessaire souci de mémoire collective. Le public présent l’a confirmé., *L’Impartial*, 16 juin 2003, p.7

² Deux nobles causes honorées. La Chaux-de-Fonds : Places dédiées aux droits des femmes et à l’Espagne républicaine, *L’Impartial*, 11 juin 2003, p. 7

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ L’histoire inscrite dans la ville. La Chaux-de-Fonds : La place du 14 juin et celles des Brigades-Internationales, baptisées samedi, témoignent d’un nécessaire souci de mémoire collective. Le public présent l’a confirmé., *L’Impartial*, 16 juin 2003, p.7

⁹ Hans Hutter a notamment écrit un livre relatant son parcours et son passage à la Chaux-de-Fonds: Hutter, H. (1996), *Spanien im Herzen – Ein Schweizer im Spanischen Bürgerkrieg*, édité par André Herrmann, préface et conclusion de Ruth Dreifuss et de Walther L. Bernecker, Zürich : Rotpunktverlag.

¹⁰ L’histoire inscrite dans la ville. La Chaux-de-Fonds : La place du 14 juin et celles des Brigades-Internationales, baptisées samedi, témoignent d’un nécessaire souci de mémoire collective. Le public présent l’a confirmé., *L’Impartial*, 16 juin 2003, p.7

La Conseillère communale Claudine Stähli-Wolf salue ainsi le courage des volontaires qui “se sont engagés parfois au péril de leur vie pour que les valeurs de liberté et de démocratie auxquelles ils tenaient soient sauvées”. *L’Impartial* ajoute que “l’engagement des brigadistes pour l’Espagne républicaine doit résonner aujourd’hui encore, car les valeurs qu’ils ont défendues sont toujours menacées.”¹¹ André Sandoz, ancien maire de la ville et militant pendant les années de la guerre de l’Espagne¹², exprime sa fierté et son émotion “au cher peuple chaud-fonnier”¹³. Cet événement s’inscrit, pour *L’Impartial*, dans “un nécessaire souci de mémoire collective” qui anime la métropole horlogère et que “le public présent a confirmé”¹⁴.

L’initiative de ce changement de nom revient au Parti ouvrier et populaire (POP). Pour lui, il s’agit de se souvenir¹⁵ que “800 Suisses se sont battus dans les Brigades internationales au côté des forces républicaines espagnoles”. Leur engagement n’est pas uniquement symbolique, mais aussi important en nombre puisque “de ce point de vue, la Suisse est le pays qui a proportionnellement le plus contribué à l’effort de la République espagnole”. Les autorités politiques adoptent une position quelque peu plus nuancée¹⁶. A leur sens, c’est “un hommage aux personnes qui ont soutenu ou se sont engagées personnellement dans la guerre d’Espagne”. Dès lors, “il a semblé nécessaire aux autorités de marquer symboliquement l’engagement de citoyens de la ville à cette cause.”.

Or, cette inauguration ne fait pas l’unanimité au sein du paysage partisan de la région. En réalité, plusieurs partis politiques manifestent leur opposition. C’est notamment le cas du Parti radical, qui lance un appel au boycott de la manifestation publié dans *L’Impartial*¹⁷. Il justifie cet “avis à la population” car “bien qu’opposé vivement au fascisme, ou toute autre extrême, il ne peut donc pas cautionner des tendances trop politisées qui font l’apanage du communisme.”¹⁸ Il laisse, en bas de son avis, des adresses postales et électroniques car “il demande à la population de réagir en faisant de même et d’écrire au parti”. D’autres voix critiquent également l’attribution à la Place du Stand notamment dans des tribunes de journaux. La Renommer en Place des Brigades-Internationales fait

¹¹ *Ibid.*

¹² A son sujet, voir Jeannin-Jaquet, I. (2009), "Sandoz, André", in *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/006054/2009-11-27/>, consulté le 14.05.2024 ; Les archives personnelles d’André Sandoz sont aussi consultables à la bibliothèque de la ville de la Chaux-de-Fonds, voir <https://biblio.chaux-de-fonds.ch/bvcf/patrimoine/archives-fonds-speciaux/archives-personnelles/Pages/andre-amelie-sandoz.aspx>

¹³ L’histoire inscrite dans la ville. La Chaux-de-Fonds : La place du 14 juin et celles des Brigades-Internationales, baptisées samedi, témoignent d’un nécessaire souci de mémoire collective. Le public présent l’a confirmé., *L’Impartial*, 16 juin 2003, p.7

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Deux nobles causes honorées. La Chaux-de-Fonds : Places dédiées aux droits des femmes et à l’Espagne républicaine, *L’Impartial*, 11 juin 2003, p. 7

¹⁶ Deux places nouvellement baptisées, *L’Impartial*, 31 mai 2003, p. 9

¹⁷ Avis à la population, Les Radicaux, *L’Impartial*, 13 juin 2003, p. 11

¹⁸ *Ibid.*

apparaître “de drôles de valeurs” pour certains¹⁹ qui relèvent que “l’on a pas choisi les termes brigadistes ou engagés volontaires”²⁰ ayant pour conséquence que “c’est donc l’institution que l’on a voulu célébrer”²¹ et alors, “force est de constater qu’objectivement ces unités ont été un instrument de Staline, et par lui l’un des régimes les plus horribles de l’histoire”²², bien que l’auteur dise ne pas “vouloir juger des motivations individuelles qui ont animé les brigadistes”²³. Pierre Hainard, membre de différentes formations de droite telle que l’UDC, fournit un historique des Brigades internationales²⁴ comme étant “commandées par des agents du NKVD”²⁵ et ainsi “ceux qui sont partis en Espagne ne sont pas partis pour la démocratie mais pour l’instauration du communisme, ils ont anéanti l’opposition de gauche à Staline”²⁶. Si à son sens les volontaires ont été “exploités” par Staline puis “abandonnés”²⁷, Hainard attaque le Conseil communal sous prétexte qu’il aurait “fait un acte de propagande mensongère et archaïque, il a divisé les femmes et les hommes de notre ville pour cacher ses erreurs et ses échecs, et ce avant les échéances électorales”²⁸.

Sur un autre plan, le processus mémoriel pour ces unités internationales dans l’espace public se met en tension avec d’autres mémoires. Certains et certaines considèrent que le choix des Brigades internationales²⁹ n’est pas un problème en soi mais plutôt d’interroger “pourquoi débaptiser une place qui parle depuis presque deux siècles d’un stand de tir où nos grands-parents apprenaient à bien maîtriser la précision de leurs armes ?”³⁰, et qu’ainsi, “il aurait été démocratique de nous demander notre avis, à nous, habitants de cette ville”³¹, afin de proposer de baptiser une place ou ruelle sans nom.

En réalité, l’inauguration de la Place des Brigades-Internationales à la Chaux-de-Fonds intervient dans un contexte particulier concernant la mémoire des volontaires suisses en Espagne Républicaine qui n’est pas propre aux Montagnes neuchâteloises³². D’un point de vue général, cette dynamique s’inscrit dans les processus mémoriels du mouvement ouvrier, qui s’appréhendent par différents facteurs relativement récents au début des années 2000. L’ouverture de certains fonds

¹⁹ Brigadistes : drôles de valeurs, *L’Impartial*, 23 juin 2003, p. 28

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*

²⁴ Propagande : De la démocratie, *L’Impartial*, 3 juillet 2003, p.40

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*

²⁹ La Chaux-de-Fonds : quelle nouvelle place ?, *L’Impartial*, 19 juin 2003

³⁰ *Ibid.*

³¹ *Ibid.*

³² Je me base ici en grande partie sur Grandjean-Jornod, C. (2017). Entre souvenir, revendication et réhabilitation : les monuments aux combattants Suisses pour l’Espagne républicaine. *Cahiers d’histoire du mouvement ouvrier*, vol. 33., pp.94-110. <https://doi.org/10.5169/seals-681757>

d'archives, la transmission de témoignages oraux en sources écrites ou la fin de l'anti-communisme jouent un rôle majeur dans ce phénomène. Concernant le conflit espagnol plus spécifiquement, la transition vers un régime démocratique de l'Etat hispanique explique en bonne partie une mise en récit de la guerre civile de 1936. La portée internationale de cette dernière amène un regain d'intérêt historique et historiographique qui s'illustre à partir de la fin des années 1990, parallèlement à ses aspects politiques.

Le cheminement de ce processus peut se scinder en différentes phases, débutant entre les années 1975 et 1980³³. La mort de Franco en 1975 permet progressivement de constituer des lieux et des symboles en l'honneur des camps républicains et communistes, tant en Espagne qu'à l'étranger. En Suisse, c'est dans les villes de Genève et de Zurich que se posent les premiers jalons de ce phénomène. Leur rôle de pionnières s'explique notamment par le fait que ce sont les villes d'où sont partis le plus de volontaires, auxquels l'on consacre des plaques qui sont, pour la plupart, financées et mises en place sur la base d'initiatives privées, de syndicats ou de partis politiques. Cette première "série" déclenche alors un certain nombre de contestations, venant en particulier de la droite. C'est toutefois la continuité de ce processus qui ramène la mémoire des brigadistes dans le débat public, puisque les initiatives sont lancées par des autorités politiques. Ce "deuxième" moment s'inscrit donc dans un mouvement de réhabilitation des brigadistes qui se matérialise en plaques ou en monuments, cette fois-ci officiels. Financés et inaugurés à l'initiative d'autorités communales, voire cantonales, cela advient à Genève, à la Rue Dancet, où un monument à l'honneur de Manuel Torres est érigé en 2000, ou justement à la Chaux-de-Fonds en 2003.

Ainsi, ce processus s'inscrit dans un débat politisé concernant une amnistie dont les volontaires ne bénéficient aucunement³⁴. C'est d'ailleurs ce que relève le conseiller national genevois Nils de Dardel lors de l'inauguration chaux-de-fonnière, soit que "la Suisse est le seul Etat démocratique qui n'a pas réhabilité les brigadistes."³⁵ Il faut attendre 2009 pour que ces développements politiques³⁶ et mémoriels se cristallisent alors au niveau national³⁷. Précédée de plusieurs interventions à l'Assemblée fédérale, une initiative parlementaire est déposée afin d'obtenir

³³ *Ibid.*, pp.98-103.

³⁴ Sur le chemin des politiques d'amnistie, sur lesquelles nous reviendrons, voir Cerrutti, M. (2003), Pas d'amnistie pour les brigadistes : la Suisse et le débat sur l'amnistie en faveur de volontaires de la guerre d'Espagne (1939-2002), *Traverse : Revue d'histoire*, dixième année, vol.1, pp.107-123.

³⁵ L'histoire inscrite dans la ville. La Chaux-de-Fonds : La place du 14 juin et celles des Brigades-Internationales, baptisées samedi, témoignent d'un nécessaire souci de mémoire collective. Le public présent l'a confirmé., *L'Impartial*, 16 juin 2003, p.7

³⁶ Ces développements s'incarnent dans des interventions parlementaires telles que celle du député socialiste Paul Rechsteiner, <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaef?AffairId=20060461>

³⁷ Loi fédérale sur la réhabilitation des volontaires de la guerre civile espagnole du 20.3.2009, voir en ligne <https://www.fedlex.admin.ch/filestore/fedlex.data.admin.ch/eli/cc/2009/462/20090901/fr/pdf-a/fedlex-data-admin-ch-eli-cc-2009-462-20090901-fr-pdf-a-1.pdf>

une amnistie pour les volontaires. Concrètement, sa mise en vigueur demande un recensement³⁸ non seulement nominatif mais aussi chiffré des brigadistes suisses : il en ressort que les Chaux-de-Fonniers sont minoritaires en termes de chiffres comparativement aux volontaires issus de villes telles que Zurich ou Genève.³⁹

Les débats entourant le nouveau nom de la Rue du Stand se comprennent aussi par les dimensions, en particulier performatives, identifiables aux lieux de mémoire⁴⁰. Ces derniers étant à l'origine très souvent mêlés au patrimoine national, la mémoire "contestataire" est difficile à appréhender et fait l'objet d'interprétations diverses, la rapprochant aussi progressivement de mythes entourant des événements historiques. Minoritaires, les Chaux-de-Fonniers ne représentent environ qu'un pourcent de l'effectif complet, qui s'élève à un peu plus de huit cents personnes. Cela n'empêche pas la ville et ses autorités de leur accorder une importance particulière. Mais qu'en est-il réellement ?

Si la place porte le nom des Brigades internationales, la ville de la Chaux-de-Fonds relève aussi le soutien que les habitants de la métropole ont donné à la cause républicaine espagnole⁴¹. Ce narratif semble se baser sur une certaine exceptionnalité en comparaison d'autres cités ou régions. Non seulement les Chaux-de-Fonniers ont combattu, mais plus encore, ils se sont distingués par la défense des valeurs de liberté, de démocratie et d'égalité que ce soit en Espagne ou en Suisse. C'est à partir de ce récit local que ce mémoire de Master a pour vocation de retracer les liens entre la ville de la Chaux-de-Fonds et plus largement du canton de Neuchâtel avec l'Espagne Républicaine lors de la guerre civile, à deux niveaux : d'un côté, les volontaires et leurs parcours ; de l'autre, les organisations politiques et associatives du paysage neuchâtelois. Il s'agit par là de chercher à comprendre non seulement comment l'engagement individuel est rendu possible par des structures politiques mais aussi comment ce dernier fait partie d'un univers des possibles pour des individus. Nous nous pencherons ainsi à la fois sur les biographies des volontaires neuchâtelois et sur les partis politiques ainsi que sur certaines structures associatives se mettant en place et/ou en action en rapport à la guerre d'Espagne. L'objectif est dès lors d'identifier s'il y a bel et bien une particularité au phénomène de volontariat international dans la région du canton de Neuchâtel et de l'Arc jurassien ou non.

³⁸ Ce recensement se base sur les condamnations pour participation aux hostilités en Espagne, motif contenu dans les arrêtés adoptés par le Conseil fédéral en été 1936. Pour les travaux de la commission chargée de ce sujet, voir https://www.parlament.ch/centers/documents/_layouts/15/DocIdRedir.aspx?ID=DOCID-3-2891

³⁹ Pour voir les listes complètes, consulter le site internet <https://spanienfreiwillige.ch/> qui fait aussi le compte-rendu temporel de ces différentes démarches.

⁴⁰ A ce sujet, je me base sur l'article de Grandjean-Jornod cité précédemment mais aussi sur Traverso, E. (2022). *Révolution. Une histoire culturelle*. Paris : La Découverte. 457 p.

⁴¹ Tel que souligné dans le cas des articles de journaux cités précédemment soit Deux nobles causes honorées. La Chaux-de-Fonds : Places dédiées aux droits des femmes et à l'Espagne républicaine, *L'Impartial*, 11 juin 2003, p. 7 et Deux places nouvellement baptisées, *L'Impartial*, 31 mai 2003, p. 9

Lors de l'inauguration, la ville ne célèbre aucun nom, ni parti politique, ni organisation locale. Elle ne cite aucun chiffre précis non plus. Certaines critiques émises semblent ainsi relativement légitimes : pourquoi se souvenir des Brigades internationales et non des volontaires eux-mêmes ? Le motif judiciaire peut être une explication possible puisqu'à ce moment, ils ne sont pas graciés. Pour les vivants et les morts, les casiers judiciaires portent encore les condamnations pour "atteinte à la puissance défensive du pays" et "participation aux hostilités en Espagne".⁴² Néanmoins, aucune modification n'est faite à la Place des Brigades-Internationales après l'adoption de l'amnistie. Nominativement, les volontaires chaux-de-fonniers et par extension neuchâtelois, même si l'on célèbre leur combat, restent anonymes, voire oubliés, dans l'espace public.

Ancrage historiographique général

Ce mémoire concerne ainsi indirectement *une* mémoire. S'il cherche à comprendre les causes, les motivations et les processus menant à l'engagement de différents volontaires, il fait aussi le récit, pour reprendre l'expression de Batou, Cerutti et Heimberg, d'exclus, d'oubliés et de rebelles, restés en marge de l'histoire⁴³. Ceci se comprend car cette recherche touche à un phénomène du mouvement ouvrier, dont la mise en récit historique n'est pas uniquement faite de "grands hommes", mais surtout de travailleurs et de travailleuses, restant anonymes entre les lignes de la longue durée. Le caractère local joue lui aussi un rôle puisque, au niveau suisse, les volontaires ont en effet été l'objet de différents ouvrages. Avant d'en relever certains traits, notons que la guerre d'Espagne, les Brigades internationales et le volontariat étranger armé lors de la guerre civile ont été traités dans un très grand nombre d'études. Trois écoles historiographiques⁴⁴ sont néanmoins à distinguer car elles sont aussi marquées politiquement. La première rassemble les positions et narratifs communistes officiels. Les Brigades sont ainsi décrites comme provenant d'un mouvement de solidarité prolétarienne spontanée, se mettant en place face au danger que représente le fascisme. Au contraire, la deuxième les présente comme l'armée de Staline, qui visait des objectifs politiques précis de l'U.R.S.S. en brisant la révolution, avant de faciliter la prise du pouvoir politique par le Parti communiste. Enfin, la troisième et celle dans laquelle nous nous inscrivons considère plutôt que, si les Brigades internationales ont bel et bien été sous l'égide du Komintern, elles apparaissent dans une situation contextuelle qui dépasse

⁴² Nous nous basons ici sur la consultation des dossiers personnels de la justice militaire aux archives fédérales disponibles aux cotes E5330-01#1000/894 entre 1936 et 1940.

⁴³ Batou, J., Cerutti, M., Heimberg, C., Jost, H. Ulrich., & Vuilleumier, M. (1995). *Pour une histoire des gens sans histoire : ouvriers, exclus et rebelles en Suisse, 19e-20e siècles*. Lausanne : Ed. D'En Bas.

⁴⁴ Nous nous basons ici sur la distinction qui est faite par Edouard Sill dans sa thèse p. 18. Sill, E. (2019), *Du combattant volontaire international au soldat-militant transnational : le volontariat étranger antifasciste durant la guerre d'Espagne (1936-1938)*. Thèse de doctorat en Histoire, Université Paris sciences et lettres, disponible sur <https://theses.hal.science/tel-02902706>, 1080 p.

largement la cause espagnole et ne sont pas un pion que Moscou avancerait dans un plan bien défini et planifié. Cette école-ci est celle du renouveau dont nous parlions précédemment autour du processus mémoriel⁴⁵.

Si de multiples articles se sont penchés sur les aspects politiques⁴⁶, économiques⁴⁷ et mémoriels⁴⁸ des liens entre la guerre civile espagnole et la Suisse, c'est en particulier l'ouvrage de Peter Huber et de Nic Ulmi qui a façonné la recherche de cette troisième école, en allant à l'encontre de l'historiographie officielle⁴⁹. Les auteurs démontrent la diversité des profils des volontaires, tout comme leurs points communs. La multitude de profils étudiés affiche à la fois la joie ressentie lors du départ, la dureté du front et les difficultés du retour. Majoritairement âgés d'une vingtaine d'années, ce sont surtout des ouvriers, des artisans et des chômeurs pour la plupart communistes (environ 60%) ou socialistes (environ 14%). Quelques trotskistes (1%) et anarchistes (4%) se retrouvent aussi dans leurs rangs.⁵⁰ Certains sont même déjà en Espagne à l'éclatement du conflit. Le cas le plus célèbre est celui de la trentaine d'athlètes présents pour les Olympiades populaires qui se font en opposition aux Jeux Olympiques de Berlin. Au niveau régional, les trois-quarts du contingent proviennent des villes de Bâle, de Genève et de Zurich. Selon l'ouvrage, l'on ne recense en réalité que peu de volontaires neuchâtelois. A partir de leur lieu d'origine, nous pouvons en compter environ vingt-trois.⁵¹ Selon les auteurs, seuls six d'entre eux habitent à la Chaux-de-Fonds au moment du départ.⁵²

Néanmoins, le chiffre exact de volontaires tant suisses que neuchâtelois est difficile à déterminer. Cela s'explique, d'une part, parce que les départs se font dans une certaine clandestinité.

⁴⁵ Notons qu'en France, c'est surtout par l'intermédiaire de Rémi Skoutelsky que s'incarne ce renouveau au travers de ses nombreuses publications, notamment Skoutelsky, R. (1998). *L'espoir guidait leurs pas. Les volontaires français en Espagne républicaine. Les volontaires français dans les Brigades internationales, 1936-1939*. Paris : Grasset. 410 p. et Skoutelsky, R. (2003). L'Espagne après l'Espagne: La mémoire des Brigades internationales. *Matériaux pour l'histoire de notre temps*. N°70. pp. 27-33. Disponible en ligne : <https://doi.org/10.3406/mat.2003.402449>

⁴⁶ C'est en particulier le cas de l'ouvrage de Farré qui se centre sur la Suisse et le camp franquiste : Farré, S. (2008). *La Suisse et l'Espagne de Franco*. Lausanne : Ed. Antipodes, 486 p. ainsi que Farré, S. (2009). Neutralité, non-intervention et non-immixtion : la politique étrangère suisse durant la Guerre civile espagnole (1936-1939). *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 93, 87-93. <https://doi.org/10.3917/mate.093.0011>

⁴⁷ Relevons en particulier l'ouvrage de Guex, S., Cerutti, M. & P. Huber. (dir.). (2001). *La Suisse et l'Espagne de la République à Franco (1936-1946). Relations officielles, solidarités de gauche, rapports économiques*. Lausanne : Ed. Antipodes. 603 p.

⁴⁸ Comme cité au préalable, l'article de Grandjean-Jornod, C. (2017). Entre souvenir, revendication et réhabilitation : les monuments aux combattants Suisses pour l'Espagne républicaine. *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, vol. 33., pp.94-110. <https://doi.org/10.5169/seals-681757> couvre particulièrement bien les aspects mémoriels.

⁴⁹ Nous nous basons dans cette partie sur Ulmi, N et P. Huber. (2001). *Les combattants suisses en Espagne républicaine (1936-1939)*. Lausanne : Ed. Antipodes. 339 p.

⁵⁰ *Ibid.*, pp.269-293.

⁵¹ *Ibid.*, p.281.

⁵² *Ibid.*, p.283.

D'autre part, certains échappent à la justice militaire et tous ne sont ainsi pas jugés à leur retour⁵³. Notons aussi que, s'il est possible de retracer les Suisses de manière nominative, tel n'est pas toujours le cas des parcours, puisqu'ils dépendent grandement de ce que racontent ou non les volontaires lors de leurs jugements. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage d'Huber et Ulmi reste pionnier en la matière en ce qui concerne les Suisses, en s'attachant aussi à démontrer une certaine exaltation pour l'Espagne qui ne tient pas uniquement à la guerre civile : en 1931 déjà, le Cirque Knie met en scène un ballet portant sur la République espagnole.⁵⁴ Certains médias en donnent ainsi l'image d'une terre des possibles, sans même être teintée de thématiques politiques particulières. Cela a néanmoins pour conséquence que le déclenchement de la guerre suscite une vive émotion. Le livre d'Huber et Ulmi pose ainsi des bases profondes en ce qui concerne les volontaires suisses. Sur le plan plus général des Brigades internationales, l'ouvrage collectif (au sein duquel nous retrouvons Nic Ulmi) de Stéfanie Prezioso, Jean Batou et Ami-Jacques Rapin permet de replacer la Suisse et son contingent au sein du phénomène plus général du volontariat pour l'Espagne, que cela concerne les volontaires eux-mêmes ou les réseaux de trafic d'armes clandestins.⁵⁵ Par l'intermédiaire de programmes de recherche internationaux, *Tant pis si la lutte est cruelle* dresse aussi un "portrait-robot" du volontaire, soit celui d'un "ouvrier de 28 ans en moyenne, expérimenté bien qu'encore relativement jeune, qualifié même s'il a été fragilisé par la crise, politisé dans la mouvance communiste mais faisant montre d'une large faculté d'appréciation personnelle."⁵⁶

Au niveau régional, Antonio Toro y Toro se penche sur les profils des volontaires de Suisse romande en cherchant les similitudes et différences⁵⁷. Il explique ainsi qu'"une origine souvent modeste, une profession manuelle, la pénurie des années trente, un discours révolutionnaire" constituent "le sentier ouvert vers un univers socio-politique où le jeune futur volontaire trouve une échelle de valeurs, une vision du monde et une identité à sa taille." Selon lui, le "cheminement des volontaires romands" trouve donc un écho dans un antifascisme qui se nourrit par un "mépris des classes possédantes" menant le volontaire à s'engager en Espagne.

Toutefois, les Neuchâtelois font ainsi partie d'études plus générales relatives à l'antifascisme, à la guerre d'Espagne et qui ne les concernent pas directement. Nous noterons ici qu'aucun travail ne se penche spécifiquement sur ceux de la région de la Chaux-de-Fonds. Ils apparaissent dans des

⁵³ *Ibid.*, pp.231-246. Les auteurs soutiennent que l'on compte environ 80% de jugements. Ainsi, environ 20% des volontaires échappent à la justice militaire.

⁵⁴ *Ibid.*, pp.79-82.

⁵⁵ Prezioso, S., Batou, J., et A.-J. Rapin. (dir). (2008). *Tant pis si la lutte est cruelle : volontaires internationaux contre Franco*. Paris: Ed. Syllepse. 560 p.

⁵⁶ *Ibid.*, p.15.

⁵⁷ Toro y Toro, A. (1997). Le cheminement socio-politique du volontaire romand de la guerre d'Espagne. *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, vol. 13, <http://doi.org/10.5169/seals-540745>.

travaux historiographiques diversifiés sur le sujet sans en être nécessairement l'objet central, tel qu'au sein de l'ouvrage de Brigitte Studer concernant le Parti communiste dans les années 1930⁵⁸. Plusieurs points de cette étude méritent d'être mis en avant, en particulier la transformation du Locle comme un lieu de passage et l'engagement de Jules Humbert-Droz dans cette cause, ce dernier allant même rencontrer André Marty en Espagne⁵⁹. A part la personnalité marquante qu'est Humbert-Droz⁶⁰, seul Reinhold Thiel⁶¹ a fait l'objet de travaux. Ce ne sont cependant pas des travaux académiques à proprement parler, mais des écrits et des films dignes d'intérêt, qui retracent son parcours de musicien, de volontaire, de résistant et la particularité de sa mort survenue alors qu'il entretient un commerce clandestin avec l'Allemagne de l'Est. Relevons que récemment, ce sont les volontaires originaires de la ville de Zurich qui ont fait l'objet d'un rapport rédigé par Moisés Prieto à la demande des autorités zurichoises.⁶² L'auteur retrace leurs départs et leurs profils sur la base de l'ouvrage de Peter Huber et Ralph Hug⁶³ pour ensuite démontrer la manière dont les volontaires ont été surveillés et ont vécu au sein de la ville de Zurich.

Néanmoins, si le contingent suisse comprend quelques particularités, l'on ne peut entièrement l'extraire des Brigades internationales et de leur historiographie spécifique⁶⁴. La thèse de doctorat d'Edouard Sill, centrée sur le volontariat antifasciste durant la guerre d'Espagne et non uniquement sur la Suisse, permet de mieux saisir la spécificité du phénomène. A son sens, le volontariat international antifasciste⁶⁵ a été à tort "distingué comme un phénomène historique majeur" et ainsi, comme "une abstraction politique originale ou une conséquence exceptionnelle du conflit". Sill

⁵⁸ Studer, B. (1994). *Un parti sous influence : le Parti communiste suisse, une section du Komintern [i.e. Komintern], 1931 à 1939*. Lausanne. 819 p. C'est surtout dans le chapitre consacré à la Suisse comme lieu de passage que Brigitte Studer en souligne un certain nombre de traits, soit aux pages 479 à 529.

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ La personnalité de Jules Humbert-Droz est traitée dans un nombre considérable d'ouvrages. Son sujet, nous soulignerons surtout ce qui est en dit dans les trois publications suivantes : Studer, B. (2006), "Humbert-Droz, Jules", in: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), traduit de l'allemand. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/006390/2006-11-27/>, consulté le 13.05.2024. ; Studer, B. (1994). *Un parti sous influence : le Parti communiste suisse, une section du Komintern [i.e. Komintern], 1931 à 1939*. Lausanne: L'Age d'Homme. ainsi que dans Fontannaz, C. (2021), « Le processus de conversion politique d'un pasteur chaud-de-fonnier au cours de la Grande guerre : quand Jules Humbert-Droz devint un révolutionnaire suisse (1914-1919) », *Les Cahiers de Framespa* [En ligne], n°37, consulté le 05 mars 2024. URL : <http://journals.openedition.org/framespa/11174> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/framespa.11174>

⁶¹ Thiel apparaît dans l'ouvrage d'Alain Campiotti, Campiotti, A. (2017). *La Suisse bolchévique : récits du siècle rouge*. Vevey: Editions de l'Aire. 604 p. Un documentaire à son sujet a aussi été réalisé récemment, par Danielle Jaeggi, voir son interview : <https://www.rts.ch/info/culture/cinema/11122036-thiel-le-rouge-l-histoire-telle-qu'on-ne-l'apprend-pas-dans-les-livres.html>

⁶² Prieto, M. (2023). Bericht über das Rechercheprojekt „Zürich und die Spanienfreiwilligen“ Zürich: Präsidialdepartement der Stadt Zürich, en ligne : <https://boris.unibe.ch/190367/>

⁶³ Huber, P. et R. Hug. (2009). *Die Schweizer Spanienfreiwilligen : Biografisches Handbuch*. Zurich : Rotpunkt Verlag, 450 p.

⁶⁴ Un compte-rendu historiographique est aussi disponible dans l'article de Serrano, C. (1997). Guerre d'Espagne et historiographie . *Le Mouvement social*, n°181, Vol. 4. pp. 3-6.

⁶⁵ Nous nous basons ici sur la conclusion de la thèse d'Edouard Sill : Sill, E. (2019). Conclusion générale, *op.cit.*; pp. 817-829.

soutient au contraire que cet engagement armé est “l’héritier d’une histoire longue tout en dépendant de conjonctures et de logiques partisans circonstancielle qui l’ont indubitablement singularisé”.⁶⁶ Se caractérisant par “une intensité moyenne” au cours du conflit, le volontariat est “loin d’être homogène dans ses origines et dans la composition de ses effectifs initiaux”. En ce qui concerne la Suisse, Sill note que celle-ci est “drainée” par la France au travers de “réseaux sociaux transnationaux anciens”, en étant un “phénomène éminemment européen”.⁶⁷ Si cette thèse ne traite pas des motivations en tant que telles, il faut toutefois noter que, les pays “pourvoyeurs” ont une situation conjoncturelle commune, c’est-à-dire le chômage de masse.⁶⁸ De plus, le “désir d’Espagne”, est considéré comme “le produit d’une association étroite et d’une comparaison horizontale entre la situation espagnole et la situation domestique [...] venue épouser parfaitement une lecture préexistante partageant le monde entre partisans de la démocratie et de la liberté et une entité nouvelle [...] le fascisme”.⁶⁹ Toutefois, la Suisse se distingue des autres pays par la sévérité des autorités policières, militaires et judiciaires ; nous y reviendrons. Notons qu’Edouard Sill souligne un point particulièrement important, celui de la particularité même de l’Espagne au sein des études sur le volontariat armé.

Catégories et concepts d’analyse employés

Ce travail de mémoire est confronté à une question de catégorisation particulièrement difficile, qui se répercute dans le choix des termes. Ici, nous n’emploierons pas le terme de *brigadiste*, mais de *volontaire* pour qualifier les individus s’engageant en Espagne. Cela se justifie de plusieurs manières. Premièrement, toutes ces personnes n’ont pas nécessairement fait partie des Brigades internationales, étant donné que la guerre d’Espagne se scinde elle-même en différentes phases et organisations relativement structurées : l’on trouve par exemple, au début, tant le POUM⁷⁰ que des colonnes anarchistes⁷¹. Certes, la majorité des volontaires que nous étudions ont fait partie des

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ *Ibid.*, p.819.

⁶⁸ *Ibid.*, p.820.

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ Le POUM est l’acronyme du Parti Ouvrier d’Unification Marxiste qui participe à la lutte armée jusqu’à ce que son illégalité ne soit déclarée en 1937. Les parcours des militants en son sein sont divers puisque certains rejoignent ensuite les Brigades internationales alors que d’autres abandonnent le combat en Espagne. L’histoire du POUM comporte aujourd’hui une forte dimension symbolique notamment apportée par des productions culturelles telles que *Hommage à la Catalogne* de Georges Orwell ou encore le film *Land and Freedom* de Ken Loach. Au niveau suisse, c’est aussi le récit des époux Thalmann, qui retrace leur parcours au sein de l’organisation qui n’attribue aucun rôle spécifique en fonction du genre de ses militants et militantes, au contraire des Brigades internationales. Pour une histoire du POUM, consulter Alba, V. (1975). *Histoire du POUM : Le marxisme en Espagne (1919-1939)*. Paris : Champ libre. 387 p.

⁷¹ Comme nous le verrons, certains volontaires combattent d’abord dans les colonnes anarchistes avant celles de Brigades Internationales. C’est le cas d’Otto Reynaud, incorporé dans la célèbre colonne Durruti, qui retiendra notre attention plus loin. Comme le POUM, les organisations anarchistes ont une histoire particulière puisqu’elles disparaissent avec l’avènement des Brigades internationales comme unique structure militaire. Voir sur le sujet Lorenzo, C.-M. (2006). *Le mouvement anarchiste en Espagne, pouvoir et révolution sociale*. Toulouse : Les éditions Libertaires. 556 p.

Brigades internationales, mais nous faisons ici le choix de considérer cet engagement partisan comme compris dans une dynamique générale qui ne les concerne pas uniquement. Deuxièmement, le terme de *brigadiste* ne date pas de la guerre civile espagnole, mais des années 1980⁷². Au contraire, celui de *volontaire* est utilisé tant par la presse que par les volontaires eux-mêmes lors du conflit, et plus spécifiquement à leur retour. Ainsi, il semble opportun d'employer le mode d'auto-qualification, d'autant plus que *volontaire* met en avant la notion de choix, venant de *voluntas* en latin, soit la faculté de déterminer librement ses actes. Malgré son caractère relativement englobant, la qualification de *volontaire* permet aussi de rendre compte d'un moment et d'une temporalité : celle de la décision, de l'organisation du départ, du périple pour arriver en Espagne et de l'engagement armé, sans oublier les blessures et le retour dans les meilleurs des cas, qui eux aussi demandent de la volonté. Troisièmement, le terme de *volontaire* se distingue de l'idée du mercenariat, dont les délimitations peuvent paraître floues. Notons ici que les motivations individuelles ne reposent pas nécessairement uniquement sur un aspect contractuel et financier. Enfin, la notion de *volontaire* s'inscrit dans un champ d'étude qui ne concerne pas seulement l'Espagne, puisque des phénomènes similaires se sont produits à d'autres périodes, l'une des plus illustres entourant l'unification italienne et la figure de Garibaldi entre 1860 et 1861⁷³. L'aspect historique et historiographique est d'autant plus important que nous croiserons, dans ce travail, des phénomènes de volontariat distincts de celui pour l'Espagne, concernant notamment la Première Guerre mondiale⁷⁴.

Les définitions les plus employées pour décrire le volontariat international se basent en majeure partie sur celle développée par Gilles Pécout qui est la suivante :

“Le phénomène des combattants volontaires internationaux peut être défini comme le mouvement spontané d'hommes qui n'avaient pas d'attache à une armée régulière ou établie quelle qu'elle soit, qui ont quitté leur propre pays sans être poussés par le besoin de gagner de l'argent (ce qui ne veut pas dire qu'ils n'en gagnèrent pas) afin de servir dans un engagement militaire et politique dans un pays autre que le leur, dans un autre État nation ou région qui était ethniquement, politiquement ou administrativement distinct de leur propre pays d'origine.”⁷⁵

⁷² Nous nous basons à nouveau sur la thèse d'Edouard Sill qui revient sur l'utilisation du mot *brigadiste*, dans son introduction. Sill, E. (2019), Introduction générale, *op.cit.*, p.12.

⁷³ Ce sont notamment des ouvrages tels que Krüger, C.G et S. Levsen. (dir). (2011). *War Volunteering in Modern Times. From the French Revolution to the Second World War*. Basingstoke : Palgrave Macmillan. 297 p. qui traitent spécifiquement de ces sujets.

⁷⁴ Ces engagements, comme nous le verrons, seront à faire dialoguer avec une littérature à ce sujet telle que Prezioso, S. (2010). Les Italiens en France au prisme de l'engagement volontaire : les raisons de l'enrôlement dans la Grande Guerre (1914-1915). *Cahiers de la Méditerranée*, n°81. pp. 147-163.

⁷⁵ Traduction de l'anglais d'Edouard Sill dans sa thèse : Sill, E. (2019), Introduction générale, *op.cit.*, p.8, en référence à Pécout, G. (2009), The International armed volunteers: pilgrims of a transnational Risorgimento, *Journal of Modern Italian Studies*, Vol.14, n°4, p. 414.

Néanmoins, quelques points d'accroche sont à signaler. D'abord, les "volontaires" selon cette définition ne sont pas engagés dans une armée régulière : le système de milice suisse est donc un point particulier, et les individus auxquels nous nous intéressons sont quasiment tous incorporés dans l'armée. C'est même fréquemment l'absence aux cours de répétition qui les expose à des charges pénales et qui alerte les autorités de leurs départs.⁷⁶ Ensuite, Pécout y perçoit une spontanéité. Certes, les engagements se déroulent sur un laps de temps restreint et ne sont pas nécessairement prévus longtemps à l'avance, le phénomène des Brigades internationales étant lui-même spontané. Toutefois, et comme nous le verrons, certains volontaires planifient leur départ, qui est réfléchi en amont. C'est d'autant plus le cas lorsque celui-ci est retardé par divers facteurs, que ce soit une arrestation de la police⁷⁷ ou une contrainte familiale. Aussi, la spontanéité est remise en question par la clandestinité des filières, qui demandent d'être connues préalablement et dont l'activité repose sur des réseaux pré-existants. Enfin, la spontanéité pose un problème d'ordre individuel puisqu'elle peut, à l'extrême, présupposer que l'engagement se fait "sur un coup de tête". Or, ce travail a précisément pour objectif de démontrer que, d'une part, les volontaires, en particulier les militants, sont inclus dans des formations politiques à la fois encourageant et décourageant les départs. D'autre part, nous identifierons aussi les représentations de l'Espagne qui sont véhiculées au sein de la région puisque, comme Huber et Ulmi le soulignent, le pays ibérique bénéficie d'une aura particulièrement importante à l'étude des motivations⁷⁸. Ces dernières s'avèrent insatisfaisantes comme unique vecteur car elles ne permettent pas de retracer la multiplicité de processus sociaux qui mènent l'acteur à s'engager. C'est notamment sur cette base que certains auteurs et autrices, à l'instar de Stéfanie Prezioso⁷⁹, considèrent que certaines variables d'ordre sociologique sont nécessaires à l'analyse. Ce ne sont pas seulement des éléments statistiques qui doivent guider notre regard, mais l'intrication de dispositions amenant, d'une certaine manière, le citoyen à devenir militant puis volontaire dans un autre pays que le sien.⁸⁰

En d'autres termes, nous mobiliserons, afin de mieux saisir le phénomène et sa multiplicité, des concepts issus de la sociologie politique. A ce titre, la guerre d'Espagne et le volontariat armé ont été largement inclus ces dernières années dans un certain nombre d'études portant sur les *Foreign*

⁷⁶ Ulmi, N et P. Huber. (2001). Les débuts du volontariat, *op.cit.*, pp.12-48.

⁷⁷ C'est par exemple le cas d'Ali-Oscar Robert Nicoud qui, après être arrêté par les autorités précisément pour des questions relevant de l'Espagne, part tout de même sur le front. Archives fédérales, dossiers de la justice militaire AFS, E5330-01#1000/894#18288*, réf. 98/1937/503, Robert Nicoud Ali Oscar 1916, Infraction au devoir de servir, 1937 - 1939.

⁷⁸ Ulmi, N et P. Huber. (2001). Motivations, *op.cit.*, pp.65-82.

⁷⁹ Prezioso, S. (2008). Introduction, in Prezioso, S., Batou, J., et A.-J. Rapin. (dir). *Tant pis si la lutte est cruelle : volontaires internationaux contre Franco*. Paris: Ed. Syllepse. p.16

⁸⁰ Certaines approches processuelles se retrouvent dans la littérature sur d'autres sujets, voir par exemple Holstein, H. (2021). Combattre pour l'IRA : une analyse processuelle des engagements entre le civil et le combattant. *Critique internationale*, vol. 93, pp. 29-50. en ligne : <https://doi.org/10.3917/crii.093.0032>

Fighters, soit les combattants étrangers⁸¹, et qui ont connu un renouveau que ce soit en droit, en histoire ou en sociologie, relativement au djihad islamiste. L'engagement étranger dans la guerre d'Afghanistan (1979-1989), les attentats du 11 septembre 2001 puis les conflits armés entourant l'Etat Islamique ont en effet engendré un nombre extrêmement conséquent de travaux⁸². Ces débats académiques s'articulent majoritairement autour des deux aspects clés que sont le terrorisme et la radicalisation⁸³. Le premier est très souvent constitué sur la crainte des autorités relative à l'acquisition de méthodes de combats par une formation à l'étranger de même que celle de la planification d'actions directes à mener sur le sol étatique au retour des combattants⁸⁴. Le deuxième sujet pose des questions fondamentales quant au poids de la variable idéologique⁸⁵ agissant aussi comme motivation au départ, puisqu'elle se décline fréquemment en "processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel."⁸⁶ Nous préférons l'employer ici comme "un concept qui cherche à expliquer comment des individus ou des groupes en viennent à élaborer, promouvoir et agir en fonction de représentations, d'idées ou de croyances « extrêmes » pouvant mener à des actes de violence politique ou de terrorisme." dans sa dimension processuelle qui s'attache "à montrer des changements structurels ou relationnels qui modifient les représentations et les comportements des acteurs"⁸⁷. Un processus donc, et non uniquement un moment, ce qui nous permet de sortir du postulat d'une radicalisation préalable au départ. Autrement dit, que ce processus de radicalisation aboutit à un départ vers l'Espagne. En réalité, cet *a priori* est à nuancer fortement vu que tous les volontaires ne sont pas des militants et que

⁸¹ Malet, D. (2013). *Foreign Fighters. Transnational Identity in Civil Conflicts*. Oxford-New York : Oxford University Press. 256 p. Voir aussi par exemple : Arielli, N. et B. Collins. (dir.) (2013). *Transnational Soldiers. Foreign Military Enlistment in the Modern Era*. Houndmills-New York : Palgrave Macmillan. 2013. 263 p.

⁸² Un état de la littérature de ces différents domaines est trouvable dans le mémoire de master de Bielhman, F. (2017). *Combattants terroristes étrangers : analyse des motivations individuelles des djihadistes de Suisse*. dirigé par le professeur Frédéric Esposito en collaboration entre les universités de Genève et de Berne, 192 p. ; voir aussi Calabrese, E. (2018). Ruptures et continuités dans le militantisme : parcours des combattants du Hezbollah libanais en Syrie. *Revue internationale de politique comparée*, vol. 25. pp. 39-61. <https://doi.org/10.3917/ripc.251.0039>

⁸³ Il est important de mentionner à ce sujet que ces deux thèmes font partie à la fois de débats académiques mais aussi politiques, très présents dans le débat public.

⁸⁴ Si nous ne nous y attardons pas dans ces pages, nous verrons que des inquiétudes similaires apparaissent lors du retour des volontaires d'Espagne, en particulier concernant les militants anarchistes.

⁸⁵ Nous faisons aussi référence à des démarches telles que présentes dans le texte de Bruyère-Ostells, W. (2011). L'idéologie en bandoulière, in Bruyère-Ostells W. (dir.). *Histoire des mercenaires*. Tallandier, pp. 107-128.

⁸⁶ Khosrokhavar F. (2014), *Radicalisation*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2014, 191 pp.7-8 cité dans Bielhman, F. (2017), Introduction, *op.cit.*,p.11

⁸⁷ Le Pape, L. (2020). Radicalisation. in O. Fillieule (éd.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, 2e édition mise à jour et augmentée. Paris : Presses de Sciences Po, pp. 482-487.

l'expérience espagnole peut constituer une politisation menant à une radicalisation⁸⁸. Comme nous le verrons, certains adhèrent au Parti communiste alors qu'ils sont en Espagne.

Notre réflexion repose également sur d'autres outils conceptuels. Concernant les militants, nous nous intéresserons, à partir des données biographiques, à leurs carrières militantes. Issue de l'Ecole de Chicago, la notion de carrière conçoit le militantisme comme une activité sociale inscrite dans le temps et articulant diverses phases, soit celles d'enrôlement, de maintien de l'engagement et de défection⁸⁹. Si ce concept se forge à partir d'études comme celles d'Everett Hughes et d'Howard Becker, nous l'utiliserons ici afin "de comprendre comment, à chaque étape de la biographie, les attitudes et comportements sont déterminés par les attitudes et comportements passés et conditionnent à leur tour le champ des possibles, resituant ainsi les périodes d'engagement dans l'ensemble du cycle de vie."⁹⁰ En ce sens, la carrière se distingue en différentes phases et moments ainsi que par la pluralité des formes d'engagement politique : tant les prédispositions au militantisme que le passage à l'acte et la variation des formes d'engagement au fil du temps, de même que la rétraction ou l'extension, sont essentiels à sa compréhension. De par son caractère tant objectif que subjectif, la carrière prend en compte les changements des identités sociales, notamment revêtues par l'acteur. Olivier Fillieule souligne ainsi un aspect diachronique, soit "la transformation des identités et des mécanismes sociaux à l'œuvre dans ces transformations", et un aspect synchronique, c'est-à-dire "la pluralité des sites d'inscription des acteurs sociaux".⁹¹ La première de ces deux perspectives relève aussi de l'interprétation subjective de changements vécus par les individus qui peuvent modifier durablement les identités. La deuxième, quant à elle, renvoie à l'inscription des acteurs au sein de différents "mondes et sous-mondes".⁹² Autrement dit, les individus sont insérés dans une multiplicité de lieux de l'espace social qui les forcent à différentes règles, normes et logiques qui peuvent être contradictoires.

La notion de carrière est d'autant plus importante dans ce travail qu'elle contient une forte composante configurationnelle⁹³. Le contexte politique joue un rôle particulier car il valorise, ou pas,

⁸⁸ La question même de la radicalisation peut être difficile à attester. Mentionnons pour le moment que certains volontaires qui adhèrent au PC en Espagne poursuivent une carrière militante lors de leur retour en Suisse. Fichés par les autorités, le reste de leur vie se fait sous la surveillance de leurs comportements ou propos jugés "extrêmes". Le cas d'Ernest Pierre-Humbert, sur lequel nous nous attarderons, nous permet d'appui à ce sujet.

⁸⁹ Nous nous basons dans cette partie sur Fillieule, O. (2020). Carrière militante. in O. Fillieule (éd.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*. 2e édition mise à jour et augmentée. Paris : Presses de Sciences Po., pp. 91-98. Consulté en ligne : <https://doi.org/10.3917/scpo.filli.2020.01.0091>

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ *Ibid.*

⁹² *Ibid.*

⁹³ Si nous nous basons ici sur l'approche développée par Olivier Fillieule, les définitions de la notion de configuration au sens de Norbert Elias sont expliquées par Duvoux, N. (2022). Configuration. *Les 100 mots de la sociologie*, consulté le 09 avril 2024 en ligne : <http://journals.openedition.org/sociologie/923>

certaines actions individuelles, par la “valeur sociale d’une cause”. Ensuite, le niveau “més0” des organisations est aussi prépondérant dans ce travail puisqu’il part du constat que “l’engagement dans des activités militantes résulte d’un ajustement entre la demande et l’offre de militantisme.”⁹⁴ Cette dernière ne dépend pas uniquement de causes “disponibles à un moment donné” mais se comprend aussi par la sollicitation d’engagements de la part du mouvement social “au moyen de leur image publique et d’un ensemble d’outils de sélection constituant autant de barrières à l’entrée ou de filtres propres à orienter les impétrants, qui vers la sortie, qui vers tels ou tels rôles plutôt que tels autres.”⁹⁵ Au contraire de la sollicitation, il faut noter que le mouvement peut décourager certaines formes d’engagement. Il s’ajoute à cela les idiosyncrasies “puisque c’est dans la succession des rencontres entre des propriétés sociales et des contextes variables de socialisation que se forment les dispositions.”⁹⁶ À partir de là, il faut relever que les mouvements sociaux qui contraignent les individus à une prise de rôle dans une configuration donnée, participent à une socialisation secondaire, qui passe par l’acquisition de ressources et d’une idéologie, cette dernière étant particulièrement contrainte par le discours dominant légitimé par l’institution au détriment d’autres. Il est clair que les dispositions individuelles et ensuite les places hiérarchisées que les militants occupent au sein de leurs carrières sont aussi déterminées par les capitaux qu’ils détiennent et qu’ils acquièrent au cours de ladite carrière⁹⁷.

La notion de carrière est ainsi inséparable du contexte dans lequel elle prend place. Si un chapitre de ce travail se consacre à l’étude du mouvement ouvrier chaud-de-fonnier durant la guerre d’Espagne, il est important de souligner que ce dernier connaît de nombreuses tensions internes⁹⁸. D’abord, parce que les partis communiste et socialiste sont dans une forme de concurrence et d’opposition à partir de l’adhésion du PC à la III^{ème} Internationale⁹⁹. Ensuite, parce que le retour de Jules Humbert Droz dans la région secoue la gauche et donne un nouvel élan au Parti communiste et que ce retour intensifie la surveillance des autorités de police. Puis, la mise en place d’une coalition sous la forme du Front antifasciste face aux organisations d’extrême-droite apaise les conflits entre communistes et socialistes. Enfin, la période est marquée par l’interdiction du PC en 1937, suite à la

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ Ces points sont aussi démontrés dans Agrikolianksy, E. (2017). Chapitre 6 - Les « carrières militantes ». in O. Fillieule (dir.), *Sociologie plurielle des comportements politiques. Je vote, tu contestes, elle cherche...* Paris : Presses de Sciences Po. pp. 167-192. En ligne : <https://www.cairn.info/sociologie-plurielle-des-comportements-politiques--9782724620153-page-167.htm>

⁹⁸ L’historique de tensions partisans entre les communistes et socialistes des Montagnes neuchâteloises sont l’étude de Marc Perrenoud dans son mémoire de licence Perrenoud M. (1981), *Les relations entre socialistes et communistes dans le canton de Neuchâtel*. Mémoire de licence, Université de Neuchâtel. Le manuscrit est consultable aux archives de la bibliothèque de la ville de la Chaux-de-Fonds.

⁹⁹ Ce point est aussi soutenu par Studer, B. (1994). L’Internationale communiste, une mutation profonde, *op. cit.*, pp.21-43.

mort d'un leader de l'extrême-droite, Eugène Bourquin¹⁰⁰. Il s'ajoute à cela que, l'espace géographique et militant étant relativement restreint, les activistes circulent dans des cercles communs, voire se retrouvent dans des associations ou comme rédacteurs de journaux¹⁰¹. Ceci se perçoit particulièrement avec la guerre d'Espagne puisque les Amis de l'Espagne Républicaine ont une activité soutenue, qui met en action les cercles d'éducation ouvrière constitués préalablement¹⁰². Ces organisations nuancent ainsi la compétition des institutions partisans. Elles influencent aussi le départ mais surtout les possibilités de retour des volontaires, et agissent comme soutien lors de leurs procès.

Il s'agit alors de s'intéresser aux partis politiques et organisations chaudes-de-fonnières au sein d'un espace des mouvements sociaux spécifiques, soit "un univers de pratique et de sens relativement autonome à l'intérieur du monde social et au sein duquel les organisations sont unies par des relations d'interdépendance"¹⁰³. Nous verrons donc que les organisations de solidarité à l'Espagne républicaine et la mise en place du Front antifasciste semblent aussi fonctionner comme coalitions. Leur processus de constitution¹⁰⁴ est alors impacté à la fois par un contexte politique et par un échange de ressources, et suppose une maîtrise de compétences "dans un univers relativement autonome, traversé par des logiques propres". Ces pratiques "dans et par lesquelles les protagonistes produisent et entretiennent des alliances" s'acquièrent par une socialisation spécifique qui permet entre autres l'identification d'organisations concurrentes. Ici, il est clair que ces dernières sont des mouvements d'extrême-droite proches du fascisme, de l'Union nationale d'Oltramare¹⁰⁵ et des fervents soutiens à des initiatives antisémites et antimaçonniques telles que l'initiative Fonjallaz¹⁰⁶. Il s'y ajoute un soutien d'une partie de la droite neuchâteloise au camp franquiste, transformant la question de l'Espagne en un débat régional.¹⁰⁷ Dans cette perspective, l'armée est une thématique récurrente de ce travail puisque, d'un

¹⁰⁰ *Ibid.*, pp.120-132.

¹⁰¹ Nous nous pencherons plus spécifiquement sur ce point en deuxième chapitre à propos du journal *La Sentinelle*.

¹⁰² Les listes de membres, comme nous y attarderons, attestent particulièrement bien de ce phénomène, aussi souligné par Dongen, L.v (1997), *Solidarité ouvrière et antifascisme : les amis de l'Espagne républicaine à La Chaux-de-Fonds (1936-1939)*. *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, vol.13, pp.25-45.

¹⁰³ Au sens de Mathieu, développé dans Mathieu, L. (2007). *L'espace des mouvements sociaux*. *Politix*, vol. 77, no. 1, pp. 131-151.

¹⁰⁴ Mathieu, L. (2009). *Éléments pour une analyse des coalitions contestataires. La lutte contre le sida et le mouvement des chômeurs, de « Nous sommes la gauche » à Occupation*. *Revue française de science politique*, vol. 59, no. 1, pp. 77-96

¹⁰⁵ Kreis, G. (2013), "Union nationale", in: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), traduit de l'allemand. <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/017406/2013-01-28/>, consulté le 13.05.2024.

¹⁰⁶ Jeanneret, P. (2005), "Fonjallaz, Arthur", in: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/015239/2005-02-02/>, consulté le 13.05.2024.

¹⁰⁷ A ce sujet, plusieurs figures sur lesquelles nous nous attarderons en deuxième chapitre sont restées marquantes dans le paysage politique à l'instar d'Eddy Bauer, Max Petitpierre, René Braichet et la famille Wolfrath. Quelques mots sont d'ailleurs adressés à ce sujet dans Prezioso, S., Batou, J., et A.-J. Rapin. (1997), *Regards suisses sur la guerre civile d'Espagne (1936-1996) : traumatisme, refoulement et éveil de la curiosité*, *Revue suisse d'histoire*, vol. 47., pp.27-45.

côté, elle juge les volontaires et que, de l'autre, elle envoie un officier neuchâtelois, Pierre Godet, aux côtés de l'armée allemande en tant qu'observateur militaire.¹⁰⁸ Nous verrons ainsi que, si les mouvements politiques restent autonomes les uns des autres, une certaine réappropriation de revendications nécessite un alignement des cadres¹⁰⁹. Lorsque le sens investi n'est pas le même, un cadrage de pronostic est commun, soit une identification de solutions à un problème et un accord sur leur réalisation.¹¹⁰

Sur la base de ces différents points, ce mémoire a pour objectif de comprendre non seulement comment l'engagement en Espagne fait partie d'un monde des possibles, mais aussi comment la concrétisation de cet engagement est elle-même envisageable par le biais de conditions structurelles et contextuelles qui non seulement permettent le passage à l'acte, mais qui expliqueraient le caractère singulier du phénomène dans la région. Il s'inscrit dès lors à la fois dans une perspective historique mais aussi dans un dialogue avec la littérature de sociologie du militantisme offrant des outils conceptuels nécessaires à la compréhension des différentes carrières militantes à l'étude.

Sur ce dernier point, il nous faut relever que notre travail n'est pas pionnier. Des travaux récents se basent aussi sur des sujets historiques "par en bas"¹¹¹ ou en mobilisant une conceptualisation sociologique. Notons, tout d'abord, que l'ouvrage de Christopher Browning en est l'un des plus connus¹¹². Démontrant comment des "hommes ordinaires" sont amenés à commettre des atrocités lors de la Seconde Guerre mondiale, l'analyse de Browning porte sur des processus sociaux conditionnant l'action individuelle dans des contextes spécifiques, alors que rien ne prédispose de prime abord ces acteurs à commettre des massacres d'envergure. Un autre exemple remarquable de cette démarche est l'ouvrage de Timothy Tackett, *Becoming a revolutionary*¹¹³, qui développe comment, lors de la Révolution Française, les membres des États Généraux deviennent progressivement des révolutionnaires. Sur la base de leurs profils sociologiques, il se penche tant sur les prédispositions présentes dans leurs parcours que sur la transformation de leurs valeurs et idées, le

¹⁰⁸ Fleury, A. (1938). Enseignement de la Guerre civile espagnole selon les observateurs militaires suisses. *Actes du Symposium 1983*, Lausanne : Centre d'histoire et de prospective militaires, pp. 61-78.

¹⁰⁹ Mathieu, L. (2009). Éléments pour une analyse des coalitions contestataires. La lutte contre le sida et le mouvement des chômeurs, de « Nous sommes la gauche » à Occupation. *Revue française de science politique*, vol. 59, no. 1, pp. 77-96. Mathieu utilise ici le réaligement des cadres au sens de Benford, R. D. et Snow, D. A. (2012). Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan. *Politix*, vol. 99, no. 3, pp. 217-255

¹¹⁰ Mathieu, L. (2009), *art.cit.*

¹¹¹ Par exemple, voir : Branche, R. et J. Le Gac. (2019). À portée d'hommes: Pour une histoire par en bas des combattants irréguliers. *Revue d'histoire*, vol. 141, pp. 5-23. En ligne : <https://doi.org/10.3917/vin.141.0005>

¹¹² Browning, C. R., Barnavi, E., & Dauzat, P.-E. (2002). *Des hommes ordinaires : le 101e bataillon de réserve de la police allemande et la Solution finale en Pologne* (Nouv. éd. / avec une postf. trad. par Pierre-Emmanuel Dauzat). Paris: Les Belles Lettres. 364 p.

¹¹³ Tackett, T. (1996). *Becoming a revolutionary : the deputies of the French National Assembly and the emergence of a revolutionary culture (1789-1790)*. Princeton : Princeton University Press. 374 p.

tout sur une période relativement restreinte. Plus récemment, *Histoire d'un sacrifice*¹¹⁴ de Nicolas Mariot retrace de manière fascinante l'engagement de l'intellectuel Robert Hertz et de sa famille pendant la Première Guerre mondiale. Cet ouvrage pose ainsi la question essentielle de la prise d'armes d'un intellectuel socialiste qui, à sa demande, est envoyé au front à Verdun où il trouve la mort. Une démarche relativement similaire se retrouve chez Fabienne Federini¹¹⁵ qui, dans *Écrire ou Combattre*, se penche sur les parcours de deux intellectuels, soit de Jean Cavaillès et de Jean Gosset, afin de comprendre la singularité de leurs rôles de résistants. Elle souligne particulièrement le poids des "réalités relationnelles" qui permettent d'expliquer un engagement ne relevant pas uniquement d'un choix individuel mais semble une conséquence de processus sociaux. Cependant, ces différents ouvrages se basent sur les vies de personnalités relativement bien connues, et non sur des "oubliés" comme nous comptons le faire ici. Ainsi, d'autres ouvrages qu'il vaut la peine de mentionner se penchent aussi sur cet aspect. L'un des pionniers évident n'est autre qu'Alain Corbin et son célèbre ouvrage *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot*¹¹⁶. Dans ce dernier, Corbin s'attelle ainsi à retracer la vie d'un inconnu au Moyen Âge. Plus récemment, cette forme de démarche est aussi au cœur de l'ouvrage de Christophe Granger concernant le parcours de Joseph Kabris¹¹⁷, et les "possibilités d'une vie" alors que très peu de documents à son sujet sont disponibles. Méthodologiquement, ce travail comporte ainsi la difficulté de s'intéresser à des "gens sans histoires". C'est également dans ces perspectives que nous nous inscrivons, telles que développées par Batou, Cerutti et Heimberg notamment.

Une question essentielle se trouve toutefois à la croisée des concepts sociologiques et historiques employés ici, à savoir celle de la périodisation du sujet. En effet, le traitement des biographies demande de s'intéresser aux années précédant l'expérience espagnole. Si nous prenons en compte des dates butoires, ce mémoire se déploie sur une durée allant des dernières lueurs du XIX^{ème} jusqu'à l'après-guerre environ. Chronologiquement, ce sont les naissances puis les continuités d'engagement politique après le volontariat en Espagne qui forment deux bornes hypothétiques. Toutefois, les Brigades internationales et le volontariat en leur sein contiennent une dimension spontanée, qui comme mentionné, se nuance à certaines échelles. Néanmoins, il est clair que le conflit n'est pas tout à fait prévu en amont, bien qu'il se base sur des structures et des réseaux préexistants ainsi que sur des dynamiques qui ne lui sont pas nécessairement singulières. Ce sont les années 1936 à

¹¹⁴ Mariot, N. (2017). *Histoire d'un sacrifice. Robert, Alice et la guerre*. Paris : Le Seuil. 448 p.

¹¹⁵ Federini F. (2006). *Écrire ou combattre, des intellectuels prennent les armes (1942-1944)*. Paris : La Découverte. 312 p. La particularité concernant son analyse et les réalités relationnelles sont soutenus dans le compte-rendu de Aglan, A. (2006) « Fabienne Federini, *Écrire ou combattre. Des intellectuels prennent les armes, (1942-1944)*, Paris, La Découverte, 2006, 313 p., 28,50€ », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. no 53-3, no. 3, 2006, pp. 210-210.

¹¹⁶ Corbin, A. (2016). *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot*. Paris: Flammarion. 368 p.

¹¹⁷ Granger, C. (2020). *Joseph Kabris : ou Les possibilités d'une vie : 1780-1822*. Paris: Anamosa. 576 p.

1939 qui sont au cœur de cette recherche, tout en soulignant que les événements retracés se développent sur plusieurs années précédant l'éclatement de la guerre civile. L'aspect sociologique traité plus haut au travers des notions comme celles de carrière relève d'une temporalité processuelle en s'inscrivant donc sur des cycles de vie relativement distincts. Mais au niveau plus "macro", il s'agit de considérer le poids de l'événement et en quoi ce dernier constitue une rupture. Nous nous distinguons ici d'une histoire purement "événementielle". Néanmoins, comme le souligne Paul Ricoeur¹¹⁸, en reprenant l'idée d'un événement comme de "quelque chose qui advient" et qui se met en marche par la parole, il faut "mettre en rapport la question de l'origine, liée à celle de l'incidence avec celle de la totalité." Il s'appuie notamment sur la philosophie de Kant "où l'accent est mis sur l'initiative, sur le pouvoir de commencer, d'engendrer une série de phénomènes dans le cours des choses." Notre périodisation¹¹⁹ a donc pour vocation de ne pas être "seulement une mise en ordre, ni une structuration en périodes", mais "aussi une hiérarchisation des phénomènes en fonction du rythme auquel ils changent". Elle contient dès lors une mise en intrigue particulière. La forme choisie est expliquée un peu plus loin dans cette introduction.

A part ces questions d'ordre historiographique et philosophique, il faut surtout rappeler, comme le dit Antoine Prost, que "l'histoire est une pratique sociale tout autant que scientifique et que l'histoire que font les historiens, comme leur théorie de l'histoire, dépendent de la place qu'ils occupent dans ce double ensemble, social et professionnel."¹²⁰ Certes, l'historien reste ancré dans un contexte particulier qui influence le traitement de sa recherche et ainsi ses résultats, d'autant plus que les questions historiques peuvent aussi répondre à des demandes sociales. Ici, le biais principal qu'il nous faut relever est celui que j'entretiens moi-même avec le sujet. La transparence est de mise.

D'abord, un biais d'ordre familial est spécifiquement important à expliquer afin de comprendre comment l'intérêt de ce mémoire est apparu. Il concerne lui-même un volontaire, mais qui n'est pas à l'étude. Il s'agit de Jean Savio, oncle et parrain de ma grand-mère. C'est dans une volonté de retracer son parcours qui, pour plusieurs raisons, a fait l'objet d'un silence familial, qu'est venu le choix de se plonger dans cette thématique. Il ne reste de Jean Savio que son visage sur une vieille photo que ma mère m'a donnée il y a quelques années, et ma grand-mère elle-même est fort

¹¹⁸ Nous nous basons ici dans Ricoeur, P. (1991), "Événement et sens". in Petit, J-L (ed.). *L'événement en perspective*. Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales. pp.41-56, en ligne : <http://books.openedition.org/editionsehess/9600>.

¹¹⁹ Prost, A. (2014). *Douze leçons sur l'histoire*. Paris: Éditions du Seuil. 384 p. Notons que Prost s'est également inscrit en faveur d'une histoire sociale, notamment au travers de Prost, A. (dir.). (1997). *La Résistance, une histoire sociale*. Paris : Les Éditions de l'Atelier/ Éditions ouvrières. 1187 p. Des démarches relativement similaires ont aussi été appliquées à la guerre d'Espagne dans son ensemble, voir Seidman, M. (2002). *Republic of Egos. A Social History of the Spanish Civil War*. Madison : University of Wisconsin Press. 406 p.

¹²⁰ *Ibid.*

mal informée. Les archives fédérales suisses et celles de Moscou m'ont ainsi permis de retrouver sa trace.

Jean Savio¹²¹ est né à Turin en 1901, dans une famille de carreleurs. Trouvant du travail en Suisse, ses parents émigrent au début du XX^{ème} siècle. Il bénéficie, selon ma grand-mère, de l'appui d'un de ses oncles à Vevey qui, gagnant relativement bien sa vie, lui permet de faire un lycée, vraisemblablement en France. A son retour, il devient carreleur comme son père. Tout n'est pas clair, mais il se rend à Lyon dans les années 1920, avant de s'installer à Zurich. En 1936, il part pour l'Espagne par l'intermédiaire de réseaux basés entre Bienne, Genève et Annemasse. Là-bas, il combat comme "antifasciste" dans les rangs de la XIV^{ème} Brigade Internationale. Il n'est affilié à aucun parti. Blessé, il est brièvement hospitalisé puis probablement renvoyé sur le front. A la fin de la guerre, il est enfermé dans l'un des camps de concentration à la frontière française. Puisqu'il n'a pas la nationalité suisse, Jean Savio n'est pas rapatrié par la Confédération. S'il n'est pas jugé en Suisse, il est déchu de son permis de séjour et est interdit d'entrée sur le territoire. Ce n'est qu'entre 1946 et 1949 qu'il entame les démarches nécessaires à son retour pour voir son père mourant. Comme il bénéficie de lettres de soutien envoyées par des membres de la famille, les autorités permettent à nouveau sa venue sur le sol helvétique. Nous perdons sa trace lorsqu'il s'installe à Bâle comme carreleur.

Le silence familial autour de son parcours s'explique par divers facteurs. Mentionnons notamment que l'intégration de l'immigration italienne est particulièrement difficile à cette époque. L'anticommunisme est aussi une des raisons de ce silence, de même que l'idée d'avoir "un repris de justice" dans la famille. Néanmoins, lors de mon adolescence, la découverte de l'existence d'un aïeul ayant combattu en Espagne, supposément pour la liberté et contre le fascisme, m'a fasciné. Certes, elle m'a donné le sentiment que ma famille était "du bon côté de l'histoire" dans un sens populaire. Mais c'est aussi parce que, au lycée de la Chaux-de-Fonds, nous nous sommes parfois arrêtés sur cette page de l'histoire au sein de différents cours. Je me souviens très bien de mes professeurs qui nous expliquaient que des Chaux-de-Fonniers y avaient participé et qu'une place de la ville avait été renommée en leur honneur. Ainsi, je dirais que j'ai été influencé par deux mythes différents : d'une part, un familial, que je me suis presque moi-même constitué ; d'autre part, celui présent dans les Montagnes neuchâteloises. Si nous avons souligné auparavant que ce mémoire est *une* mémoire, il est aussi d'une certaine manière *ma* mémoire puisque mon attachement au sujet est pluriel et qu'il a fallu sortir d'*a priori* et de présupposés pour décortiquer un phénomène précis. Nous y reviendrons bien

¹²¹ Nous nous basons ici sur les documents retrouvés le concernant dans les archives fédérales, soit les dossiers AFS, E4301#1992/36#2750*, réf. 201962, SAVIO, GIOVANNI, 1901.06.13, I, 1927 - 1951. et AFS, E4320B#1990/266#5923*, réf. C.16-06009 P, Savio Giovanni, 1901, 1946 - 1951.

entendu aussi en conclusion. En parallèle, pensons à l'historien Christian Goudineau, spécialiste du mythe de Vercingétorix¹²². La force du mythe attaché au chef gaulois est d'autant plus forte, à son sens, qu'il ne peut s'empêcher de l'imaginer comme le héros qu'il a vu enfant : toutes les études du monde ne peuvent réellement entacher l'aspect émotionnel de cette image du "résistant" gaulois face à César.

Données empiriques

Ce mémoire se situe ainsi à plusieurs échelles différentes. Retracer les carrières des différents volontaires ne passe pas uniquement par la région de Neuchâtel et celle de la Chaux-de-Fonds. C'est pourquoi les fonds d'archives qui forment le corpus empirique de ce travail se situent à trois endroits différents. Premièrement, les archives fédérales suisses permettent, au travers des dossiers de la justice militaire et de la police, de retracer les événements et de les situer au sein même de la vie des volontaires à l'étude¹²³. Leurs casiers judiciaires, les procès-verbaux des procès et des interrogatoires et les correspondances entre les volontaires, leur famille et les autorités sont indispensables. De même, les archives de certains consulats relatives au rapatriement des volontaires d'Espagne ainsi que les documents concernant des échanges de prisonniers permettent aussi de situer l'action entreprise par la Confédération en relation avec les cantons. Ensuite, les archives de l'Etat de Neuchâtel¹²⁴ et de la Bibliothèque de la ville de la Chaux-de-Fonds¹²⁵ apparaissent comme fondamentales à l'échelle régionale, que ce soit pour les manifestations, les campagnes des partis politiques ainsi que leur surveillance et les renseignements découverts par la police cantonale tout au long de la période concernée. Ce sont aussi des fonds privés, comme celui de Jules Humbert-Droz, qui nous permettent de reconstituer le contexte social, politique et économique au sein duquel notre étude prend place. Enfin, ce mémoire de Master a bénéficié d'un appui important de la part de Mme Claire Rol-Tanguy, chargée du centre des Amis de Combattants de l'Espagne Républicaine à Paris¹²⁶. Son soutien nous a

¹²² Goudineau, C. (2001). *Le dossier Vercingétorix*. Arles: Actes Sud, 2001. 150 p.

¹²³ Les dossiers de la justice militaire sont trouvables et consultables aux Archives fédérales, cotes MJ 5330. Quant à ceux de surveillance de la police, ce sont plutôt les E4320B. Nous y ajoutons aussi les E2001D et E2200 portant sur les consulats et les passages à la frontière française. Sur les AFS et la guerre d'Espagne, voir aussi Huber, P. et M. Uhl. (2004). Die Internationalen Brigaden : politische Überwachung und Repression nach Sichtung der russischen und westlichen Archivaren. Ebre 1938. *Revista Internacional de la Guerra Civil (1936-1939)*, n°11. pp. 11-34.

¹²⁴ Les fonds consultés aux archives de l'Etat de Neuchâtel sont principalement les dossiers de police, soit le fonds, POL: Département de police (1827 - 1993) Administration cantonale de 1848 à 1993 aux cotes 1PO-276 à 1POL-403 ainsi que ceux du département militaire et de son commandement d'arrondissement, soit MIL: Département militaire (1820 - 1964) Administration cantonale de 1848 à 1993.

¹²⁵ Au sujet de la bibliothèque de la ville de la Chaux-de-Fonds, nous nous appuyons sur les fonds du Parti socialiste, VCH-BVFSP, PSN, Fonds Parti socialiste neuchâtelois, 1900-2010. ; du POP, VCH-BVFSP POP, Fonds Parti Ouvrier Populaire Neuchâtelois, 1898-2008. et des fonds privés tels que ceux de Jules-Humbert-Droz, VCH-BVFSP JHD, Fonds Jules Humbert-Droz, 1900-1971.

¹²⁶ Des informations sur le centre de recherche et ses activités sont disponibles sur son site internet <http://acer-aver.com/>

permis d'accéder à des documents d'archives de l'ère soviétique à Moscou¹²⁷. Ce fonds se compose de dossiers individuels, d'entrées biographiques sur les volontaires ou de documents concernant, par exemple, leur hospitalisation ou leur départ. Les archives des Brigades internationales s'avèrent ainsi déterminantes pour saisir le parcours des volontaires en Espagne, et l'expérience en découlant.

A partir de ces différents fonds, nous avons pour but de faire le récit du parcours d'un peu plus d'une vingtaine de volontaires. Si, effectivement, seuls huit sont réellement chaux-de-fonniers au moment du départ, nous prenons aussi en compte les quelques-autres du bas du canton. Notre liste de noms se base ainsi sur les lieux d'origine et sur le passage des hommes dans la région. Les volontaires originaires du canton de Neuchâtel par filiation familiale mais qui n'y habitent jamais ne figurent pas dans ce travail. Toutefois, nous comptons aussi des Neuchâtelois expatriés dans d'autres cantons mais qui entretiennent encore un lien avec la région. Certains d'entre eux proviennent ainsi de Bienne ou de Genève par exemple. Ces liens se caractérisent par des phases de vie passées dans la région apparemment déterminantes puisqu'elles concernent leur socialisation politique ou encore leurs jugements prononcés par la justice militaire neuchâteloise. C'est parfois par le biais des familles que ce lien se cristallise, étant donné qu'elles échangent tant avec les volontaires qu'avec la Confédération, sollicitant parfois l'aide de cette dernière. Le rôle des autorités politiques et policières neuchâteloises est crucial dans ce cadre.

Ce mémoire ne prétend toutefois pas à l'exhaustivité. Certaines pistes de recherche qu'il propose mériteraient d'être approfondies, voire d'être explorées par un mémoire qui leur serait entièrement consacré. Tel est le cas, notamment, des Amis de l'Espagne Républicaine. Si nous mobiliserons quelques éléments à leur sujet, dans la continuité de Dongen,¹²⁸ cette association demanderait à être traitée tant au niveau local que fédéral et international. Un nombre très restreint d'études s'y intéresse pour l'instant.

La mise en récit de ce travail se scinde en trois parties. La première se concentre sur les profils sociologiques des volontaires afin d'expliquer leur passage à l'acte au travers de conditions matérielles propices aux départs. Ces conditions, qui se forment par leurs carrières et les réseaux

¹²⁷ Ce sont les fonds de l'ère soviétique (RGASPI) à l'adresse suivante sovdoc.rusarchives.ru/sections/organizations/cards/95156. Ceux-ci contiennent les fonds du Commissariat des Brigades internationales, Espagne, 1936-1939, 545,6, n°. 1477 - 1503 (Volontaires suisses). L'emploi des archives russes a d'ailleurs fait l'objet de réflexions épistémologiques et méthodologiques dans la manière de les aborder. Voir par exemple : Elorza, A. (1996). Le Front populaire espagnol à travers les archives du Komintern. in S. Wolikow. (dir). *Une histoire en révolution ? Du bon usage des archives de Moscou et d'ailleurs*. Dijon : Éditions Universitaires de Dijon. pp. 249-274. ou encore Françoise, E. (1995). Les « trésors » de la Stasi ou le mirage des archives. in Boutier, J. et D. Julia. (dir.). *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'Histoire*. Paris : Éditions Autrement. pp. 145-151.

¹²⁸ Dongen, L.v (1997). Solidarité ouvrière et antifascisme : les amis de l'Espagne républicaine à La Chaux-de-Fonds (1936-1939). *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, vol.13, pp.25-45.

d'interconnaissances dont ils font partie, demandent une attention particulière. Un élément significatif concerne donc la filière d'acheminement vers l'Espagne conduite par le communiste loclois Charles Frutiger. Les parcours des volontaires démontrent à ce sujet que le réseau d'acheminement du Locle ne concerne pas seulement les Neuchâtelois. D'une part, ce sont des militants internationaux qui y transitent afin de passer la frontière vers la France, où la politique du gouvernement de Léon Blum est relativement permissive durant les premières séquences du conflit. D'autre part, le fonctionnement de la filière repose sur des contacts entretenus à la fois avec Morteau et avec d'autres villes et cellules communistes de la région, en particulier de Bienne. Ce regard sur le Jura bernois permet de comprendre comment se concrétisent les passages à l'acte à l'échelle de l'Arc jurassien. Les parcours des volontaires empruntant ces chemins pour l'Espagne font apparaître d'autres éléments faisant partie intégrante de ces processus sociaux. Ce sont à la fois les acteurs servant de recruteurs, tels qu'Ernest Aebersold ou Walter Nyffenegger à Bienne, et l'influence des familles, comme dans le cas des Zurbrugg, qui conditionnent l'engagement en le rendant possible par des cercles d'interconnaissances octroyant des moyens matériels et financiers.

En outre, ce premier chapitre tend aussi à soulever une question primordiale sur les lieux de sociabilités au sein desquels le cheminement est rendu possible, tels les camps de travail pour chômeurs ou les cafés. Il s'attarde ainsi à expliquer comment fonctionne l'identification des volontaires venant de régions diverses par le biais de cartes ou de bouche à oreille qui confirment la volonté de partir. Clandestins, ces différents éléments attirent progressivement le regard des autorités. Comme nous le verrons, la découverte de la filière du Locle est due à des enquêtes de police à l'échelle suisse, mais l'arrestation de Charles Frutiger n'intervient qu'à la suite d'une dispute locale dans un café de la Chaux-de-Fonds. L'étude des profils nous permet de remettre en perspective le phénomène du volontariat armé dans la région puisqu'un certain nombre de Neuchâtelois connaissent les rangs de la Légion étrangère avant ceux des Brigades internationales. En considérant les motivations données lors des interrogatoires comme inadéquates pour expliquer l'engagement, ce chapitre perçoit les départs comme la résultante de processus s'amorçant de manières diverses et ne relevant que rarement d'une variable idéologique : que le départ soit dû à une situation personnelle instable, à un chômage généralisé touchant la région, à la fuite d'une condamnation judiciaire ou d'une contrainte exercée par des recruteurs, ce chapitre s'achève sur la constitution d'un profil-type du volontaire neuchâtelois en le comparant à celui donné par Stéfanie Prezioso au sujet des Brigades internationales dans un sens global, de même qu'à Nic Ulmi et Peter Huber concernant le contingent

suisse. Entre autres, leur âge, leur socialisation politique¹²⁹ ainsi que leurs professions servent ainsi à se pencher sur l'homogénéité et l'hétérogénéité du phénomène au double plan régional et national.

Comprendre par quels moyens les départs se concrétisent implique l'étude du contexte spécifique de l'antifascisme dans la région du canton de Neuchâtel et des Montagnes neuchâteloises.¹³⁰ Ainsi, le caractère contextuel est au cœur du deuxième chapitre de ce travail, qui se centre sur les organisations partisans et associatives du canton de Neuchâtel. Plus spécifiquement, il s'agit de questionner la manière dont l'évolution politique cantonale et régionale des années 1930 encourage ou décourage les départs vers l'Espagne. En effet, la décennie est marquée par des tensions entre les partis socialistes et communistes qui se nuancent par la mise en place du Front antifasciste mais se concrétisent lorsque le Parti communiste est interdit en 1937. C'est à partir du retour de Jules Humbert-Droz que cette thématique se déploie. Dès son retour de Moscou en 1932, les autorités neuchâteloises craignent la position de leader charismatique dont Humbert-Droz bénéficie au Locle et à la Chaux-de-Fonds. Le Conseil d'Etat neuchâtelois s'efforce de trouver un moyen d'interdire ses prises de parole publiques et de contrer ses actions. Ces dernières, hors de ses discours politiques, s'incarnent dans les cours qu'il dispense dans les cercles d'éducation ouvrière et dont les sujets touchent au marxisme, à l'impérialisme et au fascisme pour n'en citer que quelques exemples.

A cette même période, des organisations d'extrême-droite prolifèrent dans le canton, telles que le Mouvement helvétique, l'Ordre National Neuchâtelois ou les Jeunesse nationales (affiliées à l'Union nationale d'Oltremare) qui rassemblent une certaine élite économique et culturelle du bas du canton. Ce sont notamment Eddy Bauer, Max Petitpierre, Pierre Favarger, René Braichet ou la famille Wolfrath qui militent au sein de celles-ci, en adaptant les idées de Charles Maurras et de l'Action Française au cadre cantonal et fédéral. Entretenant des liens étroits et familiaux avec des figures marquantes de l'histoire neuchâteloise, à l'instar de l'écrivain Denis de Rougemont, de l'académicien helvétiste Philippe Godet ou de la famille Suchard, ces personnalités politiques sont au coeur de conflits mêlant tant Jules Humbert-Droz qu'Ernest-Paul Graber. Si la participation du Parti socialiste au Front antifasciste adoucit les rivalités avec les communistes, l'action politique de Graber se déploie à la fois par ses prises de paroles dans les organes législatifs où il siège et dans les colonnes de *La Sentinelle*. La position floue du quotidien socialiste au sujet de l'Espagne présente une zone grise dans laquelle se situe le Parti socialiste. Ce chapitre comporte ainsi, hors de ces aspects partisans, une étude des cadres, donnés tant par le Parti socialiste que le Parti communiste avant son interdiction, au

¹²⁹ La socialisation politique est ici à comprendre au sens de Bargel, L. (2020). Socialisation politique. in : Olivier Fillieule (éd.). *Dictionnaire des mouvements sociaux: 2e édition mise à jour et augmentée*. Paris: Presses de Sciences Po. pp. 553-558. En ligne : <https://doi.org/10.3917/scpo.filli.2020.01.0553>

¹³⁰ Sur le contexte politique et la guerre d'Espagne au niveau suisse, voir notamment Jeanneret, P. (1988). Le Parti socialiste suisse et la guerre d'Espagne. *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte*, vol 38, no. 3. p.267.

sujet du volontariat armé et des modes d'action à privilégier afin de soutenir l'Espagne républicaine. Les associations, comme les Amis de l'Espagne républicaine et l'aide humanitaire envoyée par les Chaux-de-Fonniers, de même que l'activation des cercles d'éducation ouvrière pour la cause de l'Espagne, permettent aussi de revenir sur le soutien de la population des Montagnes neuchâteloises ainsi que sur ce que les volontaires évoquent parfois à leur retour : s'être engagé à cause de la manière alarmante dont le conflit apparaît dans *La Sentinelle* ou *Le Travail*.

L'identification de ces éléments est indispensable pour comprendre les conditions dans lesquelles se déroulent les retours. Notre troisième chapitre, sur cette base, s'emploie à démontrer comment s'articulent les retours des volontaires avec les changements que le paysage partisan a connus depuis leur départ, après avoir évoqué ceux qui ne reviennent pas d'Espagne. Participant à de nombreuses batailles, comme celles de Teruel, de Guadalajara ou de Madrid, une partie des volontaires meurt sous les drapeaux républicains. Néanmoins, leurs familles ne reçoivent pas toujours des certificats de décès, ce qui entraîne des complications judiciaires. La double condamnation d'Eugène Calame nous permet d'illustrer ce point : condamné par défaut pour s'être engagé en Espagne, il l'est à nouveau pour avoir manqué à la mobilisation générale de 1939, près de trois ans après sa mort à Teruel. Quant à ceux qui reviennent, leurs périples s'entament soit par une démarche individuelle, soit par l'intermédiaire des rapatriements organisés par la Croix-Rouge et les consulats. Un détour par les procédures menées par les institutions fédérales, notamment en négociation avec la France, est donc nécessaire à la compréhension de la transformation de la cause des volontaires en un enjeu politique saillant aux niveaux fédéral et cantonal, d'autant plus que les combattants encore en Espagne au moment de la démobilisation des Brigades internationales sont internés dans des camps de concentration français. L'étude des condamnations et des procès est particulièrement importante dans ce cadre. Tout d'abord, les peines prononcées se doivent d'être comparées à celles infligées par les tribunaux militaires d'autres divisions territoriales. Ensuite, la variation de leur sévérité peut se comprendre par les circonstances atténuantes offertes par les communes, en particulier celle du Locle. Enfin, les volontaires ne fournissent pas tous le même récit de leur expérience en Espagne. Cette dernière est même fréquemment qualifiée de négative, et ceci probablement pour obtenir une remise de peine et éviter une trop longue détention. Dans cette perspective, il s'agit d'étudier comment les acteurs politiques et associatifs se saisissent du destin des volontaires en ce qui concerne les demandes d'amnistie. Ceci s'explique d'un côté par les prises de position de Jules Humbert-Droz et de Léon Nicole dans les parlements, et, de l'autre, par les manifestations de solidarité des socialistes et anciens communistes des Montagnes neuchâteloises. Ce dernier chapitre s'achève par un regard sur certains volontaires après leur expérience espagnole, afin de comprendre pourquoi celle-ci peut être considérée comme une rupture au sein de leurs carrières militantes.

En résumé, si nous devons comparer le développement du récit à un schéma narratif, ce mémoire s'appuie sur de nombreux personnages et organisations qui ne sont pas nécessairement en lien dans les deux premiers chapitres, mais dont les actions entraînent des conséquences mutuelles qui ont de grandes implications. Mais tout récit réclame avant tout une scène d'exposition : il nous faut donc brosser le décor dans lequel il se déroule en quelques mots.

A l'orée du XX^{ème} siècle, la ville de la Chaux-de-Fonds connaît un fort essor démographique¹³¹. En 1900, le canton de Neuchâtel compte environ 126'000 habitants¹³² et la métropole horlogère environ 38'000 personnes, alors qu'elle n'en avait qu'approximativement 13'000 en 1850. Cette augmentation se comprend surtout avec l'industrialisation de l'horlogerie qui passe de petites fabriques relativement dispersées géographiquement à des manufactures de taille importante rassemblées dans la ville, ce qui attire des flux migratoires¹³³. Ceci, ne l'oublions pas, s'accompagne d'une architecture spécifique basée sur les plans de l'architecte Junod suite à l'incendie de la ville. Cette organisation urbaine et sociale est aussi profondément mêlée à des ouvertures politiques et à la formation de syndicats défendant les droits des horlogers. A l'aube du XX^{ème} siècle, les organisations syndicales ne sont toutefois pas unies mais il faut attendre la formation de la Fédération de Ouvriers de la Métallurgie et de l'Horlogerie (FOMH) en 1915¹³⁴, regroupant aussi les métallurgistes, pour que les ouvriers-horlogers soient représentés dans un même syndicat. La FOMH compte 61 000 membres en Suisse en 1930. Dans les Montagnes neuchâteloises, la prégnance de l'horlogerie impacte fortement la mise en place du Parti socialiste ainsi que les expérimentations politiques menées dans les villes. N'oublions pas que la région possède aussi une tradition anarchiste provenant surtout du vallon de St-Imier et héritée tant de Bakounine et de Kropotkine que de James Guillaume et Adhémar Schwitzguébel¹³⁵. Mais surtout, l'industrie horlogère est profondément marquée par des crises provoquées par la fluctuation de l'offre et de la demande¹³⁶. Le début de la décennie des années 1930 s'ouvre sur une période de crise au cours de laquelle les Montagnes

¹³¹ Barrelet, J.-M. (2010), "Chaux-de-Fonds, La", in: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS). En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/002837/2010-02-25/>, consulté le 13.05.2024.

¹³² Bartolini, L, Egloff, M., Bujard J., Morerod, J.-D., Scheurer, R., Jelmini J.-P., Henry, P., Barrelet J.-M., Robert, M., Schlup, M., & M. Perrenoud (2017), "Neuchâtel (canton)", in: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS). En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/007397/2017-05-30/>, consulté le 13.05.2024.

¹³³ Fallet, E., Veyrassat, B. (2020)., "Horlogerie", in: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/013976/2020-08-11/>, consulté le 13.05.2024.

¹³⁴ Schwaar, K. (2015), "Syndicat de l'industrie, de la construction et des services (FTMH)", in: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS). traduit de l'allemand. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016488/2015-02-18/>, consulté le 11.05.2024.

¹³⁵ Eitel, F. (2022). "Le Vallon et ses anarchistes : une micro-histoire de St-Imier et Sonvilier au début de la mondialisation." (trad. Marianne Enckell). *Intervalles : Revue culturelle du Jura bernois et de Bienne*, n°123, automne 2022. En ligne : <https://www.intervalles.ch/wp-content/uploads/2022/09/vallon-eitel-long.pdf>

¹³⁶ Voir notamment à ce sujet Boillat, J. (2013). *Les véritables maîtres du temps : le cartel horloger suisse (1919-1941)*. Ed. Alphil – Presses universitaires suisses, Neuchâtel., 768 p.

neuchâteloises cherchent à diversifier leurs activités économiques pour résorber des taux de chômage inquiétants : l'on dénombre plus de 14 000 chômeurs dans le canton.¹³⁷

Malgré les crises, les associations ouvrières, qu'elles soient syndicales, partisanes ou culturelles, perdurent et témoignent, dans l'entre-deux guerres, d'une activité intense. Plus spécifiquement, la montée du fascisme leur confère un nouveau rôle dans la société chaux-de-fonnière. La multiplication des organisations d'extrême-droite, notamment influencée par l'Action Française,¹³⁸ agit comme un moteur, notamment en ce qui concerne la mise en place du Front antifasciste¹³⁹. Il est aussi important de mentionner que, à la fois chez les socialistes et les communistes, ainsi que dans les rangs de l'extrême-droite, les positions clés dans les organisations partisanes sont occupées par des intellectuels et des hommes relativement puissants, qui utilisent la presse comme moyen de diffusion¹⁴⁰. Nous pouvons citer Ernest-Paul Graber et Jules Humbert-Droz pour la gauche mais aussi de la puissante famille Wolfrath qui possède *La Feuille d'Avis de Neuchâtel*, profondément marquée à droite sous la férule de son rédacteur en chef René Braichet.¹⁴¹

Sur un autre plan, l'éducation ouvrière, notamment par le biais des Cercles ouvriers¹⁴², donne un bon exemple de l'activité de la gauche qui ne se limite pas uniquement à la sphère partisane. Ouvrant au public les rayons de bibliothèques très fournies¹⁴³, la région horlogère de l'Arc jurassien et des Montagnes neuchâteloises est particulièrement riche de ces écoles, à l'image de la Centrale suisse d'Éducation. A la Chaux-de-Fonds, l'importance de ce mode éducatif se mesure par la fréquentation aux conférences organisées dans les cercles ouvriers : lors des dix premières années de l'existence de la Centrale d'Éducation ouvrière, l'on dénombre plus de 167 000 présences aux différentes activités offertes entre 1925 et 1935.¹⁴⁴ L'objectif de ces cours, conférences ou voyages, n'est pas uniquement

¹³⁷ Bartolini, L., Egloff, M., Bujard J., Morerod, J.-D., Scheurer, R., Jelmini J.-P., Henry, P., Barrelet J.-M., Robert, M., Schlup, M., & M. Perrenoud (2017), "Neuchâtel (canton)", in: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS). En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/007397/2017-05-30/>, consulté le 13.05.2024.

¹³⁸ Ceppi, J.-P. (1986). *Neuchâtel et l'Action française (1919-1939)*. Mémoire de licence polycopié, Fac. lettres, Université de Fribourg. 309 p. ; voir aussi Clavier A. (1993). *Les Helvétistes. Intellectuels et politique en Suisse romande au début du siècle*. Lausanne, Editions d'En Bas. 328 p.

¹³⁹ Perrenoud M. (1981), *Les relations entre socialistes et communistes dans le canton de Neuchâtel, mémoire de licence*, Université de Neuchâtel.

¹⁴⁰ Studer B. (1995). Le corps dirigeant du Parti communiste suisse dans les années trente : une tentative de biographie collective. *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°34, pp. 49-53. En ligne : <https://doi.org/10.3406/mat.1994.402783>

¹⁴¹ Bollinger, E. (2013), "Express, L'", in: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), traduit de l'allemand. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/024802/2013-11-20/>, consulté le 13.05.2024.

¹⁴² Nous nous basons ici sur Perrenoud, M. (2000). Éducation et organisations ouvrières dans le canton de Neuchâtel (1929-1939). *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, vol. 16. pp. 77-90. Les chiffres cités ici proviennent aussi de cet article.

¹⁴³ L'inventaire des fonds relatifs aux bibliothèques des cercles ouvriers attestent de ce point. Ils sont disponibles aux archives de la ville de la Chaux-de-Fonds sur demande aux archivistes étant donné que leur constitution n'est pas encore terminée.

¹⁴⁴ Perrenoud, M. (2000). De 1918 à 1933, *op. cit.*, p.83.

centré sur le développement d'une culture alternative à celle de la bourgeoisie mais se donne aussi pour but de former des militants cultivés et capables. Les intellectuels qui y dispensent des leçons sont, dès le début des années 1930, très préoccupés par les montées des fascismes en Allemagne et en Autriche. La création du Front antifasciste dans la région est ainsi liée directement à ces différents cercles. L'on y retrouve d'ailleurs des personnalités sur lesquelles nous nous attarderons plus longuement telles que celles d'André Corswant et des frères Achille et Ernest-Paul Graber. Comme nous le verrons, l'organisation des conférences est aussi l'une des données essentielles du positionnement de la gauche neuchâteloise lors de la guerre d'Espagne : en faisant venir tant des militants que des intellectuels, des migrants ou des anciens combattants, elles offrent de nombreux témoignages directs ou des explications aux événements d'Espagne.¹⁴⁵ L'un des invités récurrents n'est autre qu'André Oltramare¹⁴⁶, professeur à l'Université de Genève et président des Amis de l'Espagne Républicaine. Si nous y reviendrons, notons déjà qu'il s'agit d'éduquer, de former et d'informer les ouvriers et ouvrières sur ce qui se passe en Espagne.

Sur le plan partisan, le Parti socialiste neuchâtelois naît en 1896 sous l'impulsion de Pierre Coullery puis de Charles Naine¹⁴⁷. Si ce dernier n'est pas un des personnages principaux de notre étude, il est important de relever qu'il exerce une influence considérable dans les balbutiements du PSN et sur la personnalité journalistique et militante d'Ernest-Paul Graber. Naine est aussi l'un des fondateurs de *La Sentinelle*, au sein de laquelle il reste un auteur prolifique jusqu'à sa mort en 1926.¹⁴⁸ Antimilitariste et pacifiste convaincu, Naine joue un rôle central dans la diffusion des idées au sein du PSN, et il est le premier socialiste neuchâtelois à être élu au Conseil national. Il participe, au mouvement de Zimmerwald avec Ernest-Paul Graber¹⁴⁹ et il est l'un des instigateurs de la "trilogie ouvrière", rassemblant syndicats, parti socialiste et coopératives ouvrières. Le succès du PSN s'illustre à partir de 1912, année où se dégage une majorité socialiste dans les parlements du Locle et de la Chaux-de-Fonds¹⁵⁰. Néanmoins, les années 1920 constituent une charnière pour le parti, qui refuse de se rallier à la III^{ème} internationale et qui adopte une position stricte à propos du pacifisme et du militarisme. Cela n'empêche pas d'ailleurs Graber d'être qualifié de bolchévique par ses opposants. C'est suite au positionnement du PSN que *La Sentinelle* se met à occuper une place

¹⁴⁵ Dongen, L.v (1997), Un contexte local favorable à l'Espagne, *op. cit.*, pp.27-28.

¹⁴⁶ Bron, M. (2010), "Oltramare, André", in: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS). En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/006463/2010-12-02/>, consulté le 13.05.2024.

¹⁴⁷ A ce sujet voir Degen, B. (2022), "Parti socialiste (PS)", in: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS). Traduit de l'allemand. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/017393/2022-01-24/>, consulté le 13.05.2024.

¹⁴⁸ Perrenoud, M. (2010) "Naine, Charles", in: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS). En ligne: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/004629/2010-11-02/>, consulté le 12.05.2024.

¹⁴⁹ Sur Graber, voir Perrenoud, M. (2007).: "Graber, Ernest Paul", in: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS). Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/004510/2007-07-17/>, consulté le 13.05.2024.

¹⁵⁰ Perrenoud, M. (1993). La vie politique de 1914 à 1945. Histoire du Pays de Neuchâtel. T. 3. pp. 66-83. Voir aussi Studer, B. (1993), Le Parti communiste suisse. *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, vol. 9., <https://doi.org/10.5169/seals-520170>

prépondérante. Fondé en 1890, le quotidien socialiste soutient la ligne du parti, la “trilogie ouvrière”¹⁵¹ et le développement de l’éducation susmentionnée : le journal a pour but de fournir des informations morales et politiques afin d’éduquer la classe ouvrière. Graber, aux cours des années, devient la personnalité principale de *La Sentinelle*.

Si Ernest-Paul Graber devient l’une des figures incontournables du socialisme chaux-de-fonnier, Jules Humbert-Droz l’est tout autant pour le Parti communiste. Leurs carrières respectives seront elles aussi traitées dans le deuxième chapitre de ce mémoire. Notons simplement pour le moment, que le Parti communiste est largement minoritaire relativement au Parti socialiste. Il se distingue néanmoins par ses réseaux organisés par les différentes cellules communistes¹⁵². Ce point, crucial dans notre analyse, est le premier à étudier en profondeur. La force du Parti communiste ne repose ainsi pas tellement sur le nombre de ses adhérents ou de ses électeurs mais sur sa capacité à s’organiser et à activer ses réseaux aux moments nécessaires, tels la guerre d’Espagne. C’est dans ce cadre que débute notre histoire.

¹⁵¹ Perrenoud, M. (1988). De la ‘Fédération jurassienne’ à la ‘commune socialiste’ : origines et débuts du parti socialiste neuchâtelois (1885-1912). *Cahiers d’histoire du mouvement ouvrier*, vol. 5. p.123.

¹⁵² Nous nous basons ici sur Studer, B. (1994). La Suisse comme lieu de passage, *op.cit.*, pp. 479-513.

Chapitre 1 – Militants, légionnaires et volontaires : l’engagement pour l’Espagne et la diversité de ses causes

Les filières d’acheminement

Le Locle comme lieu de passage : la filière de Charles Frutiger

Si le *pourquoi* du départ pour l’Espagne est une question fondamentale, le *comment* les volontaires y parviennent l’est tout autant. L’articulation de ces deux questions est l’objet principal de ce chapitre. Il s’agit de réfléchir aux raisons de l’engagement en termes de faisabilité, notamment matérielle, qui conditionne le passage à l’acte. Le *comment* comporte donc la question des *moyens* le permettant. Ces mêmes *moyens* doivent être remis au sein d’un *moment* qui intervient lors de différents cycles de vie. En d’autres termes, il s’agit d’éclairer la manière dont le départ pour l’Espagne ne se déroule qu’au moment où un certain nombre de conditions favorables sont réunies, permettant le passage à l’acte.

Pour ce faire, les volontaires empruntent des filières développées par les cellules communistes. Ces réseaux d’acheminement s’articulent entre un *comment*, des *moyens* et un *moment*. De quelle manière les volontaires ont-ils connaissance d’une possibilité concrète de partir; de quelle manière financent-ils leur voyage ; quelles routes empruntent-ils et comment celles-ci s’organisent-elles ; à quel moment de leurs carrières militantes ce passage à l’acte intervient-il ?

Puisque ces départs sont clandestins, l’appartenance partisane s’avère primordiale, car elle est nécessaire à l’entrée dans les réseaux des filières. En effet, les volontaires sont, du moins au début de la guerre, triés en fonction de leur affiliation politique. Celle-ci est vérifiée bien que l’organisation des filières soit séparée du parti. A ce sujet, Brigitte Studer explique¹⁵³ que cet “appareil” qui se met en place avec Paris comme centre, repose sur des militants de confiance instruits sur des règles de conspiration à respecter.

Le cloisonnement avec le parti est d’autant plus important que l’existence du PC est menacée. Ce point sera plus largement développé dans notre deuxième chapitre, mais nous pouvons déjà noter qu’un certain nombre d’arrêtés fédéraux¹⁵⁴ planent comme une épée de Damoclès au-dessus du PCS et

¹⁵³ Studer, B. (1994). L’appareil suisse : des filières de passage, La Suisse comme lieu de passage, *op. cit.*, pp.488-499

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 490.

de sa section neuchâteloise. La stricte séparation du parti et des filières sert aussi à masquer l'implication de certains dirigeants communistes. Le réseau passant par la Suisse est organisé par Jules Humbert-Droz en 1936. Ce dernier met en place les routes d'acheminement et les centrales de rassemblement conjointement avec le Parti communiste français. Dans le canton de Neuchâtel, c'est le Locle qui devient le lieu de passage vers l'Espagne.

Cette organisation clandestine fait interagir plusieurs acteurs. Chacun d'entre eux occupe une fonction spécifique. En amont, un *recruteur*,¹⁵⁵ appelé parfois *enrôleur*, a pour mission de repérer des personnes intéressées à partir et de leur fournir les informations nécessaires. Ce premier contact délivre également des passeports et des papiers permettant aux volontaires de prouver leur appartenance à la filière aux autres agents communistes. Ensuite, ils sont amenés à se rendre à la frontière, où ils rencontrent une deuxième personne. Dans le canton de Neuchâtel, c'est un *porteur*.¹⁵⁶ Ce dernier, habitant d'une commune frontalière, se charge de rassembler les moyens matériels et financiers servant à faire passer les volontaires en France. Ces passages peuvent se faire en taxi, en train ou à pied. Une fois en France, il s'agit pour les volontaires de retrouver des réseaux organisés par le Secours rouge¹⁵⁷ et le Parti communiste français, notamment chapeautés par Jules Humbert-Droz.¹⁵⁸ Il est important de mentionner ici que le gouvernement français d'alors, dirigé par Léon Blum, conduit momentanément une politique relativement permissive concernant les enrôlements pour l'Espagne.¹⁵⁹

Au Locle, ce ne sont pas uniquement des Neuchâtelois qui y transitent, mais aussi des Suisses et des étrangers. Le Locle connaît en effet une forte concentration d'organisations communistes malgré un nombre limité de militants. Cette forte activité a pour conséquence le surinvestissement¹⁶⁰ de certains partisans et la disparition rapide de ces organisations. C'est ce qui arrive à la section du Secours Rouge, créée au début de 1936, qui ne survit que quelques mois. La police neuchâteloise dresse des rapports de surveillance à son sujet. Le Secours rouge est alors soupçonné d'activité

¹⁵⁵ Au sujet des noms de recruteurs et d'enrôleurs, nous nous basons particulièrement sur la manière dont ceux-ci sont catégorisés au sein des archives de police ou de la presse partisane, comme nous le verrons tout au long de ce chapitre.

¹⁵⁶ Comme nous le verrons, Charles Frutiger occupe ce rôle spécifique, qui s'apparente plus à celui d'une personne permettant de franchir une frontière qu'à celui des recruteurs et enrôleurs dont nous parlerons au sujet de Bienne.

¹⁵⁷ Sur le Secours rouge d'une manière plus globale, voir notamment Natoli, C. (2003). Pour une histoire comparée des organisations communistes de solidarité : Secours ouvrier international et Secours rouge international. In Gotovitch, J. et An. Morelli. (dir.). *Les Solidarités internationales. Histoire et perspectives*. Bruxelles : Éditions Labor. pp. 17-42.

¹⁵⁸ Studer, B. (1994). La Suisse comme lieu de passage, *op. cit.*, pp.491-492.

¹⁵⁹ *Ibid.* Sur la politique de Léon Blum et le cas français d'une manière plus générale, voir Skoutelsky, R. (1998). *L'espoir guidait leurs pas. Les volontaires français en Espagne républicaine. Les volontaires français dans les Brigades internationales, 1936-1939*. Paris : Grasset. 410 p.

¹⁶⁰ Voir notamment comment ces thématiques sont abordées en sociologie : Fillieule, O. (2009). Désengagement. in O. Fillieule (éd.), *Dictionnaire des mouvements sociaux, op.cit.*, pp. 180-188.

clandestine. Ceci amène d'ailleurs les autorités fédérales à édicter des mesures très restrictives à son encontre.¹⁶¹ La mise sur pied de la section locloise aurait été le fait d'un certain Jean-Willy Béguin, membre et instructeur de la Jeunesse communiste de la Chaux-de-Fonds.¹⁶² Lors de la première séance, la trentaine de membres présents élit Alphonse Jeanmonod à la présidence. Questionné par la police en 1937, ce dernier explique avoir progressivement abandonné toute activité au sein de l'organisation car il était de moins en moins entouré. Jeanmonod prétend d'ailleurs que "son élection à la Présidence n'était qu'un prétexte pour dissimuler la véritable activité du Secours Rouge, car lui-même affirme n'avoir jamais eu connaissance de l'organisation authentique de ce groupement à la Chaux-de-Fonds"¹⁶³.

La courte durée de vie du Secours rouge loclois s'inscrit dans la période des premiers départs pour l'Espagne. L'implication du Secours rouge dans l'acheminement de volontaires est l'un des soupçons principaux des autorités fédérales et cantonales, bien que l'organisation soit légale. Cette méfiance amène le Ministère public fédéral à avertir¹⁶⁴ les cantons du risque que représente le Secours rouge. Il craint que son objectif "d'union de toutes les forces qui ont une activité semblable à la sienne"¹⁶⁵ s'avère particulièrement dangereux d'autant plus que le Secours souhaite "favoriser une collaboration étroite de toutes les institutions de secours ouvriers, des intellectuels et des citoyens épris de liberté, ainsi que de toute personne prête à faire des sacrifices".¹⁶⁶ Il mènerait cette politique clandestinement sous couvert d'activités légales comme l'assistance aux prisonniers politiques.

La surveillance de la frontière locloise n'est pas uniquement due à l'activité communiste. A la même période, le ministère public fédéral et la police neuchâteloise s'inquiètent du passage de militants anarchistes qui pour leur part ne se rendent pas en Espagne. Ceci nous amène à penser que ces surveillances d'anarchistes et de communistes s'influencent mutuellement alors qu'il s'agit de deux phénomènes différents.

La crainte du passage d'anarchistes apparaît déjà avant le début de la guerre d'Espagne. En novembre 1935, le Ministère public fédéral charge les cantons d'intensifier leurs opérations aux frontières parce qu'un "attentat serait projeté contre certaines personnes devant assister [...] à la session des assises des Bouches-du-Rhône, à Aix-en-Prov, au cours de laquelle doivent comparaître

¹⁶¹ Studer, B. (1994). L'aide humanitaire, *op.cit.*, p.481.

¹⁶² AEN, 1POL-322/4, Rapport des agents : L. Granjean & R. Humbert à l'Adjudant de la police cantonale, 07 avril 1937.

¹⁶³ *Ibid.*

¹⁶⁴ AEN, 1POL-304/2, Lettre du ministère public fédéral aux autorités supérieures de la police des cantons, 20 février 1937.

¹⁶⁵ *Ibid.*

¹⁶⁶ *Ibid.*

les terroristes inculpés d'assassinat sur le roi Alexandre de Yougoslavie et le Président Barthou. [...] Il a été indiqué que les meurtriers éventuels seraient recrutés parmi les membres d'une organisation secrète balkanique.¹⁶⁷ La police cantonale neuchâteloise renforce son dispositif et adresse des rapports à la Confédération¹⁶⁸ jusqu'à la fin du mois de février 1936. Ces dispositions policières s'intensifient encore en juin 1936 au moment de la Conférence des Détroits à Montreux.¹⁶⁹ Les personnes, les plaques minéralogiques, la fréquentation des trains et tous les déplacements aux frontières font l'objet de relevés détaillés de la police cantonale. Si la surveillance concerne aussi les membres des délégations qui se rendent à Montreux, le Ministère public charge surtout la police neuchâteloise de garder "les anarchistes, les communistes et autres éléments considérés comme dangereux en raison de leurs principes subversifs"¹⁷⁰ à l'œil, de même que les "anti-fascistes"¹⁷¹. Des dispositions similaires sont prises tout au long de la période concernée, par exemple : en avril 1937 au moment de la Conférence des capitulations en Egypte¹⁷², aussi à Montreux ; en septembre 1937, à l'occasion d'un voyage de Mussolini en Allemagne¹⁷³ ; en avril 1938 à lors d'un voyage d'Adolf Hitler en Italie par le col du Brenner.¹⁷⁴ Les autorités redoutent notamment le savoir-faire acquis en Espagne puisqu'il pourrait s'agir de "spécialistes anarchistes, expérimentés par suite de la guerre civile espagnole, pour poser des explosifs et jeter des bombes de dynamite".¹⁷⁵ Pour l'éviter, la Confédération ordonne aux cantons de "surveiller minutieusement les antifascistes suspects domiciliés en Suisse ou qui y seraient depuis peu et de les faire arrêter en nous avisant au cas où ils seraient soupçonnés de vouloir partir"¹⁷⁶ de même que "les éléments suspects, en particulier ceux des milieux anarchistes et communistes".¹⁷⁷ Le Ministère public ajoute aussi une liste de noms interdits d'entrée sur le territoire.¹⁷⁸

¹⁶⁷ AEN, 1POL-304/2, Lettre du Procureur général de la Confédération et du Ministère Public Fédéral adressée aux autorités supérieures de police des cantons, 9 novembre 1935.

¹⁶⁸ AEN, 1POL-304/2, Correspondances entre le Commandant de la police cantonale neuchâteloise et le Ministère public fédéral, de novembre 1935 à février 1936.

¹⁶⁹ AEN, 1POL-304/2, Lettre du Ministère public fédéral adressée au Département de Justice et Police du canton de Neuchâtel, 20 juin 1936.

¹⁷⁰ *Ibid.*

¹⁷¹ AEN, 1POL-304/2, Lettre du Procureur général de la Confédération adressée au Département de justice et police à Neuchâtel, 3 avril 1937.

¹⁷² *Ibid.*

¹⁷³ AEN, 1POL-304/2, Lettre du Procureur général de la Confédération et du Ministère Public Fédéral adressée aux autorités supérieures de police des cantons, 21 septembre 1937.

¹⁷⁴ AEN, 1POL-304/2, Lettre du Procureur général de la Confédération adressée au Département de justice et police à Neuchâtel, 21 avril 1938.

¹⁷⁵ AEN, 1POL-304/2, Lettre du Procureur général de la Confédération et du Ministère Public Fédéral adressée aux autorités supérieures de police des cantons, 21 septembre 1937.

¹⁷⁶ *Ibid.*

¹⁷⁷ AEN, 1POL-304/2, Lettre du Procureur général de la Confédération adressée au Département de justice et police à Neuchâtel, 21 avril 1938.

¹⁷⁸ AEN, 1POL-304/2, Lettre du Procureur général de la Confédération et du Ministère Public Fédéral adressée aux autorités supérieures de police des cantons, 21 septembre 1937.

Ces différents éléments démontrent que les filières d'acheminement ne sont pas les seuls points d'intérêt des autorités. Nous pouvons y voir un certain rapport d'interdépendance car la surveillance mise en place permet de prouver l'existence du volontariat antifasciste, ce qui motive les autorités à renforcer les dispositions sécuritaires des frontières.

Ce n'est cependant qu'à l'arrestation du conseiller général loclois Charles Frutiger que les autorités policières prouvent enfin l'existence d'une filière d'acheminement vers l'Espagne. Né en 1908, Charles Frutiger est emboîteur en horlogerie.¹⁷⁹ Il a déjà été arrêté pour d'autres activités militantes considérées comme illicite.¹⁸⁰ Ainsi, en mai et en novembre 1936, il est jugé pour "atteinte à la propriété" pour avoir collé des "tracts antifascistes" et pour "vente non-autorisée de billets de loterie en faveur du Festival de la Lutte".¹⁸¹ Cela fait six ans que Frutiger est au chômage quand la guerre d'Espagne se déclenche.¹⁸² Marié et père de deux enfants en bas âge, il ne reçoit de revenus que l'argent versé par la caisse de chômage du Locle. La famille parvient à joindre les deux bouts grâce à ces allocations et à l'aide du salaire de l'épouse, employée dans une fabrique. A l'arrestation de Charles, ses enfants sont placés dans sa famille aux Brenets.¹⁸³

Frutiger est un militant de confiance du PC neuchâtelois. Entre 1936 et 1937, il se charge à plusieurs reprises de faire passer la frontière à des volontaires. C'est un homme particulièrement prudent et les autorités peinent à prouver son implication. Elles y parviennent pour deux raisons, l'une à portée intercantonale, et l'autre très locale.

En effet, le Ministère public fédéral s'inquiète progressivement de la présence de citoyens Suisses dans les Brigades internationales. A la fin du mois de décembre 1936, il manifeste ses craintes aux cantons.¹⁸⁴ Il relève que "de nombreux Suisses et étrangers ont quitté notre pays pour aller prendre part à la guerre civile espagnole"¹⁸⁵ et rappelle que ceci est illégal en vertu "des dispositions du code pénal militaire"¹⁸⁶ et que cela constitue une infraction aux arrêtés fédéraux de l'été 1936. Les autorités se basent sur des informations provenant de plusieurs sources. Premièrement, il s'agit des "nombreux rapports de journalistes et de compatriotes rentrés au pays" qui attestent que "ces derniers temps on

¹⁷⁹ AFS, E5330-01#1000/894#17912*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 5ème Division, 08 avril 1937.

¹⁸⁰ AFS, E5330-01#1000/894#17912*, Rapport de l'autorité communale du Locle adressé à la justice militaire, 3 février 1937.

¹⁸¹ *Ibid.*

¹⁸² AFS, E5330-01#1000/894#17912*, Rapport de la police communale du Locle adressé à la Justice militaire, 01 février 1937.

¹⁸³ *Ibid.*

¹⁸⁴ Nous nous basons ici sur le contenu de : AEN, 1POL-356/5, Lettre du Procureur général de la Confédération et du Ministère public fédéral adressée aux autorités supérieures de police des cantons, 28 décembre 1936.

¹⁸⁵ *Ibid.*

¹⁸⁶ *Ibid.*

rencontre toujours davantage de Suisses dans les rangs de la Brigade dite internationale, où ils combattent activement”.¹⁸⁷ Deuxièmement, la surveillance des partis et de leurs organes de presse fait apparaître que les volontaires sont particulièrement soutenus par la gauche : “La presse de gauche, tant suisse qu’étrangère, relate constamment les faits dont les Suisses se seraient rendus les héros”.¹⁸⁸ Ceci aurait pour conséquence de favoriser les engagements, de même que leur assurer un soutien populaire malgré leur caractère illicite. Troisièmement, le Ministère public relève que les “recherches de la police” ont “établi que des démarches étaient en cours pour l’engagement et le recrutement de volontaires”.¹⁸⁹ Ces initiatives seraient dues au “Secours rouge et à des milieux d’émigrés politiques”, qui en feraient une propagande soutenue, notamment par l’intermédiaire de Radio-Moscou qui “ne se lasse pas d’annoncer que tous les émigrants aptes au service militaire devaient se rendre en Espagne et aller y lutter pour la cause communiste”.¹⁹⁰ Les autorités notent que les “milieux communistes” relaient ces annonces par un “appel” à la mobilisation pour l’Espagne.¹⁹¹ L’attention du Ministère public n’est toutefois pas seulement attirée par les communistes, mais en général par “le départ pour l’Espagne” avec le “dessein de prendre part aux hostilités, que ça soit du côté de Franco ou du côté des gouvernementaux”.¹⁹² La Confédération charge ainsi les cantons de surveiller et de dresser la liste de tous ceux qui seraient partis ou le souhaiteraient, de même que de ceux servant “d’intermédiaire” ou qui organiseraient les départs par le biais de centrales d’engagement ou de “comité servant de liaison”.¹⁹³ Elle recommande aussi la surveillance du courrier échangé à l’occasion des fêtes de fin d’année entre “ceux qui sont partis pour l’Espagne et les parents ici en Suisse”.¹⁹⁴ L’armée peut aussi aider à identifier les départs par les enquêtes en cas d’absences injustifiées aux cours de répétition, et confirmer ainsi les doutes du Ministère public fédéral.¹⁹⁵

Des enquêtes sont donc menées dans toute la Suisse, et c’est à partir de Zurich¹⁹⁶ que les autorités fédérales et cantonales comprennent le rôle joué par Charles Frutiger dans le départ de volontaires vers l’Espagne. La police cantonale l’arrête en décembre 1936.

¹⁸⁷ *Ibid.*

¹⁸⁸ *Ibid.*

¹⁸⁹ *Ibid.*

¹⁹⁰ *Ibid.*

¹⁹¹ *Ibid.*

¹⁹² *Ibid.*

¹⁹³ *Ibid.*

¹⁹⁴ *Ibid.*

¹⁹⁵ AEN, MIL40, Liste du Département militaire cantonal des soldats faisant défaut aux cours de répétition adressée au Département militaire fédéral, 07 juin 1937.

¹⁹⁶ AFS, E5330-01#1000/894#17912*, Procès-verbal d’audition de Charles Frutiger par le Ministère public fédéral, 18 décembre 1936. ; AFS, E5330 01 1000 894 17912, Procès-verbal d’audience du Tribunal militaire de 5ème Division, 08 avril 1937.

Les perquisitions qui sont menées au domicile de Frutiger ne parviennent toutefois pas à prouver sa culpabilité.¹⁹⁷ Les agents responsables indiquent¹⁹⁸ que “la perquisition effectuée n’amène à aucun objet ou découverte qui pourraient être de nature à intéresser l’enquête en cours”, quand bien même toutes les pièces de son appartement et “les meubles qui les garnissent” ont fait “l’objet d’une fouille complète”.¹⁹⁹ Frutiger se plaint alors d’être la “victime” de la Police fédérale qui tenterait de “l’impliquer dans une affaire dont il est parfaitement innocent”²⁰⁰. Il est quand même amené dans les cellules du Locle pour d’être interrogé et “maintenu à disposition du Ministère public fédéral”²⁰¹. S’il nie “énergiquement”²⁰² toute implication les premières heures de sa détention, l’audition des témoins amène de nouveaux éléments les jours suivants. Frutiger confesse alors avoir favorisé “le passage de la frontière au Col-des-Roches, à une dizaine d’individus, tous citoyens suisses, venant de la Suisse allemande, qui se rendaient à Morteau pour y passer un examen en vue de la colonisation de l’U.R.S.S.”²⁰³ avec pour objectif “leur engagement en Russie”²⁰⁴ et non en Espagne comme on le lui reproche. C’est pour cela qu’il aurait commandé des taxis au garage Bonnet. C’est sur la base du témoignage du garagiste et de son épouse que les autorités pensent pouvoir inculper Frutiger, car Bonnet avoue l’avoir aidé à trois reprises entre la fin novembre et le début de décembre 1936.²⁰⁵ Quant à “L’Association pour la colonisation de l’U.R.S.S.”, qui est basée à Bienne, elle est aussi surveillée par les autorités²⁰⁶.

C’est une dispute dans un restaurant chaud-fonnié qui permet à la police de prouver l’implication de Frutiger dans le réseau d’acheminement des volontaires. L’affaire débute le 1er janvier 1937 par une querelle entre un certain Léon-Albert Vieille, son cousin Robert-Ali Barrat et un

¹⁹⁷ AEN, 1POL-356/5, Rapport des agents F. Graf & R. Humbert, à l’Adj. du Cdt. de la police cantonale, 21 décembre 1936.

¹⁹⁸ AFS, E5330-01#1000/894#17912*, Procès verbal de visite domiciliaire du service de police du Ministère public fédéral, 23 décembre 1936.

¹⁹⁹ *Ibid.*

²⁰⁰ AEN, 1POL-356/5, Rapport du 21 décembre 1936 de l’inspecteur Pache au service de police du Ministère public fédéral, 23 décembre 1936.

²⁰¹ AEN, 1POL-356/5, Rapport des agents F. Graf & R. Humbert, à l’Adj. du Cdt. de la police cantonale, 21 décembre 1936.

²⁰² AEN, 1POL-356/5, Rapport du 21 décembre 1936 de l’inspecteur Pache au service de police du Ministère public fédéral, 23 décembre 1936.

²⁰³ AEN, 1POL-356/5, Rapport des agents F. Graf & R. Humbert, à l’Adj. du Cdt. de la police cantonale, 21 décembre 1936.

²⁰⁴ AEN, 1POL-356/5, Rapport du 21 décembre 1936 de l’inspecteur Pache au service de police du Ministère public fédéral, 23 décembre 1936.

²⁰⁵ AFS, E5330-01#1000/894#17912*, Procès-verbal d’audition de René-Jules Bonnet par le Ministère public fédéral, 19 décembre 1936. ; AFS, E5330 01 1000 894 17912, Procès-verbal d’audience du Tribunal militaire de 5ème Division, 08 avril 1937.

²⁰⁶ AEN, 1POL-356/5, Rapport du 21 décembre 1936 de l’inspecteur Pache au service de police du Ministère public fédéral, 23 décembre 1936.

dénommé Ali-Oscar Robert-Nicoud.²⁰⁷ Ils ne se connaissent que depuis quelques heures lorsque, à la même table du “Métropole”, les trois hommes discutent de l’Espagne.²⁰⁸ A ce moment, Robert-Nicoud déclare souhaiter “s’enrôler dans les rangs des gouvernementaux”.²⁰⁹ Il semblerait qu’il tente de convaincre les deux autres de l’accompagner. Le ton monte et le gérant du bar expulse les trois hommes. Ils se rendent alors à la police, soit-disant pour “s’expliquer”.²¹⁰ En fait, Vieille²¹¹ et Barrat²¹² ont l’intention de dénoncer Robert-Nicoud. Celui-ci conteste les faits et prétend “qu’il n’a jamais eu l’idée de partir dans ce pays, pour s’enrôler dans les troupes, soit seul ou avec des camarades”.²¹³

Les investigations policières relatives à cette querelle démontrent cependant que Robert-Nicoud avait bel et bien planifié son départ avec deux de ses camarades, Armand Chardonnens et René Courvoisier.²¹⁴ Lors d’un interrogatoire, Robert-Nicoud admet être entré en contact avec Charles Frutiger au début du mois de décembre 1936.²¹⁵ Comme il vient du bas du canton, Robert-Nicoud ne connaissait pas Frutiger personnellement. Il explique avoir été renseigné à son égard au camp de travail pour chômeurs de Gorgier. L’un de ses collègues lui aurait remis un croquis permettant de trouver le domicile de Frutiger au Locle. Lorsque Robert-Nicoud rencontre Frutiger, il “manifesta le désir de s’engager en Espagne avec deux de ses camarades, et à cette occasion, Frutiger lui dit qu’il lui écrirait au plus vite pour lui donner des instructions”.²¹⁶

Le *modus operandi* de Frutiger est alors révélé à la police. Frutiger est particulièrement organisé. Il propose différentes possibilités à Robert-Nicoud pour se rendre au Locle. Il envisage de le faire chercher en voiture à Gorgier, tout en rassemblant au Locle les fonds nécessaires au voyage.²¹⁷ Une fois dans les montagnes neuchâteloises, Robert-Nicoud “devait se rendre avec ses deux camarades au café de la Gare (Schleppy), et, aussitôt arrivés, il devait aller aviser Frutiger, qui se chargerait de les faire passer en France. Étant en possession d’un passeport, il irait avec le train, tandis

²⁰⁷ AEN, 1POL-356/5, Rapport de l’agent F. Graf, à l’Adj. du Cdt. de la police cantonale, la Chaux-de-Fonds, 4 janvier 1937.

²⁰⁸ *Ibid.*

²⁰⁹ *Ibid.*

²¹⁰ *Ibid.*

²¹¹ AFS, E4320B#1974/47#18*, Procès-verbal d’audition de Léon-Albert Vieille par le Ministère public fédéral, 03 janvier 1937.

²¹² AFS, E4320B#1974/47#18*, Procès-verbal d’audition de Robert-Ali Barrat par le Ministère public fédéral, 03 janvier 1937.

²¹³ AEN, 1POL-356/5, Rapport de l’agent F. Graf, à l’Adj. du Cdt. de la police cantonale, la Chaux-de-Fonds, 4 janvier 1937.

²¹⁴ AFS, E4320B#1974/47#18*, Procès-verbal d’audition d’Ali-Oscar Robert-Nicoud, 03 janvier 1937.

²¹⁵ *Ibid.*, pp. 1-5.

²¹⁶ *Ibid.*

²¹⁷ *Ibid.*

que les autres partiraient avec une auto. Ils avaient rendez-vous alors à Morteau ou à Besançon.”²¹⁸ Après son arrestation, Robert-Nicoud est confié à la Police fédérale et au Ministère public de la Confédération qui doit instruire l’affaire.

Ce fonctionnement est le même que celui décrit lors de l’enquête datant du mois de décembre.²¹⁹ Dans son témoignage, Frutiger admet avoir aidé dix personnes, soit entre trois et quatre par voyage.²²⁰ Pour ce faire, les intéressés se rendaient au Café de la Gare du Locle, tenu par un certain Schleppey et sa femme. Tout en consommant de la nourriture ou des boissons, les groupes attendaient un taxi venant du garage Bonnet pour les conduire à Morteau, où ils étaient déposés à la gare. Les courses de taxi étaient payées par Frutiger. Celui-ci persiste cependant à nier que ces voyages étaient destinés à l’Espagne.

Frutiger a bel et bien un rôle de *porteur*. Son travail est celui de permettre aux volontaires de traverser la frontière pour se rendre en France. S’ils disposent d’un passeport, il se charge de les mettre en contact avec ses partenaires français et leur paie le billet de train. Sinon, Frutiger les fait passer en voiture ou à pied. Ensuite, Frutiger s’appuie sur les réseaux communistes de Morteau. La presse s’intéresse à ces événements. Puisque Morteau est hors de la juridiction de la police suisse, *L’Impartial* se décide à y mener l’enquête, contrairement à *La Sentinelle* qui n’y consacre qu’un petit encadré le 6 janvier 1937.²²¹

Elle relève seulement que “l’affaire des “engagements volontaires pour l’Espagne rebondit”²²² car “un jeune homme a été arrêté à la Chaux-de-Fonds parce qu’il projetait d’aller combattre en Espagne”.²²³ Le quotidien mentionne que la police fédérale poursuit ses recherches autour d’un “centre d’enrôlement” bien que celui-ci “ne serait situé ni au Locle ni à la Chaux-de-Fonds”.²²⁴ La rédaction ajoute : “Beaucoup de bruit pour peu de choses, sans compter - nous le disons une fois encore - si tout recrutement est sévèrement condamnable et doit être puni, nous ne voyons pas de quel droit on veut empêcher un homme de s’en aller combattre pour la liberté en Espagne, s’il estime que

²¹⁸ AEN, 1POL-356/5, Rapport de l’agent F. Graf, à l’Adj. du Cdt. de la police cantonale à la Chaux-de-Fonds, 4 janvier 1937.

²¹⁹ Cela est indiqué par sa signature en bas des divers compte-rendus de témoignages disponibles aux archives fédérales dans le dossier concerné, soit le AFS, E5330-01#1000/894#17912*, réf. 98/1937/20, Frutiger Charles 1908, Robert Nicoud Ali-Oskar 1916, Fremder Militärdienst, Dossier 7 und 8, 1936 - 1939.

²²⁰ AFS, E5330-01#1000/894#17912*, Procès-verbal d’audience du Tribunal militaire de 5ème Division, 08 avril 1937.

²²¹ Nous nous basons ici sur l’article Une arrestation à la Chaux-de-Fonds. Engagement pour l’Espagne, *La Sentinelle*, 6 janvier 1937, n°4, 48ème année p. 4.

²²² *Ibid.*

²²³ *Ibid.*

²²⁴ *Ibid.*

c'est là son devoir".²²⁵ L'article de *La Sentinelle* est révélateur du flou qu'entretient le journal relativement au départ des volontaires, ce que nous étudierons plus à fond au deuxième chapitre. Si le quotidien relate par moment les faits d'armes des volontaires suisses, *La Sentinelle* précise quasi systématiquement qu'il est condamnable de s'enrôler - ou plutôt dans ce cas précis d'enrôler les autres - sans manquer toutefois de marquer son soutien à la cause républicaine. *L'Impartial*, de son côté, est bien plus critique dans son cadrage de l'événement.²²⁶ Il indique que "la police fédérale, en collaboration étroite avec les agents de la Sûreté de notre région, procède à une enquête serrée au sujet de l'enrôlement de volontaires suisses pour l'Espagne".²²⁷ Ces investigations auraient permis de dévoiler le "rôle exact joué par le conseiller F. du Locle.". *L'Impartial* souligne que "F.", soit Charles Frutiger, prétend n'avoir eu "qu'un rôle de simple agent de liaison dans toute cette affaire", en recevant et en facilitant le passage en France de "citoyens de la Suisse allemande" qu'il retrouvait dans un "restaurant du Locle".²²⁸

L'Impartial relate l'affaire concernant Robert-Nicoud en expliquant que "de nouveaux témoignages viennent d'être recueillis qui établissent nettement que F. a fait de la propagande directe pour des enrôlements de volontaires".²²⁹ Selon le journal, la police "a mis la main au collet d'un individu nommé R. qui se trouvait dans un hôtel à la Chaux-de-Fonds".²³⁰ L'arrestation de celui-ci, qui n'est autre que Robert-Nicoud, serait intervenue "à la suite de diverses dénonciations", puisqu'il aurait "fait à plusieurs personnes des propositions pour les engager à partir pour l'Espagne".²³¹ Cela permet à *L'Impartial* d'affirmer avoir connaissance "d'une centrale de propagande et d'enrôlement pour l'Espagne" qui se trouverait à Morteau et qui entretiendrait des "relations suivies (...) entre les communistes de cette dernière localité (...) et les agents bolchévistes de notre région".²³² Très détaillé, l'article de *L'Impartial* ressemble beaucoup aux rapports de police, ce qui laisse penser que ces deux organes communiquent. *L'Impartial* mentionne le "projet de colonisation en Russie", soit les mots mêmes employés par Frutiger lors de ses interrogatoires. L'article de *La Feuille d'avis de Neuchâtel*²³³, est presque identique à celui de *L'Impartial*. Le journal du bas du canton ne cache toutefois pas le nom de Frutiger, dont il révèle l'identité. Il l'accuse d'être non seulement "un agent de liaison", mais d'avoir fait de la "propagande" et "des propositions aux chômeurs en vue de leur enrôlement dans les troupes espagnoles".

²²⁵ *Ibid.*

²²⁶ Nous nous basons ici sur l'article A propos d'une enquête fédérale : l'enrôlement des volontaires pour l'Espagne continue, *L'Impartial*, 5 janvier 1937, n°17163, 58ème année, p.5.

²²⁷ *Ibid.*

²²⁸ *Ibid.*

²²⁹ *Ibid.*

²³⁰ *Ibid.*

²³¹ *Ibid.*

²³² *Ibid.*

²³³ Aux Montagnes : La Chaux-de-Fonds, une nouvelle arrestation dans l'affaire des enrôlements pour l'Espagne, *Feuille d'Avis de Neuchâtel et du Vignoble neuchâtelois*, 6 janvier 1937, n°4, 199ème année p. 6.

Mais *L'Impartial*, pour sa part, décide de mener une enquête de l'autre côté de la frontière. Il envoie un journaliste à Morteau, "cette petite localité frontalière" qui serait en réalité "un véritable foyer de propagande bolchéviste"²³⁴. Ce serait dans "un petit estaminet" que les communistes auraient commencé à enrôler des volontaires. Des "jeunes gens venant de Suisse" s'y rendraient pour remplir et traiter "les formalités de l'enrôlement", et ce "sous le manteau de la plus grande discrétion". Ce réseau devrait son existence à des "techniciens soviétiques". Ceux-ci seraient particulièrement intéressés par la Suisse, parce qu'ils "ont encore la mission d'engager une main d'œuvre qualifiée. (...) Les démarches de ces techniciens sont en corrélation directe avec le projet d'une colonisation suisse en U.R.S.S dont le promoteur est, comme on le sait, M. Marti de Bienne." Dans cette optique, ces techniciens retrouveraient les candidats au départ pour la Russie à Morteau pour "faire subir un interrogatoire et une sorte d'examen très serré aux personnes qui s'appêtent à planter leurs tentes sur les bords de la Volga". Pour *L'Impartial*, ces recrutements constituent "un grand danger", en particulier pour l'horlogerie car ils agissent "en faveur de l'exode de nos meilleurs ouvriers". En ce qui concerne *La Feuille d'Avis* et *La Sentinelle*, les deux quotidiens ne prêtent que peu d'intérêt à cette affaire jusqu'au procès de Frutiger, sur lequel nous reviendrons.

Il en ressort toutefois que le rôle de *porteur* de Frutiger est aussi celui d'*intermédiaire* entre la Suisse et la France. Comme mentionné, il permet non seulement le passage de volontaires neuchâtelois, mais aussi de ceux venant de Suisse ou de l'étranger. Ces réseaux sont aussi bien régionaux qu'internationaux. Il opère souvent avec les cellules de Bienne. Il faut remarquer que les acheminements par le Locle continuent après l'arrestation de Frutiger, qui n'est qu'un rouage de la machine.²³⁵

A Bienne, ce sont deux communistes, Ernest Aebersold et Walter Nyffenegger, qui servent de *recruteurs*. Tous deux ne sont pas seulement des militants mais bien des cadres du parti dont ils occupent tour à tour la présidence.²³⁶ Le premier, Aebersold, est né en 1900. C'est un manoeuvre. C'est lors du départ de deux volontaires, Johann, (ou Hans) Eberhart²³⁷ et Camille Comtesse, que le rôle d'Aebersold apparaît. Pour les autorités, Aebersold n'est pas nécessairement un recruteur à part entière, mais plutôt un "promoteur"²³⁸ de l'enrôlement. Quant à Nyffenegger, "monteur de chauffage

²³⁴ Nos reportages : l'activité communiste à Morteau, *L'Impartial*, 7 janvier 1937, n°17165, 58ème année p.3.

²³⁵ C'est ce que nous démontrerons plus loin notamment à partir du cas de Camille Comtesse.

²³⁶ AFS, E5330-01#1000/894#18455*, Rapport au chef de la police cantonale à Bienne, Corps de police du canton de Berne, 02 novembre 1937.

²³⁷ Le nom d'Eberhart peut aussi s'écrire "Eberhard". Nous avons choisi ici l'orthographe qu'il emploie lui-même.

²³⁸ AFS, E5330-01#1975/95#82*, Antrag des Oberauditors, Département Militaire Fédéral, 17 juin 1939.

central” de profession, il est à la fois conseiller de la ville de Bienne et ex-président du PC.²³⁹ Il est d’ailleurs en contact avec Reinhold Thiel, qui retiendra notre attention plus tard. Aerborsold ou Nyffenegger sont donc déjà bien connus des autorités biennoises.²⁴⁰

Le départ de Eberhart permet de comprendre le fonctionnement du réseau biennois. “Grand sympathisant du communisme” sans être membre du parti, Eberhart manifeste la volonté d’aller en Espagne alors qu’il est inquiet par la justice pour d’autres raisons.²⁴¹ Il fait part de son désir à Nyffenegger, qui est une de ses connaissances. Celui-ci l’encourage en lui promettant que “pendant que je servirais en Espagne républicaine ma femme et mes enfants toucheraient journallement de la part de l’entre-aide espagnole, la somme de frs. 25.- français.”²⁴² Nyffenegger dirige Eberhart au domicile d’Aerborsold afin qu’il reçoive “toutes les indications me permettant de m’engager”.²⁴³ Aerborsold lui fournit l’argent nécessaire pour le voyage en train et lui remet un croquis du chemin à suivre pour trouver une maison dans “un quartier près de la gare au Locle”.²⁴⁴ Il précise à Eberhart qu’il n’a qu’à “montrer le plan et que le nécessaire serait immédiatement entrepris en vue de mon enrôlement”.²⁴⁵ Il est toutefois clair que la personne de contact au Locle n’est autre que Frutiger. Nous y retrouvons son *modus operandi* bien que son nom ne soit jamais cité par Eberhart. Les autorités de police ne tarderont d’ailleurs pas à le comprendre en interrogeant Eberhart à son retour.²⁴⁶ Le rôle de *passer* que revêt Frutiger est d’autant plus évident qu’au Locle, Eberhart rencontre un “argovien” et un “citoyen du Liechtenstein” eux aussi munis d’un plan similaire.²⁴⁷ Les trois volontaires, après avoir rencontré Frutiger, attendent dans un café un chauffeur de taxi qui les amène à Morteau par les Brenets et Villers-le-lac. A leur arrivée, ils se rendent dans une cellule communiste qui leur permet de rejoindre Villeurbanne, où ils attendent deux jours dans une cuisine populaire servant de “ lieu de rassemblement”.²⁴⁸ La suite de leur périple est presque identique à celle d’autres volontaires puisqu’à partir de Lyon, ils passent par Perpignan, Figueras, Valence et Albacete.

Eberhart est incorporé dans l’artillerie puis dans une batterie anti-aérienne. Il croise d’autres volontaires de sa région d’origine, notamment René-Wilhelm Zurbrugg et Albert Gertsch, dont il

²³⁹ AFS, E5330-01#1000/894#18455*, Rapport au chef de la police cantonale à Bienne, Corps de police du canton de Berne, 02 novembre 1937.

²⁴⁰ *Ibid.*

²⁴¹ AFS, E5330-01#1000/894#18455*, Procès-verbal d’audition de Johann Eberhart par la police cantonale bernoise, 08 octobre 1937.

²⁴² *Ibid.*, p.1.

²⁴³ *Ibid.*, p.2.

²⁴⁴ *Ibid.*

²⁴⁵ *Ibid.*

²⁴⁶ AFS, E5330-01#1000/894#18455*, Procès-verbal d’audience du Tribunal militaire de 3ème Division, 12 juillet 1938.

²⁴⁷ AFS, E5330-01#1000/894#18455*, Procès-verbal d’audition de Johann Eberhart par la police cantonale bernoise, 08 octobre 1937.

²⁴⁸ *Ibid.*

annonce le décès aux autorités une fois revenu en Suisse.²⁴⁹ Toutefois, l'expérience d'Eberhart tourne court lorsqu'il réalise que Nyffenegger a menti et que sa famille ne reçoit pas du tout les sommes promises. C'est ce qui le décide à rentrer.²⁵⁰

Le fonctionnement du réseau change quelque peu après l'arrestation de Frutiger. C'est ce que démontre le départ de Camille Comtesse en mars 1938. Aebersold n'est alors plus un organisateur à proprement parler, mais un intermédiaire. Il n'agit pas seul. Il convainc le fils du volontaire René-Wilhelm Zurbrugg déjà en Espagne, René-Marcel, de recruter quelqu'un.²⁵¹ Nous reviendrons sur le parcours du père un peu plus loin : c'est le fils qui retient notre attention pour le moment. René-Marcel recrute Camille Comtesse. L'enquête de police s'avère compliquée dans ce cas, car les informations proviennent de la mère et du colocataire de Comtesse.²⁵² Le colocataire, Houriet, est considéré comme un "témoin de sa détermination et des visites que lui fit un communiste de 19 ans, nommé Zurbrugg René-Marcel". Houriet assiste aux discussions entre les deux jeunes gens relatives à l'enrôlement de Comtesse. Zurbrugg essaie même de convaincre Houriet qui refuse²⁵³ ; pour la police biennoise, Zurbrugg s'occupe de la sorte de "favorisation de jeunes gens aux hostilités en Espagne".²⁵⁴ En rendant visite à Comtesse "presque chaque soir"²⁵⁵, il l'incite à partir. Il lui fournit toutes les informations nécessaires. Il lui indique que "pour franchir la frontière, des individus de Zurich fournissaient des faux passeports ainsi que l'argent nécessaire au voyage".²⁵⁶ La veille de son départ, il lui conseille de "se munir d'un manteau pour le voyage".²⁵⁷

L'enquête de police cherche alors à remonter la filière. Les autorités arrêtent Zurbrugg, le fouillent et l'interrogent. Dans son portefeuille, elles retrouvent des lettres, notamment de son père, ainsi que des adresses locales, et espagnoles de "communistes déjà morts en Espagne".²⁵⁸ Lors de son interrogatoire, la police le soupçonne de mentir, bien qu'il finisse par "fournir quelques renseignements". Il raconte avoir agi à l'instigation d'Aebersold, qui est l'intermédiaire entre

²⁴⁹ AFS, E5330-01#1000/894#18455*, Communication de la police cantonale bernoise à Bienne adressée au Commandant de la police cantonale à Berne et transmis au Juge d'instruction du Tribunal militaire de 3ème Division, 15 octobre 1937.

²⁵⁰ AFS, E5330-01#1000/894#18455*, Procès-verbal d'audition de Johann Eberhart par la police cantonale bernoise, 08 octobre 1937.

²⁵¹ AFS, E5330-01#1975/95#82*, Procès-verbal d'interrogatoire de René-Marcel Zurbrugg par le Ministère public fédéral, 26 avril 1938.

²⁵² AFS, E5330-01#1975/95#82*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 27 octobre 1938.

²⁵³ AFS, E5330-01#1975/95#1342*, Rapport des agents la police cantonale bernoise à l'officier de la police cantonale à Bienne, 15 mars 1938.

²⁵⁴ *Ibid.*, p.1.

²⁵⁵ *Ibid.*

²⁵⁶ *Ibid.*, p.2.

²⁵⁷ *Ibid.*

²⁵⁸ *Ibid.*

lui-même et “un communiste inconnu”²⁵⁹, vraisemblablement Suisse alémanique. La police ne retrouve jamais l'identité de ce dernier, malgré les descriptions physiques fournies par les témoins. Zurbrugg explique que l'inconnu prétend avoir croisé son père en Espagne et que ce dernier souhaite que son fils l'y rejoigne. Lorsque René-Marcel refuse, l'inconnu le pousse à “recruter des jeunes gens”²⁶⁰ pour y aller à sa place. Un dispositif se met en place : l'inconnu rassemble le matériel et le financement ; Zurburgg recrute ; Aebersold fait l'intermédiaire entre les deux et fixe des rendez-vous auxquels il n'assiste même pas. Ces entrevues se déroulent dans différents cafés, le Jura, le café Dufour, le café Schweizerhof et le café Adler.²⁶¹ Lorsque Aebersold souhaite contacter Zurbrugg, il l'attend généralement à la sortie du travail ou sinon au domicile de sa mère, à laquelle il transmet les informations nécessaires.

Comme il doit trouver quelqu'un à recruter, Zurbrugg explique avoir choisi Comtesse car il cherchait “un jeune homme au caractère léger et d'assez mauvaise réputation”.²⁶² Zurbrugg dit avoir présenté Comtesse à l'inconnu pour prouver à ce dernier qu'il avait rempli sa mission.

Comtesse se rend au Locle avec l'inconnu qui lui remet 300.- et lui commande “un automobiliste” pour l'amener à Morteau.²⁶³ Comtesse s'adresse ensuite au Secours rouge à Paris. Toutefois, Zurbrugg raconte une autre version lors de son interrogatoire puisqu'il affirme que Comtesse a passé la frontière à Bâle pour se rendre à Mulhouse puis à Paris.²⁶⁴ Les communistes manifestent une grande prudence, soit en restant anonyme soit en mentant délibérément pendant certains interrogatoires. Afin de connaître la véracité des propos tenus par Zurbrugg et Aebersold, la police n'hésite pas à les confronter pour qu'une dispute éclate et que les accusés finissent par avouer.²⁶⁵

L'étude des filières et de leur fonctionnement nous permet ainsi de démontrer que les départs demandent une connaissance préalable et une intégration dans les filières d'acheminement. Les réseaux militants, qui ne sont pas mis en place spécifiquement pour l'Espagne, s'appuient sur des interconnaissances régionales et internationales. Les rôles chacun, compris dans une configuration, sont distribués dans l'organisation. Ils peuvent certes varier au fil du temps, mais restent nécessaires

²⁵⁹ *Ibid.*

²⁶⁰ *Ibid.*, p.3.

²⁶¹ *Ibid.*

²⁶² *Ibid.*

²⁶³ AFS, E5330-01#1975/95#1342*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 23 février 1939.

²⁶⁴ AFS, E5330-01#1975/95#1342*, Deuxième procès-verbal d'audition de René-Marcel Zurbrugg par la police cantonale bernoise, 14 mars 1938.

²⁶⁵ AFS, E5330-01#1975/95#1342*, Rapport des agents la police cantonale bernoise à l'officier de la police cantonale à Bienne, 15 mars 1938.

au bon fonctionnement du de l'appareil. Ces rôles ne sont d'ailleurs pas attachés à des individus, mais plus encore, les acteurs sont remplaçables : c'est ce que démontre la filière du Locle qui perdure au-delà de l'arrestation de Frutiger. Ces réseaux, comme nous allons l'illustrer, permettent aux volontaires de passer à l'acte et de concrétiser leur engagement grâce aux *opportunités* qu'ils leur offrent.

Des militants ?

L'entrée dans les filières régionales

Les volontaires entrent parfois en contact avec les filières non pas grâce à des organisations partisans, mais par des cercles de sociabilités : des cafés ou des restaurants ; des camps de travail pour chômeurs ; ou même la famille. De même, le cloisonnement entre le Parti communiste et l'organisation clandestine de l'acheminement a comme conséquence que, pour les militants pourtant inscrits au parti, leur départ n'est pas toujours être pas toujours lié. Il s'agit de considérer également que les volontaires n'ont pas tous le même degré de politisation.

Ainsi, Aloïs Neuenschwander, né en 1913, emploie la filière de Charles Frutiger. Originaire de Langnau, sa famille est domiciliée au Locle.²⁶⁶ Le mariage de ses parents n'est pas heureux : ils divorcent pendant son enfance et il est placé avec son frère à l'orphelinat de Belmont pour durant cinq ans²⁶⁷. Si nous n'avons beaucoup de renseignements sur son frère, nous savons qu'un Jean Neuenschwander du Locle reçoit une patente de vente de boissons alcoolisées à l'emporter en novembre 1939²⁶⁸. Aloïs Neuenschwander n'est pas le seul volontaire à avoir été placé en orphelinat, puisque c'est aussi le cas de Léon Huguenin²⁶⁹. Si son casier judiciaire reste vierge jusqu'à sa condamnation pour participation aux hostilités en Espagne²⁷⁰, son enfance et sa jeunesse se déroulent dans la misère financière et affective. "Elevé à la dure" selon les autorités communales du Locle²⁷¹, il n'a aucune formation professionnelle et est victime du chômage frappant la région. Au Locle, sa mère elle aussi connaît un parcours de vie apparemment compliqué. Après son premier divorce, elle se remarie deux fois et donne naissance à un autre enfant²⁷². Alors qu'Aloïs est en Espagne, son

²⁶⁶ AFS, E5330-01#1000/894#17874*, Lettre du Département militaire du Canton de Neuchâtel adressée au Département militaire fédéral, 18 décembre 1936.

²⁶⁷ AFS, E5330-01#1000/894#17874*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire, 26 novembre 1937.

²⁶⁸ AEN, 1 POL-276, Arrêté du Conseil d'Etat de la République et du Canton de Neuchâtel du 28 novembre 1939.

²⁶⁹ AFS, E5330-01#1975/95#1337*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 15 avril 1939.

²⁷⁰ AFS, E5330-01#1000/894#17874*, Extrait de casier judiciaire du registre central, 13 juillet 1937.

²⁷¹ AFS, E5330-01#1000/894#17874*, Rapport du Conseil communal du Locle, 3 mars 1937.

²⁷² *Ibid.*

troisième mariage est dans une situation difficile. Le mari de l'époque, un dénommé "Lesquereux", est tuberculeux et ne peut plus travailler. Le maigre revenu de la famille provient de l'assistance de l'Etat et des "journées"²⁷³ que fait la mère. Avant son départ, Aloïs Neuenschwander circule entre les domiciles de ses deux parents. Il entretient des relations conflictuelles avec son père Hermann qui lui reproche de ne pas apporter suffisamment d'argent à la maison.²⁷⁴ Aloïs n'a effectivement que très peu de revenus et recourt ainsi à différentes assistances²⁷⁵ dont celle de l'Union des Chômeurs à la Chaux-de-Fonds, pour le compte de laquelle il travaille par exemple à l'aménagement des jardins du cimetière de la ville²⁷⁶.

Aloïs et son père sont toutefois tous les deux recensés comme éléments communistes de la ville du Locle.²⁷⁷ Ceci permet d'expliquer en partie la socialisation politique de Neuenschwander. Celui-ci niera cependant son obédience politique lors de son procès²⁷⁸, sur lequel nous reviendrons. Neuenschwander est bel et bien un militant, comme le démontrent les lettres envoyées à sa famille depuis l'Espagne. Lorsqu'il se trouve à Albacete, il explique aller combattre pour "défendre notre cause".²⁷⁹ Le "notre" peut autant référence aux opinions familiales qu'aux manières de dire du Parti communiste. Neuenschwander écrit aussi que sa famille doit "bien savoir" qu'il a "des raisons" d'aller combattre en Espagne.²⁸⁰

Son périple débute en octobre 1936, lorsqu'il part "brusquement, sans aviser ses parents". Il franchit le Col des Roches et rejoint Morteau à pied²⁸¹. Il monte ensuite dans un train à destination de Besançon puis de Lyon. Une fois là-bas, il s'engage dans l'armée gouvernementale espagnole par l'intermédiaire d'une agence communiste, sous le nom d'"Harry Neuenschwander"²⁸², en se servant très probablement de son second prénom, Henri. Emmené à Perpignan en camion, il fait le reste de la route par Huesca, Barcelone, Valence et enfin Albacete où il reçoit sa formation militaire avant d'être envoyé sur le front de Madrid. Un mois plus tard, il est promu du rang de caporal à celui de

²⁷³ à comprendre ici comme un rôle de femme de ménage

²⁷⁴ AFS, E5330-01#1000/894#17874*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire, 26 novembre 1937.

²⁷⁵ AFS, E5330-01#1000/894#17874*, Déclaration de l'office de travail du Locle, 14 octobre 1937.

²⁷⁶ Nous retrouvons son nom sur les listes manuscrites des volontaires de l'Union des Chômeurs aux archives du POP, VCH-BVFP, POP 88, Union des chômeurs; (correspondances, notes), 1936-1940.

²⁷⁷ AEN, 1POL-322/4, Liste des communistes connus par le service au Locle de la police cantonale neuchâteloise, 24 juillet 1936.

²⁷⁸ AFS, E5330-01#1000/894#17874*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire, 26 novembre 1937.

²⁷⁹ Sa lettre est retranscrite et jointe à : AEN, 1POL-356/5, Correspondance du commandant de la police cantonale au Sergent de la Ve brigade du Locle, 15 décembre 1936.

²⁸⁰ *Ibid.*

²⁸¹ AFS, E5330-01#1000/894#17874*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire, 26 novembre 1937.

²⁸² RGASPI 545.6.1495. Billet de référencement du nom d'Harry Neuenschwander comme volontaire suisse, [s.d.] ; RGASPI 545.6.1477. Liste nominatives des volontaires suisses, [s.d], p.49.

Lieutenant. Il reste au front presque une année, avant d'être blessé et d'entamer son retour entre l'été et l'automne 1937.²⁸³

Comme il vit et milite au Locle, il connaît Charles Frutiger. Ils sont tous deux membres du Parti communiste local, mais aussi de l'association des "Amis de l'U.R.S.S."²⁸⁴ qui défend aussi bien une implantation suisse en Russie que l'adoption du modèle bolchévique en Suisse. Leur proximité se manifeste aussi quand Frutiger l'accompagne à Morteau et lui offre le billet de train pour Lyon.²⁸⁵ Dans le cas de Neuenschwander, les opportunités de départ sont évidentes : il vit à proximité de la frontière et appartient à un espace militant comprenant des individus susceptibles de l'aider.

Au contraire, Robert-Nicoud n'est ni un membre du Parti communiste ni un loclois. C'est le camp de travail pour chômeurs de Gorgier qui lui ouvre une fenêtre sur l'Espagne.²⁸⁶ Originaire de la Chaux-de-Fonds, il naît aux Brenets dans les Montagnes neuchâteloises. Robert-Nicoud est probablement placé sous la tutelle de l'assistance communale de la Chaux-de-Fonds jusqu'à sa majorité.²⁸⁷ Seul un oncle, habitant du Locle, semble lui être apparenté à son départ. D'abord agriculteur, il cumule ensuite différents emplois dont celui de domestique pour le compte d'une famille du bas du canton²⁸⁸. Renvoyé une première fois "parce qu'il buvait", il est licencié d'une autre emploi car "il aurait même menacé son patron pour en obtenir de l'argent".²⁸⁹ C'est après son école de recrues qu'il est placé au camp de travail de Gorgier.

Robert-Nicoud ne semble pas être un militant particulièrement engagé. Si son départ est retardé par son arrestation au cours de l'enquête sur Frutiger, Robert-Nicoud trouve d'autres moyens.²⁹⁰ Muni d'un passeport, Robert-Nicoud quitte la Suisse en prétendant se rendre en France à la recherche de travail. C'est alors qu'il rejoint les Brigades internationales : il y trouve la mort.²⁹¹ Son nom apparaît d'ailleurs sur les listes de soldats manquants aux cours de répétition, de même que sur certains rapports de police. En avril 1937, la section militaire du Locle indique le défaut de Robert-Nicoud à son devoir de servir. Les autorités expliquent qu'après avoir été "relâché par la

²⁸³ AFS, E5330-01#1000/894#17874*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire, 26 novembre 1937.

²⁸⁴ AFS, E5330-01#1000/894#17912*, Procès-verbal d'audition de Charles Frutiger par le Ministère public fédéral, 18 décembre 1936.

²⁸⁵ AFS, E5330-01#1000/894#17874*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire, 26 novembre 1937.

²⁸⁶ AFS, E4320B#1974/47#18*, Procès-verbal d'audition d'Ali-Oscar Robert-Nicoud, 03 janvier 1937.

²⁸⁷ AFS, E5330-01#1000/894#18288*, Lettre de la section militaire de Marin-Epagnier adressée au juge d'instruction de la 2ème division à Courtelary, 23 août 1937.

²⁸⁸ AFS, E5330-01#1000/894#18288*, Rapport du Conseil communal de Marin-Epagnier, 30 août 1937.

²⁸⁹ *Ibid.*

²⁹⁰ Robert-Nicoud ment d'ailleurs sur ses intentions au Ministère public lorsqu'il est détenu par ce dernier de manière préventive à la Chaux-de-Fonds : AFS, E4320B 1974 17 18, Lettre d'Ali-Oscar Robert-Nicoud adressée au Ministère public fédéral, 5 janvier 1937.

²⁹¹ AFS, E5330-01#1000/894#18288*, Transcription d'une lettre du Comité International d'aide au peuple espagnol rédigée à Paris et adressée à Ernest Robert-Nicoud à la Chaux-de-Fonds, 11 août 1938.

police fédérale il est parti en France à la recherche de travail”.²⁹² Son nom figure ainsi aux côtés de ceux d’Eugène Calame, de René Pierre-Humbert, d’Aloïs Neuenschwander et de Walter Vogt.²⁹³

L’opportunité de partir en Espagne pour Robert-Nicoud se concrétise par un espace qui n’est pas militant à proprement parler. C’est au camp de travail que Robert-Nicoud reçoit la carte lui permettant d’être identifiable par Frutiger quand bien même les deux ne se connaissent pas. Cet élément est commun au départ d’Eberhart, précédemment évoqué.²⁹⁴ Plus que d’être des indications géographiques, ces croquis sont des preuves de l’appartenance des volontaires au réseau d’acheminement et de leur intention de partir en Espagne. Dans le cas d’Eberhart, son départ ne repose pas non plus sur des questions idéologiques mais présente une occasion de fuir une condamnation judiciaire. Ceci ressemble d’ailleurs aux motivations de ceux qui rejoignent la légion étrangère, comme nous le verrons. Marié et père de plusieurs enfants, Eberhart a 25 ans au moment où il s’engage en décembre 1936. S’il n’est pas un adhérent du parti, il se dit “grand sympathisant du communisme”. Eberhart a commis “plusieurs vols avec effraction pour lesquels une instruction était en cours.”²⁹⁵ Le départ en Espagne lui paraît être une bonne échappatoire puisque “d’après ce qui se disait au sein des éléments communistes la guerre ne durerait pas longtemps et pour ceux qui serviraient la bonne cause, une occasion excellente se présenterait pour trouver une bonne place et refaire son existence.”²⁹⁶ Eberhart n’est pas le seul à avancer ces arguments, puisque c’est aussi le cas, comme nous le verrons, d’Otto Reynaud. Si Eberhart mentionne cela à son retour, il l’assure également à sa femme dans sa correspondance. Le jour de son départ, il lui écrit en effet²⁹⁷ :

“Chère Flora

J’en m’avais en Espagne car j’en peux plus supporter l’idée que j’en devrais faire l’armée à Witzwyl. J’en t’enverrai l’argent depuis la pour la Famille, et plus tard si tout vas bien tu reviendra vers moi la en Espagne. Embrasse encore les enfants pour moi, ton Jean qui t’aime pour toujours.”

Eberhart rencontre Nyffenegger dans le café-restaurant “Prolétaria” à Bienne.²⁹⁸ Puisqu’il n’en a pas les moyens, c’est la filière qui se charge de financer son périple. En réalité, Eberhart

²⁹² AFS, E5330-01#1000/894#18288*, Rapport de la section militaire du Locle envoyé à Marin, 05 avril 1937.

²⁹³ Lettre du Conseiller d’Etat chef du département Militaire Jean Humbert adressée au département Militaire fédéral à Berne, 07 juin 1937, MIL40, Archives de l’Etat de Neuchâtel

²⁹⁴ AFS, E5330-01#1000/894#18455*, Procès-verbal d’audition de Johann Eberhart par la police cantonale bernoise, 08 octobre 1937.

²⁹⁵ *Ibid.*

²⁹⁶ *Ibid.*

²⁹⁷ AFS, E5330-01#1000/894#18455*, Correspondance entre Hans Johann et Flora Eberhart, [s.d] décembre 1936.

²⁹⁸ AFS, E5330-01#1000/894#18455*, Procès-verbal d’audition de Johann Eberhart par la police cantonale bernoise, 08 octobre 1937.

manifeste de lui-même le désir de s'engager. Les promesses financières de Nyffenegger pour sa famille paraissent achever de le convaincre. Notons cependant qu'Eberhart évoque peut aussi les problèmes financiers de sa famille à son retour afin d'attirer la sympathie des autorités judiciaires. Cela étant, le motif financier apparaît aussi chez Camille Comtesse. Son cas est toutefois étroitement lié au parcours de la famille Zurbrugg. Le père René-Wilhelm a d'ailleurs lui aussi tenté de se soustraire à la justice bien qu'il soit également un militant.

René-Wilhelm Zurbrugg est originaire de la Brévine, l'une des communes des Montagnes neuchâtelaises.²⁹⁹ Né en 1898, il bénéficie d'une certaine formation. Zurbrugg grandit au Val-de-Travers où, après avoir terminé l'école primaire, il suit un apprentissage de mécanicien. Son propre père est jardinier. En 1918, René-Wilhelm rencontre Rosa Gertsch à Fleurier. Il l'épouse et le couple donne naissance à trois enfants, dont René-Marcel. En 1919, la famille déménage à Bienne. René-Wilhelm ne trouve toutefois pas de stabilité professionnelle et oscille entre des périodes d'emploi et de chômage. Le couple divorce en 1935 mais continue à entretenir de nombreux liens. Incorporé dans la Landwehr de l'armée suisse, René-Wilhelm fait plutôt bonne impression tout au long de son service. En revanche, les autorités biennoises se méfient de lui, notamment à cause de condamnations pour ivresse, scandale, vol et menaces. A partir de 1931, René-Wilhelm Zurbrugg est aussi le trésorier d'une association de natation intitulée les "swim-boys". En 1936, cette société constate des irrégularités dans la gestion des comptes. René-Wilhelm avoue alors avoir, de temps à autre, pris de l'argent dans la caisse. En hiver 1936, cette somme avoisine les 1000.-. C'est dans ce contexte que Zurbrugg s'en va en Espagne, tout en puisant les fonds nécessaires à son voyage dans la caisse de l'association. Incorporé en Espagne comme téléphoniste, il passe près de deux ans sur le front, de décembre 1936 au rapatriement des volontaires organisé par la Confédération lors de la démobilisation des Brigades internationales en 1938

René-Wilhelm Zurbrugg entretient de nombreux liens avec son fils René-Marcel, lui aussi communiste. Au sein des Brigades internationales, il est considéré comme "politiquement bien" malgré ses penchants d'alcoolique.³⁰⁰ Dans une de ses lettres envoyée depuis l'Espagne alors que son fils fait l'objet d'une enquête pour son rôle d'enrôleur, il lui écrit :

"Enfin mes chéris je vous écris car Marcel, sans le savoir, a rompu la cause qui m'empêchait de vous écrire. Oui Marcel mon plus grand souci était que tu viennes me rejoindre je ne sais de quelle façon mais tu aurais sûrement réussi [...] auparavant cela était plus facile mais maintenant non ! il faut déjà être spécialisé dans

²⁹⁹ Nous nous basons ici sur : AFS, E5330-01#1975/95#1420*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 3ème Division, 24 avril 1939.

³⁰⁰ RGASPI.545.6.1503., Appréciation du camarade René Zurbrugg par le commissaire de guerre et le chef de groupe du bataillon de DCA, 03 août 1938.

une partie de notre dur métier. Donc Ruth m'a écrit que tu avais voulu venir et que l'on t'avait renvoyé mon pauvre petit quelle joie tout de même que de pouvoir te serrer sur mon coeur [...] je m'en tire sans infirmités ni dommages [...] j'ai pris à ce moment des renseignements sur la question des volontaires et je sais maintenant que tu ne pourrais venir me rejoindre que quand je te ferai venir c'est-à-dire à la fin [...] j'ai fait mon devoir, mon tout petit devoir et même une part pour toi, je suis Chef et j'en suis fier car je sens que dans ton petit grand coeur de communiste fils de lutteur tu en es fier, aussi nous ne manquons de rien, tout va bien et nous les vaincrons !!! nous le voulons !!!³⁰¹

Il va sans dire que l'implication de Aebersold dans leurs cas relève de réseaux reposant sur la base du parti. Si le profil de Neuenschwander nous indique que la famille peut être une instance de socialisation politique, cet élément est particulièrement marquant chez les Zurbrugg puisqu'il dépasse des relations conflictuelles. En effet, la mère de René-Marcel, qui est l'ex-épouse de René-Wilhelm, est également une personne de confiance pour les acteurs de la filière, puisqu'elle transmet les messages d'Aebersold à son fils si ce dernier est absent. De plus, Rosa Gertsch est la sœur du volontaire Albert Gertsch.³⁰² Ce dernier, jugé par défaut par le Tribunal militaire, meurt sur le front de Cordoue. Le volontariat armé pour l'Espagne semble être un phénomène familial en ce qui concerne les Zurburgg.

Quant à René-Marcel, il représente l'opportunité de passage à l'acte de Camille Comtesse. Son cas pose toutefois la question de la volonté au sein de la filière. D'une part, René-Marcel semble contraint par Aebersold et l'inconnu de trouver une personne pour partir à sa place en Espagne. Son refus de s'y rendre paraît notamment influencé par son père, engagé dans les Brigades internationales, qui n'est pas favorable à ce que son fils l'y rejoigne. D'autre part, René-Marcel Zurburgg se charge de persuader Comtesse de partir. La mère de ce dernier avance ainsi aux autorités que son enfant a été contraint à partir.³⁰³ Elle explique néanmoins que Comtesse manifestait le désir de s'engager en Espagne ou à la Légion étrangère depuis quelque temps.³⁰⁴

D'une manière similaire à la relation d'Eberhart et de Nyffenegger, René-Marcel Zurburgg permet à Comtesse d'accéder au réseau d'acheminement et il lui fournit le matériel nécessaire. Il justifie la pression qu'il a exercé sur Comtesse en soutenant que celui-ci "paraissait enchanté de

³⁰¹ AFS, E5330-01#1975/95#1342*, Lettre de René-Wilhelm Zurbrugg à son fils René-Marcel, 10 décembre 1937.

³⁰² AFS, E5330-01#1975/95#1420*, Complément de rapport sur l'enrôlement de Suisse et d'étrangers de la police cantonale bernoise, 18 janvier 1937.

³⁰³ AFS, E2001D#1000/1551#4262*, Lettre d'Hermence Luthi au Département des Affaires étrangères, 06 novembre 1938.

³⁰⁴ AFS, E5330-01#1975/95#1420*, Complément de rapport sur l'enrôlement de Suisse et d'étrangers de la police cantonale bernoise, 18 janvier 1937.

pouvoir partir pour l'Espagne".³⁰⁵ En effet, Camille Comtesse ne semble pas s'y déplaire, loin de là. Dans les lettres qu'il adresse à sa mère, il compare ses conditions de vie à Bienne à celles qu'il a en Espagne, en disant avoir "quitté la Suisse parce que la vie me dégoûtait surtout à Bienne. [...] Ici c'est la guerre et cette vie au milieu des gens espagnols qui sont si gentils me plaît beaucoup."³⁰⁶ Le voyage paraît également lui avoir beaucoup plu. Comtesse raconte son périple comme "un très beau voyage de Bienne au Locle puis j'ai traversé la frontière et je suis allé à Paris ensuite Barcelone Valence et Albacete".³⁰⁷ Comtesse adresse deux demandes à sa mère. La première est de ne pas mentionner son départ : "Ne dites à personnes que je suis ici ça ne regarde personne pour mon service militaire ils peuvent aller se promener".³⁰⁸ Il est alors loin de se douter que l'enquête de police le concernant ne s'est amorcée que deux jours après son départ, sous l'impulsion de sa mère. Deuxièmement, il lui dit : "Maman il ne faut pas pleurer car tu me reverras déjà un jour ou l'autre quand je pourrai je vous enverrai quelques argents pour vous aider."³⁰⁹ En Espagne, Comtesse demande à rejoindre le Parti communiste espagnol.³¹⁰

L'enfance de Camille Comtesse est particulièrement difficile. Il naît en 1918 dans une famille des Montagnes neuchâteloises. Son père, décédé au moment de son départ, est un alcoolique (Trinker en allemand) et sa mère est considérée par la commune de Bienne comme "keine vorbildliche Mutter und Hausfrau".³¹¹ Après son divorce, sa mère se remarie avec un vendeur de journaux. Celui-ci n'est pas non plus une figure paternelle pour Camille.³¹² A sa sortie de l'école, Comtesse commence plusieurs apprentissages qu'il ne termine jamais, notamment un de tapissier et un de boulanger. En janvier 1937, il trouve un emploi comme décalqueur dans une fabrique.³¹³ Il continue d'y travailler jusqu'à son départ pour l'Espagne. Comtesse est encore trop jeune pour être incorporé dans l'armée. Le fait qui n'ait pas accompli son école de recrue a plusieurs implications lors de son procès, sur lesquelles nous reviendrons. Comtesse, lors de son adolescence, est condamné pour vol et détournement de fonds en 1935. Cependant, ces jugements ne sont pas déterminants au moment de

³⁰⁵ AFS, E5330-01#1975/95#82*, Procès-verbal d'interrogatoire de René-Marcel Zurbrugg par le Ministère public fédéral, 26 avril 1938.

³⁰⁶ AFS, E5330-01#1975/95#1342*, Nous nous basons ici sur la première lettre qu'il envoie depuis l'Espagne : Lettre de Camille Comtesse à ses parents envoyée d'Albacete à Bienne, [s.d] mars 1938.

³⁰⁷ *Ibid.*

³⁰⁸ *Ibid.*

³⁰⁹ *Ibid.*

³¹⁰ RGASPI.545.6.1482., Formulaire d'adhésion de Camille Comtesse au Parti communiste espagnol, [s.d].

³¹¹ AFS, E5330-01#1975/95#1342*, Lettre du Capitaine Schupbach juge d'instruction de 2ème Division adressée à l'Auditeur en chef de l'armée, 05 février 1941.

³¹² *Ibid.*

³¹³ AFS, E5330-01#1975/95#1342*, Procès-verbal d'interrogatoire de Camille Comtesse par le Tribunal militaire, 25 janvier 1939.

son procès.³¹⁴ En effet, Comtesse est encore mineur au moment de ces méfaits et est placé quelque temps en maison de correction.³¹⁵

Les profils de ces différents volontaires montrent que l'entrée dans les filières se fait par différents biais. Si pour certains elle est due à des relations de proximité avec les passeurs, la concrétisation de l'engagement se fait pour d'autres par le biais d'endroits spécifiques où circulent les informations nécessaires et des réseaux d'interconnaissances. Ceci illustre la manière dont les agents de l'organisation des filières agissent et ciblent certains endroits et profils spécifiques. D'une grande prudence, le travail du recruteur est celui d'indiquer au passeur l'appartenance du volontaire au réseau. La famille, tel que dans le cas des Zurbrugg, peut être un élément de confiance. L'étude de l'entrée des volontaires dans des filières locales fait également transparaître que l'Espagne fait partie d'un monde des possibles pour eux. Qu'il s'agisse de Neuenschwander, Robert-Nicoud, Eberhart ou Comtesse, leur enrôlement reste volontaire. S'ils souhaitent combattre en Espagne, leur engagement ne se concrétise qu'au moment où ils parviennent à entrer en contact avec les agents de l'appareil.

Saisir des opportunités

Toutefois, les opportunités de départ ne sont pas régionales pour tous les volontaires neuchâtelois. Dans d'autres cas, la possibilité de partir apparaît par le biais de la profession. C'est ce qu'indique les départs des volontaires qui n'emploient pas les filières du Locle ou de Bienne, mais celles qui se trouvent à Genève, quand bien même ils peuvent être des militants originaires du Locle.

Parti au début du mois de novembre 1936, Robert-Martial Schärrier est un ancien membre de la Jeunesse socialiste du Locle, des Faucons Rouges (Avant-coureurs) et de la section du Locle du Front Antifasciste³¹⁶, dont il se dit être un des membres fondateurs. C'est aussi la seule organisation dont il fait encore partie au moment de son départ pour l'Espagne. Schärrier bénéficie d'une certaine éducation. D'abord formé à l'école primaire et secondaire du Locle, il poursuit ensuite ses études à l'école de commerce. Les autorités communales locloises le décrivent comme appartenant à une famille de "bonne réputation" et soulignent que ses parents, soucieux de l'avenir de leurs enfants, ont "fait des sacrifices pour leur apprendre des métiers".³¹⁷ Schärrier est cependant contraint d'abandonner

³¹⁴ AFS, E5330-01#1975/95#1342*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 23 février 1939.

³¹⁵ *Ibid.* p. 4.

³¹⁶ AFS, E5330-01#1000/894#17969*, Procès-verbal d'audition de Schaerrier Robert-Martial, Ministère public fédéral, 25 janvier 1937.

³¹⁷ AFS, E5330-01#1000/894#17969*, Rapport de l'autorité communale du Locle, 16 février 1937.

sa formation pour des raisons de maladie au printemps 1936.³¹⁸ Il explique lors de son audience devant la justice militaire, qu'il souffre de problèmes pulmonaires.³¹⁹ Du fait de cette condition physique, il est exempté de service militaire en Suisse, car déclaré "faible des poumons".³²⁰ Il avance toutefois qu'il "n'aurait pas refusé de faire son service militaire s'il avait été déclaré apte".³²¹ Cependant, la commune du Locle relève qu'il aurait plutôt été "souffrant d'une dépression nerveuse".³²² Après quelques mois de convalescence au Tessin, Schärrier trouve un emploi comme représentant pour la "Maison Maltor" qui vend "des produits alimentaires hygiéniques".³²³ Ce travail ne lui rapporte que que très peu d'argent. Schärrier raconte que ses parents "ont été obligés de subvenir plusieurs fois à mes dépenses".³²⁴ Dans ce contexte instable, il se décide à partir rejoindre les troupes espagnoles. Il s'avère d'ailleurs très clair dans ses motivations d'engagement :

"Depuis que les hostilités ont éclaté en Espagne, je nourrissais l'intention de partir en Espagne pour aller à l'aide du peuple espagnol repoussant la domination fasciste. J'avais donc l'intention de me faire enrôler, pour aller combattre comme volontaire aux côtés des troupes gouvernementales. J'ai fait part de mon intention à quelques camarades de la J.S. qui ont tous vivement déconseillé de partir. Mes parents étaient également au courant de mon projet, mais eux-aussi ne voulaient pas en entendre parler et ma mère m'a même menacé de me faire arrêter par la police, si je voulais partir. Malgré cet avertissement, je me suis décidé de partir."³²⁵

Schärrier argumente donc que c'est "pour servir un idéal, comme aussi parce qu'il était dans l'impossibilité de créer une situation et même de gagner sa vie, qu'il est parti pour l'Espagne".³²⁶ Sa décision aurait été motivée par sa lecture de journaux partisans. Il mentionne spécifiquement les noms de *La Sentinelle* et de *Le Travail*, dirigés par Ernest-Paul Graber pour le premier et Léon Nicole pour le second.³²⁷ Il explique que s'il ne fait plus partie de la majorité des organisations militantes auxquelles il a appartenu, il est resté un lecteur assidu de la presse socialiste. C'est sur cette base que Schärrier aurait été "convaincu que la démocratie était en péril en Espagne ; il se mit alors en tête que son devoir, puisqu'il n'arrivait pas à pouvoir subsister par son travail, était de venir en aide au

³¹⁸ *Ibid.*

³¹⁹ AFS, E5330-01#1000/894#17969*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 23 mars 1937.

³²⁰ *Ibid.*, p.2.

³²¹ AFS, E5330-01#1000/894#17969*, Procès-verbal d'audition de Schaerrier Robert-Martial, Ministère public fédéral, 25 janvier 1937.

³²² AFS, E5330-01#1000/894#17969*, Rapport de l'autorité communale du Locle, 16 février 1937.

³²³ AFS, E5330-01#1000/894#17969*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 23 mars 1937.

³²⁴ AFS, E5330-01#1000/894#17969*, Procès-verbal d'audition de Schaerrier Robert-Martial par le Ministère public fédéral, 25 janvier 1937.

³²⁵ *Ibid.*

³²⁶ AFS, E5330-01#1000/894#17969*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 23 mars 1937.

³²⁷ *Ibid.*, p.2.

“Gouvernement espagnol luttant contre les rebelles.” Il soutient ainsi ne pas être un communiste mais “un patriote”.³²⁸

Comme nous y reviendrons, l’argumentaire qu’il déploie lors de son procès aux travers de son éducation, de sa maladie et de son peu de revenus sert à gagner la sympathie de la Cour. En réalité, Schärrier paraît fier de son engagement en Espagne. Il ramène plusieurs souvenirs avec lui, entre autres son uniforme, une cartouche de fusil et un éclat d’obus.³²⁹

Schärrier ne part pas par le Locle, mais par la frontière genevoise. Il emploie un autre réseau qui passe par Genève et Annemasse, où il retrouve des groupements “antifascistes” locaux qui lui permettent de s’engager.³³⁰ Pour ce faire, Schärrier se sert de son travail comme vendeur itinérant. Il profite de se trouver à Cossonay et Vallorbe pour se rendre à Genève.³³¹ Avant de partir, il envoie une enveloppe qui contient trois lettres à l’une de ses amies depuis le canton de Vaud. Il demande à celle-ci de poster ses correspondances une fois qu’il serait parti. Une de ces lettres est destinée à son patron et collègue et une autre à ses parents. La dernière doit parvenir à “son amie” qu’il ne peut épouser malgré son désir faute de moyens financiers.³³² Le contenu de ces envois n’est pas similaire pour tous les destinataires : il annonce s’engager en Espagne à ses parents et à son amante, mais, il n’indique que démissionner de son poste à son patron.³³³

Une fois de l’autre côté de la frontière, Schärrier part pour Lyon. Lorsqu’il est interrogé par un contrôleur dans le train, il prétend que sa venue en France concerne sa sœur “gravement malade”.³³⁴ Une fois arrivé à Lyon, il se rend aux bureaux du Parti communiste français, dont il dispose de l’adresse grâce aux “membres des jeunesses communistes que je fréquentais à la frontière française près de Vallorbe”.³³⁵ Le lendemain, Schärrier est transporté à Perpignan puis à Figueras pour enfin rejoindre Albacète où il reçoit son instruction militaire. Il raconte avoir croisé d’autres concitoyens venant “de la Suisse-allemande et du Tessin”³³⁶ lors de son voyage. Schärrier est incorporé comme

³²⁸ *Ibid.*

³²⁹ AFS, E5330-01#1000/894#17969*, Lettre du Lt.col. Adrien Etter Grand juge du Tribunal militaire de 2ème Division à l’Auditeur en chef de l’armée, le Colonel Trüssel, 14 avril 1937.

³³⁰ AFS, E5330-01#1000/894#17969*, Procès-verbal d’audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 23 mars 1937. La présence de groupes antifascistes à la frontière et à Annemasse est aussi soutenue par Fernand Chevalier lors de son interrogatoire et de son procès. Voir notamment : AFS, E5330 01 1975 95 1986, Procès-verbal d’audition de Fernand Chevalier par le Ministère public fédéral, 25 septembre 1939.

³³¹ AFS, E5330-01#1000/894#17969*, Procès-verbal d’audition de Schaerr Robert-Martial, Ministère public fédéral, 25 janvier 1937.

³³² *Ibid.*, p.3.

³³³ AEN, 1POL-356/5, Rapport de l’agent Jaquet au Sergent Chef de la 5ème Brigade du et au Locle, 27 novembre 1936.

³³⁴ AFS, E5330-01#1000/894#17969*, Procès-verbal d’audition de Schaerr Robert-Martial par le Ministère public fédéral, 25 janvier 1937.

³³⁵ *Ibid.*, p.3.

³³⁶ *Ibid.*

fusilier dans la “Colonne Internationale, Bataillon Tchapyeff”.³³⁷ Il est d’abord envoyé sur le front de Valence avant d’être redirigé à Teruel en décembre 1936. Il y combat lors de la célèbre bataille avant que sa condition médicale ne le rattrape. Il est évacué dans un hôpital après avoir contracté une bronchite. Il ne passe qu’environ trois semaines sur le front.³³⁸

Les autorités ont très rapidement connaissance du départ de Schärrier. Ce sont les lettres qu’il transmet à ses proches depuis Vallorbe qui attisent d’abord les soupçons à son sujet. La police prouve ensuite son engagement volontaire lorsque Schärrier envoie une lettre depuis Figueras en novembre 1936. Les services policiers neuchâtelois relèvent que Schärrier a “écrit une première lettre à ses parents, soit à M. Schärrier Charles, électricien, domicilié Envers 29 au Locle, depuis Vallorbe, ensuite une carte postale depuis l’Espagne”³³⁹. Dans cette dernière³⁴⁰, Schärrier annonce à sa famille se porter “très bien”. Il leur souhaite également “beaucoup de bonheur après cette décision prise après avoir pesé le pour et le contre”.³⁴¹ La police cantonale le caractérise alors comme un “garçon” qui travaillait comme voyageur de commerce et qui était “dégoûté de ce métier”.³⁴²

Diverses circonstances paraissent ainsi avoir mené Schärrier en Espagne. Premièrement, il serait faux de ne pas le qualifier de militant. Bien qu’il dise avoir cessé ses activités partisans lors de sa maladie, Schärrier reste enraciné dans des réseaux à la fois locaux, puisqu’il dit avoir discuté de son départ avec ses camarades socialistes, et intercantonaux voire internationaux, étant donné qu’il mentionne des communistes se trouvant à Vallorbe et des groupements antifascistes en France. Deuxièmement, Schärrier fait encore partie du Front Antifasciste et il reste abonné à des périodiques socialistes et communistes. Enfin, son récit ne se déroule que sur quelques mois : il ne se passe qu’environ une année entre l’arrêt de ses études et son retour d’Espagne.

Il en résulte que le départ de Schärrier se concrétise lorsqu’il se saisit d’une occasion professionnelle. Ce n’est qu’au moment où il se trouve à proximité de ses contacts du réseau qu’il franchit la frontière loin de la surveillance de ses parents. Son départ semble ainsi particulièrement organisé.

³³⁷ *Ibid.*, p.4.

³³⁸ AFS, E5330-01#1000/894#17969*, Interrogatoire de Robert-Martial Schärrier par la police cantonale neuchâteloise, 23 janvier 1937.

³³⁹ AEN, 1POL-356/5, Rapport de l’agent Jaquet au Sergent Chef de la 5ème Brigade du et au Locle, 27 novembre 1936.

³⁴⁰ AEN, 1POL-356/5, Carte postale de Robert-Martial Schärrier adressée à Charles Schärrier au Locle depuis Figueras, 17 novembre 1936.

³⁴¹ *Ibid.*

³⁴² AEN, 1POL-356/5, Rapport de l’agent Jaquet au Sergent Chef de la 5ème Brigade du et au Locle, 27 novembre 1936.

Léon Huguenin emploie lui aussi une opportunité de proximité pour partir. Son parcours est toutefois très différent de celui de Schärren. Âgé de huit ans, Huguenin³⁴³ perd ses deux parents en 1927. Il est placé en orphelinat à Dombresson dans le Val-de-Ruz, puis adolescent, il est envoyé chez un agriculteur local chez lequel il travaille jusqu'en 1937. Huguenin décide de se rendre dans le canton de Berne pour y apprendre l'allemand. Lorsqu'il en revient, il ne peut trouver d'emploi stable. Pour le tribunal militaire, cette situation a comme effet que "cette inactivité et l'impossibilité de trouver du travail aigrissent le caractère de l'accusé".³⁴⁴ Huguenin n'est inscrit dans aucun parti politique. Il dit cependant s'être enthousiasmé "pour l'internationale ouvrière" surtout en "se procurant des journaux socialistes".³⁴⁵ Ces derniers l'auraient amené à considérer "que les Gouvernements espagnols luttent pour un idéal conforme à ses propres conceptions".³⁴⁶

En juin 1938, Huguenin se rend à Chailly dans le canton de Vaud pour faire les foins. C'est là qu'il trouve le moyen de partir. Il prétend d'ailleurs qu' "en Suisse, personne n'a sollicité mon engagement pour l'Espagne". Depuis Chailly, Huguenin³⁴⁷ franchit la frontière à St. Gingolph. Il prend ensuite le train jusqu'à Cerbère. A pied, il passe en Espagne, traverse Perthus et atteint Figueras. Néanmoins, son engagement ne se déroule pas de la manière escomptée. Huguenin est formé comme sapeur. Après quelque temps, il est envoyé chez les carabiniers. Il combat durant trois mois sur le front. Progressivement, Huguenin critique le fonctionnement des Brigades internationales. Il en vient à être considéré comme un élément dissident et il est alors arrêté.³⁴⁸ Il est placé dans un camp de concentration à Falcette avant d'être emprisonné à Barcelone. Condamné puis gracié, Huguenin revient en Suisse avec l'aide du consulat.³⁴⁹ Nous reviendrons sur son retour, lorsque nous traiterons les rapatriements.

C'est donc par l'intermédiaire de son instabilité professionnelle qu'Huguenin trouve les moyens de partir, alors qu'il se trouve à proximité d'une frontière. Huguenin partage ceci avec le volontaire Charles Boillat.³⁵⁰ Ce dernier s'en va également lorsqu'il travaille comme vendangeur. Bien qu'Huguenin prétende ne pas avoir été aidé pour son voyage, il est fort probable qu'il ait entretenu des relations avec des militants lausannois et genevois. Tous les volontaires n'emploient toutefois pas les

³⁴³ Pour ces éléments biographiques concernant Léon Huguenin, nous nous basons sur : AFS, E5330-01#1975/95#1337*, le Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 15 avril 1939.

³⁴⁴ *Ibid.*, p.2.

³⁴⁵ *Ibid.*

³⁴⁶ *Ibid.*

³⁴⁷ AFS, E5330-01#1975/95#1337*, Procès-verbal d'audition de Léon Huguenin par le Ministère public fédéral, 7 janvier 1939.

³⁴⁸ AFS, E5330-01#1975/95#1337*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 15 avril 1939.

³⁴⁹ *Ibid.*, p.3.

³⁵⁰ AFS, E5330-01#1975/95#1320*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 15 avril 1939.

filières pour se rendre en France. D'autres se servent notamment du consulat espagnol pour recevoir les informations relatives à leur engagement. Ceci est d'autant plus fort dans le cas d'Otto Reynaud qui n'est pas un militant communiste mais socialiste.

Né en 1907, Reynaud connaît une période de chômage prolongée jusqu'en 1936. La commune de Boudry vient à son aide et l'emploie pour différents travaux avec d'autres chômeurs. Les autorités de Boudry gardent une bonne image de lui. Elles le décrivent comme "un garçon travailleur, honnête, sur lequel rien de défavorable ne peut être relevé".³⁵¹ Face à son instabilité professionnelle, Reynaud réfléchit dans un premier temps à partir chercher du travail en France. Il demande à la Chancellerie de l'Etat de lui fournir un passeport dans ce but.³⁵² Il utilise ensuite l'argent qu'il a gagné à Boudry pour rejoindre sa famille à Genève. Une fois là-bas, Reynaud ne part pas en France mais va au Consulat espagnol afin de s'enrôler. L'instance consulaire ne peut cependant pas satisfaire sa demande. Elle lui indique qu'en revanche, les consulats de Lyon ou de Cette peuvent lui permettre de s'engager. Reynaud part pour cette première ville mais le consulat est fermé à son arrivée. Il poursuit donc son chemin jusqu'à Cette où il parvient à s'enrôler dans l'armée espagnole. Son périple continue jusqu'à Barcelone par Portbou. Une fois en Espagne, Reynaud est incorporé dans la colonne anarchiste Durutti avec laquelle il combat comme fusilier-mitrailleur jusqu'en janvier 1937. A sa demande, il est reversé dans la 144ème brigade espagnole.³⁵³ Il souhaite en effet quitter la colonne anarchiste car il considère que cette dernière manque d'ordre et de discipline. Reynaud ne fait donc jamais partie des Brigades Internationales à proprement parler. Il combat aux côtés des espagnols lors des batailles majeures de la guerre d'Espagne : entre autres celles d'Aragon, de Teruel et de Belchite. Ironiquement, l'armée suisse n'a que peu de considération pour Reynaud qui "n'avait rien de très militaire" et qui "faisait ses cours de répétition dans la fanfare".³⁵⁴

³⁵¹ AFS, E5330-01#1975/95#1418*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 15 avril 1939.

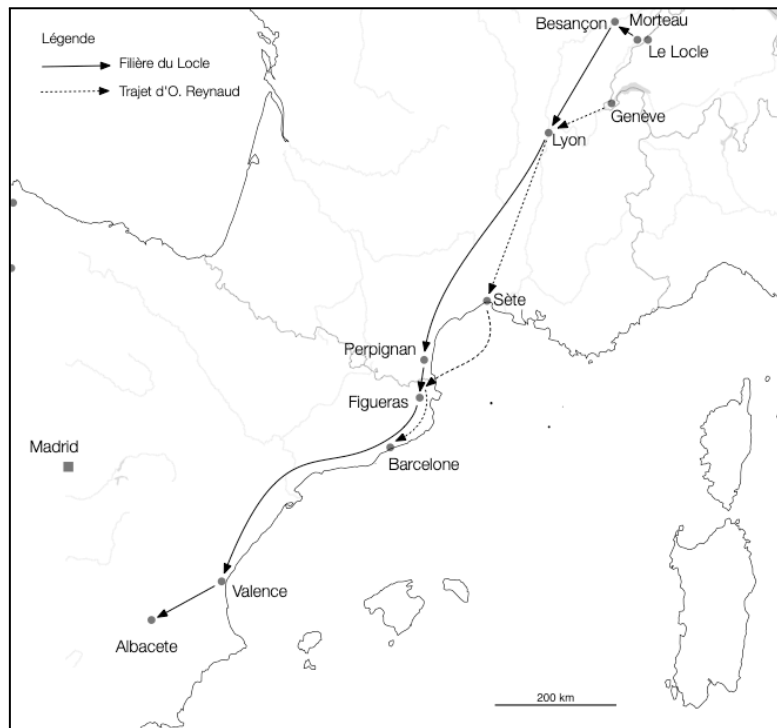
³⁵² Sur le parcours de Reynaud, nous nous basons sur : AFS, E5330-01#1975/95#1418*, Procès-verbal d'audition d'Otto Reynaud par le Ministère public fédéral, 05 mars 1939.

³⁵³ Ceci est aussi indiqué dans sa fiche individuelle alors qu'il est en attente de rapatriement : RGASPI.545.6.1496., Fiche individuelle d'Otto Reynaud, 19 décembre 1938.

³⁵⁴ AFS, E5330-01#1975/95#1418*, Rapport du Cap. Steudler au Tribunal militaire de 2ème Division, 16 mars 1939.

Carte 1 - Filière du Locle et trajet d'O. Reynaud (Fond de carte: SciencesPo,

<https://www.sciencespo.fr/cartographie/graticule/app/>)



Reynaud n'est ni communiste, ni anarchiste : c'est un militant socialiste. En ayant perdu son porte monnaie lors d'un combat, il n'a que son livret de parti comme papier d'identité à son retour.³⁵⁵ Reynaud explique que ce n'est pas uniquement le combat antifasciste qui l'a motivé à partir. D'une manière similaire à Eberhart, Reynaud soulève durant son procès "qu'il espérait, après la victoire des troupes républicaines, s'établir en Espagne et y trouver un emploi, comme ce fut le cas en France pour les étrangers qui s'étaient engagés pendant la grande guerre."³⁵⁶ Comme nous le verrons plus loin, la référence à la Première Guerre mondiale n'est pas anodine.

Lors de son interrogatoire, Reynaud ne raconte pas tout. Il omet intentionnellement de mentionner qu'il ne fait pas l'entière de son voyage seul mais accompagné d'un autre Neuchâtelois de Boudry, Felix Galland : Reynaud part le 4 novembre et Galland le jour suivant. Ces deux départs alertent les autorités neuchâteloises.³⁵⁷ Reynaud ne fait pas usage de la même discrétion que les communistes. Il demande dans une carte postale adressée à la Commune de Boudry de lui expédier ses effets personnels puisqu'il s'embarque pour Barcelone ce soir à 24h et ne pense plus revenir en

³⁵⁵ AFS, E5330-01#1975/95#1418*, Procès-verbal d'audition d'Otto Reynaud par le Ministère public fédéral, 05 mars 1939.

³⁵⁶ AFS, E5330-01#1975/95#1418*5, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 15 avril 1939.

³⁵⁷ AFS, E4320B#1974/47#42*, Lettre du Département militaire cantonal adressée au Département militaire fédéral, 21 novembre 1936.

Suisse”.³⁵⁸ La commune en alerte directement la gendarmerie. Une semaine après son départ, la police est sur ses traces. Le 12 novembre, les autorités cherchent à comprendre “dans quelles circonstances de jeunes soldats suisses ont été amenés à se rendre en Espagne au mépris des prescriptions fédérales”.³⁵⁹ Elles redoutent de plus que ces départs n’en inspirent d’autres : “si ceux qui sont partis jusqu’ici ne sont pas de ceux que l’on retient, il serait tout de même à craindre que le mouvement prenne de l’extension à des éléments sains”.³⁶⁰

Une deuxième carte postale permet aux autorités de définitivement prouver que Reynaud et Galland sont en Espagne.³⁶¹ Ils écrivent à l’un de leurs amis, un prénommé Bulliard, pour l’encourager à les y rejoindre. Ils lui indiquent : “viens à Sète au consulat, cela coûte 105 frs. français.”³⁶² En lui envoyant leurs “salutations depuis Sète, via Barcelone”, ils signent avec les pseudonymes de “Petiot et Corbeau”.³⁶³ Dans son enquête à leurs sujets, la police cantonale en vient à penser que leurs départs et la manière dont ceux-ci devaient se dérouler étaient certainement planifiés en amont. Ces suspicions reposent sur la demande de passeport de Reynaud ainsi que sur un séjour récent de Galland en France. Ce dernier en aurait profité, “il y a peu de temps”, pour trouver la manière de s’enrôler.³⁶⁴ Pour la police, “il semble bien que c’est lui qui a été l’organisateur de ce départ”, surtout que l’un comme l’autre étaient sans travail “déjà depuis quelque temps”.³⁶⁵

Alertées par ces départs, les autorités cantonales chargent la police cantonale de recenser le nombre de volontaires déjà partis. Cette dernière sonde alors ses districts pour mesurer l’ampleur du phénomène. La majorité de ceux-ci répond ne pas avoir connaissance de départs dans leur juridiction. Seuls les districts de Boudry et de la Chaux-de-Fonds³⁶⁶ fournissent des listes détaillées. C’est notamment à ce moment que la métropole horlogère fait part du départ de deux autres volontaires, Lucien Châtelain et Walter Fankhauser.³⁶⁷ Les événements de Boudry attirent néanmoins l’attention de la presse. *La Sentinelle* publie ³⁶⁸ un petit article expliquant que “Deux jeunes gens de Boudry s’enrôlent dans le “Frente Popular”.” Le quotidien socialiste paraît très bien informé. Il précise que

³⁵⁸ AFS, E4320B#1974/47#42*, lettre de la commune de Boudry adressée au Département militaire cantonal, 12 novembre 1936.

³⁵⁹ *Ibid.*

³⁶⁰ *Ibid.*

³⁶¹ AFS, E4320B#1974/47#42*, Rapport au commandant de la police cantonale neuchâteloise la brigade de Boudry, 13 novembre 1936.

³⁶² *Ibid.*

³⁶³ *Ibid.*

³⁶⁴ AFS, E4320B#1974/47#42*, Rapport au commandant de la police cantonale neuchâteloise la brigade de Boudry, 13 novembre 1936.

³⁶⁵ *Ibid.*

³⁶⁶ AFS, E4320B#1974/47#42*, Rapport des agents Willemin et Humbert à l’Adj. du Commandant de la Police cantonale neuchâteloise, 17 novembre 1936.

³⁶⁷ *Ibid.*

³⁶⁸ Deux jeunes gens de Boudry s’enrôlent dans le “Frente Popular”, *La Sentinelle*, n°276, 26 novembre 1936, p.4.

les deux ont fait “retirer leurs papiers et certificats d’origine” avant de partir.³⁶⁹ *La Sentinelle* relate aussi que deux cartes postales sont parvenues à Boudry. Elle partage également le nom des volontaires et de Bulliard.

Qu’il s’agisse d’Huguenin, de Reynaud ou de Galland, tous trois ont un point commun. Contrairement aux Biennois et aux Loclois, ce ne sont pas des militants communistes à proprement parler. Ceci a comme conséquence qu’ils ne semblent pas, de prime abord, employer des réseaux spécifiquement partisans. Pour Reynaud et Galland, le financement du périple ne leur est pas non plus offert par les cellules communistes ou des organisations consulaires espagnoles, du moins jusqu’en France. L’expérience sur le front est également très nuancée, tant pour Huguenin que pour Reynaud. Ceci met notamment Huguenin en danger puisqu’il est considéré comme un élément subversif des Brigades internationales. S’agissant de Reynaud, il est incorporé dans l’armée espagnole et non dans les Brigades suite aux critiques qu’il émet à l’encontre de l’organisation des colonnes anarchistes. En somme, leurs parcours nous indiquent que l’enrôlement paraît bien plus difficile pour ceux qui n’appartiennent pas au réseau, même s’il reste possible.

Des légionnaires ?

Une entrée dans le réseau contre son gré ?

Les engagements ne se font ainsi pas nécessairement par l’intermédiaire d’un recruteur ou d’une filière, bien que certains volontaires en rejoignent en cours de route. Ceci semble d’autant plus important lorsque ces mêmes volontaires ne sont ni communistes ni socialistes. Une partie de ceux provenant du canton de Neuchâtel se caractérise par l’expérience préalable de la Légion étrangère. Les parcours de ceux-ci divergent de ceux que nous avons étudiés jusqu’à maintenant. Il se superpose ainsi un deuxième phénomène de volontariat armé à celui destiné à l’Espagne. Ces anciens légionnaires ne sont pas toujours des militaires aguerris : certains sont des déserteurs de la légion. Ils ne partent toutefois pas seuls en Espagne.

Les cas d’Alberto Della Santa et de Pierre Pochon illustrent l’articulation des ces différents éléments. Della Santa et Pochon se rencontrent dans les cuisines populaires de la ville de Neuchâtel. Si Pochon, dans la misère, s’y rend pour manger, Della Santa y sert la nourriture.³⁷⁰ Après plusieurs discussions, les deux hommes décident de s’engager ensemble dans les Brigades internationales. Ils

³⁶⁹ *Ibid.*

³⁷⁰ AFS, E5330-01#1000/894#18043*, Déclaration de Pierre Pochon au Département de justice et police du canton de Genève, 08 février 1937.

quittent Neuchâtel en novembre 1936 et se rendent à pied à Nyon dans le canton de Vaud. Ils trouvent dans cette dernière ville un automobiliste qui accepte de les conduire jusqu'à Genève. Une fois là-bas, Della Santa se rend chez un avocat genevois nommé Jean Vincent afin de recevoir les papiers et l'argent nécessaires pour traverser la frontière.³⁷¹ Vincent est d'ailleurs soupçonné de favoriser le passage de volontaires à l'aide du Secours rouge. Della Santa et Pochon prennent le train jusqu'à Annemasse puis Lyon où ils rejoignent environ "700 engagés" attendant d'être acheminés en Espagne.³⁷² Pochon dit à son retour qu'il s'y trouvait "182 Suisses, en grosse majorité de la Suisse-allemande".³⁷³ Ils parviennent en Espagne en passant par Perpignan. Après une formation militaire de base, Della Santa et Pochon sont incorporés dans la XIVème brigade. Combattant sur le front de Cordoue, Pochon est blessé à la nuque par un éclat de balle et Della Santa perd la vie dans la bataille. Une fois remis de sa blessure, Pochon est envoyé sur le front de Teruel où il reçoit un coup de baïonnette à la jambe. Il est renvoyé en Suisse lorsque les Brigades s'aperçoivent qu'il n'a pas 18 ans.

Pochon prétend ne pas être communiste mais s'être laissé convaincre par Della Santa et il critique vivement le fonctionnement des Brigades internationales. A son sens, "le plus grand désordre y règne, on est mal commandé, mal dirigé".³⁷⁴ Il ajoute que ce sentiment est partagé par beaucoup de volontaires qui "sont dégoûtés et voudraient rentrer dans leurs foyers. La troupe est mal traitée, mal nourrie. Au retour du front de Madrid notre Brigade est descendue sur Barcelone, où nous avons tous manifesté".³⁷⁵ Le récit de Pochon est toutefois mis en doute par la police car certaines incohérences apparaissent, notamment dans les dates qu'il donne. Pochon est évalué par un psychiatre lors de son procès.³⁷⁶

Le cas de Della Santa, tombé au front, est cependant particulier, vu qu'il a déserté de la Légion étrangère.³⁷⁷ Alberto Della Santa est tessinois. Alors qu'il est au chômage, il part pour la France en août 1934 pour y trouver un emploi. Il n'y parvient pas et décide dès lors de s'engager dans les rangs de la Légion étrangère. Il signe un contrat de cinq ans à l'issue de son recrutement. Il est envoyé à Marseille mais il déserte en route et décide de se rendre en Espagne pour y trouver du travail

³⁷¹ AFS, E4320B#1975/40#390*, Lettre du Procureur général de la Confédération adressée au Département militaire fédéral, 13 mars 1937.

³⁷² AFS, E5330-01#1000/894#18043*, Déclaration de Pierre Pochon au Département de justice et police du canton de Genève, 08 février 1937.

³⁷³ *Ibid.*

³⁷⁴ AFS, E5330-01#1000/894#18043*, Interrogatoire de Pierre Pochon par la police cantonale fribourgeoise, 10 mars 1937.

³⁷⁵ *Ibid.*, p.3.

³⁷⁶ AFS, E5330-01#1000/894#18043*, Rapport médical sur l'état de santé mentale de Pierre Pochon par l'Aile cantonale des aliénés et maison de santé du Bois du Céry, 05 mai 1937.

³⁷⁷ AFS, E5330-01#1000/894#16741*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 5ème Division, 30 décembre 1935. Les Brigades internationales ont d'ailleurs connaissance de son passé de légionnaire : RGASPI.545.6.1483., Rapport à la délégation de Barcelone sur la biographie d'Alberto Della Santa écrit par Bertolini, 25 décembre 1937.

comme maçon. Il se heurte à nouveau à l'impossibilité de trouver un emploi. Dans le dénuement, il se présente en février 1935 au consulat suisse et demande à être rapatrié.³⁷⁸ Le consul lui délivre un passeport, puisqu'il n'a pas d'autres papiers que son livret de service militaire. Sur recommandation du consul, il se présente à la Société de Bienfaisance de Barcelone.³⁷⁹ Toujours sans travail, Della Santa part ensuite vers le sud de l'Espagne sans en aviser le consulat. Celui-ci l'apprend lors de son arrestation par la police de Valence en mars 1935. Il est relâché et la Société de Bienfaisance accepte de financer son retour en Suisse en passant par Gênes en Italie, puisqu'il est recherché en France comme déserteur.³⁸⁰ En décembre 1935, Della Santa est condamné par le Tribunal militaire de la division du Tessin pour "atteinte à la puissance défensive du pays" et "omission de service" puisque qu'il a manqué son cours de répétition. Il est exclu de ce fait de l'armée suisse.³⁸¹ Della Santa est ensuite expulsé du canton de Genève où il est recherché pour escroqueries. C'est ce qui l'amène à Neuchâtel où il rencontre Pierre Pochon.

Le parcours de Della Santa est d'autant plus intéressant qu'il connaît déjà l'Espagne avant d'aller s'y battre. Pour Della Santa, l'Espagne semble représenter une possibilité de refaire sa vie. Pochon explique notamment lors de son procès que les deux compères pensaient pouvoir y trouver du travail une fois la guerre terminée.³⁸² Après l'Espagne, Pochon tente lui aussi de rejoindre la Légion pour se soustraire à son procès. Sa candidature est refusée car Pochon a une trop "mauvaise dentition".³⁸³

L'engagement de jeunes suisses à la Légion étrangère suscite également l'inquiétude des autorités fédérales et cantonales. En effet, les rapports des divisions territoriales et les commandements d'arrondissement militaires adressés à Berne font état de l'ampleur de ce phénomène. En juin 1938, le Département militaire neuchâtelois compte plus d'une vingtaine de conscrits avant fait défaut à leurs obligations militaires.³⁸⁴ Dix sont entrés dans la Légion étrangère alors que trois seulement sont partis se battre en Espagne.³⁸⁵ Au sujet de ces derniers, l'armée n'est pas même pas certaine qu'ils y soient. Elle note uniquement à côté de leurs noms "domicile inconnu".³⁸⁶ Rappelons

³⁷⁸ AFS, E5330-01#1000/894#16741*, Lettre du Consulat de Suisse de Barcelone adressée à la Division des Affaires étrangères du Département politique fédéral, 06 août 1935.

³⁷⁹ *Ibid.*

³⁸⁰ *Ibid.*

³⁸¹ AFS, E5330-01#1000/894#16741*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 5ème Division, 30 décembre 1935.

³⁸² AFS, E5330-01#1000/894#18043*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 1ère Division, 23 mars 1938.

³⁸³ *Ibid.*

³⁸⁴ AFS, E5330-01#1000/894#17874*, Rapport sur les défailants aux cours de répétition de 1938 du Département militaire de Neuchâtel adressé au Département militaire fédéral, 28 juin 1938.

³⁸⁵ *Ibid.*

³⁸⁶ *Ibid.*

toutefois que tous les volontaires n'effectuent pas de service militaire. Une partie d'entre eux sont exemptés pour diverses raisons, notamment de santé. D'autres sont encore trop jeunes pour être incorporés.

Ces engagements multiples démontrent que le phénomène du volontariat armé dans le canton de Neuchâtel n'est pas uniquement lié à l'Espagne, ni à l'idéologie politique, ni à l'antifascisme ou aux idéaux révolutionnaires. Les enrôlements dans la Légion précèdent ceux pour l'Espagne. Ceci a comme conséquence que certains volontaires connaissent d'abord la Légion avant les Brigades internationales. Dans le canton de Neuchâtel, les départs pour la Légion inquiètent déjà les autorités cantonales en 1921.³⁸⁷ La police de sûreté relève en particulier qu'"au sujet des Suisses qui paraissent avoir été enrôlés plus ou moins de force comme engagés dans la Légion étrangère française" que les Chaux-de-fonniers "y sont allés de leur bon vouloir".³⁸⁸ La police explique recevoir des informations de la part de ceux qui "ont été refoulés, après avoir été réclamés soit par les parents, soit par les organes de police auxquelles les parents se sont adressés".³⁸⁹ Elle précise qu'"il arrive parfois, mais rarement que des éléments suisses, mais presque toujours des repris de justice, s'y engagent volontairement, et tout naturellement ceux-là ne sont pas inquiétés, attendu que très souvent, c'est un débarras autant pour la famille que pour les organes".³⁹⁰ Au contraire du cas espagnol, le service de police dit ne pas avoir connaissance que des "racleurs attirent en France des Suisses munis de papiers de légitimation insuffisants pour ensuite les faire enrôler".³⁹¹ En 1922, la Confédération relève une recrudescence de ces engagements.³⁹² Le Département fédéral de justice et police rappelle aux cantons que "la population devrait être mise périodiquement en garde contre l'entrée dans la légion étrangère, ce qui toutefois, paraît être tout particulièrement nécessaire en ces temps de crise aigue", d'autant plus que cela concerne "de préférence des gens de la campagne".³⁹³ Les volontaires partant à la légion ne sont toutefois pas considérés de la même manière que les volontaires pour l'Espagne. On les perçoit comme des "victimes".³⁹⁴ Le Département de Police neuchâtelois publie dès lors une mise en garde dans la feuille officielle en janvier 1922³⁹⁵.

³⁸⁷ AEN, 1POL-356/5, Rapport de l'agent Fasnacht au commissaire de police de la Chaux-de-Fonds, 10 janvier 1921.

³⁸⁸ *Ibid.*

³⁸⁹ *Ibid.*

³⁹⁰ *Ibid.*

³⁹¹ *Ibid.*

³⁹² AEN, 1POL-356/5, Circulaire du département fédéral de justice et police adressée aux directions de police des cantons, 3 janvier 1922.

³⁹³ *Ibid.*

³⁹⁴ *Ibid.*

³⁹⁵ AEN, 1POL-356/5, Enrôlement pour la Légion étrangère : mise en garde, Feuille officielle de l'Etat de Neuchâtel, 11 janvier 1922.

Ces enrôlements ne s'arrêtent toutefois pas. Ceci se démontre à la fois dans les communications dans l'Etat de Neuchâtel avec la Confédération ainsi qu'au moyen des parcours de certains volontaires. Plusieurs hypothèses permettent d'expliquer ce phénomène. Premièrement, le contexte de la crise économique qui touche particulièrement la région de Neuchâtel aussi bien en 1921 qu'en 1936. Deuxièmement, la proximité du canton avec la France et les centres de recrutement de la Légion facilitent les enrôlements. Troisièmement, le phénomène doit être replacé dans le cadre de la Première Guerre mondiale. Certains Neuchâtelois y ont combattu au sein de la Légion étrangère. L'un des exemples les plus célèbres est celui de Blaise Cendrars, l'écrivain chaux-de-fonnier, qui a même lancé un appel aux Suisses et aux Neuchâtelois afin qu'ils le rejoignent.³⁹⁶ Enfin, certains de ces combattants encore vivants au moment de la guerre d'Espagne se retrouvent presque chaque semaine dans des amicales d'anciens soldats, comme le démontrent de multiples annonces dans la presse locale.³⁹⁷ A la fin des années 1920 et le début des années 1930, la France inaugure divers monuments en leur honneur.³⁹⁸ Placés près de la frontière, ces statues et ces plaques commémoratives saluent leurs sacrifices en leur conférant une dimension héroïque : l'un de ces moments se trouve précisément au Col-des-Roches, où passe la filière de Charles Frutiger. Ces combattants internationaux bénéficient d'une réputation positive dans la région. Celle-ci s'ajoute au contexte de crise et de chômage qui pousse à partir.

Il ne faut toutefois pas être réducteur. Certains volontaires croient bel et bien à la nécessité morale et politique de défendre l'Espagne, quand bien même ils ont connu la Légion et qu'ils ont déjà une expérience militaire. Leurs cas posent des questions juridiques à l'Etat suisse. Si les volontaires se trouvent à l'étranger au moment de leur départ pour l'Espagne, les législations de l'été 1936 ne s'appliquent pas de la même manière qu'à ceux partant de Suisse. Ils restent néanmoins coupables d'infraction à la puissance défensive du pays.

Les légionnaires et les départs depuis l'étranger

Dans l'urgence, Ernest-Alphonse Pierrehumbert frappe à la porte du Consulat de Suisse de Casablanca le 8 septembre 1936. "Dénué de ressources et misérablement vêtu", il vient solliciter l'aide de la Confédération afin d'obtenir son rapatriement en Suisse³⁹⁹. Sans aucun papier, il parvient à

³⁹⁶ Voir sur ce sujet : Esclangon-Morin, V. (2014). La Légion étrangère, une particularité française. *Hommes & Migrations*, n°1306, pp.133-137. En ligne : <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.2844>

³⁹⁷ La section de La Société des Combattants (1914-1918) est créée en 1920. Voir : Société des combattants français 1914-1919, *La Sentinelle*, 31 janvier 1920, n°25, 36ème année, p.2. Elle publie diverses annonces notamment pour des événements caritatifs tout au long des années 1920 et au début des années 1930.

³⁹⁸ Voir par exemple dans *La Sentinelle* : Monument des soldats alliés, *La Sentinelle*, 04 juillet 1923, n°151, 39ème année, p.1. ; Inauguration d'un monument, *La Sentinelle*, 29 octobre 1923, n°251, 39ème année, p.4.

³⁹⁹ AFS, E2001C#1000/1534#1720*, Lettre du Consul de Suisse de Casablanca adressée à Ernest Pierrehumbert à Genève, 8 septembre 1936.

prouver au consul son origine neuchâteloise. Il prétend d'abord avoir travaillé depuis quelques mois chez un agriculteur près de Marrakech. Il serait donc venu au Maroc pour y trouver du travail. La réalité est quelque peu différente : Pierrehumbert est en fait un déserteur de la Légion étrangère, où il s'était engagé pour cinq ans. Le consulat l'ignore alors et commence par contacter ses parents, originaires de St-Aubin et domiciliés à Genève. C'est la réponse de sa mère, accompagnée d'une photo, qui oblige Pierrehumbert à avouer⁴⁰⁰ qu'il est un déserteur et qu'il cherche "le moyen de quitter la Zone française du Maroc"⁴⁰¹ car il risque un "transfert pour de longs mois dans une compagnie de discipline où la vie serait autrement dure qu'à son régiment".⁴⁰² De peur de "faciliter sa fuite, c'est-à-dire de me rendre complice de sa désertion"⁴⁰³, le Consul de Suisse lui fait "comprendre que, dans ces conditions, il devrait se ressaisir, prendre patience et courage, et terminer son engagement de 5 ans".⁴⁰⁴ Il se refuse donc à l'aider. Il avance aussi que Pierrehumbert "a déclaré n'avoir pas lieu de se plaindre du service qu'il accomplit à la Légion, de la nature ou du traitement dont il est l'objet de la part de ses supérieurs" mais que "ce serait l'ambiance générale qui lui déplairait".⁴⁰⁵ Le Consul lui conseille de "rentrer à son corps et d'y affecter un sincère repentir, en faisant valoir que sa fuite était la conséquence d'un moment de dépression".⁴⁰⁶ Le 22 septembre 1936, le Département fédéral de justice et police approuve la décision du consul⁴⁰⁷ et refuse de donner suite à la requête de Pierrehumbert⁴⁰⁸. Ce dernier se rend alors aux services de la police locale, déclarant qu'il se "constitue prisonnier" avant d'être "mis à la disposition de l'autorité militaire"⁴⁰⁹.

Le parcours exact n'est pas tout à fait clair, bien que Pierrehumbert prétende être repassé par la Suisse en 1936 avant de partir en Espagne.⁴¹⁰ Né en 1914 et élevé à Marin⁴¹¹, il porte le même prénom que son père. Sa mère, dont nous avons évoqué la correspondance, se prénomme Henriette. Manoeuvre, Pierrehumbert est connu des autorités de police. En 1933, il est condamné à quatre jours de prison pour tapages et outrages à agents et en 1935, à 5 jours d'arrêts pour dégâts volontaires⁴¹².

⁴⁰⁰ AFS, E2001C#1000/1534#1720*, Lettre du Consul de Suisse à Casablanca adressée à Madame H. Pierrehumbert à Genève, 16 septembre 1936.

⁴⁰¹ *Ibid.*

⁴⁰² *Ibid.*

⁴⁰³ *Ibid.*

⁴⁰⁴ *Ibid.*

⁴⁰⁵ *Ibid.*

⁴⁰⁶ *Ibid.*

⁴⁰⁷ AFS, E2001C#1000/1534#1720*, Lettre du Chef de la division des affaires étrangères à la Division de police du Département fédéral de justice et police, 25 septembre 1936.

⁴⁰⁸ AFS, E2001C#1000/1534#1720*, Lettre de la Division de police du Département fédéral de justice et police adressée à la Division des Affaires étrangères du Département politique fédéral, 22 septembre 1936.

⁴⁰⁹ AFS, E2200.124-01#1000/160#63*, Extrait d'un article sans référence mais probablement d'un journal de Casablanca, 18 septembre 1936.

⁴¹⁰ AFS, E4320B#1975/40#418*, Procès-verbal d'audition d'Ernest Pierre-Humbert, 5 mars 1939.

⁴¹¹ *Ibid.*

⁴¹² AFS, E5330-01#1975/95#3789*, Extrait de casier judiciaire du Bureau Suisse de police centrale, 1er mars 1940.

Incorporé dans l'armée suisse comme mitrailleur, il n'accomplit que son école de recrues et est annoncé comme défaillant dès 1935⁴¹³, année au cours laquelle il s'engage vraisemblablement à la Légion étrangère. Il déserte, comme nous l'avons vu, pendant l'automne 1936. Ernest a un demi-frère aîné, René, né en 1910. Ils combattent tous deux au sein de l'armée républicaine en 1937. La situation de René n'est pas claire non plus, mais il semble entretenir des liens avec les Parti communiste et socialiste genevois.⁴¹⁴ Il quitte brusquement Genève, où il s'était établi comme boulanger, sans laisser de traces et sans donner de nouvelles. Il note être arrivé en décembre 1936 en Espagne⁴¹⁵, mais, selon les autorités, il se serait engagé avec son frère en janvier 1937.⁴¹⁶ La police tient ses renseignements de la correspondance échangée avec des membres de la famille.⁴¹⁷ L'un de leurs frères, Jules, se rend même chez Léon Nicole afin d'obtenir des informations sur leurs départs.⁴¹⁸

Les fiches individuelles remplies par les deux frères lors de leur engagement aux Brigades internationales ne donnent toutefois pas les mêmes informations. Ernest serait arrivé en novembre 1936 et René en décembre. Les deux frères sont affectés à la XIVème Brigade. Ernest est placé dans le premier bataillon, le Nueve Naciones, qui, comme son nom l'indique, rassemble des volontaires de neuf nations différentes.⁴¹⁹ Quant à René⁴²⁰, il est placé comme chauffeur de l'Etat-major dans l'un des bataillons franco-belges de la même brigade, le bataillon Henri Brachet. Recensé comme anti-fasciste, René se rend en Espagne par l'intermédiaire du Parti communiste. Son parcours paraît cependant décevant. Selon l'Etat major des Brigades internationales, René est un "mauvais anti-fasciste".⁴²¹ Les autorités militaires craignent qu'il ne profite de sa fonction de chauffeur pour désertir lors d'une permission⁴²².

Ernest, quant à lui, est au front en tant que fourrier de sa Brigade. Il participe à toutes les batailles dans lesquelles celle-ci est impliquée⁴²³. Il est blessé en janvier 1937 à la bataille de Las

⁴¹³ AFS, E5330-01#1975/95#3789*, Rapport du Département militaire du canton de Genève au Département militaire suisse à Berne, 16 février 1940.

⁴¹⁴ RGASPI.545.6.1496., Fiche de carnet militaire de René Pierrehumbert de la XIVème Brigade, [s.d].

⁴¹⁵ *Ibid.*

⁴¹⁶ AFS, E5330-01#1000/894#18159*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 26 novembre 1937.

⁴¹⁷ AFS, E5330-01#1000/894#18159*, Lettre de Madame Pierrehumbert à Lucerne adressée au Département militaire du canton de Neuchâtel, 19 mai 1937.

⁴¹⁸ AFS, E4320B#1975/40#418*, Rapport de l'inspecteur Knecht au Ministère public fédéral, 08 septembre 1937.

⁴¹⁹ RGASPI.545.6.1496, Réponses au formulaire du commissariat de guerre des Brigades Internationales rempli par Ernest Pierrehumbert, 7 novembre 1938.

⁴²⁰ RGASPI.545.6.1477, Biographies de nos camarades suisses du Bataillon (XIVème Brigade, IV Bataillon) faite par le commissaire politique, 23 août 1938.

⁴²¹ RGASPI.545.6.1496, Lettre du Service du personnel de la section suisse adressée au commandement de la base d'Albacete, 4 janvier 1938.

⁴²² *Ibid.*

⁴²³ RGASPI.545.6.1496, Réponses au formulaire du commissariat de guerre des Brigades Internationales rempli par Ernest Pierrehumbert, 7 novembre 1938.

Rojas. Après environ un mois d'hospitalisation, il retourne dans les rangs. Promu au grade de sergent, il perd son rang lorsqu'il est jugé pour indiscipline en septembre 1937.⁴²⁴ Contrairement à son frère, Ernest se dit affilié à différentes organisations partisans en Suisse. D'une part, il affirme être membre de la F.O.B.B. D'autre part, il affirme avoir compris en Espagne "que pour avoir une victoire sur le fascisme mondial, il est nécessaire de ne former qu'un parti unique du prolétariat international" et qu'il peut apporter en Suisse "le bagage de deux ans de lutte et de leçons".⁴²⁵ Il cite aussi que les Amis de l'Espagne Républicaine peuvent l'aider à son retour en lui "fournissant du travail selon possibilités".⁴²⁶ Ernest est tout à fait conscient des risques de son engagement : il cite lui-même, dans son formulaire d'engagement que "les lois de la Suisse punissent tout ressortissant s'engageant dans une armée étrangère (délict d'atteinte à la puissance défensive du pays)".⁴²⁷ C'est pourquoi il considère que trouver un emploi se fera "avec difficulté, étant considéré comme bolchevik".⁴²⁸ Il considère que la politique du Front populaire et des Brigades internationales est "le point de départ d'une émancipation plus complète et plus large. Le rôle des Brigades en Espagne a permis la formation de l'armée régulière, a apporté l'exemple de l'abnégation la plus complète et ont de ce fait stimuler nos camarades espagnols".⁴²⁹ Le Front populaire est ainsi "le seul moyen d'arriver plus vite à la victoire assurée".⁴³⁰

D'autres que Pierrehumbert ont aussi appartenu à la Légion. A la différence de Pierrehumbert, Pierre-Emile Nobs y est resté durant plusieurs années. Né en 1898 à la Chaux-de-Fonds, Nobs et sa famille disparaissent brusquement de la métropole horlogère en 1909.⁴³¹ Les autorités ignorent où séjournent les Nobs jusqu'à ce que Pierre-Emile se rende en Espagne. Ce dernier est condamné trois fois pour divers larcins en différents endroits entre 1913 et 1920, dont un avec effraction à Lausanne en 1919.⁴³² Après avoir "accompli son service militaire tardivement"⁴³³, Nobs s'engage durant sept ans dans la Légion⁴³⁴. Son parcours demeure peu clair, mais il semble qu'il travaille ensuite dans la région de Thonon-les-Bains⁴³⁵, en France, avant son départ pour l'Espagne en juillet 1936. Également engagé

⁴²⁴ *Ibid.*, pp.1-2.

⁴²⁵ *Ibid.*, p.4.

⁴²⁶ *Ibid.*

⁴²⁷ *Ibid.*

⁴²⁸ *Ibid.*

⁴²⁹ *Ibid.*

⁴³⁰ *Ibid.*

⁴³¹ AFS, E5330-01#1975/95#54*, Lettre de l'Etat civil du canton de Neuchâtel adressée au Tribunal militaire de 2ème Division, 22 avril 1938.

⁴³² AFS, E5330-01#1975/95#54*, Extrait de casier judiciaire central de Pierre-Emile Nobs, 22 avril 1938.

⁴³³ AFS, E5330-01#1975/95#54*, Lettre de la Colonie suisse de Thonon-les-bains adressée au Consul de Suisse à Lyon, 1 mars 1938.

⁴³⁴ RGASPI.545.6.1477, Données générales sur les volontaires suisses, [s.d.], p.49

⁴³⁵ AFS, E5330-01#1975/95#54*, Lettre de la Colonie suisse de Thonon-les-bains adressée au Consul de Suisse à Lyon, 1 mars 1938.

dans la XIVème brigade comme sergent de communication, “Radiotelegrafie”⁴³⁶, il est blessé et retourne en convalescence en France.⁴³⁷ C’est à partir de là que les autorités suisses tentent, relativement en vain, de le joindre au moment où les procédures pénales se mettent en route à son égard.

Les parcours de Pierrehumbert et de Nobs au sein de la légion ne sont pas les mêmes. Nobs accomplit entièrement son service et semble être un militaire expérimenté. Pierrehumbert n’y reste que très peu de temps avant de désertir. Et comme mentionné précédemment, Della Santa a déserté avant même de rejoindre sa compagnie.

D’autres volontaires s’engagent en Espagne après avoir été refusés dans la légion étrangère. C’est notamment le cas de Paul Numa Droz. Né en 1917, il n’a que 19 ans lorsqu’il se présente au bureau de recrutement d’Annecy le 19 mai 1937. Il est renvoyé au motif qu’il est “âgé de moins de 20 ans et ne possédant pas l’autorisation de ses parents, (il) ne peut contracter un engagement au titre de la Légion Etrangère”.⁴³⁸ Il est “dirigé sur Annemasse” pour rentrer en Suisse.⁴³⁹ Il arrive cependant en Espagne en septembre 1937, quelques mois plus tard. Il est possible qu’il soit revenu à Genève où il était domicilié et qu’il soit parti de là à l’aide de militants communistes ou celle des organisations antifascistes à Annemasse. Cultivateur de formation mais travaillant comme manœuvre, Numa Droz est aussi un militant du Parti communiste et du Syndicat de la campagne qu’il rejoint respectivement en 1935 et en 1936.⁴⁴⁰ Il amène en Espagne des attestations de travail chez un robinetier et chez un certain Marcel Desbiolles, dont la profession reste inconnue.⁴⁴¹ Numa Droz précise toutefois qu’il dépend aussi du syndicat du bâtiment de Genève. Également engagé dans la XIVème Brigade lui aussi, il tombe malade durant l’hiver et est ensuite affecté au service auxiliaire, très probablement dans la compagnie de garde d’une caserne.⁴⁴² Cela ne l’empêche pas d’être envoyé à l’école de sous-officiers pour recevoir le grade de “cabo”, soit de chef de troupe.⁴⁴³ A son sujet, le directeur de l’école relève qu’il est de bonne volonté et qu’il est “instruit régulièrement”, bien qu’il manque quelque peu d’énergie.⁴⁴⁴ Paul Numa Droz relève dans sa fiche personnelle que cette école lui a

⁴³⁶ RGASPI.545.6.1495., Entrée biographique de Pierre Nobs dans les registres du Commissariat de guerre des Brigades internationales, [s.d.].

⁴³⁷ RGASPI.545.6.1477, Données générales sur les volontaires suisses, [s.d.], p.49

⁴³⁸ RGASPI.545.6.1483, Laissez-passer du Bureau de Recrutement de la Légion étrangère à Annecy, 19 mai 1937.

⁴³⁹ *Ibid.*

⁴⁴⁰ RGASPI.545.6.1495., Entrée biographique de Paul Numa Droz dans les registres du Commissariat de guerre des Brigades internationales, [s.d.].

⁴⁴¹ RGASPI.545.6.1495., Attestation de travail de Paul Numa Droz chez J.Faldy & Fils à Genève, 9 janvier 1936 ; RGASPI.545.6.1495., Attestation de travail de Paul Numa Droz chez Marcel Desbiolles, 3 février 1937.

⁴⁴² RGASPI.545.6.1495., Note du service du personnel de la section suisse adressée au commandement de la Base d’Albacete, 21 janvier 1938.

⁴⁴³ RGASPI.545.6.1495., Certificat de réussite de l’école de sous-officiers de la XIVème Brigade, 06 juin 1938.

⁴⁴⁴ *Ibid.*

“permis de renforcer mes connaissances militaires et politiques” et, plus généralement, “l’expérience acquise au côté du peuple espagnol pour le fascisme à l’étranger”.⁴⁴⁵ Lors de la démobilisation des Brigades internationales, il demande à être envoyé au Mexique, en mentionnant qu’il ne peut pas rentrer dans son pays “pour la loi qui prévoit 6 mois de prison aux volontaires”.⁴⁴⁶ Il pense que “les Brigades internationales ont joué un grand rôle politique et militaire dans la guerre en Espagne” d’autant plus que la politique du Front populaire est “très bien tant que l’union restera dans le peuple espagnol”.⁴⁴⁷

Nous pouvons constater ainsi que les départs vers l’Espagne se font parfois directement depuis la France. C’est également le cas de Charles Ducommun et de Walter Joseph Vogt bien que leur parcours ne soit pas lié à la légion. Tous deux vivent en France en concubinage et ont reconnu l’existence de plusieurs enfants. Ducommun entretient une liaison avec une femme mariée et s’occupe de la fillette de cette dernière.⁴⁴⁸ Quant à Vogt, il se dit veuf et a une fille âgée de sept ans qu’il abandonne à son départ.⁴⁴⁹ Les raisons pour lesquelles ces deux hommes se trouvent en France ne sont pas tout à fait claires, surtout pour Ducommun. Pour Vogt, il semblerait qu’il ait quitté la Suisse pour éviter de faire son service militaire. En 1930, il simule des douleurs au ventre pour se soustraire à un cours de répétition.⁴⁵⁰ Il fuit ensuite une première fois en prétendant s’engager dans la Légion mais revient quelques jours plus tard. En 1932, lors de son départ en France, il est accusé d’escroquerie par un couple de commerçants de Zurich.⁴⁵¹ Magasinier, Vogt achète des denrées qu’il ne vend et ne rembourse jamais. Il est aussi accusé d’avoir détourné des fonds, pour une somme d’environ 7000.-.⁴⁵² Il disparaît en France plusieurs années. C’est lorsqu’il est rapatrié d’Espagne sur la Suisse qu’il doit répondre de ces accusations civiles et militaires.⁴⁵³

⁴⁴⁵ RGASPI.545.6.1495., Réponses de Paul Numa Droz au formulaire individuel du Commissariat de guerre des Brigades internationales, 13 novembre 1938.

⁴⁴⁶ *Ibid.*, p.5.

⁴⁴⁷ *Ibid.*, p.6.

⁴⁴⁸ AFS, E2200.82#1977/121#3*, Lettre du Consulat de Suisse de Marseille à Charles Ducommun, 15 novembre 1933.

⁴⁴⁹ AFS, E5330-01#1975/95#1693*, Lettre de Walter Joseph Vogt à l’intendant des forts de St-Maurice, 10 décembre 1939.

⁴⁵⁰ AFS, E5330-01#1975/95#1693*, Demande de l’Auditeur en Chef de la justice militaire à l’Adjudant général de l’armée suisse, 27 décembre 1939.

⁴⁵¹ *Ibid.*, p.2.

⁴⁵² *Ibid.*

⁴⁵³ AFS, E5330-01#1975/95#1693*, Procès-verbal d’audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 11 novembre 1939.

Des volontaires ?

Un profil-type ?

Quelles sont les similarités de ces différents profils ? Si les parcours divergent, un attachement relatif aux sphères militantes reste majoritaire. De plus, les volontaires semblent généralement fortement touchés par la crise économique qui fragilise leur situation sociale. Enfin, ils paraissent presque tous dépourvus de capital culturel et social, à l'exception de Reinhold Thiel, sur lequel nous reviendrons.

Quel est le portrait d'ensemble du volontaire neuchâtelois en comparaison de l'ensemble du contingent suisse en Espagne voire plus largement de tous les volontaires des Brigades internationales. Il s'agit de savoir si notre échantillon présente une exceptionnalité sociologique. Il faut ainsi considérer différentes variables à savoir leur âge, leur profession et leur affiliation politiques, qui se décline en divers degrés de politisation. Ces catégories ont pour objectif de comparer les Neuchâtelois au "portrait-robot du brigadiste" proposé par Stéfanie Prezioso.⁴⁵⁴ Cette dernière le présente comme un "ouvrier de 28 ans en moyenne, expérimenté bien qu'encore relativement jeune, qualifié même s'il a été fragilisé par la crise, politisé dans la mouvance communiste mais faisant montre d'une large faculté d'appréciation personnelle."⁴⁵⁵ Dès lors, ces variables demandent à être replacées au sein des parcours individuels des volontaires à l'étude afin d'en mesurer le poids explicatif.

En ce qui concerne l'âge, nos données confirment la moyenne de 28 ans. Toutefois, si ce chiffre donne un aperçu global, cet indicateur n'est pas tout à fait représentatif des âges de notre échantillon. La médiane, qui est de 26 ans, convient mieux convenir puisqu'elle n'est pas attirée par les extrêmes : elle signifie donc que la moitié des volontaires est plus jeune que 26 ans, et le reste plus âgé. En effet, les âges varient fortement entre les jeunes, d'à peine 17 ans, et les plus âgés, qui peuvent en avoir 46. Cette différence doit toutefois être nuancée, puisque l'âge n'est pas nécessairement révélateur de l'expérience de vie.⁴⁵⁶ Certains, bien qu'encore relativement jeunes, sont mariés et pères de plusieurs enfants. C'est par exemple le cas d'Eberhart⁴⁵⁷ qui entretient une correspondance avec sa

⁴⁵⁴ Prezioso, S. (2008). Présentation, in Prezioso, S., Batou, J., et A.-J. Rapin. (dir). *op.cit.*, p.15.

⁴⁵⁵ *Ibid.*

⁴⁵⁶ Sur les enrôlements de volontaires particulièrement jeunes qui peuvent se dérouler sous une certaine contrainte comme nous l'avons vu avec le départ de Camille Comtesse, voir Sill, E. (2011). La croisade des gosses. Fugues, disparitions et enrôlements volontaires de mineurs français en Espagne durant la guerre civile. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°110. pp. 19-32.

⁴⁵⁷ Cette correspondance se trouve dans le dossier à son nom : AFS, E5330-01#1000/894#18455*, réf. 98/1937/737, Eberhard Hans 1911, Schwächung der Wehrkraft, 1937 - 1938.

femme et ses trois enfants depuis le front. Il n'a pourtant que 25 ans lorsque le conflit éclate. Pareillement, l'âge n'est pas toujours déterminant concernant l'expérience militante. A seulement 19 ans, Robert Schärer⁴⁵⁸ en est une bonne illustration : avant le début de la guerre, il appartient à diverses organisations affiliées au Parti communiste et participe à la fondation de la section locale du Secours rouge international, sur laquelle nous nous sommes penchés précédemment. Il est toutefois clair sur le plan statistique que la majorité de notre échantillon est jeune, voire très jeune, ce qui a différentes implications. Leur jeunesse exerce une influence lors de certains procès, notamment lorsque leurs parents se sont inquiétés de leurs départs. Nous le savons pour Camille Comtesse. Il a à peine 20 ans au moment de son engagement. Sa mère se met alors à correspondre avec les autorités, surtout le consulat en Espagne, afin de retrouver la trace de son fils et d'être sûre qu'il est en vie.⁴⁵⁹ Son jeune âge a également comme conséquence qu'il n'est pas incorporé dans l'armée : lorsqu'il est condamné, Comtesse doit accomplir son école de recrue avant de purger sa peine carcérale.⁴⁶⁰ L'importance de l'âge ne se comprend donc qu'en considérant les conditions matérielles d'existence qui reposent non seulement sur la profession, mais aussi sur la famille.

A ce titre, il faut donc distinguer les volontaires mariés ou/et pères de ceux qui, au contraire, peuvent encore être à la charge de leurs parents. Certains volontaires sont aussi orphelins, comme Léon Huguenin, qui a grandi en orphelinat après le décès de ses parents.⁴⁶¹ Un exemple différent est celui de l'anarchiste Fernand Chevalier, dont les parents décèdent vraisemblablement de la tuberculose à Genève.⁴⁶²

Le cadre familial pose des questions particulièrement importantes du point de vue de la politisation. Le poids de la socialisation politique par le biais de la famille est cependant difficile à mesurer. La famille Zurburg présente le cas le plus clair puisque le père, l'oncle et le fils, tous trois communistes, sont impliqués dans le volontariat pour l'Espagne à des degrés différents : le père est engagé volontaire ; l'oncle meurt sur le front ; le fils est arrêté par la police car il est soupçonné de recruter des militants.⁴⁶³ Alois Neuenschwander, comme susmentionné, apparaît également avec son

⁴⁵⁸ AFS, E5330-01#1000/894#17969*, Procès-verbal d'audition de Scharrer Robert-Martial, Ministère public fédéral, 25 janvier 1937.

⁴⁵⁹ Ces correspondances, contenues dans le dossier, AFS, E5330-01#1975/95#1342*, réf. 98/1939/51, Comtesse, Camille (1918), atteinte à la puissance défensive du pays et infraction à l'arrêté du Conseil Fédéral concernant l'interdiction de participer aux hostilités, 1938 - 1942, retiendront notre attention en troisième chapitre.

⁴⁶⁰ AFS, E5330-01#1975/95#1342*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 23 février 1939.

⁴⁶¹ AFS, E5330-01#1975/95#1337*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 15 avril 1939.

⁴⁶² AFS, E5330-01#1975/95#1986*, Procès-verbal d'audition de Fernand Chevalier par le Ministère public fédéral, 25 septembre 1939.

⁴⁶³ AFS, E5330-01#1975/95#1420*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 3ème Division, 24 avril 1939.

père sur les listes de surveillance des communistes loclois.⁴⁶⁴ Il s'agit aussi de considérer que les orientations politiques familiales ne sont que rarement centrales dans les enquêtes de police au sujet des volontaires.

Néanmoins, les difficultés d'existence des volontaires touchent aussi fréquemment leurs familles. Neuenschwander est par exemple en conflit avec son père, chez lequel il vit suite au divorce de ses parents. Le sujet principal de ces disputes n'est autre que le chômage et ainsi le peu d'argent que gagne le jeune Alois.⁴⁶⁵

Parfois, la sphère familiale est même au cœur de la misère. Né en 1919, Pierre Pochon est le fils d'une prostituée et d'un père alcoolique particulièrement violent. Après son divorce, le père de Pochon se remarie. Les autorités notent à ce titre que le salaire que gagne sa seconde épouse comme ouvrière de fabrique ne sert qu'à "satisfaire sa funeste passion"⁴⁶⁶ et que "le père et le fils sont presque complètement à sa charge".⁴⁶⁷ Pochon ne semble vivre chez son père que parce que "la faim l'y contraint". Les relations qu'il entretient avec celui-ci sont particulièrement violentes, allant jusqu'à des menaces de mort mutuelles⁴⁶⁸. Pochon grandit dans la violence, qu'il connaît tant à la maison qu'à l'école.⁴⁶⁹ Bien qu'il soit un bon élève, il préfère "jouer de méchants tours" à ses camarades et à ses enseignants. Il raconte cette période de sa vie en expliquant que "l'on exigeait beaucoup de lui et si son travail ne se faisait pas, il était rudoyé, frappé, on ne lui donnait jamais un sou d'argent de poche". Les difficultés de sa famille ont pour conséquence qu'il est d'abord placé quelque temps chez un instituteur, avant de s'en évader pour retourner chez son père. Il est ensuite pris en charge par un couple qui l'accueille pour le protéger des violences qu'il subit chez lui. Il en est cependant chassé lorsqu'il leur vole de l'argent. C'est alors que l'Eglise protestante vient à son aide, ce qu'elle fait à plusieurs reprises. Elle lui fournit du travail chez des agriculteurs et lui dispense une instruction religieuse. Pochon n'accomplit toutefois pas sa communion. Cette dernière lui est refusée car il vit une romance avec une institutrice du Val-de-Travers. Pochon essaie alors de devenir maréchal-ferrant, mais les relations violentes avec son maître d'apprentissage lui font abandonner sa formation. Durant ces années, Pochon erre entre les cantons de Neuchâtel, de Vaud et Fribourg. Il y mène une "vie errante du petit vagabond en quête de place, mendiant, demandant la passade". Décrit comme

⁴⁶⁴ AEN, 1POL-322/4, Liste des communistes connus par notre service au Locle, 24 juillet 1936.

⁴⁶⁵ AFS, E5330-01#1000/894#17874*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire, 26 novembre 1937, Archives fédérales.

⁴⁶⁶ AFS, E5330-01#1000/894#18043*, Rapport de l'autorité communale de Bulle (Vaud) concernant Pierre Pochon, 22 avril 1937.

⁴⁶⁷ *Ibid.*

⁴⁶⁸ AFS, E5330-01#1000/894#18043*, Rapport de la Gendarmerie du canton de Vaud adressé à la Justice Militaire, 2 septembre 1936.

⁴⁶⁹ Nous nous basons ici sur la description fournie de Pochon et de son enfance dans : AFS, E5330-01#1000/894#18043*, Rapport médical sur l'état mental de POCHON Pierre fait par l'Aile cantonale des aliénés et maison de santé du Bois de Cery à Lausanne, 5 mai 1937.

“irascible”, “indocile”, “voleur” et “sournois”, Pochon est contraint de se nourrir aux cuisines populaires de Neuchâtel lors de sa rencontre avec Della Santa. Lorsqu’il est évalué psychiquement lors de son procès, la clinique du Céry tire comme conclusion que Pochon n’est pas atteint de “débilité mentale” mais que c’est “un psychopathe constitutionnel, impulsif, irritable, amoral”.

La problématique de la maladie mentale se retrouve aussi dans le profil de Charles Boillat. Originaire des Breuleux, il part en Espagne par Genève alors qu’il travaille comme vendangeur en septembre 1936. Son voyage⁴⁷⁰ est quasi-identique à celui de Pochon : depuis Genève, il rejoint Lyon où il retrouve environ “700 volontaires” qui transitent par Perpignan pour atteindre Figueras. Placé dans la XIème Brigade, Boillat contracte le typhus en mars 1938, et il est ramené du front. Il est alors placé en cuisine avant de repartir pour la Suisse au mois de décembre de la même année.⁴⁷¹ Les autorités policières apprennent son engagement pendant l’hiver 1936-1937. Si Boillat prétend ne pas être communiste mais que son engagement était dû à “la curiosité”⁴⁷² et à l’espoir de “se créer une situation en Espagne”⁴⁷³, il envoie certaines lettres à ses proches, notamment l’une qui est “enflammée de l’esprit révolutionnaire”.⁴⁷⁴ Il mentionne cependant, lors de son procès, qu’il est “du devoir de tout suisse de soutenir le parti gouvernemental espagnol qui [...] lutte pour la démocratie et contre le fascisme”.⁴⁷⁵ La police s’intéresse particulièrement en raison des nombreuses condamnations contenues dans son casier judiciaire, non seulement en Suisse mais aussi en France.⁴⁷⁶ Boillat est jugé deux fois pour vol, deux fois pour escroqueries, une fois pour abus de confiance, une fois pour coups et blessures volontaires, et une fois pour port d’armes prohibées, tout cela sans compter qu’il enfreint l’ordre d’expulsion à son égard de la commune des Breuleux.⁴⁷⁷

L’enfance de Charles Boillat ne paraît pourtant pas malheureuse. Né en 1902, il grandit aux Breuleux où il suit l’école primaire.⁴⁷⁸ Il est cependant placé en observation à l’âge de 15 ans à l’Asile d’Aliénés de Bellelay, sans que l’on en connaisse la raison. Boillat y reste plus longtemps qu’il n’y devrait car il travaille momentanément comme infirmier. En 1921, il part en France et ne revient qu’en 1935. Il décide alors d’ouvrir une cantine aux Convers dans le Jura Bernois. Celle-ci fait faillite et

⁴⁷⁰ AFS, E5330-01#1975/95#1320*, Procès-verbal d’interrogatoire de Charles Boillat, 21 décembre 1938.

⁴⁷¹ RGASPI.545.6.1480. Entrée biographique de Paul Boillat dans le recensement des volontaires suisses des Brigades internationales, [s.d].

⁴⁷² AFS, E5330-01#1975/95#1320*, Procès-verbal d’audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 15 avril 1939.

⁴⁷³ *Ibid.*, p.2.

⁴⁷⁴ AFS, E5330-01#1975/95#1320*, Communication de la police du district des Franches-Montagnes adressé au Chef de district de la police cantonale à Saignelégier, 14 janvier 1937.

⁴⁷⁵ AFS, E5330-01#1975/95#1320*, Procès-verbal d’audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 15 avril 1939.

⁴⁷⁶ AFS, E5330-01#1975/95#1320*, Extrait de casier judiciaire central de Charles Boillat, 6 février 1939.

⁴⁷⁷ *Ibid.*

⁴⁷⁸ AFS, E5330-01#1975/95#1320*, Nous nous basons ici sur le Procès-verbal d’audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 15 avril 1939.

Boillat est contraint de s'engager comme garçon de cuisine à différents endroits. Incapable de trouver une place stable, il décide de partir en l'Espagne en automne 1936.

D'autres volontaires ne vivent toutefois pas dans le dénuement complet. Déjà mentionné, Robert Schärer par exemple, semble entretenir de bonnes relations avec ses parents. La commune du Locle souligne que ceux-ci ont fait des sacrifices pour que leurs enfants puissent bénéficier d'une bonne éducation.

Concernant les militants mariés et/ou parents, leurs situations sont elles aussi diverses. Il faut également essayer de comprendre pourquoi ils quittent leurs foyers pour s'engager en Espagne. Comme nous l'avons vu chez les Zurbrugg ou dans le cas d'Eberhart, l'engagement peut permettre de se soustraire à la justice. Pour d'autres, la question du besoin d'argent peut se poser, comme dans le cas de Charles Ducommun. Celui-ci part en Espagne au même moment où il réclame l'assistance financière du consulat parce qu'il n'arrive pas à subvenir aux besoins de sa famille.⁴⁷⁹ Il est alors journalier à Arles depuis 1933.⁴⁸⁰ Vogt qui abandonne sa fille semble lui aussi manquer d'argent.⁴⁸¹

Sur un autre plan, un peu moins du tiers de notre échantillon a un casier judiciaire. La gravité des condamnations varie néanmoins. Pour certains, il s'agit de délits mineurs. Par exemple, René Ulysse Monnet est condamné à un mois de prison en 1936 "pour avoir fait des inscriptions au minium sur les escaliers de la cathédrale de St. Pierre".⁴⁸² Au contraire, d'autres cumulent plusieurs condamnations pour vol, vol avec effraction, scandale, ivresse, tapage ou bagarre, voire escroqueries et port d'armes prohibées. Le casier judiciaire de Charles Boillat précédemment cité est particulièrement chargé.⁴⁸³ Un autre exemple est celui d'Ernest Pierrehumbert, condamné à cinq reprises pour tapages, outrages, scandales, bagarre et vol.⁴⁸⁴ Pour les expatriés, il s'agit souvent d'absence aux cours de répétition militaire : Vogt les cumule depuis 1933 jusqu'à son procès en 1939.⁴⁸⁵ D'autres sont condamnés pour des fautes commises dans le cadre de leurs activités militantes.

⁴⁷⁹ AFS, E2200.82#1977/121#3*, Lettre du Consulat de Suisse de Marseille adressée à la Direction de l'assistance de la Commune de la Chaux-de-Fonds, 23 octobre 1935.

⁴⁸⁰ AFS, E2200.82#1977/121#3*, Lettre de Charles Ducommun adressée au Consulat de Suisse de Marseille, 05 novembre 1933.

⁴⁸¹ AFS, E5330-01#1975/95#1693*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 11 novembre 1939.

⁴⁸² AFS, EE5330-01#1975/95#22*, Procès-verbal d'audition de René-Ulysse Monnet par le Ministère public fédéral, 07 janvier 1938.

⁴⁸³ AFS, E5330-01#1975/95#1320*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 15 avril 1939.

⁴⁸⁴ AFS, E5330-01#1975/95#3789*, Extrait de casier judiciaire du Bureau Suisse de police centrale, 1er mars 1940.

⁴⁸⁵ AFS, E5330-01#1975/95#1693*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 11 novembre 1939.

Fernand Chevalier, anarchiste, est un repris de justice pour “coups à agents et rébellion”⁴⁸⁶, alors que Charles Frutiger, même s’il n’est pas un volontaire à proprement parler, a déjà été puni pour des affichages illégaux.⁴⁸⁷ Relevons néanmoins que les casiers judiciaires ne contiennent aucune condamnation pour des crimes de sang ou sexuels.

La question des casiers judiciaires est aussi essentielle dans le phénomène des engagements à la Légion étrangère. Il faut relever que les condamnations judiciaires des volontaires préalables à l’Espagne sont un enjeu historiographique, étant donné que, politiquement, il a souvent été soutenu que les Suisses étaient “un contingent de repris de justice”. Si Peter Huber et Nic Ulmi ont démontré le contraire, il est toutefois nécessaire de prendre ce facteur en considération dans les parcours individuels, surtout s’il est mêlé à l’engagement dans la Légion étrangère, ou plus largement au contexte économique du chômage. Il est d’autant plus difficile de trouver du travail s’avère difficile pour des gens déjà condamnés.

Sur le plan professionnel, la majorité des volontaires s’avère peu qualifiée. Sur la trentaine des profils, nous recensons à peu près onze manœuvres, deux jardiniers, deux ouvriers-paysans, un portier, un ramoneur et un chauffeur. Nous rencontrons aussi d’autres professions manuelles ou artisanales un peu plus qualifiées comme un menuisier, un forgeron, quelques boulangers, un décalqueur, un cuisinier ou un “apprenti maréchal ferrant”, de même qu’un manutentionnaire de chantier et un horloger. En ce qui concerne les services, l’on trouve aussi deux vendeurs ambulants, aussi décrits comme voyageurs-commerçants, et un magasinier. Il est aussi important de relever que, contrairement à ce que l’on pourrait présupposer, il ne s’agit quasiment jamais d’ouvriers horlogers. Ainsi, les volontaires semblent s’éloigner du mythe des anarchistes et socialistes horlogers.

Des hommes ordinaires ?

Reinhold Thiel présente un cas tout à fait particulier. Thiel bénéficie d’une formation de qualité dans une école de commerce et au conservatoire. Il devient même compositeur. Pendant sa jeunesse, il passe même quelques mois à l’université de Cambridge pour y apprendre l’anglais. C’est celui qui présente le taux de capital culturel et social le plus élevé, au contraire des autres qui se situent majoritairement en bas à gauche de l’espace social bourdieusien. Tous entièrement dépourvus d’un certain capital culturel : l’école n’est pas l’unique institution formatrice mais les cercles

⁴⁸⁶ AFS, E5330-01#1975/95#1986*, Procès-verbal d’audition de Fernand Chevalier par le Ministère public fédéral, 25 septembre 1939.

⁴⁸⁷ AFS, E5330-01#1000/894#17912*, Rapport de l’autorité communale du Locle adressé à la justice militaire, 3 février 1937.

d'éducation ouvrière très actifs dans la région permettent d'acquérir certaines connaissances, de même que les conférences organisées par les partis politiques. Pour d'autres, l'Eglise, protestante ou catholique, joue ce rôle formateur dans leur enfance. Le niveau d'éducation se traduit aussi dans la correspondance échangée avec la famille ou avec les autorités. Elle nous permet de différencier leurs niveaux de connaissances.

Pour sa part, le chômage s'avère particulièrement grave dans tous les secteurs touchés par la crise et surtout pour les moins qualifiés : ceci concerne plus de la moitié de notre échantillon. D'autres difficultés professionnelles méritent d'être soulignées puisqu'elles peuvent constituer une forme de rupture biographique. Par exemple, Robert Schärer est employé comme voyageur-commerçant pour le compte d'une société de vente de "produits hygiéniques". S'il n'est pas au chômage, cette fonction représente un déclassement pour Schärer. En effet, il l'exerce après l'abandon de sa formation en école de commerce pour raison de maladie, qu'elle soit physique ou mentale. Il vit très mal cette situation.

La variable du chômage ainsi que les difficultés professionnelles doivent donc être nuancées. Tout d'abord, rappelons que nous nous basons en grande partie sur des documents constitués en vue des procès des volontaires. Les situations d'emploi précaires sont fréquemment mises en avant par les accusés afin de justifier leur engagement ou à servir à atténuer leurs peines. De plus, le chômage en soi ne constitue pas une raison suffisante pour s'engager. Le combat en Espagne n'est pas nécessairement une solution pour y remédier et le voyage pour y arriver occasionne des frais parfois conséquents. Considérer le chômage comme la cause principale se heurte à l'écueil du misérabilisme⁴⁸⁸. Certes, une majorité des volontaires neuchâtelois sont chômeurs ou dans une situation financière difficile, mais nous préférons considérer cette variable comme celle d'une fenêtre d'opportunité ou d'un moment de disponibilité biographique⁴⁸⁹ offrant suffisamment de temps à l'individu pour concrétiser son passage à l'acte. Le facteur du chômage revêt surtout de l'importance car les informations nécessaires au départ par les filières se transmettent des lieux dédiés aux chômeurs. C'est le cas pour Robert-Nicoud au camp de Gorgier. Frutiger est spécifiquement accusé par la presse de chercher à enrôler des chômeurs. Ceci peut même amener à penser que Neuenschwander entre en contact avec les agents des filières aussi parce qu'il participe aux travaux réservés aux chômeurs de la ville de la Chaux-de-Fonds.

⁴⁸⁸ Cette notion a particulièrement été développée par Grignon, C. et J.-C. Passeron (1989). *Le savant et le populaire*. Paris : le Seuil, 264 p.

⁴⁸⁹ Cette notion a surtout été développée par Tarrow, S. (2005). *The New Transnational Activism*. Cambridge/New-york : Cambridge University Press. 258 p. Relevons qu'elle ne fait toutefois pas l'objet d'un consensus au sein de la sociologie du militantisme. A ce sujet voir Mayer, N. (2023). *Sociologie des comportements politiques*. Paris : Armand Colin. 320 p. Disponible en ligne : <https://doi.org/10.3917/arco.mayer.2023.01>

Dans ce cadre, la variable professionnelle demande à être surtout pondérée par celle du militantisme, car il faut être reconnu comme une personne de confiance pour pouvoir utiliser les filières. Le militantisme ne se fait toutefois pas nécessairement au sein du parti. Certains sont donc des militants, d'autres des sympathisants ou se décrivent comme des antifascistes. La cause de l'antifascisme permet aux volontaires de ne pas être catégorisés comme des éléments subversifs par les autorités militaires. Ceci est d'autant plus important que le parti communiste neuchâtelois est interdit en 1937 ; sa structure en tant que telle n'existe plus ni au retour de volontaires, ni même au départ de certains d'entre eux. Afin de comprendre quelles sont réellement leurs affiliations politiques, il est nécessaire de consulter non seulement les archives de surveillance de la police cantonale et de la police fédérale mais aussi celles des Brigades internationales qui comprennent l'affiliation des hommes inscrits. Au total, on retrouve dix-sept communistes, trois sont socialistes, un anarchiste, trois se disant "syndicalistes", et deux sans aucune affiliation. Quant aux restant, si leur obédience partisane n'est pas forcément explicitée, elle peut apparaître par les réseaux qu'ils emploient pour aller en Espagne, puisque les filières reposent sur le travail des militants.

Les degrés d'engagement politique varient donc fortement. De tous les Neuchâtelois, Reinhold Thiel constitue à nouveau une exception. Il est considéré comme "un élément notoire"⁴⁹⁰ du Parti communiste par la police cantonale. Il est recensé avec sa femme sur les listes de surveillance. Comme déjà dit, Thiel a bénéficié d'une bonne éducation. En 1936, il possède avec son épouse un magasin de haute-couture dans le centre-ville de Neuchâtel.⁴⁹¹ Directement lié à ce point, Thiel est intégré dans les espaces sociaux des cadres du Parti communiste. Il habite un appartement où se tiennent des réunions regroupant des cadres et des intellectuels du parti. Surveillé, Thiel est parfois amené à justifier ces rencontres aux autorités policières. En novembre 1936, il est contraint à expliquer ses liens avec Aurèle et Anne Barraud, un autre couple de communistes. Thiel prétend alors que le couple se rend chez lui en vue "d'une collaboration artistique".⁴⁹² Les Barraud ont notamment amené quelques brochures, la politique, selon Thiel, n'est "qu'un sujet de conversation".⁴⁹³ Pourtant, "après avoir bien mangé et bien bu, les têtes étant un peu échauffées et surtout gaies, [...] mes amis ont jugé de bonne plaisanterie de réveiller la maison en chantant l'internationale."⁴⁹⁴ Pour se sortir de cette situation, Thiel n'hésite pas à rappeler à la police ses "sentiments patriotiques" et sa "parfaite

⁴⁹⁰ AEN, 1POL-322/4, Liste des communistes connus de nos services habitant Neuchâtel ou les environs,, Police communale de Neuchâtel, 6 novembre 1936.

⁴⁹¹ AFS, E4320B#1975/40#50*, Rapport de l'agent Troyon au commandant de la police cantonale neuchâteloise, 16 octobre 1936.

⁴⁹² AEN, 1POL-322/4, Lettre de Reinhold Thiel adressée au Chef du Département de justice et police du canton de Neuchâtel, 12 novembre 1936.

⁴⁹³ *Ibid.*

⁴⁹⁴ *Ibid.*

compréhension des soucis de nos autorités.”⁴⁹⁵ Pourtant, comme nous le verrons dans le deuxième chapitre, lesdites autorités travaillent d’ores et déjà de pair avec la police fédérale afin de démanteler les réseaux communistes locaux. Le canton de Neuchâtel soupçonne Thiel depuis plusieurs mois de ne pas seulement nourrir des “idées révolutionnaires” mais de s’entraîner à leurs mises en pratique puisque le couple Thiel “s’exerce fréquemment au tir”.⁴⁹⁶ La police pense aussi que Thiel est un cadre du Parti communiste vu qu’il abrite chez lui un militant polonais, soupçonné de propagande.⁴⁹⁷ Tous les faits et gestes de Thiel sont consignés dans les rapports des agents, même lorsque celui-ci fait tomber une brochure sur la chaussée. La police réfléchit même à la possibilité que le commerce de couture soit une façade pour distribuer de la propagande en faveur de l’Union Soviétique. Les informations récoltées semble dépasser les compétences de la police cantonale, qui se tourne alors vers la Confédération⁴⁹⁸.

Inquiet, le Ministère public fédéral demande au canton de rester vigilant et arrange avec la Poste une étroite surveillance du courrier du couple.⁴⁹⁹ Afin que sa correspondance puisse être fouillée discrètement, le juge d’instruction conseille à la police de ne pas ouvrir les lettres mais de les confisquer brièvement et de signaler les échanges.⁵⁰⁰ En recherchant des informations sur Thiel, les autorités découvrent qu’il a participé à des réunions du groupement antifasciste à Bienne. Il entretient des liens avec la cellule communistes biennoise, notamment Walter Nyffenegger et les tenanciers du restaurant “Proletaria”. Georges Diacon, communiste biennois et chaux-de-fonnier, y est aussi présent.⁵⁰¹ En mars 1937, Thiel quitte brusquement Neuchâtel en mars 1937, prétextant se rendre à Nice.⁵⁰²

Il arrive en Espagne le 15 octobre 1937, avec l’aide du Parti communiste français.⁵⁰³ Séjournant à Paris depuis quelque temps, il se prétend compositeur de musique. Incorporé dans la XI^{ème} Brigade, Thiel adhère au Parti communiste espagnol. Il explique alors avoir fait partie de celui de Neuchâtel depuis 1933. Il est aussi membre de la Fédération de Musique Populaire de Paris, du PCF

⁴⁹⁵ *Ibid.*

⁴⁹⁶ AFS, E4320B#1975/40#50*, Rapport de l’agent Troyon au commandant de la police cantonale neuchâteloise, 16 octobre 1936.

⁴⁹⁷ *Ibid.*

⁴⁹⁸ AFS, E4320B#1975/40#50*, Lettre au Ministère public fédéral à Berne adressée par le Département de Police du canton de Neuchâtel, 19 octobre 1936.

⁴⁹⁹ AFS, E4320B#1975/40#50*, Lettre au Département de police du canton de Neuchâtel adressée par le Ministère public fédéral à Berne, 26 octobre 1936.

⁵⁰⁰ AFS, E4320B#1975/40#50*, Lettre du juge d’instruction Berthoud au département de police du canton de Neuchâtel, 29 octobre 1936.

⁵⁰¹ AFS, E4320B#1975/40#50*, Communication de la Police cantonal bernoise envoyée à la Police fédérale, 14 décembre 1936.

⁵⁰² AFS, E4320B#1975/40#50*, Lettre du Département de police du canton de Neuchâtel adressée au Ministère public fédéral à Berne, 16 mars 1937.

⁵⁰³ RGASPI.545.6.1501., Formulaire biographique du camarade Reinhold Thiel, 24 juillet 1938.

depuis janvier 1937, et du Secours rouge international dès son arrivée en Espagne. Au sein de sa Brigade, Thiel a le rôle de commissaire politique qui est de veiller au moral des troupes. L'appréciation de ses supérieurs est très bonne. Dans sa fiche de profil, Thiel explique être venu en Espagne de ses "propres moyens" afin "d'aider la république espagnole et d'apprendre le métier militaire en vue de la lutte qui se prépare en France et dans laquelle je veux jouer un rôle actif, non seulement de musicien." Il ajoute : "Étant travailleur intellectuel non-indispensable à Paris, je me suis engagé en présentant ma demande à ma section. Le parti m'a approuvé et fait le nécessaire." Thiel n'est donc ni attiré ni par l'argent, ni par l'idée de refaire sa vie en Espagne, mais souhaite se former militairement pour être prêt à combattre l'arrivée du fascisme en France.

Les incorporations militaires en Espagne ne sont d'ailleurs pas toujours le reflet de l'appartenance partisane. Le moment de leur départ détermine l'unité militaire à laquelle ils appartiennent. En effet, les Brigades internationales n'existent pas dans les premières phases de la guerre d'Espagne mais les volontaires rejoignent des milices telles que le POUM ou les colonnes anarchistes. Ces structures perdurent quelque temps avant la prise de pouvoir du Komintern. Alors qu'il est socialiste, Otto Reynaud combat d'abord dans les rangs de la Colonne Durutti, célèbre milice anarchiste, avant d'être incorporé non pas aux Brigades internationales mais dans l'armée républicaine espagnole.⁵⁰⁴ Seul Fernand Chevalier se réclame de l'anarchisme bien que d'autres peuvent en être sympathisants. René Ulysse Monnet explique, lors de son interrogatoire avoir participé à des réunions anarchistes à Genève.⁵⁰⁵ Parfois, la lecture de certains journaux est révélatrice de l'affiliation partisane. Certains volontaires sont des lecteurs de *La Sentinelle*, de *La Lutte*, de *Le Travail* ou encore de *Le Réveil Anarchiste* sans être militants de ces organisations.

Le dernier point à aborder est celui de l'expérience militaire. Cette dernière est particulièrement importante pour deux raisons principales, l'une d'ordre historiographique, l'autre concernant les procès. Comme mentionné en introduction, l'incorporation dans une armée régulière est une particularité du contingent helvétique par rapport à la définition du volontariat armé de Gilles Pécout. L'incorporation conditionne aussi la sévérité des jugements. Tous nos volontaires ne sont pas incorporés. Certains en raison de leur âge et d'autres car ils sont réformés ou inaptes. Un peu plus d'une dizaine sont en service actif au moment du départ.

Précisons qu'à cette époque, l'armée est organisée en divisions territoriales. Les Neuchâtelois appartiennent souvent aux mêmes bataillons voire aux mêmes compagnies. La plupart sont aux

⁵⁰⁴ AFS, E5330-01#1975/95#1418*, Procès-verbal d'audition d'Otto Reynaud par le Ministère public fédéral, 05 mars 1939.

⁵⁰⁵ AFS, E5330-01#1975/95#22*, Procès-verbal d'audition de René-Ulysse Monnet par le Ministère public fédéral, 07 janvier 1938.

bataillons d'infanterie 19 et 20. Neuenschwander, Robert-Nicoud et René Pierrehumbert sont fusiliers ou mitrailleurs dans la compagnie IV du bataillon d'infanterie 20.⁵⁰⁶ Nous pouvons nous demander si ces derniers ont tissé des liens dans le cadre militaire. Relevons un état de fait important : ceux qui sont incorporés dans l'armée suisse comme combattants le sont aussi généralement dans les Brigades internationales. Cela s'explique par le fait que les Brigades ne fournissent qu'une instruction sommaire aux volontaires. Les Suisses qui ont déjà fait du service ont de plus grandes chances d'être envoyés sur le front. Comme nous l'avons étudié, certains ont acquis leur expérience à la Légion étrangère. C'est le cas de six d'entre eux.

En somme, quel est le profil-type du volontaire de la région du canton de Neuchâtel ? Il s'agit d'un homme, d'environ 26 ans, généralement célibataire et sans enfants. Exerçant une profession relativement peu qualifiée dans la construction ou de l'artisanat, il traverse une période professionnelle particulièrement difficile au moment de la guerre d'Espagne. Cela semble lui ouvrir une fenêtre d'opportunité liée à ses relations partisans, qu'il soit engagé dans les Partis communistes ou socialistes, ou sympathisant de l'un ou de l'autre, par les lieux d'interconnaissances qu'il fréquente.

Les volontaires neuchâtelois ne semblent pas se distinguer particulièrement du contingent suisse en termes sociologiques objectifs. Ils ne paraissent toutefois pas aussi qualifiés qu'au sein du portrait-robot proposé par Stéfanie Prezioso. De la même manière, leur statut professionnel paraît ne pas être uniquement "fragilisé" par la crise mais plus encore, ils semblent vivre dans une certaine misère ou se sentir déclassés. En réalité, la particularité de la région de Neuchâtel ne repose pas sur des profils mais plutôt sur les opportunités offertes. Le *pourquoi* paraît, dans ce cadre, moins pertinent que le *comment* : c'est précisément l'étude des filières d'acheminement et de leur fonctionnement qui permet de comprendre le passage à l'acte des volontaires comme le résultat de différents processus sociaux.

Il reste toutefois deux questions particulièrement importantes. L'existence des filières d'acheminement doit être reconsidérée dans le cadre du paysage politique des Montagnes neuchâteloises. La densité d'organisations politiques par rapport au nombre d'habitants semble indiquer que la région est particulièrement politisée. Cette politisation doit retenir notre attention afin de comprendre si elle offre un cadre favorable aux départs qui n'est pas que matériel. Il est aussi nécessaire de s'intéresser à la manière dont l'Espagne et le conflit sont présentés par les partis et leurs organes de presse, de même que la façon dont cette perception évolue au sein même des partis.

⁵⁰⁶ AFS, E5330-01#1000/894#17874*, Rapport sur les défailants aux cours de répétition de 1938 du Département militaire de Neuchâtel adressé au Département militaire fédéral, 28 juin 1938.

Chapitre 2 - Les structures communistes et socialistes des Montagnes neuchâtelaises : une incitation au départ ?

Le paysage politique neuchâtelais à l'aube de la guerre d'Espagne

Les grandes figures socialistes et communistes des Montagnes neuchâtelaises

Comme nous l'avons souligné dans le chapitre précédent, les volontaires s'appuient sur des réseaux d'acheminements majoritairement militants. En réalité, ces derniers surgissent quand le Parti communiste traverse une situation difficile. Différents arrêtés fédéraux d'une part "contre les menées communistes"⁵⁰⁷ et d'autre part et contre l'intervention en Espagne, contraignent son action institutionnelle et publique. Dans le canton de Neuchâtel, sa représentation électorale entre en concurrence avec celle du Parti socialiste, largement majoritaire dans les Montagnes neuchâtelaises. Les tensions dues à la scission de la III^{ème} Internationale s'intensifient au retour de Jules Humbert-Droz, qui défend une stratégie révolutionnaire alors que le PSN est fortement institutionnalisé. Dès ce moment, le PC est étroitement surveillé par les polices cantonales et fédérales.

Toutefois, cette compétition entre socialistes et communistes se nuance à plusieurs niveaux. D'abord, parce que l'espace des mouvements sociaux est relativement restreint.⁵⁰⁸ Ceci a pour conséquence que les cadres des partis sont des intellectuels appartenant à des milieux d'interconnaissances communs, voire plus encore : ils écrivent dans les mêmes journaux. Ensuite, la montée de l'extrême droite au niveau international mais aussi local entraîne la formation du Front antifasciste en 1934, qui est une coalition de partis et d'associations.⁵⁰⁹ Troisièmement, le désastre humanitaire provoqué par la guerre civile espagnole rapproche les partis de gauche au sein des Amis de l'Espagne républicaine. Cette association, dont les sections fleurissent dans toute la Suisse, a pour vocation de venir au secours de la République espagnole, notamment par l'envoi de denrées et par le rapatriement d'enfants. Les militants chauds-de-fonniers et loclois se servent des Cercles d'Éducation ouvrière pour informer la population du danger que représente la victoire des franquistes. Notons à ce

⁵⁰⁷ Studer, B. (1994). Une presse sous surveillance, *op. cit.*, pp.176-177. Voir également *Ibid.*, p.481.

⁵⁰⁸ Au sens de Mathieu, développé dans Mathieu, L. (2007). L'espace des mouvements sociaux. *Politix*, vol. 77, no. 1, pp. 131-151.

⁵⁰⁹ A ce sujet, voir notamment Perrenoud, M. (1981). Des débuts du Front-antifasciste au 25 janvier 1937, *op. cit.*, pp 126-129. Sur le Front antifasciste d'une manière plus générale et sa place au sein de l'histoire du Parti communiste suisse, voir Studer, B. (1994). Le chemin vers l'orthodoxie et l'homogénéité, *op. cit.*, pp.65-145.

propos que les exposés donnés dans ces cercles se font traditionnellement sous forme de conférences contradictoires, très populaires qui sont l'un des modes d'actions favoris du Parti socialiste. Toutefois, les conférences organisées à propos de l'Espagne ne laissent pas place au débat.

Dès lors, il s'agit de comprendre comment, dans un contexte régional hautement politisé, l'Espagne devient un enjeu majeur dans l'espace public et politique de la ville de la Chaux-de-Fonds et du canton de Neuchâtel. Et pas seulement pour comprendre de quelle façon les filières se constituent mais surtout, pour saisir comment l'engagement en Espagne fait partie d'un monde des possibles pour les volontaires, alors que les communistes et socialistes ont une activité intense. Après avoir examiné la position du PC dans les années 1930, nous examinerons les stratégies partisans et les tensions entre les partis qui aboutissent pourtant à un consensus en ce qui concerne l'Espagne républicaine. Enfin, il s'agit de se demander comment le mouvement encourage ou décourage le passage à l'acte des volontaires, sans tenir compte de l'existence des filières et de la présence de recruteurs. En effet, la place occupée par l'antifascisme dans la région est essentielle pour comprendre comment se constitue ce qu'Edouard Sill nomme le "désir d'Espagne".⁵¹⁰ Autrement dit, comment la cause des républicains espagnols s'ancre dans une situation politique spécifique au canton de Neuchâtel.

Cette dernière est particulièrement influencée par certaines figures qui se distinguent nettement par leurs profils de ceux des volontaires. Il s'agit cette fois-ci d'intellectuels et de cadres des partis ce qui leur donne une place prépondérante dans les débats et tensions de l'époque. Ce sont eux qui détiennent la parole institutionnelle et journalistique.

Ainsi, la personnalité d'Ernest-Paul Graber est indissociable de l'histoire du Parti socialiste neuchâtelois.⁵¹¹ Sa très forte influence n'est pas uniquement due à ses positions politiques et aux sièges législatifs qu'il occupe au cours de sa carrière militante. C'est aussi en tant que rédacteur en chef du journal *La Sentinelle* qu'il se forge une réputation nationale. Sa socialisation politique se comprend par son enfance et le milieu social dont il émerge. Fils d'un horloger et d'une militante féministe, Graber est d'abord instituteur aux Bayards, dans le Val-de-Travers, puis à la Chaux-de-Fonds. Pendant sa jeunesse, il milite, comme beaucoup de futurs socialistes, pour une forme de christianisme social. Il se rapproche rapidement de ces derniers, tout en s'opposant aux courants anarchistes et communistes régionaux. Par moments, Graber défend pourtant des positions qui l'éloignent de ses camarades, mais qui lui permettent d'obtenir une place de leader dans son parti.

⁵¹⁰ Sill, E. (2019), Conclusion générale, *op. cit.*, p.820.

⁵¹¹ Sur Graber, voir par exemple Perrenoud, M. (2007). "Graber, Ernest Paul", in *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS). En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/004510/2007-07-17/>, consulté le 13.05.2024.

Son opposition à la défense nationale durant la Première Guerre mondiale, puis ses critiques envers la Révolution russe et la III^{ème} Internationale sont au centre de son ascension au début des années 1920. Tout comme son mentor Charles Naine, Graber est profondément antimilitariste. Cette position l'amène à être placé en détention durant le premier conflit mondial. Sa libération due à une manifestation de jeunes militants entraîne une occupation militaire de la ville. Progressivement, Graber incarne à sa manière l'aile pacifiste du Parti socialiste. En 1915 déjà, il est un rédacteur prolifique de *La Sentinelle*, après avoir fait ses armes au sein du périodique *Solidarité horlogère*, dans lequel il a défendu les libertés syndicales et d'association des horlogers.⁵¹² Par la suite, sa direction de la rédaction de *La Sentinelle* impacte durablement le quotidien socialiste.

Comme député de la ville de la Chaux-de-Fonds, du Grand Conseil neuchâtelois et comme conseiller national, Graber milite toute sa vie au sein d'associations de solidarité pour diverses causes. L'Espagne en devient l'une des principales à la fin des années 1930. Ses expériences de militantisme, de politique institutionnelle et de journalisme font de Graber une personnalité incontournable de la région et plus largement de Suisse romande. Cette carrière militante, si elle est multiple, est néanmoins surtout tournée vers la Suisse, contrairement à celle de Jules Humbert-Droz.

En effet, les positions d'Humbert-Droz diffèrent fortement de celles de Graber, même si leurs parcours présentent, au début, de multiples similitudes.⁵¹³ Humbert-Droz est lui aussi le fils d'une famille horlogère. Il est originaire du Locle. Son engagement chrétien est également très prégnant puisqu'il est pasteur. Il s'engage politiquement très jeune dans l'Union chrétienne de Neuchâtel en 1910 et rejoint le Parti socialiste quelques années plus tard. Pendant sa jeunesse, Humbert-Droz est objecteur de conscience et il refuse d'accomplir son service militaire. Il est arrêté plusieurs fois et emprisonné. Aux côtés de Graber, il écrit aussi dans *La Sentinelle* entre 1916 et 1919. Toutefois, Humbert-Droz se rapproche des bolchéviques lors du Congrès de Zimmerwald⁵¹⁴ et devient un fervent critique de l'abandon du projet révolutionnaire choisi par le Parti socialiste. Au contraire de Graber, Humbert-Droz plaide pour une adhésion à la III^{ème} Internationale dans une revue qu'il fonde, *Le Phare*. C'est dès ce moment décisif, que sa carrière connaît un tournant, en particulier au niveau

⁵¹² Nous nous basons ici sur les archives du journal *Solidarité horlogère*. *Organe officiel de la Fédération ouvrière horlogère disponibles en ligne*: <https://www.e-newspaperarchives.ch/?a=cl&cl=CL1&sp=SHO&e=-----en-20--1--txt-txIN-----0----->

⁵¹³ Studer, B. (2006), "Humbert-Droz, Jules", in: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), traduit de l'allemand. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/006390/2006-11-27/>, consulté le 13.05.2024. ; Studer, B. (1994). *Un parti sous influence : le Parti communiste suisse, une section du Komintern [i.e. Komintern], 1931 à 1939*. Lausanne: L'Age d'Homme.

⁵¹⁴ Sur le Mouvement de Zimmerwald, voir Degen, B. (2017). "Zimmerwald, mouvement de", in *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), traduit de l'allemand. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/017330/2017-11-28/>, consulté le 26.05.2024.

international. Étant l'un des fondateurs du Parti communiste suisse et de sa section neuchâteloise, il est élu secrétaire de l'Internationale en 1921 et entre au présidium de celle-ci en 1926.

Sa socialisation politique, et, par là, ses dispositions et son capital militant se comprennent particulièrement bien par ses origines familiales : son grand-père paternel est un ancien quarante-huitard et un membre de la Première internationale dès les balbutiements de cette dernière dans la région. Son père aussi cumule différentes expériences politiques et électorales. Bien que sans succès majeurs, il se présente à quelques scrutins sur des listes ouvrières. Le capital culturel d'Humbert-Droz est également développé puisque c'est à la suite d'études de théologie à l'Université de Neuchâtel qu'il devient pasteur. Ce n'est que plus tard qu'il devient communiste et militant de l'Internationale : au sens de Fontannaz⁵¹⁵, la période 1914 à 1919, soit celle à la fois de la Première Guerre mondiale et du mouvement de Zimmerwald voient à la fois Humbert-Droz se professionnaliser dans le militantisme et se radicaliser dans ses positions. Notons d'emblée que les deux événements susmentionnés ont une forte influence dans son parcours. Il faut aussi considérer que son retour en Suisse est dû à différentes raisons, notamment liées à la prise du pouvoir par Staline en URSS. A ce sujet, Humbert-Droz doit même parfois, au cours des années 1930, se justifier de ses liens avec des personnalités telles que Léon Trotsky ou Clara Zetkin.⁵¹⁶

Les querelles entre Graber et Humbert-Droz datent du début des années 1920 déjà. Au fil du temps, elles se concrétisent par des slogans publiés dans des tracts et lors de campagnes politiques. C'est en particulier le cas en 1920, au moment où le PSS adopte un programme relativement radical⁵¹⁷ contre l'avis d'un certain nombre de ses militants, au premier rang desquels Charles Naine.⁵¹⁸ Pour sa part, Graber soutient ce programme malgré l'avis de son mentor. Ainsi, Humbert-Droz reproche publiquement à Graber d'avoir "combattu la dictature du prolétariat"⁵¹⁹, et qu'"au nom du socialisme et de la morale" les socialistes se soient "élevés contre toute espèce de dictature en faveur des méthodes démocratiques".⁵²⁰ Ces disputes ont un caractère très personnel puisque ces divergences d'opinion expliqueraient le départ d'Humbert-Droz de la rédaction de *La Sentinelle*, "parce qu'il y

⁵¹⁵ Fontannaz, C. (2021). Le processus de conversion politique d'un pasteur chaud-fonnier au cours de la Grande guerre : quand Jules Humbert-Droz devint un révolutionnaire suisse (1914-1919). *Les Cahiers de Framespa*, n°37. En ligne : URL : <http://journals.openedition.org/framespa/11174>. consulté le 05 mars 2024.

⁵¹⁶ Humbert-Droz écrit différentes lettres à ce sujet disponibles dans son fonds aux archives de la Bibliothèque de la ville de la Chaux-de-Fonds, voir par exemple VCH-BVFSP, JHD, 0.1550, Humbert-Droz : 3e Internationale, "Mes relations avec le groupe...", 1937.

⁵¹⁷ A ce sujet voir Degen, B. (2022). "Parti socialiste (PS)", in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, traduit de l'allemand. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/017393/2022-01-24/>, consulté le 14.04.2024.

⁵¹⁸ VCH-BVFSP, POP 81, Ouvrier, ouvre les yeux !, tract de la "gauche du Parti socialiste suisse" signé par Jules Humbert-Droz, [...] circa 1920.

⁵¹⁹ *Ibid.*

⁵²⁰ *Ibid.*

défendait la tactique révolutionnaire”.⁵²¹ Humbert-Droz attaque Graber en soulignant les aspects paradoxaux de sa position et en l’accusant d’avoir poussé le parti à faire “litière de leurs grands principes et de la volonté de leurs sections pour voter un programme qui contient la dictature du prolétariat”.⁵²² Cette dictature du prolétariat envisagée par les socialiste n’est cependant “pas la même que celle des camarades communistes”.⁵²³ Elle n’aurait pour but que de “tromper la classe ouvrière et lui faire croire qu’on admet le point de vue révolutionnaire”.⁵²⁴ Les communistes jugent que les socialistes ne sont que “des polichinelles dont Grimm” tire “les ficelles”, en ayant abandonné “Ch. Naine et les huit autres camarades qui sont restés fidèles à leurs principes démocratiques”.⁵²⁵

Au début des années 1930, le retour de Jules Humbert-Droz dans le canton de Neuchâtel représente un tournant pour le Parti communiste. Par sa figure de cadre, d’intellectuel ainsi que par l’expérience acquise en Russie, Humbert-Droz en devient la principale figure. Ce tournant comporte deux aspects. Premièrement, il dynamise le parti puisqu’il y défend de nouvelles tactiques apprises en Union Soviétique. Deuxièmement, c’est à partir de ce moment que les autorités mettent en place un appareil de surveillance plus poussé qui lui est destiné, de peur que son retour ne marque le début d’un virage radical pour le Parti communiste. Mais ces événements prennent également place dans les tensions héritées de la scission de la III^{ème} Internationale entre les socialistes et les communistes.

Vers une interdiction des prises de parole de Jules Humbert-Droz

Les craintes de la police ne sont pas uniquement dues aux positions doctrinales d’Humbert-Droz. mais aussi à ses talents d’orateur qui alertent les autorités, alors que le canton traverse une difficile période de chômage. Elles se saisissent ainsi du prétexte d’une conférence contradictoire à la Maison du Peuple de la Chaux-de-Fonds pour entamer des démarches visant à une interdiction de prises de paroles publiques. Intitulé “La construction du socialisme en Russie des soviets”, l’exposé de novembre 1931 présenté par Humbert-Droz suscite les inquiétudes des agents de surveillance qui y assistent⁵²⁶. Ce n’est pas tant le contenu qui “ paraît grave, mais la tactique employée pour amener les auditeurs non prévenus à se passionner sur le sujet”.⁵²⁷ Les policiers présents dans la salle relèvent qu’Humbert-Droz parle de manière “extrêmement séduisante” surtout que l’auditoire est “composé dans sa majorité d’éléments ouvriers parmi lesquels sans doute beaucoup

⁵²¹ *Ibid.*

⁵²² *Ibid.*

⁵²³ *Ibid.*

⁵²⁴ *Ibid.*

⁵²⁵ *Ibid.*

⁵²⁶ AEN, 1POL-322/05, Rapport du préfet de police de la préfecture du district de la Chaux-de-Fonds adressé au département de police du canton de Neuchâtel, 11 novembre 1931.

⁵²⁷ *Ibid.*, p.1.

de chômeurs”.⁵²⁸ Humbert-Droz explique que “les méthodes employées en Russie” doivent “servir d’exemple au prolétariat suisse”.⁵²⁹ Il soutient, “dans l’appel [...] à l’action révolutionnaire”, que “la violence seule peut amener celui-ci à s’affranchir de la tutelle qu’il subit pour son malheur et il faut, par conséquent, qu’il se prépare à la lutte sous cette forme-là qui est la seule également capable de réaliser l’assainissement des conditions économiques des travailleurs”.⁵³⁰ Il s’inspire de son expérience acquise en Russie : la révolution demande à son sens “une préparation bien ordonnée” et une “propagande active” afin que “toutes les forces prolétariennes soient prêtes à coopérer au vaste mouvement d’ensemble que seule la révolution par la violence pourra soutenir et faire aboutir”.⁵³¹ L’un des terrains qu’il envisage pour ce faire n’est autre que l’armée : “il faut en outre pour cela développer dans les armées [...] un état de fermentation qui les pousse à se jeter dans la mêlée au service des forces prolétariennes organisées comme en Russie”.⁵³²

Si la police considère que les théories politiques d’Humbert-Droz sont très dangereuses, elle explique que le propos a toutefois été nuancé par les “contradicteurs socialistes, les seuls qui aient pris part au débat”.⁵³³ Elles notent que sans ces derniers, de telles conférences constitueraient “un acte séditieux et un danger” surtout que, “de telles théories proclamées en une période comme celle que nous traversons [...] atteignent un public formé en partie d’éléments mieux disposés qu’en temps normal à les accueillir”.⁵³⁴

Sur la base de ce rapport de police, le Conseil d’Etat promulgue un arrêté deux jours plus tard, interdisant sur le territoire cantonal “toutes assemblées publiques organisées par le communiste Jules-Frédéric Humbert-Droz ou dans lesquelles le communiste Jules-Frédéric Humbert-Droz devrait prendre la parole”⁵³⁵. Mais celui-ci dépose un recours qui parvient au Tribunal Fédéral en dernière instance. Ces démarches judiciaires ont aussi des conséquences politiques, puisqu’Humbert-Droz quitte momentanément le canton de Neuchâtel pour Zurich, où il occupe la place de secrétaire général du Parti communiste suisse.

L’exécutif neuchâtelois est amené à se défendre juridiquement de sa décision. Les justifications fournies permettent de mieux saisir sa position vis-à-vis du Parti communiste. Il s’appuie

⁵²⁸ *Ibid.*

⁵²⁹ *Ibid.*

⁵³⁰ *Ibid.*

⁵³¹ *Ibid.*

⁵³² *Ibid.*

⁵³³ *Ibid.*, p.2.

⁵³⁴ *Ibid.*

⁵³⁵ AEN, 1POL-322/05, Arrêté du Conseil d’Etat de la République et Canton de Neuchâtel en Suisse, 13 novembre 1931.

sur des mesures prises lors de la décennie précédente.⁵³⁶ Les arrêtés se basent, en majeure partie, sur des dispositions légales prises en 1920 pour interdire la tenue du Congrès de la IIIème Internationale sur le territoire neuchâtelois. Cette manifestation a été jugée illégale de par son caractère révolutionnaire et insurrectionnel. L'exécutif mentionne aussi d'autres affaires judiciaires auxquelles Humbert-Droz a été mêlé en 1919, et au cours desquelles il a été jugé comme "un exalté et un impulsif agissant sans réflexion ni mesure".⁵³⁷ Sur cette base, l'exécutif explique avoir mis en place un dispositif de surveillance au retour d'Humbert-Droz en raison des slogans inquiétants qu'il a déployés lors de sa campagne en vue des élections au Conseil National en octobre 1931. C'est en particulier la phrase "il faut que le sang coule" qui suscite l'inquiétude, car Humbert-Droz est "un homme qui a déjà passé de la théorie aux actes et qui a été condamné pour cela".⁵³⁸ Si le Conseil d'Etat s'appuie également sur les dispositions contre les attentats prises par le Ministère public fédéral, elles précisent que les conférences données par Humbert-Droz demandent un encadrement conséquent de la part de la police. En attendant le verdict du Tribunal fédéral, la surveillance d'Humbert-Droz s'intensifie, au point que sa correspondance fait l'objet de contrôles.⁵³⁹

En réponse aux accusations, Humbert-Droz se défend⁵⁴⁰ en argumentant que les mesures du Conseil d'Etat ne respectent pas la Constitution fédérale. Dans une longue lettre où il parle de lui-même à la troisième personne, il souligne que les autorités n'ont fait preuve que de peu de considération vis-à-vis du Parti communiste durant ses dix années d'existence. Il en revient à sa création, issue de la scission du Parti socialiste entre les partisans de l'adhésion à la IIIème Internationale et ses opposants. Il avance que le PC n'a jamais été considéré comme illégal par le canton, et c'est pourquoi le parti a pu participer à diverses élections. Il souligne que "tant que le Parti communiste n'est déclaré illégal ni par la Confédération ni par le canton de Neuchâtel, ses assemblées publiques ou celles où doit parler le citoyen Jules Humbert-Droz, secrétaire du parti communiste suisse, ne peuvent être interdites que par suite d'une interprétation abusive" du droit et des dispositions du Conseil d'Etat.⁵⁴¹ Humbert-Droz considère que les mesures prises à son encontre n'ont que le but politique de le décrédibiliser, ce qui a déjà été le cas en 1919 lorsque "le juge instructeur avait tenté de faire passer Jules Humbert-Droz pour irresponsable et avait délégué un médecin aliéniste pour le soumettre à un examen mental".⁵⁴² Il s'appuie aussi sur les descriptions de sa personne faites par ses adversaires politiques qui le présentent comme "un homme calme et réfléchi",

⁵³⁶ Nous nous basons ici sur : AEN, 1POL-322/05, Réponse au recours de droit de Jules Humbert-Droz par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel adressée au Tribunal Fédéral, 23 décembre 1931.

⁵³⁷ *Ibid.*, p.2.

⁵³⁸ *Ibid.*

⁵³⁹ AEN, 1POL-322/05, Lettre du commissaire de police adressée au commandant de la police cantonale neuchâteloise, 18 janvier 1932.

⁵⁴⁰ AEN, 1POL-322/05, Lettre de Jules Humbert-Droz adressée au Tribunal Fédéral, 19 janvier 1932.

⁵⁴¹ *Ibid.*, p.2.

⁵⁴² *Ibid.*, p.3.

pourvu de sang-froid.⁵⁴³ Il mentionne aussi des articles de *La Feuille d’Avis de Neuchâtel* et de *La Sentinelle* à son sujet. Dès lors, il soutient qu’ “il est inexact qu’Humbert-Droz se soit livré, dans aucune de ses conférences, à un appel direct à l’insurrection” car “une telle affirmation implique une méconnaissance absolue de l’opinion et de la politique du Parti communiste suisse dans la situation présente”.⁵⁴⁴ Ses prises de parole auraient plutôt un but éducatif : “la tâche des révolutionnaires et des communistes n’est pas de descendre dans la rue, mais de s’organiser, de s’éduquer, de lutter contre la baisse des salaires et les conséquences du chômage”.⁵⁴⁵ Le fait de se pencher sur la Russie a plus pour objectif de “démontrer à la lumière que la tactique réformiste des socialistes allemands a fait faillite et que la seule tactique qui permette au prolétariat de sortir de la crise est celle des ouvriers russes”.⁵⁴⁶

Dans sa lettre, Humbert-Droz soupçonne les socialistes chauds-de-fonnières d’avoir instrumentalisé ces attaques afin de lui nuire. Il souligne que dans d’autres communes que la Chaux-de-Fonds, les forces de police n’ont jamais été mobilisées pour encadrer ses conférences. Il s’agirait donc d’une conspiration politique à son encontre: “Si la commune socialiste de la Chaux-de-Fonds avait mobilisé des forces de police, c’est que les socialistes avaient fait le plan de saboter la conférence d’Humbert-Droz et qu’ils s’attendaient à des incidents violents qui ne se sont pas produits, grâce au sang froid et au calme de l’orateur communiste”.⁵⁴⁷ Il s’en prend aussi à Ernest-Paul Graber lui-même, en mentionnant les positions contrastées de ce dernier dans *La Sentinelle*.

En fait, Graber prend la défense d’Humbert-Droz dès le début des procédures en particulier par la voix institutionnelle. Ses interventions ont aussi un objectif politique. Au Grand Conseil neuchâtelois, il explique que “les élections ont démontré l’inexistence d’un danger résultant de la propagande d’Humbert-Droz”.⁵⁴⁸ L’interdiction du Conseil d’Etat est d’autant plus inutile à son sens que “les socialistes se chargent eux-mêmes d’élever le barrage contre le communisme, sans recourir aux mesures policières”. Graber craint que ces mesures aient plutôt comme conséquence de “favoriser la division chez les ouvriers”, voire même “de faire la réclame des communistes”, car ces derniers deviendraient “des martyrs et des persécutés qui gagnent des sympathies”.⁵⁴⁹ De plus, il considère que cette interdiction bafoue les principes de la démocratie car “on doit respecter les droits et la pensée de ceux qui ne sont pas d’accord avec nous. Il n’est pas possible d’empêcher quelqu’un de parler.”⁵⁵⁰ En

⁵⁴³ *Ibid.*

⁵⁴⁴ *Ibid.*, p.4.

⁵⁴⁵ *Ibid.*

⁵⁴⁶ *Ibid.*, p.5.

⁵⁴⁷ *Ibid.*, p.6.

⁵⁴⁸ AEN, 1POL-322/05, Procès-verbaux des séances du Grand Conseil neuchâtelois des 17 et 18 novembre 1931.

⁵⁴⁹ *Ibid.*, p.1.

⁵⁵⁰ *Ibid.*

outre, la politique adoptée par les autorités est “inadmissible à l’égard d’un parti qui a trois représentants au Conseil national, des députés au Grand Conseil de Bâle, et qu’on invite aux réunions de la Société des nations.”⁵⁵¹ Graber utilise le clivage politique entre le haut et le bas du canton à son avantage car il demande “pourquoi n’a-t-on pas consulté les autorités communales de La Chaux-de-Fonds avant de prendre une telle décision”, alors que “les conférences contradictoires du parti socialiste sont plus utiles et efficaces que tous les arrêtés policiers”.⁵⁵² Il ajoute que les politiciens du bas ne connaissent pas “la population ouvrière de la Chaux-de-Fonds” car ils croient “qu’elle se laisserait entraîner par les théories d’Humbert-Droz”.⁵⁵³ Graber en profite pour critiquer les autorités sur d’autres sujets. Il rappelle qu’elles ont “d’autres choses à faire en ce moment”, et que si le gouvernement se montre “fort devant 192 communistes”, les conseillers d’Etats sont “bien moins forts devant la situation financière”.⁵⁵⁴

Le verdict du Tribunal fédéral tombe le 20 mai 1932. C’est un choc pour le gouvernement neuchâtelois : le Tribunal Fédéral donne raison à Humbert-Droz et annule l’arrêté de novembre 1931⁵⁵⁵. L’audition des témoins soutenant que les propos d’Humbert Droz ont été détournés de leur contexte amène le TF à douter que l’exactitude des “rapports précipités”, surtout qu’“à aucun moment Humbert-Droz n’a provoqué ou incité ses auditeurs à une action violente immédiate”.⁵⁵⁶ Ainsi, “il n’y a eu ni de délit contre l’Etat ni des actes préparatoires d’un pareil attentat et ce qui s’est passé [...] ne permet pas de dire que, dans une nouvelle assemblée, le recourant enfreindrait la loi pénale”.⁵⁵⁷ En s’appuyant sur la jurisprudence neuchâteloise, le TF conclut que “l’arrêté du Conseil d’Etat ne trouve dès lors un appui ni dans les limites de la propagande licite d’idées, fussent-elles subversives, ni dans le caractère des associations communistes elles-mêmes. Aucune illégalité dans le but et les moyens employés ne pouvant être ainsi reprochée au recourant en ce qui concerne l’association à laquelle il appartient et les deux assemblées qui ont provoqué la mesure du Conseil d’Etat, la décision prise pour l’avenir manque de base et doit être annulée, sans qu’il soit nécessaire d’examiner si d’autres motifs encore exigent cette annulation”.⁵⁵⁸

Si l’exécutif neuchâtelois perd sur le plan juridique, il garde quand même un œil attentif sur Humbert-Droz. Ce sont surtout ses conférences et ses cours que la police surveille de l’intérieur.. En

⁵⁵¹ *Ibid.*

⁵⁵² *Ibid.*

⁵⁵³ *Ibid.*

⁵⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵⁵ AEN, 1POL-322/05, Arrêt du Tribunal Fédéral Suisse statuant sur le recours de droit public formé de Jules Humbert-Droz contre l’arrêté du 13 novembre 1931 du Conseil d’Etat du Canton de Neuchâtel, 20 mai 1932. Ce même document est d’ailleurs disponible en ligne : <https://servat.unibe.ch/dfr/c1058084.html>.

⁵⁵⁶ *Ibid.*, p.9.

⁵⁵⁷ *Ibid.*, pp.11-12.

⁵⁵⁸ *Ibid.*, p.16.

février et mars 1935, un cycle de “cours marxistes” donnés à la Chaux-de-Fonds est suivi de rapports de police quotidiens. Les thèmes traitent tant de la “politique de l’impérialisme” que de “l’internationale prolétarienne”, de “la lutte de la classe ouvrière contre la guerre impérialiste” ou encore de “comment battre le fascisme”.⁵⁵⁹ L’un des rapports de police, à propos du cours sur “le développement du capitalisme en impérialisme”, illustre les explications doctrinales d’Humbert-Droz.⁵⁶⁰ Ce dernier explique que l’impérialisme ne cherche “uniquement à conquérir, à ruiner le voisin et ainsi détruire les petits commerçants”, et qu’il “concentre les entreprises et produit par ce fait la lutte entre le petit et le grand capitaliste, soit par la concentration de la fabrication et des capitaux”.⁵⁶¹ Humbert-Droz inclut des exemples tirés de la situation internationale et des régimes politiques de plusieurs pays dont la France, les Etats-Unis, l’Angleterre ou la Hollande. A propos de la Suisse, il soutient qu’elle bénéficie “des intérêts réalisés à l’étranger” par sa participation intense “à l’exportation des capitaux”.⁵⁶² Cela l’amène à s’interroger sur la place que la Suisse pourrait occuper dans un conflit à venir, lorsque le public lui demande quelles en sont les probabilités. Humbert-Droz base sa réponse sur les milieux d’affaires suisses car il explique qu’il “s’est formé à Zurich et à Bâle une quantité de sociétés étrangères composées d’un conseil d’administration ayant à la tête de celui-ci des avocats et des agents d’affaires suisses” dont “le but déterminé [...] est la fabrication des armes et munitions et trafic clandestin avec l’étranger”.⁵⁶³ Il soutient que la guerre est “inévitabile” et qu’elle “menace l’Europe dans un avenir prochain”.⁵⁶⁴ Dans ce conflit, la Suisse “resterait neutre pour la raison que l’Allemagne et la France avaient des intérêts en jeu et que cette neutralisation leur permettrait le trafic louche des armes avec les sociétés précitées”.⁵⁶⁵ Inquiète, la police de la ville de la Chaux-de-Fonds transmet les rapports à la police cantonale puis au Ministère public fédéral.⁵⁶⁶

La surveillance du Parti communiste et de ses militants, surtout de ses cadres, ne date ainsi donc pas de la guerre d’Espagne, comme nous l’avons vu précédemment à propos de Reinhold Thiel. Mais, ce n’est qu’en 1936 que la police dresse des listes précises des communistes de ses districts, lorsqu’elle soupçonne les enrôlements pour l’Espagne. La surveillance et les tentatives d’interdiction de prise de parole de Jules Humbert-Droz révèlent néanmoins deux points cruciaux. Premièrement, le PS et le PC apparaissent comme des forces concurrentes. C’est ce que relève Graber lui-même lorsqu’il explique au Grand Conseil que les socialistes sont aptes à faire barrage d’eux-mêmes aux communistes. Ces tensions sont dues à l’opposition des socialistes à différents principes défendus par

⁵⁵⁹ AEN, 1POL-322/05, Programme de cours marxistes donnés entre le 27 février et le 22 mai 1935, [s.d] 1935.

⁵⁶⁰ AEN, 1POL-322/05, Rapport des agents Willy Blum et Albert Viel au commissaire de police de la Chaux-de-Fonds, 28 février 1935.

⁵⁶¹ *Ibid.*, p.1.

⁵⁶² *Ibid.*

⁵⁶³ *Ibid.*, p.2.

⁵⁶⁴ *Ibid.*

⁵⁶⁵ *Ibid.*

⁵⁶⁶ *Ibid.*

les communistes, en particulier la dictature du prolétariat. Ensuite, cette concurrence entre socialistes et communistes perdure tout au long des années 1930. Elle s'affiche au cours de campagnes électorales lorsque "des chômeurs du parti socialiste" distribuent des tracts expliquant "comment les communistes se paient la tête des chômeurs".⁵⁶⁷ Les socialistes déplorent la rhétorique anti-institutionnelle du Parti communiste ainsi que son ignorance en la matière, en soulignant que "les communistes offrent donc aux chômeurs sur le plan communal trois choses qu'une commune n'a pas le droit de décider".⁵⁶⁸ Si l'intensité de ces querelles varie, elle se nuance toutefois au sein des associations communes aux deux partis. C'est notamment le cas des Amis de l'U.R.S.S. et, durant la guerre d'Espagne, des Amis de l'Espagne Républicaine. Mais c'est surtout la constitution d'un Front antifasciste qui semble particulièrement importante. Celui-ci naît le 8 octobre 1934⁵⁶⁹. Son but est de contrer les organisations fascistes tant internationales que régionales qui se manifestent dans le canton.

La montée de l'extrême droite et le Front antifasciste politique

Les organisations fascistes neuchâteloises : une élite différente ?

En effet, si les partisans communistes sont surveillés, les formations d'extrême-droite inquiètent aussi les autorités policières.⁵⁷⁰ Une différence importante dans la composition sociale de leurs cadres est toutefois à relever, car ces organisations sont généralement constituées par une certaine élite de la bourgeoisie neuchâteloise. Une similarité entre le haut et le bas du canton est intéressante à noter en ce qui concerne l'utilisation de la presse. Si dans les Montagnes neuchâteloises, *La Sentinelle* est l'organe du Parti socialiste, dans le bas du canton, *La Feuille d'Avis* appartient à la famille Wolfrath qui participe à divers mouvements à tendance fasciste. Le rédacteur en chef de cette dernière, René Braichet, est aussi lié à ces organisations.

Le canton de Neuchâtel compte ainsi environ huit organisations d'extrême droite intéressant les autorités. En novembre 1936, la police cantonale les recense dans le cadre d'une enquête concernant "la constitution de faisceaux locaux".⁵⁷¹ Ce ne sont pas nécessairement des mouvements

⁵⁶⁷ VCH-BVFP, POP 81, Tract des chômeurs du parti socialiste chaux-de-fonnier, [s.d] 1937.

⁵⁶⁸ *Ibid.*

⁵⁶⁹ VCH-BVFP, POP 81, Lettre du Président du Front antifasciste adressée à André Corswant, 13 octobre 1934.

⁵⁷⁰ Cet état de fait ce constat notamment au sein de documents sous prescriptions de consultation et d'anonymisation contenant les chronologies des surveillances opérées par la police de l'Etat de Neuchâtel afin de partager les coûts de ces dernières avec la Confédération : AEN, 1POL-304/06, Chronologie des surveillances et résumé des affaires principales, datant pour l'année 1937 du 6 janvier 1938 et pour l'année 1938 du 1er janvier 1939. Mentionnons aussi que ces surveillances perdurent durant la Seconde Guerre mondiale.

⁵⁷¹ AEN, 1POL-403/1, Rapport de l'adjudant de la Police cantonale neuchâteloise au commandant de la police cantonale neuchâteloise, 10 novembre 1936.

propres à la région, mais des sections d'organisations suisses. L'année 1936 est décisive de ce point de vue. Ce n'est en effet pas seulement celle du début de la guerre d'Espagne : c'est aussi durant celle-ci que se déploie la campagne en vue de l'initiative Fonjallaz.⁵⁷² Antimaçonnique et antisémite, cette dernière est votée en 1937. Elle prend le nom d'Arthur Fonjallaz, lui-même fondateur de la Fédération Fasciste Suisse.⁵⁷³ Cette dernière a aussi une influence dans le canton de Neuchâtel puisque divers groupements s'en réclament.

C'est notamment le cas du "Mouvement helvétique".⁵⁷⁴ Les autorités dénombrent environ 1'000 membres dans le canton, dont 300 à la Chaux-de-Fonds. Le slogan du mouvement s'articule autour de trois mots, à savoir "croire, obéir, combattre", qu'il emploie en entête de ses tracts, distribués "sous forme de feuilles volantes, soit par la poste, soit par la distribution dans les boîtes aux lettres de ses membres".⁵⁷⁵ Cherchant à séduire de nouveaux adhérents, l'organisation y explique ses objectifs à longs termes en vue d'une "rénovation nationale basée sur la corporation".⁵⁷⁶ Sa rhétorique se déploie autour d'une volonté de sauvegarde "des traditions du peuple suisse, ses traits caractéristiques et ses nécessités particulières".⁵⁷⁷ Elle ne peut être cependant obtenue que par l'emploi d'"une énergie créatrice et coordinatrice contre les forces destructives des mouvements marxistes de toute nuance".⁵⁷⁸ Le Mouvement helvétique avance donc qu'il est nécessaire de "reconstituer l'unité spirituelle entre tous les Suisses dans un esprit d'abnégation et de désintéressement".⁵⁷⁹ Cela doit se faire, à son sens, hors de la sphère institutionnelle et de "l'activité dissolvante des partis politiques et de la franc-maçonnerie".⁵⁸⁰ Les autorités communales, cantonales et fédérales doivent être "responsables" dans un "régime corporatif" où "l'intérêt de tous" réside dans "les relations entre ceux qui donnent du travail, ceux qui l'exécutent et les consommateurs".⁵⁸¹

Il est intéressant de relever que l'organisation souhaite "maintenir le fédéralisme à la base de la constitution de notre pays".⁵⁸² De même, l'un de ses buts est de "favoriser le libre exercice des confessions religieuses dans le respect des institutions nationales".⁵⁸³ Ceci entre dans sa conception

⁵⁷² HLS DHS DSS (2007). "Franc-maçonnerie", in : *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS). En ligne: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/011395/2007-05-15/>, consulté le 04.06.2024.

⁵⁷³ Jeanneret, P. (2005). "Fonjallaz, Arthur", in: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS). En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/015239/2005-02-02/>, consulté le 04.06.2024.

⁵⁷⁴ AEN, 1POL-403/1, Rapport de l'adjudant de la Police cantonale neuchâteloise au commandant de la police cantonale neuchâteloise, 10 novembre 1936.

⁵⁷⁵ *Ibid.*, p.2.

⁵⁷⁶ *Ibid.*

⁵⁷⁷ AEN, 1POL-403/1, Tract du Mouvement helvétique signé par les Faisceaux neuchâtelois, 1936.

⁵⁷⁸ *Ibid.*, p.1.

⁵⁷⁹ *Ibid.*

⁵⁸⁰ *Ibid.*

⁵⁸¹ *Ibid.*

⁵⁸² *Ibid.*

⁵⁸³ *Ibid.*

d'une société qui reposerait sur "une collaboration confiante de tous les Suisses comme base de la paix sociale dans le pays et une collaboration confiante entre les peuples comme base de la paix dans le monde".⁵⁸⁴ Notons que ces arguments sont particulièrement symptomatiques de l'influence que le fascisme, surtout italien, exerce sur les mouvements conservateurs suisses des années 1920 et 1930. En effet, cette pensée s'éloigne de l'helvétisme du début du siècle qui considère, au contraire de ce qui est ici soutenu, que les facteurs religieux et linguistiques déterminent la spécificité des identités cantonales.⁵⁸⁵ Sur cette base, l'helvétisme prône un retour au régime de la Diète et la fin du fédéralisme. Si l'on peut y trouver certains points communs avec l'helvétisme, le tract du Mouvement Helvétique, signé par "les Faisceaux neuchâtelois", se rapproche bien plus de la rhétorique distinctive du fascisme italien. Ceci ressort en particulier en ce qui concerne "l'esprit d'abnégation" et l'antiparlementarisme, c'est-à-dire "l'impuissance du régime libéro-démocratique capitaliste du XIXème à régler les relations entre les hommes".⁵⁸⁶ A son sens, il faut "mettre fin" au régime parlementaire, de la même manière que le propose par exemple le fasciste italien Giovanni Gentile, qui s'inspire du futurisme et de la césure du siècle, qui doit être celui de l'avènement de l'homme nouveau.⁵⁸⁷

Dans cette optique, le Mouvement helvétique développe un long argumentaire. Les organes législatifs qu'il entend constituer prendraient la forme d'"un parlement économique d'où la politique devrait être bannie".⁵⁸⁸ Corporatif, cet organe se chargerait de représenter "les corps professionnels du pays" car : "les autorités actuelles, qu'elles soient bourgeoises ou socialistes, n'ont pas encore compris qu'il est criminel de laisser pendant sept ans notre jeunesse dans l'oisiveté. Le déficit moral que cette oisiveté produit conduira la jeune génération à commettre des actes faciles à prévoir. Il sera bien difficile alors de ne pas donner raison à ceux que l'incurie de nos Autorités actuelles aura poussés au désespoir".⁵⁸⁹ La situation de crise économique que connaît la région serait due à la "politique de parti qui a conduit notre pays dans une situation presque désespérée", lesdits partis ayant "une influence néfaste" qui "doit disparaître" puisqu'elle a permis l'avènement d'un "régime des irresponsabilités et du tirage de ficelles".⁵⁹⁰ Ainsi, ce régime corporatif "condamne la lutte des classes" en préconisant "une nouvelle relation entre employeurs et employés [...] en dehors de toute influence politique ou religieuse".⁵⁹¹ Les "haines politiques stériles" doivent cesser car "il faut mettre l'intérêt de la Nation

⁵⁸⁴ *Ibid.*

⁵⁸⁵ Clavien, A. (1993). *Emergences, op. cit.*, pp. 13-56.

⁵⁸⁶ AEN, 1POL-403/1, Tract du Mouvement helvétique signé par les Faisceaux neuchâtelois, 1936.

⁵⁸⁷ Traverso, E. (2008). Interpréter le fascisme. A propos de G. Mosse, Z. Sternhell et E. Gentile. *La Revue Internationale des Livres et des Idées*, n°3, p. 13-20. En ligne : <https://shs.hal.science/halshs-00353409>

⁵⁸⁸ AEN, 1POL-403/1, Tract du Mouvement helvétique signé par les Faisceaux neuchâtelois, 1936.

⁵⁸⁹ *Ibid.*, p.2.

⁵⁹⁰ *Ibid.*

⁵⁹¹ *Ibid.*

entière au-dessus de l'intérêt particulier". C'est uniquement "le vieil esprit confédéré" qui "pourra faire renaître une Suisse prospère, libre et forte".⁵⁹²

Seul le nom d'un certain Louis Jaussi en guise de contact se trouve en bas du pamphlet pour que les intéressés puissent rejoindre le mouvement. Jaussi n'est pas un nom connu de la politique neuchâteloise, mais "l'Union patriotique neuchâteloise", qui "est en voie de fusionner avec le Mouvement Helvétique" est dirigée par deux avocats : Pierre Favarger et Max Petitpierre.⁵⁹³ Le premier, Favarger⁵⁹⁴, né en 1875, provient d'une famille neuchâteloise ancrée dans une élite socio-culturelle. De par son père, Favarger est lié à la fois à Philippe Suchard, fondateur de la célèbre chocolaterie, et à Philippe Godet, avocat et professeur à l'Université de Neuchâtel. Proche de personnalités telles que Gonzague de Reynold, Godet est d'ailleurs un éminent membre de l'helvétisme, dont nous avons esquissé quelques traits.⁵⁹⁵ Le côté maternel de la famille de Favarger n'est pas non plus dépourvu de figures intellectuelles. Sa mère, Marie-Elisabeth Daguët, est la fille d'Alexandre Daguët, professeur d'archéologie et d'histoire à l'Académie de Neuchâtel et fondateur de la Société jurassienne d'émulation. Le parcours de Favarger s'inscrit dans les milieux dont il est issu. Au début du XX^{ème} siècle, il ouvre un cabinet d'avocat et obtient un doctorat à l'Université. Après la Première Guerre mondiale, son ascension est aussi symbolique puisqu'il est fait chevalier de la Légion d'honneur pour l'aide apportée à des réfugiés au cours du conflit. Si sa carrière professionnelle avance, notamment lorsqu'il est nommé substitut du procureur général, sa progression est aussi politique. Député à Neuchâtel, il est Conseiller national entre la fin des années 1920 et le début des années 1930. Du point de vue doctrinal, Favarger est particulièrement influencé par les idées de Charles Maurras, qu'il adapte dans le cadre suisse au sein de différentes formations politiques, telles que l'Ordre national neuchâtelois et la Fédération neuchâteloise des mouvements nationaux.

Le profil de Max Petitpierre présente plusieurs similarités.⁵⁹⁶ Avocat, il est lui aussi profondément lié à la société intellectuelle et bourgeoise du canton. Par mariage, il devient le beau-frère de l'écrivain Denis de Rougemont. Ayant obtenu un doctorat en 1924, il est professeur extraordinaire à l'Université de Neuchâtel dès 1932. Petitpierre connaît une ascension sociale par l'intermédiaire de sa carrière politique institutionnelle qui lui permet d'être élu au Conseil fédéral en 1944. Ne frôlons pas l'anachronisme : dans les années 1930, il est encore relativement loin du Palais

⁵⁹² *Ibid.*

⁵⁹³ AEN, 1POL-403/1, Rapport de l'adjudant de la Police cantonale neuchâteloise au commandant de la police cantonale neuchâteloise, 10 novembre 1936.

⁵⁹⁴ Jeannin-Jaquet, I. (2002). "Favarger, Pierre", in: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS). En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/006041/2002-12-11/>, consulté le 23.04.2024.

⁵⁹⁵ Clavien, A. (1993). *Le Temps de l'action*, *op. cit.*, pp. 267-300.

⁵⁹⁶ Trachsler, D. (2014). "Petitpierre, Max", in: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), traduit de l'allemand. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/004647/2014-04-22/>, consulté le 02.06.2024.

fédéral. Toutefois, c'est durant cette décennie que ses engagements politiques débutent et s'intensifient.

Ancrés dans l'élite locale, Favarger et Petitpierre sont des figures de notables par leur profession mais aussi par leurs liens avec la sphère académique. Ce ne sont d'ailleurs pas les seuls professeurs neuchâtelois à être influencés par la pensée d'extrême-droite comme celle de l'Action française.⁵⁹⁷ Une figure marquante reste celle d'Eddy Bauer, fondateur de L'Ordre national neuchâtelois, qui bénéficie du soutien de Favarger, ainsi que de René Braichet et de la famille Wolfrath.⁵⁹⁸ Professeur à l'Université de Neuchâtel, Bauer est un spécialiste de l'histoire militaire. Lieutenant-colonel, il occupe aussi une place privilégiée dans l'armée. De plus, Bauer écrit dans divers journaux et se distingue par certaines publications historiques. L'une d'elles est d'ailleurs consacrée à la guerre d'Espagne. Maurrassien, Bauer y soutient la "reconquête" des franquistes. Antiparlementariste et défenseur d'un système corporatiste, Bauer est une figure marquante du paysage politique neuchâtelois.

Il est important de relever que nous retrouvons ces mêmes acteurs au sein de sociétés d'étudiants, telles que Belles-Lettres ou Zofingue.

L'Ordre national neuchâtelois fondé par Eddy Bauer, René Braichet et Marc Wolfrath concentre ses objectifs à l'échelle cantonale. Dans le cadre de campagnes de votation, l'organisation rappelle ses buts dans des publications et des tous-ménages. En 1938, il publie des "propos de premier mars" afin de soutenir qu'une "deuxième révolution est à faire" car "il manque à l'Etat de Neuchâtel une tête".⁵⁹⁹ Le canton, "divisé géographiquement, économiquement et socialement en régions très distinctes" est présenté comme en déclin, sur les plans démographique, financier et industriel, ce transparaît même dans son réseau de transports en commun insuffisant.⁶⁰⁰ Le canton se classe "au dernier rang de la natalité avec Genève".⁶⁰¹ Sa situation particulièrement difficile s'explique par la perte de sa puissance industrielle et agricole : "la place brillante que nous occupions dans l'horlogerie est sérieusement entamée, notre agriculture végète, notre viticulture est insuffisamment protégée".⁶⁰² La cause de "cette médiocrité générale" réside dans "le régime des partis, la démocratie parlementaire

⁵⁹⁷ Ceppi, J.-P. (1986). *Neuchâtel et l'Action française (1919-1939)*. Mémoire de licence polycopié, Fac. lettres, Université de Fribourg, 309 p.

⁵⁹⁸ HLS DHS DSS (2005). "Bauer, Eddy". In: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS). En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/031456/2005-11-15/>, consulté le 04.06.2024.

⁵⁹⁹ VCH-BVFSP, POP 81, Propos de premier mars : la deuxième révolution est à faire, L'Ordre National Neuchâtelois, Organe pour la défense des intérêts du canton, n°5, 1er mars 1938.

⁶⁰⁰ *Ibid.*, p.1.

⁶⁰¹ *Ibid.*

⁶⁰² *Ibid.*

qui brise les énergies, qui empêche l'union des citoyens, qui galvaude l'honneur neuchâtelois".⁶⁰³ D'inspiration maurrassienne, l'organisation a une dimension royaliste. Elle mobilise des arguments identitaires et culturels pour contredire les partisans de la République en soulevant que "le régime qu'ils se sont donné, inspirés par une idéologie étrangère, correspondait aussi mal que possible à la nature du pays et de ses habitants".⁶⁰⁴ Proche de l'helvétisme, l'Ordre national neuchâtelois considère que la langue est un des critères prégnants de l'unité cantonale. Le déclin de la société qu'il décrit est aussi lié à la perte de la place sociale occupée par les hommes dans les rapports genrés. Il soulève que les relations entre les hommes et les femmes se sont inversées et doivent être remises en question, puisque "une vraie réforme industrielle doit au contraire faire cesser l'anomalie tant de fois constatée aujourd'hui : la femme est à l'usine pendant que l'homme fait le ménage".⁶⁰⁵ L'Ordre national neuchâtel a ainsi une vision politique totalitaire, au sens où le régime qu'il propose tend à réguler les rapports sociaux dans toutes les sphères de vie de la société sur la base de la priorisation de l'économie et de l'industrie dans un régime corporatif sans parlement ni partis politiques.⁶⁰⁶

La mise en place du Front antifasciste et son fonctionnement

Face aux organisations fascistes, les partis de gauche neuchâtelois font front commun dès 1934. Dans certains cas, le Front antifasciste publie des tous-ménages par son organe de presse. Il se présente ainsi comme "un organisme de lutte contre le fascisme et la guerre, pour la sauvegarde et le développement des libertés démocratiques".⁶⁰⁷ Anticapitaliste, son programme va du chômage à la défense nationale en passant par de sévères critiques de la politique du Conseil fédéral. Ainsi, le mouvement s'attaque tant à l'armée qu'à la place financière suisse en démontrant que, dans le contexte économique "les salaires baissent, la vie augmente...et le peuple paye...pour que le placement sûr rapporte et pour que les banquiers touchent leurs commissions".⁶⁰⁸ La défense nationale, quant à elle, est aussi problématique face aux "fascistes du Nord et du Sud" car lorsqu'elle "rapporte aux chefs d'industrie et quand elle menace des vies humaines elle est sacrée. Quand la défense nationale s'oppose aux courbettes devant les conquérants fascistes et demande une loyauté internationale, elle est "antipatriotique"."⁶⁰⁹ Ainsi, le Front oppose sa stratégie d'unification partisane

⁶⁰³ *Ibid.*

⁶⁰⁴ *Ibid.*

⁶⁰⁵ *Ibid.*

⁶⁰⁶ Ces questions sont notamment traitées par Enzo Traverso dans Traverso, E. (2007). *A feu et à sang : de la guerre civile européenne, 1914-1945*. Paris : Stock. 370 p. et aussi par Hobsbawm, E. J. (2008). *L'âge des extrêmes : histoire du court XXe siècle : 1914-1991*. Bruxelles : André Versaille. 810 p. Voir également Mosse, G.L. (1999). *De la Grande guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*. Paris : Hachette Littératures. 291 p.

⁶⁰⁷ VCH-BVFSP, POP 81, Contre les 235 millions !, L'Antifasciste, n°2, 1 juin 1936.

⁶⁰⁸ *Ibid.*, p.1.

⁶⁰⁹ *Ibid.*

à la politique du Conseil fédéral : “Non ! pas un million, pas un sou à la défense nationale de Motta, Obrecht & Cie.”⁶¹⁰ Il est donc “temps que nous agissions, ne serait-ce que pour sauver le droit à la parole. Déjà se fait sentir la volonté de censurer plus ou moins la presse de gauche. Un Fonjallaz a pu impunément armer sa milice fasciste sans être inquiété par nos hautes autorités démocratiques...la radio a été mise à la disposition d’un émissaire de Mussolini, un Wille a...vu Hilter et lui a conté fleurette...des expulsions sont prononcées à tout instant contre tout homme ayant des idées qui n’ont pas le don de plaire à certains magnats, un magistrat ne peut même pas parler librement dans son canton d’origine ; et nous devrions laisser aller les choses ni plus ni moins, pour ne pas envenimer la situation. La dictature se fait sentir. Malheur à elle !”⁶¹¹

Au niveau régional, le Front antifasciste n’est pas seulement actif à Neuchâtel, à la Chaux-de-Fonds et au Locle mais aussi à Granges et à Bienne.⁶¹² Les sections neuchâteloises ont toutefois une activité intense, qui se décline en manifestations et conférences contradictoires. En d’autres termes, la coalition emploie les répertoires d’action spécifiques aux organisations qui la composent, en particulier celui du Parti socialiste. Dans la ville de Neuchâtel, elle met en place des manifestations répondant “au voeu de la population” pour faire “comprendre aux amis de Mussolini, trop nombreux au chef-lieu, que le peuple n’est pas mûr pour leur “gloire””.⁶¹³ A la Chaux-de-Fonds, les meetings qui s’y tiennent prouvent que ce ne sont pas seulement les partis de gauche qui s’engagent mais aussi une multitude de groupements dont “les Socialistes religieux d’Action pour la paix, les Chevaliers de la Paix, les Jeunesses socialiste et communiste, le Parti communiste, le Comité des Chômeurs et la Libre Pensée” qui participent à des réunions organisées par “le Comité des Femmes contre la guerre et le fascisme”.⁶¹⁴ Quant au Parti socialiste, il chapeaute aussi ses propres manifestations ayant pour but que “les officiers fascistes réfléchissent”.⁶¹⁵

Pour les militants du Front antifasciste, la victoire du Front populaire espagnol doit leur servir d’exemple. L’importance donnée à l’Espagne s’accroît progressivement, alors que le Front antifasciste semble populaire au Locle et à la Chaux-de-Fonds. Le Front antifasciste devrait s’inspirer de ses camarades espagnols :

“Antifascistes, réveillez-vous ! Ne laissez pas tomber notre idéal ! N’abandonnons pas la lutte. Il nous reste bien du travail. Les victoires espagnoles et françaises vous ont tous réjouis. Mais que sert de savourer sa joie et de ne rien faire chez nous ? Il faut songer un peu plus au danger suisse. Tandis que les événements de

⁶¹⁰ *Ibid.*

⁶¹¹ *Ibid.*

⁶¹² *Ibid.*, pp.3-4.

⁶¹³ *Ibid.*, p.2.

⁶¹⁴ *Ibid.*

⁶¹⁵ *Ibid.*

l'étranger nous apportaient un vent favorable, l'atmosphère de la petite politique a fait provisoirement du tort à notre lutte. Rappelons à ceux qui se heurtent que, tandis qu'ils se chicanent, sans arrêt la haute finance travaille, sans arrêt notre gouvernement glisse sur la pente qui nous mène au fascisme à plusieurs têtes. Sans arrêt les Jeunes "patriotes" en chemises élargissent leurs actions, tandis que les Fonjallaz et les Oltramare gagnent sans cesse en outrecuidance, la bourgeoisie suisse transformant Mussolini le "conquérant réaliste" en véritable idole patriotique". [...] Antifascistes, votre devoir est d'unir toutes les couches de la population, de faciliter la collaboration entre toutes les conceptions contre le danger qui nous menace. Que les difficultés vous stimulent au lieu de vous abattre. A l'ouvrage !"⁶¹⁶

La rhétorique du Front antifasciste se base ainsi sur des événements nationaux et internationaux afin de mobiliser ses militants, notamment par des conférences et des communications. Nous retrouvons ici les idées de la trilogie horlogère de Naine et de Graber : l'objectif n'est pas seulement de manifester, mais d'éduquer. Le Front utilise aussi la symbolique patriotique, telle que celle du 1^{er} août.⁶¹⁷ "Date doublement sacrée", les manifestations doivent "commémorer l'avènement de nos libertés démocratiques" face au "torrent dévastateur du fascisme en Europe" car "il devient urgent de donner à la liberté toute sa haute signification, toute sa valeur" et "réclamer de toute la force de nos âmes que la paix soit défendue".⁶¹⁸ Le Front antifasciste relit le mythe de la fondation de la Suisse, en expliquant que "c'étaient de rudes pâtres que ceux qui jurèrent de défendre la liberté de leurs sauvages vallées contre la morgue et la violence des baillis et des seigneurs" et qu'à partir de ce moment "ce fut tout un siècle de luttes, à la vie et à la mort, pour sauver l'indépendance, la liberté, la dignité de ces fiers montagnards".⁶¹⁹ Désormais, les descendants de ces premiers démocrates "ploient sous le faix de leur dette hypothécaire", et "leurs fils descendus dans les villes pour trouver du travail et du pain forment les douloureuses armées des sans-travail".⁶²⁰ Ainsi : "les hommes de métier sont acculés à la détresse".⁶²¹ Le Front antifasciste en revient à ses objectifs anticapitalistes : "au-dessus de tout ce peuple qui travaille de ses bras ou de son cerveau et que ronge l'incertitude du lendemain, s'élèvent les bastions de la haute finance. Tant que ces bastions n'auront pas été remis au peuple ou qu'ils n'auront pas été rasés, il n'y aura pas de liberté réelle et le "serment" ne sera pas respecté. Que ceux qui défendent la féodalité de l'argent - la plus dangereuse de toutes !- ne profanent pas le "serment" en cherchant à s'en constituer les gardiens."⁶²²

⁶¹⁶ *Ibid.*

⁶¹⁷ VCH-BVFSP, POP 81, Nous nous basons ici sur Pour la liberté et pour la paix ! 1er août 1291-1er août 1936, appel à manifester du Front antifasciste et des partis politiques de la gauche chaux-de-fonnière, 1936.

⁶¹⁸ *Ibid.*

⁶¹⁹ *Ibid.*

⁶²⁰ *Ibid.*

⁶²¹ *Ibid.*

⁶²² *Ibid.*

Le 1er août est une date d'autant plus importante qu'elle correspond à celle de l'éclatement de la Première Guerre mondiale, causée par un "monde gonflé de cupidité, d'ambitions, de concurrence, le monde gonflé d'armements creva comme un fruit pourri et le sang coula".⁶²³ Les "plus de 10,000,000 d'hommes, jeunes et forts" qui "pourrirent sur les champs de bataille, dans les tranchées, accrochés aux barbelés, mitraillés, bombardés, gazés" étaient "drogués avec toutes les mystiques les plus menteuses" reposant sur "les choses les plus belles et les plus sacrées" que l'"on a sali pour les empoisonner".⁶²⁴ Le Front antifasciste s'inscrit dans l'antimilitarisme caractéristique du socialisme chaud-de-fonnier vu qu'il avance que "sauver la liberté, c'est tuer la guerre, car aucun peuple vraiment libre ne fera la guerre" et "sauver la liberté, c'est sauver la paix, car des hommes vraiment libres sauront se donner la main".⁶²⁵ Il appelle donc le 1er août à différentes manifestations, auxquelles participent le Parti socialiste, le Parti communiste, le Groupe de femmes socialistes, le Groupe de femmes contre la guerre et le fascisme, la Jeunesse socialiste et la Jeunesse communiste.

L'antifascisme chaud-de-fonnier mobilise ainsi différents répertoires d'action politique. Ce sont des appels à des manifestations dans la rue, comme susmentionné, ou à des rassemblements dans des salles. Ces réunions comprennent souvent des réponses fournies par les partis aux questions politiques cantonales et fédérales. Par exemple, le Parti communiste se mobilise en "assemblée de protestation contre la vie chère et la politique du Conseil Fédéral" en appelant les "travailleurs de la Chaux-de-Fonds" à répondre "aux prêcheurs de retour à la vie simple".⁶²⁶ Ces assemblées prennent la forme de débats et poursuivent un double but. Le premier est de montrer la supériorité des idées communistes en invitant des "contradicteurs". Le second est de mobiliser la base du parti pour lui fournir les outils nécessaires à comprendre les enjeux contemporains, puisque dans les Montagnes neuchâteloises, la politisation se doit de passer par l'éducation.

Les partis politiques et associations se servent aussi d'autres modes d'action, tels que le boycott. Lors de l'invasion de l'Éthiopie, les partis chaud-de-fonniers relaient les appels émis au niveau suisse par les Groupes romands d'Action pour la paix, la Fédération Romande des Socialistes-Religieux et le Comité Suisse des Femmes contre la guerre et le fascisme, en insistant sur le fait que "si notre gouvernement hésite à prendre les mesures nécessaires, n'oublions pas que nous sommes le peuple souverain et que sur nous repose la responsabilité de notre politique nationale. Nous

⁶²³ *Ibid.*

⁶²⁴ *Ibid.*

⁶²⁵ *Ibid.*

⁶²⁶ VCH-BVFSP, POP 81, A la population de la Chaux-de-Fonds : Assemblée de protestation contre la vie chère et la Politique du Conseil Fédéral organisée par le parti communiste, [s.d].

pouvons tous lutter individuellement pour la paix” bien que “la Suisse a le devoir d’appliquer des sanctions”.⁶²⁷

Les critiques sur la politique menée par le Conseil fédéral ne font néanmoins pas l’unanimité. Des tensions apparaissent à nouveau entre les communistes et les socialistes dans le Front antifasciste. Les premiers reprochent aux seconds de “se refuser à une démonstration commune contre Berne” dont la politique est qualifiée de “fascisante”.⁶²⁸ Le fascisme constituant “l’ennemi n°1 du peuple travailleur”, les partisans communistes soulignent qu’“il faut dresser contre lui tous les vrais démocrates”.⁶²⁹ Au contraire de “la voie suivie par l’Allemagne” qui a permis “au fascisme d’instaurer son pouvoir bestial et sanglant” par l’intermédiaire d’une “collaboration de classe” et le “refus de l’unité d’action”, les communistes veulent “réaliser chez nous ce qu’ont réalisé les amis de la liberté et de la paix de France et d’Espagne, c’est-à-dire le Front populaire des communistes, socialistes, démocrates, fraternellement unis”.⁶³⁰

Dans cette perspective, l’adoption de la politique du Front populaire au Congrès du Parti communiste de 1936 souligne le contraste des concurrences politiques régionales. Basée sur des événements internationaux, cette résolution comporte un large programme orienté contre le chômage, “pour les ouvriers et employés”, “pour les paysans et les petits artisans et commerçants” et “pour la justice fiscale”.⁶³¹ Cela passe par la volonté de mobiliser toutes les couches de la population ouvrière car “le peuple entier doit lutter pour ses libertés”.⁶³² L’objectif du parti est donc de se battre “pour la défense, l’extension et le perfectionnement de la démocratie suisse, pour la libérer de la tutelle de la corruption du capital financier”.⁶³³

Au début du conflit espagnol, le rôle spécifique des communistes suisses doit être de combattre “toute attaque de la réaction contre les droits démocratiques du peuple [...]”, de s’engager pour “le rétablissement des droits constitutionnels pour le Parti communiste dans la Suisse romande et la suppression des lois qui limitent la liberté de la presse, la liberté de réunion et de l’action des citoyens”.⁶³⁴ Le parti soutient aussi “l’initiative pour l’élection du Conseil fédéral par le peuple” de

⁶²⁷ VCH-BVFSP, POP 81, Au Peuple Suisse ! Appel au boycott des marchandises italiennes émis par les Groupes romands d’Action pour la Paix, la Fédération Romande des Socialistes-Religieux et le Comité Suisse des Femmes contre la guerre et le fascisme, 1936.

⁶²⁸ VCH-BVFSP, POP 81, En masse mardi soir à la salle communale pour protester contre les Ukases de Berne, tract du Parti communiste, 1936.

⁶²⁹ *Ibid.*

⁶³⁰ *Ibid.*

⁶³¹ VCH-BVFSP, POP 81, Résolution politique du Parti communiste adoptée lors de son Congrès à Zurich en 1936, 1936.

⁶³² *Ibid.*

⁶³³ *Ibid.*

⁶³⁴ *Ibid.*

même que “l’égalité des droits pour la femme” et “l’entrée des femmes dans le service auxiliaire et la revendication du droit de vote pour les femmes”.⁶³⁵ La manière d’atteindre ces buts passe par la stratégie du Front populaire alliant “ toutes les forces démocratiques du pays” afin de “défendre victorieusement le pays contre le fascisme qui le menace”.⁶³⁶ Concrètement, cette alliance multipartisane doit s’articuler autour de votations et d’élections telles que celles du Conseil national qui constituent “l’occasion de ce ralliement et d’une mobilisation de toutes les forces progressives autour du mot d’ordre “une nouvelle politique conduite par des hommes nouveaux”. Tous les intérêts de parti doivent s’effacer devant les grands intérêts communs”.⁶³⁷ La “réalisation du front unique” dépend donc de “la liquidation de la scission de la classe ouvrière” comme “conditions préalables les plus importantes pour l’union de tout le peuple en vue d’une lutte victorieuse contre la réaction et le fascisme et pour la défense du pays”.⁶³⁸ Le Parti socialiste se doit de soutenir cette même politique, mais les communistes considèrent que “la condition de l’unité est l’abandon par le Parti socialiste suisse de sa politique d’union sacrée avec les partis de la grande bourgeoisie”.⁶³⁹

Cette nouvelle tactique est d’autant plus importante que le Parti communiste soutient que ses “mots d’ordre” sur certains sujets “ont trouvé un grand appui dans les masses”.⁶⁴⁰ Il cite ainsi plusieurs sujets : “l’élection du Conseil fédéral par le peuple, pour la solidarité à l’égard de la République espagnole, pour l’amnistie des volontaires espagnols, pour l’épuration de l’armée des officiers fascistes, pour la reprise des relations avec l’Union soviétique, contre le compromis financier et contre la baisse des salaires”.⁶⁴¹ Ces mêmes enjeux sont devenus pour le parti “le programme des forces progressives de notre pays.”⁶⁴²

C’est ici que revient la question de l’Espagne et des volontaires. Elle s’inscrit dans un contexte de compétition mais aussi de proximité entre les partis communiste et socialiste. Comme nous l’avons vu, la République espagnole, et plus spécifiquement la victoire de son Front Populaire, apparaît comme un exemple à suivre et à atteindre pour le Parti communiste, et plus largement pour les organisations antifascistes régionales. Le contexte international se superpose et se mêle aux objectifs de politique régionale et fédérale. Il sert de base de mobilisation pour les mouvements politiques. L’antifascisme a aussi un aspect régional très concret, puisque plusieurs organisations d’extrême-droite existent dans le canton de Neuchâtel. Si l’opposition à ces dernières permet de

⁶³⁵ *Ibid.*

⁶³⁶ *Ibid.*

⁶³⁷ *Ibid.*

⁶³⁸ *Ibid.*

⁶³⁹ *Ibid.*

⁶⁴⁰ *Ibid.*

⁶⁴¹ *Ibid.*

⁶⁴² *Ibid.*

former d'alliances entre mouvements politiques, la guerre d'Espagne consolide ces coalitions. Toutefois, l'interdiction du Parti communiste, qui se déroule en janvier 1937, va passablement compliquer cette question.

L'interdiction du Parti communiste neuchâtelois

Les événements du 25 janvier 1937

La seconde moitié de l'année 1936 est marquée, d'une part, par des tensions croissantes entre les partisans communistes et du Front antifasciste et, d'autre part, par la venue de figures de l'extrême-droite dans le canton.

Rappelons que c'est dans cette même période que se déroulent les premiers départs pour l'Espagne ainsi que l'arrestation de Charles Frutiger : si ces événements ne sont pas nécessairement cités explicitement dans les documents de police sur lesquels nous nous attarderons dans cette partie, la crainte de l'action révolutionnaire des communistes n'est plus seulement hypothétique mais la force d'organisation clandestine du parti a déjà été prouvée. Si les filières secrètes font l'objet d'une instruction du Ministère public fédéral et de la justice militaire, les autorités politiques neuchâtelaises s'inquiètent également des répercussions des actions légales du parti. Certaines manifestations communistes sont interdites car les autorités craignent qu'elles entraînent des heurts ou des émeutes.⁶⁴³ Le Parti communiste les accuse d'ailleurs d'être bien plus permissives lorsqu'il s'agit des conférences données par des personnalités telles que Georges Oltramare, leader de l'Union Nationale. Pour les communistes, elles ne sont pas seulement problématiques pour des raisons politiques, mais sécuritaires. Oltramare ne vient en effet pas seul dans le canton, mais accompagné par "des éléments étrangers à notre ville, amenés par auto-cars ou autres moyens".⁶⁴⁴ Le Front antifasciste s'insurge ainsi d'une injustice qui constitue une "provocation à l'égard de la population des Montagnes, provocation qui pourrait avoir les conséquences les plus graves et ne ferait qu'irriter davantage une foule de gens suffisamment meurtris par la crise [...] si les principes démocratiques réservent à chacun la liberté de parole, ils ne doivent permettre qu'aucune démonstration politique s'accompagne d'un déploiement de forces organisées presque militairement et entraînée à la bagarre".⁶⁴⁵ Dès lors, Oltramare doit se rendre à la Chaux-de-Fonds, en "simple citoyen" et non "accompagné de ses séides".⁶⁴⁶ Une autre revendication est qu'Oltramare accepte la contradiction lors de ses interventions, puisqu'il est qualifié

⁶⁴³ Pour un historique plus spécifique des conflits entre PSN et PC, de même que sur les craintes de heurts voir Perrenoud, M. (1981). Des débuts du Front antifasciste au 25 janvier 1937, *op. cit.*, pp.127-131.

⁶⁴⁴ VCH-BVFSP, POP 236, Communication à la population chaux-de-fonnière du Front antifasciste sur la venue de Geo Oltramare, 1936.

⁶⁴⁵ *Ibid.*

⁶⁴⁶ *Ibid.*

“d’agitateur genevois”, “de valet de Mussolini” et “d’antisémite notoire”.⁶⁴⁷ En réalité, les inquiétudes du Front antifasciste se réfèrent aux “troubles genevois du 9 novembre”. Les événements de 1932⁶⁴⁸ impliquant l’Union nationale et le déploiement d’une école de recrue pour stopper une contre-manifestation de la gauche, qui ont entraîné la mort de 13 personnes et en ont blessé plus d’une soixantaine, ne sont pas mentionnés uniquement en guise d’argument ou de symbolique : les rangs du Front antifasciste éprouvent la peur réelle d’un dérapage.

L’Union nationale, parti d’Oltramare, naît à Genève. Ce mouvement fasciste se propage durant les années 1930 à d’autres cantons romands par l’intermédiaire de diverses organisations. A la Chaux-de-Fonds, les Jeunesses nationales sont conduites par le docteur Eugène Bourquin, qui siège au Grand Conseil sous la bannière du parti libéral. Le 25 janvier 1937, elles organisent une conférence à la Chaux-de-Fonds avec comme orateur principal, l’ancien Conseiller fédéral Jean-Marie Musy. Ce dernier, à l’origine membre du Parti Démocrate chrétien, est surtout connu à cette époque pour ses conceptions favorables au corporatisme face à une prétendue menace communiste, voire bolchévique. Comme mentionné précédemment, les conférences de la Chaux-de-Fonds fonctionnent en invitant des contradicteurs. Le 25 janvier 1937, c’est l’enseignant André Corswant qui doit intervenir pour le compte du Front antifasciste dont il est l’un des acteurs majeurs. Selon *La Sentinelle*, il ne s’agit pas pour lui de “défendre le parti communiste en lui-même mais les droits démocratiques, particulièrement les droits d’organisation de la classe ouvrière.”⁶⁴⁹ Le quotidien socialiste appelle d’ailleurs au calme en amont, en avançant que “les militants seront nombreux et respecteront la tranquillité du débat”.⁶⁵⁰

Une foule se presse à la conférence⁶⁵¹, à tel point que tous les participants ne parviennent pas à entrer dans la salle. Particulièrement nombreux, le public représente “toutes les tendances” politiques. Si une “certaine agitation” se fait sentir pendant la conférence, ce n’est qu’à la fin que se produit “un incident”.⁶⁵² *La Sentinelle* explique qu’à l’issue du débat, “la fièvre” monte chez les militants des deux bords qui entament “des cris”, “des chants” et des “discussions passionnées”, sous les yeux d’un “gros déploiement de police”.⁶⁵³ Le Dr Bourquin crie “à s’époumoner depuis une estrade”, alors que “le vacarme” continue et que des “fascistes” de “tous les coins du pays” s’amassent dans la foule.⁶⁵⁴ Craignant des bagarres à la sortie, les policiers demandent aux Jeunesses

⁶⁴⁷ *Ibid.*

⁶⁴⁸ Jeanneret, P. (2007). "Genève, fusillade de". In: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS). En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/017337/2007-07-11/>, consulté le 04.06.2024.

⁶⁴⁹ Ce soir, à la conférence Musy, *La Sentinelle*, 25 janvier 1937 n°20 48ème année, p.6.

⁶⁵⁰ *Ibid.*

⁶⁵¹ Un gros et fort regrettable événement, *La Sentinelle*, 26 janvier 1937, n°21, 48ème année, p.4.

⁶⁵² *Ibid.*

⁶⁵³ *Ibid.*

⁶⁵⁴ *Ibid.*

nationales de sortir par l'arrière, ce que celles-ci refusent en préférant s'en aller "en cortège et bannières en tête, ne comprenant pas le danger d'une telle décision".⁶⁵⁵ Les partisans d'extrême-droite se trouvent alors entourés par leurs opposants et "malgré l'intervention très énergique de la police" les drapeaux et leurs hampes sont "brisés".⁶⁵⁶ Jean-Marie Musy fuit la scène en passant "par la cuisine" alors que le Dr Bourquin prend la tête du cortège. Certains cadres des Partis socialiste et communiste, tels qu'Henri Jaquet et Georges Diacon, tentent alors en vain de calmer leurs partisans. Le cortège des Jeunesses nationales part, et c'est "devant la maison Reinert" que Bourquin s'écroule : il meurt sur place d'une attaque cardiaque.⁶⁵⁷ Durant la nuit, la police procède à diverses arrestations de partisans communistes et antifascistes.

C'est cet événement qui motive le Conseil d'Etat à adopter un arrêté d'urgence interdisant les manifestations dans l'espace public et à soutenir un projet de loi interdisant le Parti communiste "et les organisations subversives". Il faut attendre février 1938 pour que les démonstrations politiques soient à nouveau autorisées dans l'espace public à la Chaux-de-Fonds, hormis quelques événements sportifs.⁶⁵⁸ La chronologie des événements du 25 janvier telle que nous l'avons décrite est celle de *La Sentinelle* : le récit de la soirée fait l'objet d'interprétations diverses entre les deux camps. *La Sentinelle* elle-même, qui condamne la mort de Bourquin en disant qu'il est nécessaire de "prendre des mesures pour que le mouvement ouvrier de la Chaux-de-Fonds reste digne de la démocratie et du socialisme", attaque "les Jeunes nationaux" en prétendant que certains "avaient dans leurs poches une bouteille qui pouvait servir d'arme" et qui peut-être "contenait un liquide corrosif".⁶⁵⁹ Toutefois, elle ne défend pas non plus les communistes. Comme organe de presse des socialistes chaux-de-fonniers, *La Sentinelle* salue plutôt "le Parti socialiste qui avait refusé toute intervention et toute participation à l'occasion de cette conférence".⁶⁶⁰ C'est donc à son sens aux socialistes qu'il revient de remettre le mouvement ouvrier sur le droit chemin. Un langage presque paternaliste en découle, et les tensions entre communistes et socialistes culminent momentanément.

Quant aux autorités policières⁶⁶¹, elles produisent un rapport très dense avec la chronologie de la soirée et le compte-rendu des interrogatoires des suspects. Si le déroulement des événements est quasiment décrit comme dans *La Sentinelle*, la police y ajoute plusieurs points. D'abord, elle relève

⁶⁵⁵ *Ibid.*

⁶⁵⁶ *Ibid.*

⁶⁵⁷ *Ibid.*

⁶⁵⁸ AEN, 4PCF 35, Arrêtés communaux de la Chaux-de-Fonds et du Canton de Neuchâtel interdisant toutes manifestations en plein air, promulgués le 29 janvier 1937 et abrogés le 1 février 1938.

⁶⁵⁹ Un gros et fort regrettable événement, *La Sentinelle*, 26 janvier 1937, n°21, 48ème année, p.4.

⁶⁶⁰ *Ibid.*

⁶⁶¹ Nous nous basons ici sur des documents soumis à des prescriptions de consultation et d'anonymisation en particulier : AEN, 4PCF 36 1, Rapport de la police cantonale à la Chaux-de-Fonds concernant les événements des 25-26 janvier 1937, 27 février 1937.

l'existence d'une dispute les jours précédant l'événement entre les membres actifs de Zofingue et les "anciens zofingiens" auxquels appartiennent certains militants socialistes et communistes, alors que les "jeunes" soutiennent le Dr. Bourquin.⁶⁶² Ensuite, la police précise que plus d'un millier de personnes attendaient la fin de la conférence devant le bâtiment, en scandant des slogans, en tractant et en chantant l'Internationale. Selon elle, certains militants communistes s'avéraient particulièrement violents et criaient notamment "Au poteau Musy, à mort les traîtres", "gare à la sortie, on va vous casser la gueule", "Musy à la potence", "Nous devrions avoir des cornets de poivre pour leur mettre dans la gueule". Des slogans s'attaquaient aussi à la police, tels que "vous devriez avoir honte, payés comme vous l'êtes par une commune socialiste, de soutenir les fascistes !".⁶⁶³ Les militants de gauche utilisent aussi une symbolique provenant de la guerre d'Espagne en adaptant le "no pasaran" en "on ne veut pas les laisser passer" et en criant "Vive le Front populaire".⁶⁶⁴ Enfin, lors des interrogatoires, la police affirme que certains militants, plutôt des cadres du parti arrêtés au cours de l'enquête, se seraient "radicalisés" par le biais des cours marxistes de Jules Humbert-Droz. Des socialistes seraient passés au Parti communiste après avoir assisté à ces leçons, ce qui démontre la dangerosité d'Humbert-Droz selon la police.⁶⁶⁵ Cette dernière souligne aussi que le Parti communiste local a des ramifications régionales, puisque des militants biennois seraient aussi présents à la Chaux-de-Fonds. Il est reproché aux cadres, qu'ils soient neuchâtelois ou biennois, d'avoir "harangué" la foule tout en disant au sujet de Bourquin : "on l'aura ce soir ou demain".⁶⁶⁶

Dans ce contexte, il appartient au Front antifasciste d'apaiser les tensions. Il publie différents tracts, servant de "mise au point"⁶⁶⁷. Il clarifie que "la presse a présenté l'activité du Front antifasciste sous un jour qui ne correspond pas aux faits".⁶⁶⁸ Pour le Front, "la responsabilité est à chercher dans les maladresses des organisateurs ainsi que dans les fautes psychologiques de la police".⁶⁶⁹ Les militants antifascistes soutiennent que la taille de la salle choisie et l'ouverture tardive des portes, entraînant deux heures d'attente, expliquent une certaine "indignation".⁶⁷⁰ Il affirme toutefois avoir "donné à ses membres le mot d'ordre de respecter le débat contradictoire" et dès lors il ne peut "que désapprouver les injures et les coups partis de la foule".⁶⁷¹ Ces événements ne suivent pas les objectifs du mouvement qui "se placent rigoureusement sur le terrain démocratique" étant donné qu'il demande "le respect intégral de la démocratie et de la liberté suisse en face des interventions de Mussolini et

⁶⁶² *Ibid.*, p.2.

⁶⁶³ *Ibid.*, pp.34-36.

⁶⁶⁴ *Ibid.*, p.42.

⁶⁶⁵ *Ibid.*, p.13.

⁶⁶⁶ *Ibid.*, p.12.

⁶⁶⁷ VCH-BVFSF, POP 236, Mise au point sur les événements du 25 janvier par le Front Antifasciste, 1937.

⁶⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁶⁹ *Ibid.*

⁶⁷⁰ *Ibid.*

⁶⁷¹ *Ibid.*

d'Hitler et que M. Musy lui-même laissait entrevoir.⁶⁷² Le Front antifasciste condamne ainsi tant “le long emprisonnement préventif de certains de ses militants qui [...] ne sont pas parmi les coupables” que l’interdiction “contraire à la légalité démocratique” du Parti communiste.⁶⁷³

Les décisions du Conseil d’Etat font l’objet de recours de la part des communistes, alors même que ces derniers peinent à trouver des avocats pour défendre leurs militants⁶⁷⁴. Dans les arènes institutionnelles, le projet de loi est vivement débattu lors de la session parlementaire de février.⁶⁷⁵ L’exécutif est appelé à défendre sa position : il s’appuie juridiquement sur le message du Conseil fédéral du 7 décembre 1936⁶⁷⁶, qui explique “le danger que constituent pour la sûreté du pays le parti communiste suisse et ses organismes accessoires”, dont le Secours rouge international ou les Amis de l’URSS.⁶⁷⁷ Malgré le peu de succès électoral du parti, vu qu’il reste largement minoritaire, “l’aggravation de la situation internationale et le redoublement de la propagande et de l’agitation communiste [...] exigent maintenant de l’Etat des mesures plus énergiques”.⁶⁷⁸ C’est en particulier le fait que le PCS soit une section de la IIIème Internationale, et donc affilié à Moscou, qui constitue un problème pour la sécurité nationale. Ainsi, “sous le couvert de la devise “contre la guerre et le fascisme, pour la démocratie”, l’internationale communiste s’efforce de former un front unique [...] elle demeure, en fait, fidèle à l’idée d’une dictature du prolétariat : preuve en soit qu’elle subordonne la création d’un parti unique à la reconnaissance “de la nécessité de renverser par la révolution le règne de la bourgeoisie et d’établir la dictature du prolétariat sous la forme des soviets, ainsi qu’au refus de soutenir la bourgeoisie impérialiste” [...] Le parti communiste suisse a fait de nombreuses tentatives de former un front unique. Obéissant, en cela également, aux ordres de Moscou”.⁶⁷⁹ Certains documents cités précédemment apparaissent au sein du message du Conseil Fédéral, à l’instar de la déclaration du 1er août 1936, qui “a donné à son agitation des faux airs patriotiques”.⁶⁸⁰ La lutte contre le communisme passe aussi par l’économie et l’industrie : “le Ministère public de la Confédération a dû s’occuper d’entreprises commerciales communistes telles que la maison Imprimob S.A. à Bâle, laquelle était en relations commerciales avec l’agent de l’Internationale communiste”.⁶⁸¹

⁶⁷² *Ibid.*

⁶⁷³ *Ibid.*

⁶⁷⁴ Nous nous basons ici sur les nombreuses correspondances avec des études d’avocat trouvables dans le fonds du POP sur ce sujet. Ces refus sont soit motivés par un désaccord avec le communisme, soit avec le cadre général des événements du 25 janvier 1937. Voir VCH-BVFSP, POP 81, Communisme ; divers (presse, correspondances), 1939-1991.

⁶⁷⁵ VCH-BVFSP, POP, 236, Procès-verbal de l’Assemblée du Grand-Conseil neuchâtelois, 22 février 1937.

⁶⁷⁶ *Ibid.*, pp.377-383.

⁶⁷⁷ *Ibid.*, p.378.

⁶⁷⁸ *Ibid.*

⁶⁷⁹ *Ibid.*, p.380-381.

⁶⁸⁰ *Ibid.*, p.383.

⁶⁸¹ *Ibid.*, p.381.

Le Conseil fédéral considère également le Secours Rouge comme particulièrement dangereux, car “sous le couvert d’une mission humanitaire, il cherche à pénétrer dans les milieux les plus divers [...] vise à des fins politiques, en luttant, dans l’intérêt de la révolution prolétarienne, contre la “réaction” (régime bourgeois, fascisme) [...] il organise aussi des manifestations de protestation et de solidarité dirigées contre les autorités ; ces manifestations servent aussi au recrutement de partisans pour la lutte révolutionnaire des classes”.⁶⁸² En permettant la circulation de militants étrangers, il “veille à ce que les réfugiés politiques puissent passer d’un pays à l’autre en éludant les prescriptions relatives au trafic frontalier”.⁶⁸³ La politique de formation des militants, par l’intermédiaire des cercles d’éducation ouvrière, est aussi problématique puisqu’ils sont “destinés à la formation des cadres”.⁶⁸⁴ En somme, le Conseil fédéral attaque le Parti communiste car il le considère comme influencé par l’étranger et comme voguant “sous le faux pavillon de la démocratie”.⁶⁸⁵ Le danger qu’il représente “pourrait s’accroître encore si la tension internationale augmentait.”⁶⁸⁶

Les débats et la campagne autour de l’interdiction du Parti communiste

Les autorités cantonales s’appuient sur ce message pour affirmer qu’“à la Chaux-de-Fonds, comme dans d’autres centres importants de la Suisse, il a été constaté que les communistes suivent une ligne de conduite qui est partout la même” et que “l’ordre public a été troublé dans les Montagnes neuchâteloises par des menées communistes [...] intimidation et menace d’abord, - puis violence et terreur. [...] ils s’en prennent aux hommes dont ils redoutent l’intervention, le courage et la parole ; ils taxent de provocation le déploiement du drapeau suisse et cherchent à empêcher les patriotes de manifester leur attachement à leur idéal national”.⁶⁸⁷

Le Conseil d’Etat souligne que les événements de janvier s’inscrivent dans une stratégie bien définie : “la tactique de rue des communistes résulte d’un plan établi d’avance pour se servir de la foule en débordant la police et pour faire triompher leurs méthodes.”⁶⁸⁸ C’est ainsi “soucieuses d’empêcher de nouveaux désordres” que “les autorités cantonales et communales compétentes ont fait usage de leurs compétences et ordonné les mesures d’interdiction exigées par les circonstances”.⁶⁸⁹ Ces mesures doivent cependant être “de portée plus étendue”.⁶⁹⁰ Leur objectif “consiste à protéger

⁶⁸² *Ibid.*, pp.381-382.

⁶⁸³ *Ibid.*, p.382.

⁶⁸⁴ *Ibid.*

⁶⁸⁵ *Ibid.*

⁶⁸⁶ *Ibid.*

⁶⁸⁷ *Ibid.*, pp.384-385.

⁶⁸⁸ *Ibid.*, p.384.

⁶⁸⁹ *Ibid.*

⁶⁹⁰ *Ibid.*

efficacement la démocratie contre les attaques que le communisme dirige contre elle selon un plan international méthodique et obligatoire aussi bien pour les communistes neuchâtelois que pour tous les autres communistes”.⁶⁹¹ Dans cette perspective, le parti “compromet l’ordre constitutionnel et, en particulier, les institutions démocratiques” d’une manière extrêmement planifiée et stratégique selon les autorités.⁶⁹² Celles-ci considèrent de surcroît que le PC nuit à la reprise d’une vie économique saine : “La sécurité économique est conditionnée par la sécurité sociale, civique et politique. Il y va de l’intérêt de nos populations que l’on soit rassurés sur l’avenir de nos cités industrielles, sur lesquelles le communisme risque de jeter le discrédit.”⁶⁹³ Pour le Conseil d’Etat, la tentative d’interdiction de parole à l’encontre d’Humbert-Droz est l’un des éléments qui prouve l’existence et la gravité d’une problématique cantonale.

Les débats sont particulièrement vifs au Grand Conseil. Ils opposent, schématiquement, une fraction du Parti socialiste aux politiciens libéraux et radicaux : Ernest-Paul Graber s’oppose à Pierre Favarger. Ce dernier explique que “le groupe libéral et le parti libéral démocratique sont profondément indignés de constater qu’à la Chaux-de-Fonds les droits des citoyens garantis par la Constitution ont été à diverses reprises foulés au pied par les communistes et que des actes violents et extrêmement graves ont été commis par des éléments extrémistes, avec l’aide de perturbateurs étrangers au canton”.⁶⁹⁴ Favarger s’attaque personnellement à André Corswant, en citant les “membres du corps enseignant” qui, “en leur qualité d’intellectuels” peuvent “exercer une influence considérable sur la classe ouvrière”.⁶⁹⁵ Selon lui, Bourquin serait mort “violemment frappé à deux reprises par les communistes”.⁶⁹⁶ A son avis, Bourquin n’était “ni un fasciste, ni un ennemi de la classe ouvrière” d’autant plus “qu’il a fait preuve dans l’exercice de sa profession d’un dévouement et d’un désintéressement absolus”.⁶⁹⁷ Favarger soutient donc “ce projet de loi dont le but est de protéger tous les citoyens contre les excès et les violences de gens qui reçoivent des instructions et des fonds de l’étranger et dont le but avoué est de détruire notre état démocratique pour y substituer le régime soviétique”.⁶⁹⁸ Sa diatribe s’oriente ensuite contre les socialistes, auxquels il demande de condamner les violences puisque leur “sentiment ne paraît pas nettement exprimé dans leur organe “La Sentinelle”, ou plutôt, il est contradictoire”.⁶⁹⁹ Il s’en prend à Ernest-Paul Graber qui aurait dénoncé

⁶⁹¹ *Ibid.*, p.385.

⁶⁹² *Ibid.*

⁶⁹³ *Ibid.*, p.389.

⁶⁹⁴ *Ibid.*, p.404.

⁶⁹⁵ *Ibid.*, pp.404-405.

⁶⁹⁶ *Ibid.*, p.405.

⁶⁹⁷ *Ibid.*

⁶⁹⁸ *Ibid.*, p.408.

⁶⁹⁹ *Ibid.*

Bourquin comme “frontiste et fasciste” voire comme “fou et maniaque”.⁷⁰⁰ Il termine en disant : “Que le sang d’Eugène Bourquin retombe sur ceux qui l’ont ainsi calomnié”.⁷⁰¹

Graber rétorque en démentant la présence d’étrangers de gauche à la Chaux-de-Fonds puisqu’au contraire, “à notre connaissance, en fait d’étrangers, il n’y avait que les porteurs de matraques venus du dehors”.⁷⁰² Il rappelle que le Parti socialiste n’a pas fait de listes communes avec le Parti communiste lors des élections et que l’essai d’union en un front a été “une expérience à tenter” bien que son résultat ait démontré “l’impossibilité d’un rattachement”.⁷⁰³ Il insiste sur la ligne directrice antimilitariste de *La Sentinelle*, contrairement aux journaux des groupes libéraux tels que *L’Effort* ou *La Suisse libérale*. Il ajoute que Bourquin faisait partie de groupement s’inspirant de l’Action française “et son hostilité au parlementarisme”.⁷⁰⁴ Si Bourquin était un “disciple de Maurras”, Graber demande au Conseil d’Etat comment “peut-il dire que d’autres groupements anti-démocratiques n’existent pas dans notre canton ?”, alors que son projet “ne dit pas un mot des organisations fascistes”.⁷⁰⁵ La stratégie d’opposition au communisme que Graber défend est la même que celle citée précédemment : “M. Graber souhaite aussi la disparition du parti communiste, mais pas au moyen de mesures de répression. Le jour où tous nos ouvriers auront du travail, le communisme ne sera plus qu’une ombre. Il faut admettre la discussion et la lutte des idées. Lorsque Humbert-Droz est revenu à la Chaux-de-Fonds, en apôtre du communisme, c’est nous les socialistes qui l’avons contredit”. Il rejette la loi car, si elle est adoptée, elle “favorisera le communisme sous sa forme illégale, la plus dangereuse”.⁷⁰⁶

Certains députés, qui soutiennent la loi, soulignent que le communisme n’est qu’“un article de détestable importation” et que “lorsqu’on rencontre des vipères, on ne leur chante pas de romances. On a le geste ancestral, on décampe ou on tue la bête. Sans doute, il y a des charmeurs de serpents et des rhéteurs habiles, comme M. Paul Graber. Mais dès que le charme cesse, la bête redevient dangereuse et crache son venin. Puisqu’il y a un nid de vipères, il faut l’écraser”.⁷⁰⁷ Les communistes doivent également être expulsés des administrations publiques selon eux, car “on ne peut travailler à la fois en la faveur d’un service public et au renversement de ce service”.⁷⁰⁸ Prenant la parole, le Conseiller d’Etat Ernest Béguin ajoute aussi que le PC a ajusté sa tactique pour “créer dans l’armée

⁷⁰⁰ *Ibid.*

⁷⁰¹ *Ibid.*

⁷⁰² *Ibid.*, p.409.

⁷⁰³ *Ibid.*, p.411.

⁷⁰⁴ *Ibid.*

⁷⁰⁵ *Ibid.*

⁷⁰⁶ *Ibid.*, pp.411-412.

⁷⁰⁷ VCH-BVFSP, POP 236, Procès-verbal de l’Assemblée du Grand-Conseil neuchâtelois, 23 février 1937.

⁷⁰⁸ *Ibid.*, pp.416-417.

des cellules communistes”.⁷⁰⁹ Il affirme connaître parfaitement les faisceaux neuchâtelais, mais que dans “les statuts de ce mouvement helvétique [...] il n’y a rien qui soit un appel à la violence et au renversement de l’Etat.”⁷¹⁰ Selon le député Julien Girard, membre des Jeunesses nationales, l’organisation a pour but de regrouper “les jeunes antimarxistes en vue d’une action commune de rénovation nationale, en dessus et en dehors des partis”.⁷¹¹ Il dit que la Jeunesse nationale ne “peut envisager d’entrer dans la combinaison Henne-Oltramar” puisqu’elle “entend demeurer fidèle au principe de la ligue fédérale”.⁷¹² Elle aurait même refusé une “proposition de fonder dans notre canton une section de l’Union nationale absorbant la Jeunesse nationale, l’Ordre national neuchâtelais, les Jeunes libéraux et les anciens frontistes”.⁷¹³ Ainsi, il se distingue des “sympathies pour l’Action française”⁷¹⁴ de Bourquin, qui n’étaient qu’une “opinion personnelle”⁷¹⁵, ce que les socialistes contredisent, puisqu’“il a fallu désarmer 150 camelots du roi” et que le Conseil d’Etat “n’ose même pas mentionner le fascisme, pour lequel la droite a des sympathies évidentes”.⁷¹⁶ Pour les socialistes, l’exécutif n’agit pas parce qu’“on a peur de Berlin ou Rome”.⁷¹⁷ Les députés de gauche se plaignent également d’avoir été victimes de répression, comme “lors de la grève générale de 1918” où “le côté bourgeois” avait organisé “des gardes civiques”.⁷¹⁸ Ils rappellent aussi le soulèvement royaliste de 1856 qui visait à “supprimer l’idée républicaine” dans le canton.⁷¹⁹

La formulation de la loi est ensuite une seconde tribune après la clôture des débats, où les termes de “fascistes” ou d’“anti-fascistes” sont l’enjeu des débats.⁷²⁰ Le projet, quelque peu modifié, est voté à 55 voix contre 34.⁷²¹ Les partis font valoir leurs droits référendaires : le Parti communiste, soutenu par le Front antifasciste, lance au printemps 1937, une campagne visant à l’abolition de la loi. Soutenue par les partis communistes d’autres cantons, sa campagne rhétorique de campagne se centre sur la démocratie, le droit d’opinion et le droit de réunion. Ceci permet au PC de gagner des soutiens partisans et associatifs. Cela amène les opposants à publier des tous-ménages remettant l’historique de l’interdiction en perspective, tout en revenant sur la mort de Bourquin.

⁷⁰⁹ *Ibid.*, pp.418-419.

⁷¹⁰ *Ibid.*, p.420.

⁷¹¹ *Ibid.*

⁷¹² *Ibid.*, p.421.

⁷¹³ *Ibid.*

⁷¹⁴ *Ibid.*

⁷¹⁵ *Ibid.*

⁷¹⁶ *Ibid.*, pp.422-425.

⁷¹⁷ *Ibid.*

⁷¹⁸ *Ibid.*, pp.423-424.

⁷¹⁹ *Ibid.*

⁷²⁰ *Ibid.*, pp.424-431.

⁷²¹ *Ibid.*, p.431.

Les tensions entre les communistes et les socialistes refont surface, puisqu'au même moment, le parlement cantonal doit être renouvelé. Le Parti communiste accuse alors le camp socialiste d'avoir "refusé de lancer seul ou en commun le référendum", et qu'il n'a "pas répondu à notre offre d'apparemment dans les Montagnes".⁷²² Les socialistes, quant à eux, avancent que "voter communiste, c'est voter bloc bourgeois" puisque, si les communistes obtiennent des sièges, ceux-ci risquent de tomber aux mains de la droite dans le cas où le projet d'interdiction du PC obtient suffisamment de suffrages.⁷²³ Ainsi, tous ceux qui votent pour la liste du PC "sans le vouloir, auront voté pour les nationots, y compris les fascistes".⁷²⁴ Même si le comité référendaire est aussi soutenu par une partie des partisans radicaux⁷²⁵ et de l'Union chrétienne⁷²⁶, la votation populaire d'avril 1937 interdit bel et bien le Parti communiste sur le territoire neuchâtelois. La loi est promulguée le 18 mai 1937.⁷²⁷ Le Parti communiste est défait, mais tel que le prévoyait Graber, il survit dans la clandestinité. En 1938, il est englobé dans le Parti socialiste, dans le canton et en suisse, puisque les premières interdictions cantonales, dont celle de Neuchâtel, ont fait jurisprudence. Les mandats communaux et cantonaux des élus et députés communistes sont révoqués en juin 1937⁷²⁸. Les autorités prennent aussi des mesures spécifiquement contre André Corswant, en lui interdisant d'enseigner sur le territoire cantonal⁷²⁹. L'éducation en général fait alors l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Etat, qui évalue périodiquement les profils des enseignants sur la base de leurs opinions politiques.⁷³⁰

C'est dans ce contexte que se déroule le départ de volontaires en direction de l'Espagne. L'évolution du Parti communiste, de son renouveau au début des années 1930 à son interdiction en 1937, est particulièrement importante. Durant cette décennie, certaines personnalités, telles que celle d'Humbert-Droz, tissent des liens avec d'autres organisations communistes. Comme nous le verrons plus loin, Humbert-Droz exerce une influence particulière en ce qui concerne l'Espagne. La stratégie politique du Front antifasciste et du Front populaire s'inspire progressivement de celle du Front Populaire espagnol. En effet, si cette tactique se conforme au mot d'ordre de l'Internationale, c'est le cas espagnol qui est constamment mentionné comme l'exemple de son succès. Le Front antifasciste soulage les tensions régionales. De plus, l'interdiction du Parti communiste illustre les soupçons des

⁷²² VCH-BVFSP, POP 236, Sévère critique tract du Parti communiste neuchâtelois, 1937.

⁷²³ VCH-BVFSP, POP 236, Aux électeurs, tract du Parti socialiste neuchâtelois, 1937.

⁷²⁴ *Ibid.*

⁷²⁵ VCH-BVFSP, POP 236, Des radicaux contre la loi anti-communiste, tract du parti communiste, 1937, Bibliothèque de la ville de la Chaux-de-Fonds.

⁷²⁶ VCH-BVFSP, POP 236, Du calme !, tract de l'Union chrétienne, 1937.

⁷²⁷ AEN, 1POL-276, Arrêté du Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel, 18 mai 1937.

⁷²⁸ Nous nous basons ici sur des documents soumis à des prescriptions de consultation et d'anonymisation, en particulier : AEN, 4PCF 36 2, Annulation des mandats des députés communistes, 14 juin 1937.

⁷²⁹ VCH-BVFSP, POP 140, Arrêté du Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel, 14 juin 1937.

⁷³⁰ Nous nous basons ici sur des documents soumis à des prescriptions de consultation et d'anonymisation, en particulier : AEN, 4PCF 36 2, Évaluations des enseignants cantonaux, 26 mai 1938.

autorités quant à son activité clandestine. N'oublions pas que l'inculpation de Charles Frutiger se déroule au même moment. Enfin, le fascisme, pour sa part, n'est pas seulement un danger international mais un problème local. La possibilité de le combattre à l'étranger est ainsi rattachée à des enjeux locaux et motivée par les regards partisans sur le conflit.

Regards socialistes sur la guerre d'Espagne et le volontariat armé

La guerre d'Espagne dans La Sentinelle

Les socialistes comme les communistes soutiennent clairement le camp républicain. Comme nous l'avons vu à l'occasion de l'arrestation de Charles Frutiger, le Parti socialiste se montre assez ambivalent relativement aux volontaires. *La Sentinelle* soutient constamment les républicains et le Parti socialiste s'engage dans diverses associations et actions de solidarité. Toutefois, ils encouragent le respect des arrêtés fédéraux de 1936 mais ne condamnent pas non plus l'engagement des volontaires et défendent les projets d'amnistie juridique comme nous le verrons au troisième chapitre. Cette position floue est due à divers facteurs. Premièrement, le Parti socialiste possède de nombreux sièges aux niveaux cantonaux et communaux, de même que fédéraux. Sa participation institutionnelle le contraint vraisemblablement à mesurer ses propos et à soutenir publiquement certaines positions étatiques. Deuxièmement, le PS cherche à se distinguer des communistes et de leur implication dans les filières d'acheminement régionales devenues évidentes dès l'arrestation de Charles Frutiger. Troisièmement, le PSN choisit plutôt de participer aux collectes d'habits ou de nourriture, conformément à ce qu'il présente comme une tradition humanitaire suisse. Enfin, PSN de respecter les objectifs politiques de la coalition du Front antifasciste à laquelle il participe activement.

Cette zone grise dans laquelle se situe le parti s'illustre particulièrement bien dans *La Sentinelle*. D'abord, le cadrage adopté au sujet de la guerre d'Espagne est multiple. Il se traduit en articles politiques, en suivis de la situation militaire et en chroniques "culturelles", qui dépeignent l'Espagne d'une manière quasi-romantique. Ensuite, ce même cadrage est lié par *La Sentinelle* à la situation du canton de Neuchâtel et plus largement de la Suisse. Le quotidien compare les événements internationaux aux politiques du Conseil d'Etat et du Conseil fédéral. Au contraire, la question des volontaires suisse, enfin, reste secondaire. Le quotidien fait seulement le récit d'arrestations aux frontières et communique parfois les progrès des enquêtes de police dans ses faits divers. Ce n'est qu'à partir de la démobilisation des Brigades internationales que le journal consacre une attention particulière aux volontaires suisses.

Généralement, les articles sur l'Espagne sont produits par la rédaction qui reprend parfois des dépêches d'agence de presse. Lors d'événements spécifiques, telles que l'adoption de la politique de non-intervention, certaines colonnes sont signées puisque celles-ci contiennent des commentaires personnels. Ceux-ci émanent la plupart du temps de Graber et parfois d'André Corswant. Comme nous le verrons, ce qui ressort de l'analyse que nous allons faire du récit de *La Sentinelle* au sujet de la guerre d'Espagne tranche particulièrement avec ce que relève Hervé de Weck sur le journal *Le Jura*.⁷³¹ Si ce dernier ne prend pas position pour un camp ou l'autre, il ne manque jamais de souligner les atrocités commises par le camp républicain.⁷³²

L'Espagne intéresse le journal dès le début du conflit. Celui-ci est d'abord traité en première page car les éditions de *La Sentinelle* lui sont quasiment consacrées. Par la suite, le quotidien socialiste traite de la guerre dans ses rubriques internationales. Le cadrage donné par le journal dépend des événements et de l'évolution de la situation. Si les premiers articles sont surtout consacrés à la lutte des milices espagnoles contre les rebelles, la rédaction s'inquiète par la suite de l'intervention des armées allemandes et italiennes, qui constituent "le fascisme international". Cette inquiétude concrète comporte aussi des objectifs politiques visant à rassembler la gauche locale sous la bannière de l'antifascisme. *La Sentinelle* appelle à manifester sa solidarité aux Républicains, dans la rue ou en participant aux collectes d'habits et de nourriture. De leurs côtés, les Cercles ouvriers accueillent des conférences, notamment organisées par les Amis de l'Espagne Républicaine. Le président de ceux-ci, André Oltramare, vient à plusieurs reprises à la Chaux-de-Fonds pour témoigner de "ce que j'ai vu en Espagne". C'est aussi le cas, parfois, de Léon Nicole. Enfin, l'évolution du cadrage de *La Sentinelle* doit bien être replacée dans le contexte politique de l'interdiction du Parti communiste. Elle ne représente plus seulement les socialistes puisque une partie des militants communistes ont rejoint le PS en 1938, même si beaucoup de réseaux communistes survivent dans la clandestinité.

Le quotidien reste un virulent critique de la politique du Conseil d'Etat neuchâtelois et du Conseil Fédéral. L'interdiction de participer aux hostilités en Espagne, édictée en été 1936, est l'objet de divers articles d'opinion : c'est surtout la neutralité suisse et la politique de non-intervention des pays européens qui sont au centre de l'attention. La lecture et l'analyse de la guerre d'Espagne par *La Sentinelle* questionne fortement le positionnement du Parti socialiste. Plus spécifiquement, la valeur qu'il donne à l'engagement de volontaires dans les Brigades internationales paraît en contradiction avec sa tradition antimilitariste, d'autant plus qu'une partie de ses militants sont recensés comme

⁷³¹ Weck, H. de. (1991). Comment le journal «Le Jura» voit les républicains espagnols entre 1936 et 1939. *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, vol. 94. pp.157-178. En ligne : <https://www.e-periodica.ch/cntmng?pid=asj-006%3A1991%3A94%3A%3A19>

⁷³² *Ibid.*, p. 171.

déserteurs et réfractaires au service dans l'armée suisse ce qui est aussi le cas des communistes.⁷³³ La nécessité de la lutte antifasciste amorce une évolution dans le point de vue traditionnellement pacifiste de la gauche des Montagnes neuchâteloises.

En effet, l'Espagne est présentée dans *La Sentinelle* comme le théâtre d'une guerre sanglante entre la démocratie et le fascisme international. La presse socialiste dialogue également avec d'autres journaux régionaux. Les débats qu'elle entretient avec *La Feuille d'avis*, *La Suisse libérale* et *L'Effort*, reflètent bien le climat partisan de l'Arc jurassien et des Montagnes neuchâteloises.

Pour *La Sentinelle*, si l'Espagne tombe, le destin du continent européen sera scellé. La lutte est d'autant plus exemplaire qu'elle est menée par des milices populaires. Le courage et l'héroïsme des citoyens-soldats sont centraux dans le récit des articles de *La Sentinelle*. Le vocabulaire employé pour caractériser les fascistes relève du champ lexical de la cruauté et celui employé pour les républicains, de l'héroïsme et de la liberté. Leur combat est présenté comme celui de la démocratie et ceci dès les premiers jours du conflit. Par exemple, le numéro du 29 juillet 1936 propose un article intitulé "*Les héros du peuple*" qui fait le récit de "l'action héroïque d'un détachement de l'armée populaire", ayant fait exploser un entrepôt de munitions de l'armée franquiste⁷³⁴ :

"Munis de nombreuses grenades à main, les volontaires s'approchèrent du dépôt de munitions. Il eurent à soutenir un violent combat contre la garde fasciste. Deux volontaires furent tués, onze blessés. Mais le détachement a atteint son but. Le dépôt de munitions sauta. L'action fut décisive. Les putschistes, privés du dépôt de munitions, durent abandonner leurs positions fortifiées. Le détachement du capitaine Puig rentra dans les rangs républicains, avec ses morts et ses blessés. Le ministre de la guerre a personnellement exprimé à ces héros la reconnaissance du gouvernement et du pays."⁷³⁵

Ce récit s'avère caractéristique du cadrage adopté par *La Sentinelle*. Tout d'abord, les combattants "volontaires" sont des "héros du peuple", ni des militaires professionnels, ni des mercenaires, mais des citoyens en armes, qui accomplissent leur devoir de faire barrage au fascisme par allégeance à la démocratie. Mais plus encore : ils en sont conscients. Leur victoire est d'autant plus héroïque qu'ils n'ont pas l'expérience du combat. La description qu'en fait le journal comprend une dimension sacrificielle, voire de martyr, car les combattants vont jusqu'au bout de leur mission malgré les morts et les blessés. La démocratie, régime de la justice, le sait : elle doit sa survie à ceux qui se sacrifient en son nom et elle en reconnaît les mérites. Les franquistes, quant à eux, sont des

⁷³³ Nous nous basons ici sur des documents soumis à des prescriptions de consultation et d'anonymisation des données, contenus dans : AEN, 1POL-355/07, Registres des comptes de dépôts des déserteurs et réfractaires de 1934, 1935, 1936 et 1937.

⁷³⁴ Les héros du peuple, *La Sentinelle*, 29 juillet 1936, n°174, 47^{ème} année, p.2.

⁷³⁵ *Ibid.*

putschistes combattant non seulement au nom du fascisme, mais aussi contre le régime légitime de la République. En somme, *La Sentinelle* affirme que le peuple espagnol soutient son gouvernement et ses valeurs, et que ce même gouvernement est conscient des sacrifices fait par sa population pour contrer le coup d'Etat orchestré par le camp fasciste.

Les franquistes, quant à eux, et comme nous l'avons mentionné, se caractérisent par leur cruauté. En reprenant des dépêches de l'agence Reuter, *La Sentinelle* décrit "Les coupeurs de tête marocains au travail"⁷³⁶ :

"On nous a ordonné de ne faire aucun prisonnier, mais de décapiter tous les communistes, a déclaré au représentant de l'agence Reuter un des légionnaires occupant la Linéa. Dans les casernes d'infanterie de la Linéa, le correspondant de l'agence Reuter a pu voir plus de cent communistes emprisonnés et a appris qu'ils devaient être exécutés par groupes de vingt."⁷³⁷

Un autre article qualifie ces actions de "terrorisme blanc", tout en relevant que ce qui est entendu par "communistes [...] c'est en réalité les membres de l'armée républicaine", qui sont "des soldats du peuple".⁷³⁸ Face aux massacres, *La Sentinelle* soutient que le monde n'oubliera pas et que "Le châtement suivra rapidement, messieurs les fascistes".⁷³⁹ Mais, la lutte ne se limite pas au front. Le journal explique également que le Front populaire espagnol se saisit d'éléments de son répertoire d'action politique comme moyens de résistance. La grève reste particulièrement efficace car c'est grâce à elle que l'"on s'attend d'un moment à l'autre à la capitulation" de certaines villes.⁷⁴⁰ La preuve en est que "Les stations radiophoniques des commandants fascistes de ces villes demandent à tous les instants des secours au "gouvernement provisoire"."⁷⁴¹

Ces récits s'accompagnent d'explications sur "la cause profonde" de la guerre.⁷⁴² Évoquant les développements politiques ayant amené son déclenchement, le socialiste Robert Gafner adopte une grille de lecture basée sur la lutte des classes. Les fascistes sont représentés comme l'armée du capital face au gouvernement issu du *Frente Popular*. Selon Gafner, l'économie est au centre du conflit, puisque "Derrière les chocs d'idées, les chocs d'intérêts. Derrière les juntes militaires, et la Phalange espagnole, les banquiers, les congrégations jésuites, maîtresses de trois quarts du sol."⁷⁴³ De plus, le

⁷³⁶ Les coupeurs de tête marocains au travail, *La Sentinelle*, 29 juillet 1936, n°174, 47ème année, p.2.

⁷³⁷ *Ibid.*

⁷³⁸ *Ibid.*

⁷³⁹ Le terrorisme blanc, *La Sentinelle*, 29 juillet 1936, n°174, 47ème année, p.2.

⁷⁴⁰ Grève générale dans les villes encore occupée par les putschistes, *La Sentinelle*, 29 juillet 1936, n°174, 47ème année, p.2.

⁷⁴¹ *Ibid.*

⁷⁴² La cause profonde par Robert Gafner, *La Sentinelle*, 29 juillet 1936, n°174, 47ème année, p.3.

⁷⁴³ *Ibid.*

Coup d'Etat franquiste a coïncidé avec la promulgation de politiques économiques par le gouvernement qui tentaient "de marquer un pas en avant dans son évolution sociale".⁷⁴⁴ Ce seraient donc surtout les politiques foncières et agraires des républicains auraient motivé les franquiste car "Le soulèvement du 10 août coïncide avec la discussion de la réforme agraire devant les Cortès de la Constituante".⁷⁴⁵ Dans cette perspective, il relève :

"Car la bataille se livre effectivement entre les nobles, alliés aux ploutocrates, et les ouvriers et paysans républicains. L'instinct de classe et la solidarité des capitalistes européens s'affirment aujourd'hui plus fortement que cet idéal de liberté et de démocratie que ces mêmes capitalismes affichèrent, jusqu'à la naissance des régimes de violence et de force. Depuis, le cynisme natif, la haine contre les humbles et les pauvres, se donnent libre cours. Plus besoin de feindre! Les exploits des mercenaires aux ordres du capital sont d'une cruauté qui en dit long sur la rage de ceux à qui la République espagnole triomphante (une république bourgeoise de gauche, ne l'oublions pas) essayait de faire rendre gorge, au cours des années écoulées."⁷⁴⁶

Les articles de Gafner continuent tout le long de la guerre. A part l'évocation de la lutte des classes, il est aussi intéressant de mentionner que les fascistes sont qualifiés de "Blancs"⁷⁴⁷, terme qui se réfère à la Révolution russe et à la guerre civile qui l'a suivie, opposant l'Armée rouge de Trotski face à l'Armée blanche de l'aristocratie et de la bourgeoisie.

Ce narratif continue durant toute la guerre. Les titres des articles en sont particulièrement évocateurs. L'on peut citer "Le peuple d'Espagne vaincra le fascisme"⁷⁴⁸, "La cause de l'Espagne libre est celle de la démocratie universelle"⁷⁴⁹, "Le peuple d'Espagne en bataille contre ses anciens maîtres"⁷⁵⁰, "Avec le peuple héroïque d'Espagne"⁷⁵¹, "Les héroïques milices populaires luttent encore dans Badajoz conquise par les rebelles"⁷⁵² ou encore "Solidarité envers l'Espagne démocratique"⁷⁵³.

Ce cadrage se mêle ainsi aux trois paradigmes que nous citions précédemment, soit l'Espagne, la cause des volontaires et le contexte partisan local. Le 14 avril 1937, le journal publie en première page une photographie de "soldats des troupes gouvernementales espagnoles" qui "occupent

⁷⁴⁴ *Ibid.*

⁷⁴⁵ *Ibid.*

⁷⁴⁶ *Ibid.*

⁷⁴⁷ *Ibid.*

⁷⁴⁸ Le peuple d'Espagne vaincra le fascisme, *La Sentinelle*, 30 juillet 1936, n°175, 47ème année, p.5.

⁷⁴⁹ La cause de l'Espagne libre est celle de la démocratie universelle, *La Sentinelle*, 1er août 1936, n°176, 47ème année, p.1.

⁷⁵⁰ Le peuple d'Espagne en bataille contre ses anciens maîtres, *La Sentinelle*, 04 août 1936, n°179, 47ème année, p.4.

⁷⁵¹ Avec le peuple héroïque d'Espagne, *La Sentinelle*, 13 août 1936, n°187, 47ème année, p.5.

⁷⁵² Les héroïques milices populaires luttent encore dans Badajoz conquise par les rebelles, *La Sentinelle*, 15 août 1936, n°189, 47ème année, p.4.

⁷⁵³ Solidarité envers l'Espagne démocratique, *La Sentinelle*, 29 août 1936, n°201, 47ème année, p.4.

leurs heures de trêve à la lecture”.⁷⁵⁴ Représentant deux soldats assis sous les sacs de sable d’une tranchée, le cliché est une parfaite illustration pour le quotidien, car il montre des miliciens prêts à combattre pour sauver la démocratie, mais qui plus encore, sont en train de s’instruire. En outre, la même page contient un appel intitulé “Peuple neuchâtelois, réveille-toi ! Il faut abattre la réaction, sauver ton pain et tes droits”.⁷⁵⁵ Celui-ci concerne la campagne de votation sur l’interdiction du Parti communiste. Ce communiqué soutient que “le bloc de la réaction - qui va des radicaux aux fascistes, leurs apparentés - cherche à endormir le peuple neuchâtelois et à entrer dans les voies de la pire réaction.”⁷⁵⁶ Constitué de “toutes les couleurs”, ce “bloc” aurait “trompé l’opinion” en exagérant “de regrettables incidents, pour jeter l’alarme dans les esprits” car “il a spéculé sur une mort naturelle” et a “exploité un cadavre”.⁷⁵⁷

Le Parti socialiste accuse ainsi ses opposants d’avoir instrumentalisé la mort d’Eugène Bourquin pour interdire le Parti communiste. Les socialistes disent alors combattre “toutes les violences et toutes les provocations” et n’accepter “ni celles de l’extrême-droite, ni celles de l’extrême-gauche”.⁷⁵⁸ Sachant résister à ces tentatives de manipulation politique, les Neuchâtelois sont perçus comme un peuple “courageux” qui “aime la liberté et le progrès”.⁷⁵⁹ Ces enjeux partisans détournent de surcroît l’attention des problèmes concrets auxquels la population est exposée. Il faut “relever le pays”, en menant des politiques permettant d’“assurer du travail” et d’améliorer les revenus, “tant pour le travailleur de la terre que pour celui des usines”.⁷⁶⁰ C’est en faveur de ces buts que “le parti socialiste veut y consacrer toutes ses forces et ne se laisser détourner ni par la réaction, ni par le communisme”.⁷⁶¹

L’Espagne et le contexte régional coexistent aussi dans les rubriques internationales et politiques et pas qu’en première page. *La Sentinelle* démontre les similarités politiques entre la guerre et la situation de Neuchâtel. En faisant les compte-rendus de “l’offensive républicaine sur le front d’Aragon”⁷⁶², en racontant comment “sur le front basque les insurgés sont harcelés”⁷⁶³ ou encore en expliquant que “les fascistes bombardent le centre de la capitale”⁷⁶⁴, *La Sentinelle* dresse

⁷⁵⁴ Le repos dans la tranchée, *La Sentinelle*, 14 avril 1937, n°85, 48ème année, p.1.

⁷⁵⁵ Peuple neuchâtelois, réveille-toi ! Il faut abattre la réaction, sauver ton pain et tes droits !, *La Sentinelle*, 14 avril 1937, n°85, 48ème année, p.1.

⁷⁵⁶ *Ibid.*

⁷⁵⁷ *Ibid.*

⁷⁵⁸ *Ibid.*

⁷⁵⁹ *Ibid.*

⁷⁶⁰ *Ibid.*

⁷⁶¹ *Ibid.*

⁷⁶² L’offensive républicaine sur le front d’Aragon, *La Sentinelle*, 14 avril 1937, n°85, 48ème année, p.8.

⁷⁶³ Sur le front basque les insurgés sont harcelés, *La Sentinelle*, 14 avril 1937, n°85, 48ème année, p.8.

⁷⁶⁴ Les fascistes bombardent le centre de la capitale, *La Sentinelle*, 14 avril 1937, n°85, 48ème année, p.8.

parallèlement la liste du “séquestre des journaux et brochures communistes et antimilitaristes”.⁷⁶⁵ Présentée comme une atteinte à la liberté d'opinion, cette confiscation est d'autant plus grave qu'elle concerne précisément des journaux favorables aux républicains espagnols. Le périodique socialiste soupçonne le Conseil fédéral de partialité car “on remarquera qu'il ne se trouve aucun journal des rebelles franquistes parmi les envois interdits !”⁷⁶⁶ Il demande ainsi au Ministère public fédéral d'expliquer comment la liste a été constituée en soulignant que “nous avons des raisons de croire que la liste n'a pas été établie par le ministère public qui, une fois de plus se trouve au service “d'autres”⁷⁶⁷

Dès lors, l'Espagne devient une composante de la rhétorique de campagne du PSN. Dans la perspective des élections, il défend qu'il “s'agit de battre la réaction” car “la lutte est nettement engagée”.⁷⁶⁸ Il souligne aussi : “Le bloc ? c'est la ligne Geo - Degrelle - Hitler - Franco”.⁷⁶⁹ Le PSN s'attaque en outre à ses concurrents politiques de droite, en particulier les libéraux et les radicaux, en attestant que les premiers “entraînent avec eux toutes les trois nuances des groupements fascistes” alors que les seconds “n'ont pas voulu mélanger leur couleur, mais le fait qu'ils apparentent leur liste à la liste vert-jaune et dès lors à tous les courant fascistes, n'est pas à l'honneur de leur courage”.⁷⁷⁰ Contre eux, le PSN “marche seul, sans compromis, sans alliance, sans faiblesse. Il devient ainsi le parti de tous ceux qui veulent battre la réaction.”⁷⁷¹ Dans toutes les éditions de cette période, le PSN martèle “le socialisme seul contre le bloc” tout en faisant le suivi du front espagnol, “sur le front de la liberté”.⁷⁷²

⁷⁶⁵ En Suisse : le séquestre des journaux et brochures communistes et antimilitaristes, *La Sentinelle*, 14 avril 1937, n°85, 48ème année, p.8.

⁷⁶⁶ *Ibid.*

⁷⁶⁷ *Ibid.*

⁷⁶⁸ Le bloc ? c'est la ligne Geo - Degrelle - Hitler - Franco, *La Sentinelle*, 21 avril 1937, n°91, 48ème année, p.1.

⁷⁶⁹ *Ibid.* Ce slogan fait référence à la fois à Adolf Hitler et Francisco Franco mais aussi à Léon Degrelle, qui est un fasciste belge proche des milieux catholiques conservateurs, qui sera connu plus tard pour avoir collaboré avec le IIIème Reich et s'être enrôlé dans les Waffen SS. Quant à Geo, il s'agit de Georges Oltramare, le leader de l'Union nationale genevoise. Lui aussi collabore avec le IIIème Reich durant la guerre, notamment au travers d'émissions de radio. A ce moment, Oltramare, dont nous avons déjà esquissé quelques traits, est connu comme le représentant du facsisme suisse romand (comme Arthur Fonjallaz également) et comme le responsable des événements du 9 janvier 1932 à Genève.

⁷⁷⁰ Il s'agit bien de battre la réaction : la lutte est nettement engagée, *La Sentinelle*, La Sentinelle, 21 avril 1937, n°91, 48ème année, p.1.

⁷⁷¹ *Ibid.*

⁷⁷² *Ibid.*

En parallèle, ces éditions de *La Sentinelle* font état de manifestations et de conférences organisées par différentes organisations de solidarité et en particulier par les Amis de l'Espagne Républicaine. Des sections de cette association voient le jour à la Chaux-de-Fonds et à Bienne en automne 1936 à la suite d'une conférence d'André Oltramare venu témoigner de son expérience en Espagne.⁷⁷³ Le compte-rendu de *La Sentinelle* souligne que "de nombreux auditeurs, émus par le récit qu'ils venaient d'entendre de la part d'un témoin de la lutte [...] comprirent la nécessité et l'urgence de cet acte de solidarité démocratique et signèrent séance tenante leur carte d'adhésion".⁷⁷⁴ L'objectif est d'apporter "essentiellement de l'aide [...] aux enfants et aux femmes des victimes du fascisme espagnol"⁷⁷⁵. L'action de l'organisation n'est pas uniquement humanitaire, mais aussi politique puisqu'elle "n'a pas seulement comme but d'organiser les efforts de solidarité des vrais démocrates suisses en faveur des Républicains espagnols mais aussi celui de défendre devant l'opinion le gouvernement légitime de l'Espagne contre les calomnies de la presse réactionnaire".⁷⁷⁶ Ceci, selon *La Sentinelle*, la "distingue nettement [...] des œuvres de tout genre qui se sont créées récemment pour envoyer des secours aux victimes de la guerre civile".⁷⁷⁷

Les Amis de l'Espagne Républicaine comprennent des figures marquantes du Parti socialiste suisse, comme celles d'Ernest-Paul Graber et de Léon Nicole.⁷⁷⁸ En s'appuyant sur les réseaux partisans de ses militants, l'association organise plusieurs collectes de denrées et d'habits, qui connaissent un certain succès. En juin 1937, la section chaux-de-fonnière atteste avoir envoyé plus de "4200 boîtes de lait condensé", "du savon, dont le besoin se fait cruellement ressentir en Espagne", "des pansements" et "des appareils chirurgicaux".⁷⁷⁹ De plus, elle participe à l'achat de machines radiologiques et envoie "une somme de 2500 francs français pour participer à l'acquisition de vivres destinées aux héroïques habitants de Bilbao".⁷⁸⁰ Au niveau suisse, le total des recettes des Amis de l'Espagne Républicaine "d'octobre 1936 à mai 1937, est de fr. 16,788,95 et celui des dépenses de fr.15,739,85".⁷⁸¹ Environ onze groupes sont présents en Suisse, entre autres à Neuchâtel, à la

⁷⁷³ Annonce de conférence "ce que j'ai vu en Espagne", *La Sentinelle*, 13 mai 1937, n°108, 48ème année, p.2.

⁷⁷⁴ Conférence des Amis de l'Espagne Républicaine, *La Sentinelle*, 15 septembre 1937, n°214, 48ème année, p.3

⁷⁷⁵ La grande pitié du peuple espagnol, *La Sentinelle*, 22 mai 1937, n°117, 48 ème année, p.3.

⁷⁷⁶ L'organisation des A.E.R, *La Sentinelle*, 10 juin 1937, n°131, 48 ème année, p.6.

⁷⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁷⁸ Sur les mouvements de solidarité pour l'Espagne voir Farré, S. (2014). Chapitre V. Solidarités antifascistes durant la guerre d'Espagne. *Colis de guerre*, vol.1. Presses universitaires de Rennes. <https://doi.org/10.4000/books.pur49095> ; voir aussi la liste des personnalités membres des Amis de l'Espagne Républicaine dans Dongen, L.v (1997). Solidarité ouvrière et antifascisme : les amis de l'Espagne républicaine à La Chaux-de-Fonds (1936-1939). *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, vol.13, pp.25-45.

⁷⁷⁹ *Ibid.*

⁷⁸⁰ *Ibid.*

⁷⁸¹ *Ibid.*

Chaux-de-Fonds, à Genève, à Bienne, à Zurich, à Moutier ou à Bâle. A la Chaux-de-Fonds, le groupement parvient à lever environ 16'000 francs en quelques mois, qu'il dépense majoritairement "aux achats de produits pharmaceutiques, d'instruments de chirurgie, d'objets de pansements, de denrées alimentaires et de vêtements"⁷⁸². Il compte plus de 300 membres uniquement au sein de la ville⁷⁸³.

Pour sensibiliser la population à sa cause, l'association locale co-signe des appels "Pour les enfants d'Espagne, SOS" qui comparent la situation que ceux-ci traversent à l'horreur de la Première Guerre mondiale, en ajoutant : "l'Espagne a pourtant ceci en plus : elle atteint les enfants dont des centaines ont déjà été tués ou blessés ; elle ne tue pas seulement les pères soldats, mais aussi les mères et les grands-parents."⁷⁸⁴ Pour les Amis de l'Espagne Républicaine, la nécessité de fournir de l'aide doit dépasser les clivages politiques et religieux : "Dernièrement, en Suisse, un grand comité s'est fondé, qui centralise toutes les activités et nous donne toutes les bonnes volontés : catholiques et protestants, gens de coeur de toutes nuances politiques, unis dans un sentiment de pitié à l'égard d'innocentes victimes ; dans le même esprit, nous voyons partout des comités locaux s'organiser sous les auspices de ce grand comité neutre"⁷⁸⁵.

Les tribunes de l'association dans *La Sentinelle* évoluent en fonction des développements de la guerre. En outre, le cadrage qu'elles déploient se sert parfois d'une symbolique chrétienne sociale. Une bonne illustration est celle de la bataille de Teruel qui se déroule durant les fêtes de fin d'années. *La Sentinelle* fait le récit au jour le jour du développement des combats, en expliquant dans un premier temps l'"important succès"⁷⁸⁶ que constitue la bataille pour les Républicains. Si l'armée de ces derniers est "encerclée", puis "investie", le journal héroïse les gouvernementaux qui repoussent la contre-attaque des franchistes, aidés par les Allemands et les Italiens⁷⁸⁷. L'émotion est grande à l'approche de Noël. Le 23 décembre, le quotidien publie des appels à la collecte plus pressants que d'habitude, en relayant les associations diverses avec lesquelles il travaille : le groupe des Femmes contre la guerre, de la Chaux-de-Fonds, et la section du Locle du Comité suisse d'action pour les enfants d'Espagne.⁷⁸⁸ L'un comme l'autre réclament des dons soit en nature soit en argent, car "il faut

⁷⁸² Amis de l'Espagne Républicaine : un petit problème à résoudre, *La Sentinelle*, 29 juin 1937, n°147, 48^e année, p.2.

⁷⁸³ Voir les articles : Pour les enfants d'Espagne et Amis de l'Espagne Républicaine : paiement de la cotisation 1937, *La Sentinelle*, 1 juillet 1937, n°149, 48^e année, p.6.

⁷⁸⁴ Pour les enfants d'Espagne : S.O.S, *La Sentinelle*, n°157, 48^e année, 10 juillet 1937, p.4.

⁷⁸⁵ *Ibid.*

⁷⁸⁶ Important succès à Teruel, *La Sentinelle*, n°293, 48^e année, 17 décembre 1937, p.8.

⁷⁸⁷ Teruel est investie, *La Sentinelle*, n°294, 48^e année, 18 décembre 1937, p.12.

⁷⁸⁸ Pour le Noël des enfants d'Espagne, *La Sentinelle*, n°298, 48^e année, 23 décembre 1937, p.5.

que ce soit Noël aussi pour les enfants d'Espagne".⁷⁸⁹ Le groupe des Femmes contre la guerre explique ainsi que :

“L’an dernier, les femmes qui, quelques jours avant Noël, sollicitaient la pitié des passants pour les malheureux enfants d'Espagne, ne pensaient certes pas que cette année, elles auraient à accomplir une nouvelle fois la même tâche. Mais hélas ! les souffrances et les privations qu'endurent ces innocents petits n'ont fait qu'augmenter depuis. Notre aide leur est, plus que jamais, nécessaire. C'est pourquoi, à la veille même de Noël, nous demanderons à tous les Chaux-de-Fonniers de penser à eux. Comme l'an dernier, nous leur offrirons une blanche bougie, symbole de fête ; qu'elle brille à l'arbre familial comme un signe de pitié et de sympathie pour les pauvres qui, à l'âge où l'on a droit à la tendresse et à la joie, sont si souvent seuls dans la vie, privés de tout et souffrant mille maux... Nous sommes sûres que dans votre bourse, déjà tant mise à contribution, nous le savons bien, vous trouverez encore quelques sous pour eux ! Et la bougie, sur votre sapin de Noël, apportera la lumière d'une bonne action ! L'année dernière, nous avons eu la joie d'envoyer aux enfants d'Espagne une fort belle provision de lait condensé. Cette année, nous espérons que l'envoi sera plus beau encore. Nous attendons avec confiance : Noël ouvre tous les cœurs, personne, ce jour-là, ne refusera sa pitié à de pauvres petites victimes innocentes !”⁷⁹⁰

La Section locloise du Comité suisse d'action pour les enfants d'Espagne avance pour sa part que “Noël est à la porte, avec toutes les joies qu'il procure à petits et grands, mais dans notre allégresse n'oublions pas ceux qui, pendant ces fêtes, souffrent de la faim et du froid.”⁷⁹¹ Sur un ton religieux, le comité ajoute qu' “un modeste don fait par tous ceux qui le peuvent procurerait tant de plaisir et apaiserait les souffrances qu'ont à supporter ces pauvres gosses, innocentes victimes de la guerre.”⁷⁹² Cette composante chrétienne s'explique par la présence de pasteurs parmi les membres du comité. Ils réclament diverses denrées : “lait condensé et en poudre, produits maltés, sucre, fromage en boîtes, boîtes de conserves, savon, ainsi que des vêtements chauds pour enfants de tout âge”.⁷⁹³ Le sort des enfants, considérés comme des victimes innocentes, illustre la crise humanitaire en Espagne et permet de susciter l'émotion. Alliés malgré leurs divergences d'opinion, les groupes de solidarité expliquent que : “Grâce aux efforts faits dans tout notre pays, la cantine suisse à Madrid, installée à fin octobre, peut remettre chaque jour des repas à 200 à 300 mères et enfants, parmi les plus nécessaires, et ceci sans distinction aucune de leur appartenance politique. Tâchons de contribuer à augmenter le nombre des bénéficiaires de cette action, par un petit sacrifice fait pour le Noël de ces déshérités.”⁷⁹⁴

⁷⁸⁹ Il faut que ce soit Noël aussi pour les enfants d'Espagne, *La Sentinelle*, n°298, 48ème année, 23 décembre 1937, p.5.

⁷⁹⁰ Pour le Noël des enfants d'Espagne, *La Sentinelle*, 23 décembre 1937, n°298, 48ème année, p.5.née, p.5.

⁷⁹¹ *Ibid.*

⁷⁹² *Ibid.*

⁷⁹³ *Ibid.*

⁷⁹⁴ *Ibid.*

Toutefois, bien qu'ils se réclament de la tradition humanitaire, les Amis de l'Espagne Républicaine restent profondément orientés à gauche. Dans *La Sentinelle*, ils annoncent n'avoir "jamais douté de la cause de la République espagnole", bien que profondément déçus "devant la faiblesse et la pusillanimité de certaines nations démocratiques".⁷⁹⁵ Ils éprouvent de "lourdes colères [...] devant la cynique audace des fascismes coalisés, devant la monstrueuse duperie de la non-intervention".⁷⁹⁶ L'émotion est vive lors des bombardements de Guernica : "de poignantes angoisses nous ont étreints en songeant à la population de Guernica, anéantie par l'aviation hitlérienne du "non-interventionniste" IIIème Reich".⁷⁹⁷ Face à cette situation, le quotidien socialiste et les Amis de l'Espagne Républicaine félicitent la "solidarité ouvrière [...] tangible, continue, souvent insuffisante sans doute, mais toujours efficace" en faveur de la "lutte sanglante de la République espagnole, libre contre la tyrannie d'une caste oligarchique et militaire et contre et les entreprises militaires de l'Internationale fasciste."⁷⁹⁸ La solidarité n'est de loin pas apolitique mais s'inscrit dans l'antifascisme chaud-fonnier dont les jalons sont posés par le Front antifasciste. Certains événements sont d'ailleurs réservés aux membres "de l'Union syndicale, des Amis de l'Espagne Républicaine et du Parti socialiste".⁷⁹⁹ Se servant des cercles d'éducation ouvrière chaud-fonniers, les conférences s'adressent généralement à "tous les démocrates sincères, tous ceux qui ont la foi en le triomphe de la liberté, tous ceux qui souffrent à la pensée d'une odieuse agression militaire, soutenue par toute l'Internationale fasciste", car c'est cette alliance qui "oblige un peuple à défendre les armes à la main la république qu'il s'est donnée."⁸⁰⁰

Ce sont aussi les invitations de personnalités qui permettent aux Amis de l'Espagne Républicaine d'accroître l'attention de la population sur la cause espagnole. En mai 1937, l'association et ses partenaires invitent "La Madrecita", soit "la petite mère", (de son vrai nom Sofie Blasco)⁸⁰¹ à venir prendre la parole dans la métropole horlogère.⁸⁰² "Ecrivaine" et "oratrice" elle se rend au Cercle ouvrier pour y faire "le récit de la vie tragique au front" et du "martyr espagnol".⁸⁰³ "Présente partout là où il y a des souffrances à soulager, des blessés à soigner, un appel à adresser à la conscience humaine, un secours à solliciter", l'association la présente comme le "symbole du courage,

⁷⁹⁵ Conférence des Amis de l'Espagne Républicaine, *La Sentinelle*, 15 septembre 1937, n°214, 48ème année, p.3

⁷⁹⁶ *Ibid.*

⁷⁹⁷ *Ibid.*

⁷⁹⁸ *Ibid.*

⁷⁹⁹ Séance cinématographique, *La Sentinelle*, 15 octobre 1937, n°239, 48ème année, p.3.

⁸⁰⁰ La Chaux-de-Fonds : Conférence des A.E.R, *La Sentinelle*, 14 avril 1937, n°85, 48ème année, p.4.

⁸⁰¹ Pour plus d'information sur La Madrecita, consulter le dictionnaire du Maitron : Pichavant, G. (2021). BLASCO Sofia. *Dictionnaire du Maitron*, en ligne : <https://maitron.fr/spip.php?article240223>, version du 15 mars 2022, consultée le 04 mai 2024.

⁸⁰² VCH-BVFSP, POP 81, Tract concernant la venue de la Madrecita au cercle ouvrier de la Chaux-de-Fonds, mai 1938.

⁸⁰³ *Ibid.*

de la vertu et de la confiance en soi”.⁸⁰⁴ Le prix d’entrée est éminemment symbolique : il s’agit d’un “morceau de savon, dont la pénurie se fait cruellement ressentir en Espagne”.⁸⁰⁵

Organisée par les Amis de l’Espagne Républicaine, les Femmes contre la guerre et les Femmes socialistes, cette conférence est particulièrement surveillée par les autorités⁸⁰⁶. La police ne veille pas uniquement au calme dans la ville, puisque, comme souligné précédemment, les manifestations publiques sont encore interdites. Les envois de matériel en Espagne demandent également à ce que les symboles de la Suisse n’apparaissent nulle part puisque cette dernière reste officiellement neutre. Un certain nombre de critères de la neutralité suisse se doivent d’être respectés. Tel est notamment le cas au moment de l’arrivée de *La Madrecita*, puisque les Chaux-de-Fonniers envoient trois ambulances acquises avec l’aide de la Centrale sanitaire suisse et qui proviennent de la Croix-Rouge. La police contrôle spécifiquement qu’aucun emblème distinctif de la Suisse n’apparaisse sur les véhicules. En réalité, cette démarche de contrôle est entreprise par les autorités cantonales en concertation avec les autorités fédérales⁸⁰⁷.

En supplément des conférences, l’association déploie des moyens culturels, à l’instar de projections de films et d’expositions de photographies. Le contenu de ces exhibitions, dont les thèmes sont divers, correspond particulièrement à la coalition d’associations et de partis. Il répond de la sorte à des objectifs politiques et permet d’invalider certaines rumeurs. En octobre 1937 par exemple, les Amis de l’Espagne Républicaine exposent une série de clichés du “front basque où l’on voit amicalement réunis miliciens et prêtres et où ceux-ci apportent librement à ceux-là leur soutien moral et l’appui et les consolations de leur religion.”⁸⁰⁸ A leur sens, cet affichage “contribue heureusement à ruiner la stupide légende de la République espagnole, persécutrice de la religion chrétienne”.⁸⁰⁹

Ces représentations culturelles de la guerre civile espagnole ne sont pas spécifiques aux associations de soutien. *La Sentinelle* elle-même y participe soit par le biais de photographies en première page, et bien sûr, par des chroniques réservées à cet effet qui paraissent dès le début du conflit.

⁸⁰⁴ *Ibid.*

⁸⁰⁵ *Ibid.*

⁸⁰⁶ AEN, 1POL-364/28, Rapport de police de l’agent [laissé blanc intentionnellement] concernant l’arrivée de la *Madrecita* à la Chaux-de-Fonds, 6 mai 1938.

⁸⁰⁷ AEN, 1POL-364/28, Lettre du Ministère public fédéral au département de police du canton de Neuchâtel, 2 mai 1938.

⁸⁰⁸ L’exposition des Amis de l’Espagne républicaine, *La Sentinelle*, 23 octobre 1937, n°246, 48ème année, p.3.

⁸⁰⁹ *Ibid.*

Une guerre populaire ?

La guerre d'Espagne : un conflit culturel et populaire ?

Une illustration marquante de la présentation culturelle du conflit exposée par *La Sentinelle* se trouve dans la chronique d'Albert Champdor, intitulée "Sur les routes de toutes les Espagnes".⁸¹⁰ Cette dernière ne paraît toutefois par de manière régulière mais elle accompagne un grand nombre de publications de *La Sentinelle*. Ces articles ne sont pas consacrés à la guerre en tant que telle, mais à la culture, aux villes et aux paysages espagnols. Les descriptions, rédigées en langage soutenu, présentent une composante très romantique, voire féérique. Cette caractéristique se marque particulièrement en comparaison des récits des combats, alors que l'un et l'autre paraissent dans les mêmes éditions du journal. Cependant, les chroniques de Champdor expliquent que la défense de l'Espagne n'est pas que politique mais culturelle. Ces récits soignés ont de surcroît un but éducatif puisqu'ils s'attachent à fournir des éléments historiques et sociaux sur le pays. La rhétorique employée n'oscille pas nécessairement entre le fascisme et l'antifascisme : elle s'attèle à peindre le portrait d'une Espagne riche en histoire et en nuances. Les villes de Barcelone et de Burgos en sont une illustration. Pour Champdor, la capitale catalane est devenue la "Carthage des temps modernes".⁸¹¹ Il en fait son histoire, à laquelle il mêle les volontés d'émancipation des Catalans qui expliquent la place qu'occupe la ville dans le conflit en cours⁸¹²:

"Cerveau d'une race qui sait vouloir, Barcelone grandit d'année en année. Elle se taille sans arrêt des avenues nouvelles, s'offre le luxe d'une monumentale cathédrale en ciment armé, crée des plages pour ses foules à cinquante kilomètres de la Rambla, où l'on se rend chaque dimanche par une magnifique route construite par Primo de Rivera, et qui n'est autre, améliorée, que celle que les légions d'Annibal empruntèrent pour marcher sur Rome. Carthage des temps modernes, Barcelone rivalise, par ses entrées et sorties de paquebots, avec les meilleurs ports de l'Italie mussolinienne. Elle n'est pas espagnole ; elle est catalane, il y a une nuance et je saisis cette occasion pour vous dire : ne confondez jamais un Espagnol avec un Catalan. Il y a entre eux de vieilles histoires de famille qui mettront bien un jour ou l'autre le feu aux poudres. Et je prédis que les temps sont proches où - nous verrons une Catalogne entièrement libre, qui se sera débarrassée de Madrid en un tour de main. La situation actuelle en Espagne précipitera vraisemblablement les événements. Si la Catalogne — deux

⁸¹⁰ Ces reportages d'Albert Champdor vont jusqu'au 26 octobre 1936. En tout, il rédige 22 chapitres à sa chronique. Il ne traite pas seulement des villes, mais aussi de bâtiments historiques tels que de la Mosquée de Cordoue. Voir par exemple Nos grands reportages : sur les routes de toutes les Espagnes par Alber Champdor, Chapitre XXII, La grande mosquée de Cordoue, *La Sentinelle*, 26 octobre 1936, n°247, 47ème année, p.2.

⁸¹¹ Nos grands reportages : sur les routes de toutes les Espagnes par Albert Champdor, Chapitre IX, Barcelone, Carthage des temps modernes, *La Sentinelle*, 17 août 1936, n°190, 47ème année, pp.1 et 2. Pour aller plus loin sur la thématique de la Catalogne, voir Godicheau, F. (2004). *La Guerre d'Espagne : République et révolution en Catalogne (1936-1939)*. Paris : Editions Odile Jacob. 459 p.

⁸¹² *Ibid.*, p.1.

millions d'habitants — a ressenti d'aussi soudaines joies lors de la proclamation de la République, c'est tout simplement parce que les Catalans espéraient bien tirer les plus beaux marrons du feu pour eux. Au moment de la révolution des Asturies, ils furent plus entreprenants et personne n'a oublié que, quoique l'affaire n'ayant pas eu de suite, elle fut néanmoins assez chaude pour inspirer de vives inquiétudes à Madrid. Mais je crois bien que cette fois, les Catalans se feront payer cher les services qu'ils rendent à la République devant Saragosse.”⁸¹³

La comparaison avec Carthage n'est pas anodine. Les références à Hannibal et aux guerres puniques donnent une image de Barcelone comme un lieu de résistance et comme ennemi juré à abattre pour Rome, alors sous le régime de Mussolini. Cependant, Champdor présente aussi la ville comme tiraillée entre divers courants politiques qui expliquent sa place de fief révolutionnaire. Les Catalans, qui, “après avoir salué les aubades de la naissance de la République”, ont, à son sens, été déçus de ne pas trouver l'indépendance qu'ils recherchaient dans cette dernière. Ils embrasseraient plutôt l'idée qu'une “révolution profonde et totale” est nécessaire pour que l'Espagne prenne la forme d'une “confédération de petits peuples, copiée sur le modèle de l'U.R.S.S.”⁸¹⁴ En comparant la Catalogne à l'Irlande, Champdor relate que la ville assiste “à l'étrange spectacle des nationalistes locaux paternisant avec les classes paysannes et ouvrières.”⁸¹⁵ La ville est selon lui “l'une des citadelles du syndicalisme”, où se regroupent tant des anarchistes et des républicains que des “illuminés qui rêvent qu'une société meilleure pourra un jour s'élever des ruines fumantes du monde bourgeois et capitaliste”.⁸¹⁶

Ces commentaires sur la société espagnole et plus spécifiquement son prolétariat permettent à Champdor de souligner de profondes césures culturelles et sociales entre les régions qui soutiennent la République et celles qui forment le camp des franquistes. Lors que Champdor décrit Burgos, il veut montrer combien sa population est différente de celle de l'Andalousie :

“Burgos est pauvre. Non point comme le sud, en Andalousie, où la misère de la classe ouvrière est effroyable, où les habitants de villages entiers se contentent d'olives de soleil et de chansons pour vivre. Ici, c'est une pauvreté empesée, rigide sur les principes, correcte avec Dieu. La plupart des citadins sont de petits bourgeois qui seraient assez fiers d'une république conservatrice avec laquelle ils verraient d'un bon oeil la soutane pactiser avec le sabre, et le porter au besoin. Burgos est une expression de l'âme espagnole. Il se dégage de la ville un mysticisme que ne peuvent point chasser les vents”⁸¹⁷.

⁸¹³ *Ibid.*, p.1.

⁸¹⁴ *Ibid.*

⁸¹⁵ *Ibid.*, p.2.

⁸¹⁶ *Ibid.*

⁸¹⁷ Nos grands reportages : sur les routes de toutes les Espagnes par Alber Champdor, Chapitre II, Burgos, *La Sentinelle*, 29 juillet 1936, n°174, 47ème année, p.1.

Ce vecteur culturel ne sert pas uniquement à donner une image romantique de l'Espagne. Pour *La Sentinelle*, c'est cette terre des possibles attaquée par les fascistes que les milices populaires défendent. En juillet 1936, *La Sentinelle*, dans son récit des événements de la guerre, annonce que la République espagnole appelle les "citoyens des provinces libérées, en vue de former des bataillons de volontaires pour soutenir les forces républicaines contre les fascistes".⁸¹⁸ Elle explique que cet appel au peuple espagnol trouve un écho retentissant, surtout en Catalogne où "jeunes et vieux s'inscrivent pour participer au corps expéditionnaire"⁸¹⁹. Comme nous l'avons mentionné précédemment, ces volontaires deviennent rapidement des "héros du peuple" par leurs faits d'armes. Progressivement, cette vision culturelle et politique de l'Espagne justifie l'engagement de volontaires étrangers. La question de ces combattants transparait dès lors dans ce cadre général, comprenant un traitement suivi de la guerre, une comparaison avec le contexte local, une solidarité avec le peuple espagnol et une démonstration culturelle. Ceci s'illustre à nouveau par l'intermédiaire des photographies que le journal joint à ses descriptifs des citoyens espagnols en armes. Ces clichés montrent ces derniers comme des citoyens en armes et non des militaires, qu'il s'agisse d'images du front ou des départs en camion des bases de l'armée⁸²⁰.

De plus, l'engagement des volontaires étrangers est largement salué par la population espagnole selon *La Sentinelle*. Lorsqu'ils sont "acclamés" par "une immense foule", le périodique souligne que "l'enthousiasme des volontaires prouve que les ressources du Front populaire sont inépuisables", alors que "l'Italie livre des avions aux rebelles".⁸²¹ A ce sujet, *La Sentinelle* dénonce particulièrement les pressions mises par le Reich allemand afin de "prendre des mesures pour empêcher le départ de combattants volontaires"⁸²². Alors que les Etats occidentaux prônent la non-intervention, le périodique compare cette prise de positions aux décisions politiques de l'Italie et de l'Allemagne, et des corps étrangers tels que les Irlandais dont "2000 volontaires fascistes" partent "combattre aux côtés des traîtres "nationalistes".⁸²³ Alors que les dictatures envoient en Espagne hommes, munitions et argent, les démocraties en arrivent à interdire même la collaboration morale".⁸²⁴ *La Sentinelle* ne manque toutefois pas de glorifier les milices républicaines qui pallient leur manque d'hommes et de matériel par des tactiques contrant les avancées franquistes.⁸²⁵

⁸¹⁸ Aux armes citoyens..., *La Sentinelle*, 23 juillet 1936, n° 169, 47ème année, p.4.

⁸¹⁹ Dix milles Catalans marchent sur Saragosse, *La Sentinelle*, 25 juillet 1936, n°171, 47ème année, p.4.

⁸²⁰ Épisodes de la guerre civile, *La Sentinelle*, 20 août 1936, n°193, 47ème année, p.1.

⁸²¹ Deux cents Espagnols de l'Oranie et du Riff s'enrôlent pour la défense de la République, *La Sentinelle*, 07 septembre 1936, n°208, 47ème année, p.5.

⁸²² Les événements d'Espagne et le Troisième Reich, *La Sentinelle*, 19 août 1936, n°192, 47ème année, p.5.

⁸²³ Ouvrons les yeux à la clarté qui vient : les événements ne doivent pas surprendre le monde, *La Sentinelle*, 22 septembre 1936, n°220, 47ème année, p.1.

⁸²⁴ *Ibid.*

⁸²⁵ La supériorité des forces de la République est toujours plus manifeste, *La Sentinelle*, 25 novembre 1936, n°275, 47ème année, p.4.

Si les gouvernements rassemblés dans le comité de non-intervention s'inquiètent des départs pour l'Espagne, *La Sentinelle* est, quant à elle, alarmiste sur le contexte suisse. Le quotidien enquête au sujet des pénétrations allemandes, qu'il nomme⁸²⁶ parfois "la guerre secrète des nazis en Suisse". Celle-ci se ferait par des "sourdes menées par la Gestapo". Certains de ces articles paraissent côte à côte dans le journal avec le suivi militaire de l'Espagne, qui relate l' "échec complet de la deuxième grande offensive fasciste sur Madrid."

Le rôle des Brigades internationales, pour *La Sentinelle*, est nécessaire à la réussite de la lutte antifasciste en Espagne. Pendant les combats autour de Madrid, leur héroïsme et celui "du prolétariat madrilène" qui s'incarne dans le "no pasaran" (ils ne passeront pas) qui se transforme ensuite en "nosotros pasaremos" (c'est nous qui passerons).⁸²⁷ Le caractère international et interpartisan de la guerre d'Espagne est d'autant plus affiché que, saluant le courage des actions de la Colonne anarchiste Durruti, *La Sentinelle* explique que "les chefs factieux" doivent "faire appel une fois de plus à de nouveaux renforts étrangers" alors que la "résistance" s'organise "méthodiquement" face aux rangs ennemis faits de "Maures" et de "légionnaires".⁸²⁸ Le journal affiche ensuite encore une fois son soutien aux Brigades à l'occasion du 1er mai 1937 :

"Camarades des Brigades Internationales ! Vous qui, aux côtés des combattants espagnols, traduisez en actes héroïques les enseignements de solidarité du socialisme international - recevez nos remerciements et l'assurance que la classe ouvrière internationale à l'avant-garde de laquelle vous vous êtes placés saura se montrer digne de votre magnifique exemple."⁸²⁹

Dans ce cadre, *La Sentinelle* souligne spécifiquement "le caractère international de la lutte engagée entre la démocratie et le fascisme", menant à "l'internationalisation de notre destin".⁸³⁰ Une dimension sacrificielle, voire de martyr, ressort à nouveau des récits des combats auxquels les Brigades participent, laissant parfois 80% de leurs effectifs sur le champ de bataille⁸³¹, quand bien même "l'armée du peuple" connaît des succès considérables. La prise d'importance de la guerre d'Espagne sur la scène internationale amène aussi le quotidien socialiste à se questionner sur les probabilités d'une guerre totale en 1938⁸³², envisagée comme "une guerre civile générale, mettant aux prises dans une lutte à mort, les idéologies opposées du socialisme et du fascisme" par le socialiste

⁸²⁶ Sourdes menées de la Gestapo en Suisse, *La Sentinelle*, 03 décembre 1936, n° 282, 47^{ème} année, p.4.

⁸²⁷ A Madrid, trois mois d'héroïsme, *La Sentinelle*, 22 février 1937, n°44, 48^{ème} année, p.2.

⁸²⁸ *Ibid.*

⁸²⁹ Appel de l'Internationale ouvrière socialiste pour le 1er Mai 1937 : Aux travailleurs de tous les pays, *La Sentinelle*, 30 avril 1937, n°99, 48^{ème} année, p.3.

⁸³⁰ *Ibid.*

⁸³¹ Les succès de l'armée du peuple, *La Sentinelle*, 4 juin 1937, n°126, 48^{ème} année, p.8.

⁸³² Y aura t-il la guerre en 1938 ? par Emile Vandervelde, *La Sentinelle*, 17 janvier 1938, n°13, 49^{ème} année, p.1.

belge Emile Vandervelde. A son sens, le destin du continent est entre les mains “de l’attitude des puissances qui se réclament de la démocratie [...] vis-à-vis du chantage agressif et provocateur que les dictateurs bellicistes croient pouvoir, impunément et indéfiniment, exercer.”⁸³³ Les Brigades internationales s’inscrivent ainsi dans un répertoire reposant à la fois sur les aspects militaires, de la solidarité face au fascisme et des critiques des politiques de non-intervention⁸³⁴.

A partir de septembre 1938, le quotidien annonce la démobilisation des unités internationales. *La Sentinelle* revient à l’échelle suisse en faisant le récit du retour des volontaires. Durant toute la guerre, ce ne sont généralement que les arrestations aux frontières des volontaires qui transitent par la Confédération pour se rendre en Espagne étaient relatées.⁸³⁵ Ce n’est qu’à leur retour que *La Sentinelle* s’engage dans leur défense, comme nous le verrons concernant les projets d’amnistie.

La position communiste

Le mode d’action des communistes est quelque peu différent. Tout d’abord, le parti n’est plus autorisé à prendre part ni à la vie institutionnelle ni aux manifestations dès son interdiction en 1937. Son activité clandestine persiste toutefois, comme nous l’avons notamment relevé au sujet du départ de Camille Comtesse par le Locle en 1938. Si le parti est défait, ses membres rejoignent le PS alors que d’autres militent dans des associations, telles que les Amis de l’Espagne Républicaine ou les Amis de l’U.R.S.S. Par ce biais, ils parviennent à distribuer divers journaux, revues, brochures et pamphlets concernant l’Espagne et l’engagement de volontaires. Ces documents se retrouvent aussi dans la bibliothèque du cercle ouvrier. Ils ne sont pas nécessairement rédigés et édités à la Chaux-de-Fonds ou à Neuchâtel, mais proviennent également des anciens réseaux suisses et étrangers du parti. Leur contenu est cependant bien plus explicite que celui de *La Sentinelle*. Les revues distribuées par les communistes présentent la situation dramatique qui se joue en Espagne aux plans idéologique, humanitaire et militaire. Sur ce dernier point, elles saluent l’héroïsme des combattants espagnols et étrangers. Nous y retrouvons aussi une dimension sacrificielle. Quant bien même tous les échelons militaires sont “décimés” - soldats, sous-officiers et officiers - les combattants ne craignent pas la mort pour l’accomplissement de leur mission. A cette fin, ces brochures emploient des procédés narratifs permettant au lecteur de partager une certaine empathie pour les soldats de la démocratie. Souhaitant s’adresser à tout public, le vocabulaire employé est bien plus simple et commun que celui que nous avons relevé dans les articles de Champdor. Lors des combats entourant l’université de

⁸³³ *Ibid.*

⁸³⁴ Un grand discours de Vandervelde : l’Espagne républicaine vaincra, *La Sentinelle*, 03 mars 1938, n°51, 49ème année, pp.1-2.

⁸³⁵ Retour d’Espagne, *La Sentinelle*, 1er octobre 1937, n°227, 48ème année, p.2

Madrid, une revue du Centre d'Action et de Propagande antifasciste présente le parcours d'un jeune asturien :

“Vidal - jeune mineur asturien - dispose d'une compagnie de jeunes communistes et d'une compagnie d'Asturians. Des gars qui ont du coeur au ventre. L'attaque se déroule, malgré les camarades qui tombent fauchés par le feu d'enfer des troupes du Terrio. Créneaux et barricades défendant le rez-de-chaussée de l'hôpital transformé en forteresse, sont pulvérisés à la grenade par les Asturiens, experts en l'art de faire sauter tous les obstacles. Le Tertio grimpe aux étages supérieurs afin de pouvoir, tout à l'aise, faire pleuvoir des bombes sur les miliciens, maîtres maintenant du rez-de-chaussée [...] on se bat dans les escaliers, on se poursuit dans les corridors, on meurt à tous les étages... Les officiers de milices, partis à la tête de leurs troupes, en même temps que Vidal, ont été décimés. Le dernier, le commandant Oliveda, tombe, grièvement blessé dans les bras de Vidal, qui se trouve maintenant seul pour diriger l'attaque. [...] Maison de fous, situation atroce, dont le fascisme international aura à répondre quand s'écrira l'Histoire de la Libération espagnole. [...] Maintenant le drapeau républicain flotte sur le faite de l'édifice. [...] La victoire fut chèrement payée. D'une des compagnies de Vidal ne reste plus que 17 hommes valides. Mais ils ont tenu la parole qu'ils avaient donnée au peuple : “No pasaran, pasaremos !”.”⁸³⁶

Les miliciens et les volontaires étrangers de l'armée républicaine ne sont pas l'unique sujet des récits de la brochure. L'intervention de l'Italie et du III^{ème} Reich fait l'objet d'une réflexion sur ses conséquences sur la population civile de ces deux États. Alors que les combattants étrangers sont présentés comme des volontaires animés par le devoir de faire barrage au fascisme, l'enrôlement des jeunes Allemands ne tient qu'à “la solde qui leur est promise et l'argent de poche qui leur est remis en quantité appréciable tout de suite après l'inscription, ce qui leur permet de passer quelques jours agréables avant leur départ.”⁸³⁷ La brochure souligne que, partout dans le Reich, les “mères allemandes [...] pleurent leurs fils tombés en Espagne”.⁸³⁸ A Munich, qui est “le centre de la concentration”, la situation s'avère dramatique parce que la ville est “assez déprimée” car “chaque lettre annonçant la mort d'un soldat allemand fait une impression considérable, la nouvelle se répandant comme une traînée de poudre dans la ville et les localités des environs. Le gouvernement cherche à calmer les familles des victimes en leur promettant le versement d'une somme de 10.000 marks.”⁸³⁹ A Dusseldorf, “la plus grande partie des ouvriers industriels” sont “soumis à une surveillance telle qu'il ne leur est pas possible de se mettre à l'écoute la nuit, à l'heure où les postes étrangers émettent les nouvelles d'Espagne”.⁸⁴⁰ Ainsi, “un système d'écouteurs clandestins s'est organisé, par les soins desquels les nouvelles circulent parmi les amis et les connaissances des

⁸³⁶ VCH-BVFSP, POP 81, Leur héroïsme : Ciudad Universitaria, on se bat à tous les étages, Non le fascisme ne passera pas, journal édité par le Centre d'Action et de Propagande Antifascistes, 1937.

⁸³⁷ *Ibid.*, p.3.

⁸³⁸ *Ibid.*

⁸³⁹ *Ibid.*

⁸⁴⁰ *Ibid.*

“volontaires” allemands”, alors que le parti national-socialiste justifie “la mort des recrues dirigées sur l’Espagne” en “accident mortel au cours des manœuvres”.⁸⁴¹ Contre ce régime, l’article indique que “la résistance croît et le secret dans lequel s’opère maintenant les recrutements et avec lequel sont traités les cas de morts, n’ont fait qu’exciter encore plus l’opinion publique”.⁸⁴²

Le vocabulaire employé dans ces revues pour les Etats fascistes et les soldats allemand ou italiens diverge fortement des termes utilisés pour les combattants de la paix, issus du peuple et de la milice. Dans cette perspective, les Brigades internationales et les milices espagnoles sont présentées comme l’armée du peuple, qui compte dans ses rangs des antifascistes de tous les pays européens. Ce cadrage n’est pas innocent : s’il est admis que ce sont des brochures de propagande, présentant notamment “la victoire de Guadalajara” comme la “bataille de la Marne de la classe ouvrière”, ce numéro spécial est illustré de photographies.⁸⁴³ Montrant d’une part, les combattants en Espagne et d’autre part, des enfants et des mères espagnoles dans des décombres survolée par l’aviation allemande, ces images s’accompagnent de slogans tels que “que fais-tu pour empêcher cela ?”.⁸⁴⁴

La large diffusion de ces brochures, disponibles au cercle ouvrier⁸⁴⁵, tranche quelque peu avec la dimension clandestine du parti. Il s’agit de souligner un état de fait particulier quant à la position du Parti communiste. Si l’organisation en tant que telle est réduite à la clandestinité, le cas des volontaires n’est pas toujours caché. La segmentation des domaines légaux et illégaux est plus floue qu’il n’y paraît. Le carnet de cotisations de Jules Humbert-Droz en est la preuve. Il est composé de timbres émis par le parti dans des cantons où il est encore autorisé, à l’effigie précisément de volontaires suisses.⁸⁴⁶

Jules Humbert-Droz, alors conseiller national, est lui-même soupçonné de promouvoir les engagements en Espagne. C’est précisément pour la distribution de certaines brochures de propagande qu’il est arrêté par les autorités en avril 1938.⁸⁴⁷ Ses documents sont confisqués et analysés par la police afin de statuer ou non sur leur caractère illicite, au sens où ils favoriseraient le recrutement de volontaires. Toutefois, le Département fédéral de justice et police demande explicitement au Conseil fédéral de statuer en la matière, car Humbert-Droz n’est pas seulement une personnalité politique, mais un député. La cause repose sur une brochure intitulée “Werbezentrale für Spanien ?” soit, en

⁸⁴¹ *Ibid.*

⁸⁴² *Ibid.*

⁸⁴³ *Ibid.*, p.5.

⁸⁴⁴ *Ibid.*, p.9.

⁸⁴⁵ Voir l’inventaire du fonds du Cercle ouvrier, VCH-BVFSP CO, Fonds Cercle ouvrier, 1838-1968.

⁸⁴⁶ VCH-BVFSP, JHD, 0.1994, Carnet de membre du Parti communiste, 1938.

⁸⁴⁷ DODIS Oscar Gauye (ed.) (1994). Diplomatic Documents of Switzerland, vol. 12, doc. 290. Demande du Département de justice et police adressée au Conseil Fédéral, 4 mai 1938. En ligne : dodis.ch/46550.

français, “Au service de l'étranger” qui est éditée par le Parti communiste suisse à Zurich. Son contenu se penche spécifiquement sur le rôle que certains officiers de l'armée suisse joueraient par leurs fonctions d'observateurs militaires dans les rangs de Franco. En outre, les autorités fédérales, et en particulier l'exécutif, sont soupçonnées par le PC de “mettre en danger la neutralité et la sécurité de la Suisse dans l'intérêt de l'étranger”. Giuseppe Motta est personnellement visé par ces accusations, et les communistes demandent à ce qu'il soit chassé du pouvoir politique. De surcroît, le PC remet en question l'impartialité de la justice militaire, parce qu'il considère que les jugements qu'elle rend sont orientés politiquement. Ceci se décline notamment en slogans tels que “A bas la justice militaire, cet organe de la réaction.” Enfin, le Ministère public, pour sa part, est soupçonné de participer à l'obstruction de la justice en ayant “soustrait des documents aux dossiers d'enquête de la police judiciaire ou d'avoir dissimulé de faux documents.”

En ce qui concerne l'armée suisse, les événements d'Espagne se lient au contexte partisan et politique. Les communistes, qui accusent l'armée de sympathiser avec Franco, soulignent que “le colonel-divisionnaire Constam n'a pas eu besoin de se rendre dans l'Espagne nationaliste pour apprendre à “mitrailler et assassiner la population civile”, car “les officiers fascistes suisses ont prouvé le 9 novembre 1932 à Genève qu'ils pouvaient se mesurer aux officiers franquistes et passer l'examen avec honneur”.” Les relations diplomatiques de la Suisse avec le Reich attestent elles aussi de cette proximité. Le PC relève que l'ambassadeur allemand alors en poste à Berne aurait “pris une part active - en tant qu'ancien consul général à Barcelone - aux préparatifs de l'insurrection en Espagne”. En rappelant que l'Espagne n'est autre que le terrain des “crimes d'Hitler et de Mussolini”, la brochure soutient fortement les Brigades internationales et “invite le peuple” à les rejoindre et à faire de même.

Pour le Ministère public, ces brochures de propagande constituent de graves infractions aux arrêtés fédéraux et cantonaux portant sur l'interdiction des organisations communistes et subversives de même que ceux concernant l'interdiction de participation aux hostilités en Espagne. Lorsque le Ministère public saisit les documents de Jules Humbert-Droz, celui-ci menace de porter plainte. Le Ministère public se justifie donc devant le Conseil fédéral en expliquant notamment se baser sur les articles de loi qui l'autorisent “contre les menées communistes [...] de mettre sous séquestre, entre autres, les imprimés communistes publiés en Suisse qui menacent la sécurité intérieure ou extérieure du pays ou la tranquillité et l'ordre public”. Il cite également les arrêtés “concernant les excès de la presse” qui permettent “la confiscation des imprimés susceptibles de compromettre les bonnes relations de la Suisse avec des Etats étrangers”. Il avance alors que le Conseil fédéral “doit décider de la confiscation” et de son caractère légitime. Le Ministère public argumente non seulement qu' “il s'agit d'une publication publicitaire communiste”, mais que celle-ci est diffamatoire puisqu'elle

désigne le “Conseil fédéral comme ennemi du peuple suisse”. Il avance que “ l'affirmation selon laquelle lui ou M. le conseiller fédéral Motta mettent en danger la neutralité et la sécurité du pays, les attaques démesurées contre la justice militaire et les chefs de l'armée, l'affirmation calomnieuse selon laquelle le Ministère public de la Confédération et ses organes de police dissimulent ou détournent des dossiers” ont en réalité pour objectif “de rendre ces autorités et ces personnes haïes du peuple et de saper la confiance qui leur est accordée”.

En résumé, ces propos démontrent que “la publication communiste” est “susceptible de menacer la sécurité intérieure du pays ou la tranquillité et l'ordre publics.” Plus encore, ce type de brochure risquerait, au niveau international, de “compromettre les bonnes relations avec les autres Etats et, par conséquent, la sécurité extérieure du pays” par “l'attaque contre des chefs de gouvernements étrangers” ainsi que par “la suspicion à l'égard d'un représentant diplomatique”. Enfin, le Ministère public considère que la brochure enfreint “l'interdiction de participer aux hostilités en Espagne” puisqu'elle constitue une “incitation” qui “doit être considérée comme une invitation à soutenir la lutte des Brigades internationales”. Ceci s'avère à son sens contraire à l'opinion publique :

“A l'heure où le peuple tout entier se déclare attaché au maintien de la neutralité, rassemble ses forces pour affirmer son indépendance et consent à de grands sacrifices, de tels agissements, qui mettent en péril la sécurité du pays et la tranquillité et l'ordre publics, ne peuvent être tolérés et le Conseil fédéral a le devoir constitutionnel de les empêcher.”

Si ces discussions interviennent en mai 1938, ce n'est pas la première fois que les autorités sont amenées à statuer sur des documents qui feraient l'apologie des Brigades internationales. Notons qu'à cette période, Le Secours rouge est déjà proscrit, et certaines publications aussi.⁸⁴⁸ Néanmoins, les accusations, portées par Humbert-Droz à l'encontre du corps des officiers de l'armée, demandent quelques éclaircissements tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal.

En avril 1937, le Conseil fédéral décide d'envoyer le Colonel EMG Herbert Constam en Espagne⁸⁴⁹. Son périple passe par l'Italie, soit Gênes, Naples et Gibraltar. Le motif de son voyage est d'agir en qualité d'observateur militaire afin de comprendre les rôles relativement nouveaux que jouent l'aviation et les blindés dans l'armée de Franco. En réalité, cet objectif est surtout celui de “tirer des leçons” de ce qui se déroule en Espagne alors que la Confédération compte se munir d'une aviation à partir de 1936. Constam n'est pas le premier officier à s'y rendre, ni le dernier. Sa mission

⁸⁴⁸ Studer, B. (1994). *La presse sous surveillance*, *op. cit.*, pp.176-177.

⁸⁴⁹ Nous nous basons ici sur l'article d'Antoine Fleury sur les observateurs militaires en Espagne. : Fleury, A. (1938). Enseignement de la Guerre civile espagnole selon les observateurs militaires suisses. *Actes du Symposium 1983*. Lausanne : Centre d'histoire et de prospective militaires, pp. 61-78.

ne se déroule toutefois pas comme prévu, du fait des réticences non pas de l'armée franquiste, mais des généraux allemands soutenant la rébellion. Pouvant se rendre sur le front avec des journalistes, Constam observe les rôles décisifs de la DCA, de l'aviation, de la logistique et du matériel de guerre. D'une manière générale, tous les officiers professionnels qui participent à ces missions s'avèrent impressionnés par la puissance de frappe de l'armée franquiste soutenue par le Reich. La particularité du voyage de Constam est aussi qu'il est accompagné d'un Capitaine neuchâtelois, Pierre Godet. L'un et l'autre tirent un certain nombre de conclusions à mettre en pratique dans les troupes suisses, tels que les entraînements aux tirs individuels comme le font les marocains, l'utilisation de grenades percutantes, le combat rapproché, l'utilisation de pistolets-mitrailleurs.

Godet n'est pas le seul militaire neuchâtelois à se rendre en Espagne. A titre privé, Eddy Bauer visite à deux reprises les troupes de Franco. Il fait part de son expérience au sein de divers articles publiés dans la *Revue militaire suisse*⁸⁵⁰, de même que dans un ouvrage intitulé "Rouge et or, Chroniques de la "Reconquête" espagnole (1937-1938)". Sous prétexte d'histoire militaire, Eddy Bauer fait en réalité l'apologie des troupes franquistes, en termes de tactiques, d'idéologies ou de stratégies. Ces "sympathies [...] de nombreux Suisses acquis à la cause nationaliste"⁸⁵¹, qui facilitent notamment l'envoi et l'observation d'officiers sur le terrain, se retrouvent parfois dans leurs propos. Le Colonel-divisionnaire Diesbach, envoyé comme observateur lui aussi, souligne que "c'est surtout ce champ de bataille qui m'attirait, où deux points de vue inconciliables - le bolchévisme et la civilisation chrétienne - s'affrontent".⁸⁵² C'est donc une lecture d'ordre religieux, idéologique et civilisationnel qui attire certains officiers en Espagne.

Si une partie non négligeable des cadres de l'armée est acquise à la cause franquiste, il est nécessaire de nuancer cet état de fait en relevant que l'armée elle-même connaît des conflits politiques au sein de sa hiérarchie. L'étude de certains cas particuliers le prouve. Nous pouvons citer celui d'un officier neuchâtelois⁸⁵³, expulsé de la ville de Bienne pour y avoir présidé des groupements fascistes et pour avoir arboré le béret basque. Lorsqu'il se retrouve dans une situation financière difficile, il demande à devenir militaire professionnel. Le commandement accepte, après s'être renseigné sur ses opinions politiques et sur son casier judiciaire auprès de la police neuchâteloise. Toutefois, des conflits éclatent bientôt entre cet officier et son supérieur qui menace de lui arracher ses galons en

⁸⁵⁰ Les articles d'Eddy Bauer sont d'ailleurs disponibles en ligne. Voir Bauer E. (1937). Impressions et expériences de la guerre d'Espagne. *Revue militaire suisse*, n°10, 82ème édition, pp.497-512. <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=rms-001%3A1937%3A82%3A%3A512&referrer=search#512>
Nous nous basons cependant ici sur le texte d'Antoine Fleury.

⁸⁵¹ *Ibid.*, p.66.

⁸⁵² *Ibid.*, p.68.

⁸⁵³ Nous nous basons ici sur des documents soumis à des prescriptions d'autorisation et d'anonymisation, en particulier : AEN, MIL1330/15, Correspondances entre le Département militaire du canton de Neuchâtel et l'Armée suisse entre 1934 et 1940.

accusant celui-ci qu'il "vendrait sa patrie pour 1000 francs" et que ses demandes de placement au service volontaire ne servent qu'à "vivre au crochet de la Confédération".⁸⁵⁴ Il s'ajoute à cela que, si le Parti communiste est interdit depuis 1937, les organisations d'extrême-droite sont elles aussi particulièrement surveillées et ne sont plus autorisées à des manifestations dans l'espace public. Cependant, l'Union nationale rend plusieurs hommages à Eugène Bourquin en se rendant sur sa tombe à la Chaux-de-Fonds. La police en fournit des comptes-rendus détaillés et garde spécifiquement Georges Oltramare à l'œil, voire lui refuse l'accès au territoire cantonal. Ainsi, les groupements fascistes locaux sont également condamnés à une forme de clandestinité, et ne se retrouvent que dans des lieux privés, dont les autorités politiques et policières ont connaissance aussi et qu'elles surveillent de près.

Si des militaires suisses se rendent en Espagne, certains cadres du parti communiste font de même. En réalité, quelques mois après son arrestation pour la distribution de brochures, Humbert-Droz s'y rend en juillet et août 1938. Le but de son voyage est de négocier avec André Marty le rapatriement des volontaires suisses des Brigades internationales. Un accord est conclu le 1er août 1938 entre les deux hommes.⁸⁵⁵ Humbert-Droz agit alors en tant que représentant du Comité communiste du Parti suisse. Trois points spécifiques sont discutés. Le premier porte sur le rapatriement de volontaires blessés, inaptes ou découragés. Ce sont notamment huit grands blessés ou tuberculeux dont le retour doit advenir dans les mois à venir par l'intermédiaire des "organismes intéressés" et huit autres "inaptes ou auxiliaires" dont le retour doit être "immédiat".⁸⁵⁶ Nous retrouvons dans cette deuxième liste le volontaire Hans Hutter, qui séjourne à la Chaux-de-Fonds à son retour. Trois noms sont encore discutés. D'abord, Otto Brunner, qui est l'un des commandants de bataillon, s'avère être dans une position délicate. Il est relevé qu'il "boit, glisse à l'immoralité" et qu'il serait responsable de différents incidents.⁸⁵⁷ Dès lors, le "P.C. Suisse doit être prévenu" dès son retour en Suisse, qui devrait se produire rapidement "s'il n'y a pas de place pour lui au front".⁸⁵⁸ Ensuite, deux cadres du PC suisse attirent l'attention de Marty et d'Humbert-Droz. Le premier est Wagner, dont ils relèvent qu'il faut "examiner de très près son attitude", car "complètement décomposé", il est soupçonné de chercher "à fuir à l'étranger".⁸⁵⁹ Le second, Frey, qui est un fonctionnaire du PCS, "doit être envoyé directement au front où il n'a jamais été", alors qu'il est

⁸⁵⁴ *Ibid.*

⁸⁵⁵ RGASPI.545.6.1477., Accord sur les volontaires suisses entre André Marty et Jules Humbert-Droz, 1er août 1938. Ce document est également cité par Studer, B. (1994). La Suisse comme lieu de passage, *op. cit.*, p.501.

⁸⁵⁶ *Ibid.*, p.1.

⁸⁵⁷ *Ibid.*

⁸⁵⁸ *Ibid.*

⁸⁵⁹ *Ibid.*

employé dans le “Centre administratif” des Brigades internationales.⁸⁶⁰ Ce point est une “demande spéciale du camarade J.H.D”, de même que la possibilité de “choisir sa brigade”.⁸⁶¹

Les deux points suivants du documents concernent le regroupement des suisses dans des brigades communes ainsi que l’“évacuation des Suisses inaptes”.⁸⁶² L’accord démontre qu’Humbert-Droz est inquiet du retour des Suisses alors que le PCS est dans une situation difficile :

“L’évacuation des volontaires suisses blessés, malades, invalides ou inaptes, doit faire l’objet d’une attention spéciale car chacun d’entre eux à son retour passe devant le Tribunal militaire en Suisse. Les éléments démoralisés peuvent faire devant le Tribunal militaire des déclarations permettant au Gouvernement réactionnaire de trouver de nouvelles armes contre le P.C.. En conséquence, tous les évacués seront dirigés sur Paris où un représentant du P.C.S procède à leur tri et prépare leur rapatriement.”⁸⁶³

L’accord se termine par les modalités d’évaluation des volontaires soit à “l’établissement des caractéristiques des évacués en désignant ceux qui peuvent être évacués directement sur la Suisse, contact direct avec les évacués, relever le moral, etc...”⁸⁶⁴ Le retour des volontaires est ainsi planifié.

⁸⁶⁰ *Ibid.*

⁸⁶¹ *Ibid.*

⁸⁶² *Ibid.*, p.2.

⁸⁶³ *Ibid.*

⁸⁶⁴ *Ibid.*

Chapitre 3 – L’expérience internationale, le retour ou le non-retour

Ceux qui ne reviennent pas

Ceux qui sont morts

Après avoir examiné les structures partisans et associatives du canton de Neuchâtel, il s’agit de nous consacrer aux retours des volontaires et à l’expérience que constitue leur participation à la guerre d’Espagne pour eux et pour les partis. Ces différents éléments demandent une attention particulière, étant donné que l’historiographie atteste d’un état de fait : les volontaires romands sont généralement moins sévèrement punis que les suisses-alsaciens et les tessinois.

Les retours et les procès se déroulent en majeure partie entre 1937 et 1939. Les arrivées en Suisse se scindent ainsi en deux phases distinctes. Entre 1937 et 1938, les volontaires reviennent généralement d’eux-mêmes. Le voyage leur demande une certaine préparation : d’une part, ils doivent recevoir un acte écrit des Brigades internationales attestant de leur licenciement ; d’autre part, certains sollicitent le consulat afin d’obtenir un passeport et les laissez-passer nécessaires à la traversée de la France. A partir de l’automne 1938, les volontaires sont rapatriés de manière groupée par la Confédération et la Croix-Rouge à la suite de la démobilisation des Brigades internationales. L’état de santé des volontaires est un problème pour ces institutions, car, entre 1938 et 1939, ils sont détenus dans des camps de concentration en France, où ils sont particulièrement mal nourris et maltraités.

Quelle que soit la façon dont ces retours s’organisent, les volontaires s’exposent à des charges pénales en Suisse. Éditées par la justice militaire, les sanctions juridiques s’appuient sur les arrêtés d’août 1936 ainsi que sur “l’atteinte à la puissance défensive du pays”. La gravité des condamnations varie toutefois entre les volontaires, car plusieurs éléments peuvent être retenus comme circonstances atténuantes. Elles sont souvent relatives à l’enfance des accusés, à leurs conditions difficiles et à leurs volontés de repentir. De plus, les enquêtes de police et les procès offrent aux volontaires une tribune pour faire part de leur expérience en Espagne et la façon généralement négative avec laquelle ils l’appréhendent semble aussi exercer une influence sur l’issue du jugement.

Les récits des volontaires demandent toutefois à être examinés avec prudence car le Parti communiste craint que leurs propos ne lui nuisent alors que son existence même est menacée. Certains volontaires ont donc été dirigés vers Paris afin d’être préparés à répondre lors de leurs interrogatoires et de leurs procès, et ceci avant même l’accord adopté en août 1938 par Humbert-Droz et Marty. Ceci n’empêche pas certains volontaires de donner des renseignements sur le Parti communiste lors de

leurs auditions. Cela dépend de la manière dont ils sont revenus de même que celle dont ils sont partis. Il est parfois reproché aux recruteurs et aux passeurs d'avoir fait des promesses qu'ils n'ont pas tenues, ou même qu'ils ont contraint les volontaires à s'engager.

Comme le Parti communiste a été interdit en 1937, le PSN se charge de la défendre les volontaires. Il soutient publiquement les mesures d'amnistie à leur égard et prend la tête de la campagne politique qui les concerne, et parfois un avocat aux accusés. La cause des volontaires fait en réalité l'objet d'un consensus dans la gauche neuchâteloise.

Cependant, tous les volontaires ne reviennent pas. Certains meurent sur le champ de bataille et quelques-uns restent à l'étranger plusieurs années après le conflit. Le cas des premiers demande une certaine attention car l'annonce de leur décès peine à se transmettre, ce qui complique les enquêtes de la justice militaire. Quant aux seconds, différentes raisons les tiennent éloignés de la frontière, qui peuvent être judiciaires ou familiales. Rappelons que tous les volontaires ne sont pas partis de Suisse, mais aussi depuis la France.

Engagés dans les Brigades internationales, les volontaires connaissent le champ de bataille et participent aux opérations militaires majeures, comme la bataille de Teruel. Lors d'un décès, les Brigades internationales, dont le fonctionnement de l'Etat-major est relativement traditionnel, émettent des certificats qu'elles transmettent aux familles en Suisse. Ces annonces parviennent même parfois à la presse partisane, telle que *La Sentinelle*. Il arrive cependant que ces certificats ne parviennent jamais en Suisse. Ceci s'explique notamment par la difficulté à retrouver les corps dans le chaos des batailles. La teneur de ces événements se lie aussi aux difficultés de l'organisation interne des Brigades internationales. Les démarches de la justice militaire en Suisse sont ainsi bien plus compliquées.

Ce cas de figure se présente lors du décès d'Eugène Calame-Longjean. Né en 1913, Calame est un manœuvre originaire du Locle et domicilié à la Chaux-de-Fonds. Il part vraisemblablement en automne 1936 pour l'Espagne, où il trouve la mort durant l'hiver. Les routes qu'il emprunte pour s'y rendre ne sont jamais claires. Nous pouvons en revanche relever, que le moment de son départ correspond à celui du fonctionnement de la filière de Frutiger au Locle. Les autorités militaires n'apprennent son départ qu'en avril 1937. En recevant un ordre de marche au nom de son fils pour un cours de répétition, Marie-Louise Bugnon, la mère de Calame, contacte l'armée pour l'informer de sa mort présumée en Espagne qui se serait produite vers "le Nouvel An". Le Chef de Section de la Chaux-de-Fonds explique⁸⁶⁵ au Département militaire cantonal que "la mère de Calame [...]"

⁸⁶⁵ AFS, E5330-01#1000/894#18157*, Lettre du chef de section de la Chaux-de-Fonds au sujet d'Eugène Calame adressée au Département militaire à Neuchâtel, 12 avril 1937.

m'informe à l'instant que son fils a quitté le domicile paternel, sans donner de raisons ni communiquer ses intentions. Depuis longtemps sans travail, découragé, déprimé, il donne à croire à ses connaissances qu'il est parti s'enrôler à l'étranger, ou même s'est ôté la vie. Ses parents n'ont jamais eu de nouvelles bien qu'ayant fait différentes démarches." Il relève qu'il était encore présent à "l'exercice d'alarme d'octobre 1936."⁸⁶⁶

Dans cette perspective, l'armée organise le retour de ses effets militaires avec sa mère et ouvre une enquête à son sujet. Mais, après quelques temps, l'armée s'avère incapable de retrouver sa trace, ni même de prouver qu'il a été en Espagne. Interrogés, ses parents mentionnent savoir que leur fils est mort de leur fils par d'autres personnes de la Chaux-de-Fonds, dont ils ne donnent jamais le nom. Il est fort possible qu'il s'agisse de communistes chaux-de-fonniers. Les parents de Calame protègent probablement leurs sources, alors que la campagne relative à l'interdiction du parti bat son plein. Si Calame n'est pas cité sur les listes de surveillance de la police, le témoignage très négatif de son commandant de compagnie semble peut-être confirmer son affiliation partisane : "le fus. Calame ne m'a jamais donné satisfaction [...] son caractère brutal, sournois et ronchonnable le rendait antipathique, même à ses camarades. Ses idées très à gauche m'ont obligé à le sortir du rang afin qu'il ne gâte pas l'esprit d'une section [...] Il avait une conduite qui n'a jamais commis de telles fautes qu'il ait mérité des punitions disciplinaires. C'était un élément louche, hypocrite et surtout faible de caractère."⁸⁶⁷ Dans les documents des Brigades internationales, il est recensé comme communiste.⁸⁶⁸

Eugène Calame est jugé par défaut en octobre 1937. Ce délai de plusieurs mois se comprend à la fois par l'inertie des démarches administratives mais aussi par l'espoir qu'il réapparaisse. En effet, la justice militaire fait publier les citations à comparaître en vue de son jugement dans la feuille des avis officiels⁸⁶⁹. Ne pouvant prouver son implication dans la guerre d'Espagne, le tribunal condamne uniquement Calame d'infraction au devoir de servir, du fait de son absence au cours de répétition.⁸⁷⁰ Sa peine est d'un mois d'emprisonnement, deux ans de privation de droits civiques et du paiement des frais de la cause. Comme il est absent, la justice militaire demande à sa mère de le représenter, ce qu'elle décline en expliquant⁸⁷¹ : "il m'est impossible de me rendre dans une salle d'audience ; j'ai les nerfs et le cœur si faible, en pensant Monsieur que nous prendrez mon cas en bon accueil."

⁸⁶⁶ *Ibid.*

⁸⁶⁷ AFS, E5330-01#1000/894#18157*, Rapport du Capitaine Henri Bolle concernant Eugène Calame, juin 1937.

⁸⁶⁸ RGASPI.545.6.1482., Entrée biographique d'Eugène Calame dans le recensement des volontaires suisses des Brigades internationales, [s.d].

⁸⁶⁹ AFS, E5330-01#1000/894#18157*, Avis officiels du canton de Neuchâtel, 16 octobre 1937.

⁸⁷⁰ AFS, E5330-01#1000/894#18157*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 27 octobre 1937.

⁸⁷¹ AFS, E5330-01#1000/894#18157*, Lettre de Marie-Louise Calame au Capitaine Bourquin, Juge d'instruction du Tribunal Militaire de Division, 21 juin 1937.

Elle accepte toutefois de répondre à un questionnaire par correspondance. Elle y note que le départ de son fils serait dû à un “manque de travail”. Elle précise aussi qu’il aurait entamé son périple le 26 novembre 1936. Relevons qu’il apparaît que la mère de Calame dispose probablement de plus d’informations qu’elle ne souhaite en donner puisqu’elle connaît la date exacte de son départ. C’est aussi le fait qu’elle soit informée de son décès par d’autres personnes qui le laisse à penser.

Les démêlés judiciaires de la famille Calame ne s’arrêtent pas là. Une deuxième peine est prononcée à l’encontre d’Eugène en 1940. Expéditif, ce second jugement est relatif aux hommes qui ne se sont pas présentés à la mobilisation de 1939. Cette fois-ci, les autorités admettent qu’il aurait perdu la vie lors de la bataille de Teruel.⁸⁷² Le Tribunal, qui n’en a aucune preuve concrète, explique le tenir “d’après les renseignements par la famille et les connaissances de l’accusé”. A nouveau sollicitée, la mère de Calame affirme n’avoir “jamais eu aucune nouvelle”⁸⁷³. Il est dès lors impossible d’attester juridiquement ni de son décès, ni du fait qu’il ait “eu le dessein de se soustraire au devoir de servir”. Finalement, il ne lui est reproché que “le délit de négligence de se présenter au service”. Le contexte de la guerre impactant fortement les peines prononcées par les tribunaux militaires, Calame est sanctionné de deux ans d’emprisonnement et de cinq années de pertes de droits civiques.⁸⁷⁴ Pour le Tribunal militaire, l’obligation de statuer sur son cas tient au fait que sa mort n’a jamais été “confirmée officiellement”. Ceci a comme conséquence que sa “fiche” est “restée dans le registre des matricules”⁸⁷⁵. Les autorités cantonales émettent alors administrativement un signalement au “Moniteur suisse de police”, comme elles le font aussi en 1937⁸⁷⁶.

Les condamnations par défaut ne sont pas propres à Eugène Calame, ni à ceux qui décèdent en Espagne. En réalité, ces jugements se produisent dès le moment où les autorités prouvent certaines infractions, généralement les absences aux cours de répétition. Néanmoins, les décès n’annulent pas ces jugements même si la mort est avérée. C’est ce qui arrive à Ali-Oscar Robert-Nicoud qui est puni de deux mois d’emprisonnement, deux ans de pertes de droits civiques et aux frais de la cause avant qu’il ne perde la vie en Espagne.⁸⁷⁷ D’abord arrêté au cours de l’enquête concernant Charles Frutiger

⁸⁷² AFS, E5330-01#1975/95#4371*, Rapport du Département militaire de la République et canton de Neuchâtel au Département militaire fédéral, 27 février 1940.

⁸⁷³ AFS, E5330-01#1975/95#4371*, Lettre de Marie-Louise Calame adressée au Capitaine Schupbach, juge d’instruction du Tribunal de la deuxième division, 17 juin 1940.

⁸⁷⁴ AFS, E5330-01#1975/95#4371*, Procès-verbal d’audience du Tribunal militaire de deuxième division, 23 juillet 1940.

⁸⁷⁵ AFS, E5330-01#1975/95#4371*, Rapport du commandant de la Compagnie de fusiliers III/18, 06 janvier 1940.

⁸⁷⁶ AFS, E5330-01#1975/95#4371*, Signalement par le Conseil d’Etat de la République et canton de Neuchâtel au Département Militaire fédéral à Berne d’Eugène Calame aux fins d’exécution de son jugement, 03 décembre 1937.

⁸⁷⁷ AFS, E5330-01#1000/894#18288*, Procès-verbal d’audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 26 novembre 1937.

en hiver 1936-1937 puis “relâché par la police fédérale”⁸⁷⁸, il prétend se rendre en France “à la recherche de travail”⁸⁷⁹ pour passer la frontière et s’engager dans les Brigades internationales. Par son absence à son cours de répétition, la justice militaire le reconnaît coupable “du délit d’infraction au devoir de servir”.⁸⁸⁰ Elle admet toutefois ne pas avoir pu “retrouver sa trace” et que ses recherches sont “demeurées infructueuses”.⁸⁸¹ Au contraire du cas de Calame, un certificat de décès parvient à la famille de Robert-Nicoud. Comme il est orphelin de ses deux parents, c’est son frère Ernest qui le reçoit. Il en informe alors les autorités fédérales et militaires.⁸⁸²

Le Département militaire fédéral transmet ainsi aux autorités neuchâteloises qu’une “lettre du Comité international d’aide au peuple espagnol adressée à la famille du défunt” atteste de son décès “sur le front espagnol”.⁸⁸³ La lettre donne des précisions sur les conditions de sa mort et envisage le retour de ses effets personnels par l’intermédiaire du Parti communiste :

“Cher camarade,

Nous nous empressons de répondre à votre lettre du courant concernant votre frère Ali Robert-Nicoud. Malheureusement, nous avons de mauvaises nouvelles à vous annoncer. Nous avons reçu de la Base des Brigades internationales, un paquet contenant les papiers personnels de notre regretté camarade Ali Robert-Nicoud décédé dans un hôpital suite à des blessures reçues en combattant sur le front de la Liberté. Ne connaissant pas votre adresse, nous avons envoyé ces papiers personnels au Parti communiste Suisse à qui nous vous prions de bien vouloir vous adresser. Ce sont tous les renseignements que nous avons à son sujet. Nous vous prions de croire, cher camarade, avec nos sincères condoléances, à l’expression de nos sentiments les plus fraternels.

Comité international.”⁸⁸⁴

Il s’agit vraisemblablement des seules indications que le frère de Robert-Nicoud reçoit. Sur cette base, il entame les démarches administratives nécessaires à régler la situation de son frère.⁸⁸⁵ Il demande au Département militaire de lui remettre la lettre du Comité international et de rayer son

⁸⁷⁸ *Ibid.*, p. 2.

⁸⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁸⁰ *Ibid.*

⁸⁸¹ *Ibid.*

⁸⁸² AFS, E5330-01#1000/894#18288*, Lettre du Département militaire fédéral au Département militaire du Canton de Neuchâtel, 03 septembre 1938.

⁸⁸³ *Ibid.*

⁸⁸⁴ AFS, E5330-01#1000/894#18288*, Transcription d’une lettre du Comité International d’aide au peuple espagnol rédigée à Paris et adressée à Ernest Robert-Nicoud à la Chaux-de-Fonds, 11 août 1938.

⁸⁸⁵ AFS, E5330-01#1000/894#18288*, Lettre du Chef de section militaire de la Chaux-de-Fonds au Département militaire du canton de Neuchâtel, 30 août 1938.

frère du registre des matricules militaires, avant de suivre les mêmes procédures pour le registre des habitants.

Dans le cas de Robert-Nicoud, la nouvelle de son décès se transmet donc par la sphère familiale. Dans d'autres situations, ce sont les volontaires de retour qui en informent eux-mêmes les autorités et les familles. Ainsi, Pierre Pochon relate la mort d'Alberto Della Santa, avec lequel il s'était engagé, sur le front de Cordoue en décembre 1936.⁸⁸⁶ Les liens familiaux jouent aussi un rôle essentiel chez les Zurbrugg. Liée au volontaire Albert Gertsch par Rosa Gertsch, mère et ex-épouse de René-Marcel et René-Wilhelm, c'est cependant Hans Eberhart qui confirme son décès aux autorités.⁸⁸⁷

Les décès impliquent ainsi des démarches qui se font par l'intermédiaire de l'administration espagnole et par la circulation des informations par les familles, les milieux partisans et le retour de volontaires. Tous ceux qui ne reviennent pas en Suisse immédiatement ne sont cependant pas morts. En réalité, cela est dû aux conditions de départ exposées au premier chapitre et par le biais des liens que certains entretiennent avec la France.

Ceux qui restent en France

Pierre-Emile Nobs, par exemple, ne regagne pas la Suisse. Ancien légionnaire, cela fait plusieurs années qu'il n'y est pas revenu au début de la guerre d'Espagne. Ainsi, les documents de l'enquête de la justice militaire à son sujet proviennent du Consulat suisse de Lyon⁸⁸⁸ et de la Colonie Suisse de Thonon-les-Bains⁸⁸⁹. Engagé durant quatorze mois dans les troupes républicaines, Nobs retourne blessé à Thonon-les-Bains, où il avait trouvé du travail après ses années de légion, pour passer une période de convalescence. Nobs compte retourner combattre en Espagne une fois rétabli. Il envisage cependant de faire un détour par la Suisse. C'est en "désirant revoir des parents à Neuchâtel" qu'il s'adresse de lui-même au consulat afin de "connaître la loi suisse en la matière, pour les ressortissants Helvètes qui se sont engagés en Espagne comme lui".⁸⁹⁰ Par l'intermédiaire du consul, le Département militaire fédéral répond⁸⁹¹ que son cas est un peu plus complexe que celui d'autres

⁸⁸⁶ AFS, E5330-01#1000/894#18043*, Déclaration de Pierre Pochon au Département de justice et police du canton de Genève, 08 février 1937.

⁸⁸⁷ AFS, E5330 01 1000 894 18455, Communication de la police cantonale bernoise à Bienne adressée au Commandant de la police cantonale à Berne et transmis au Juge d'instruction du Tribunal militaire de 3ème Division, 15 octobre 1937.

⁸⁸⁸ AFS, E5330-01#1975/95#54*, Lettre du Consul suisse de Lyon adressée au Département Militaire Fédéral à Berne, 4 mars 1938.

⁸⁸⁹ AFS, E5330-01#1975/95#54*, Lettre de la Colonie Suisse de Thonon-les-Bains adressée au Consul suisse de Lyon, 1er mars 1938.

⁸⁹⁰ *Ibid.*

⁸⁹¹ AFS, E5330-01#1975/95#54*, Lettre du Département militaire fédéral adressée au Consulat de Suisse à Lyon, 9 mars 1938.

volontaires. Juridiquement, son départ depuis la France ne constitue pas une infraction aux arrêtés d'août 1936 selon les autorités : "si cet homme ne s'est pas engagé en Espagne venant de Suisse, les arrêtés du Conseil fédéral des 14 et 25 août 1936 ne lui sont pas applicables".⁸⁹² Nobs s'expose tout de même à d'autres poursuites pénales car il a "en revanche [...] contrevenu à l'article 94 [...] du code pénal militaire" qui dit que "tout Suisse qui, sans l'autorisation du Conseil fédéral, aura pris du service dans une armée étrangère, sera puni de l'emprisonnement."⁸⁹³ Les autorités indiquent que Nobs, s'il passe la frontière, "sera renvoyé devant la justice militaire pour infraction à cette disposition légale."⁸⁹⁴ Son dossier est transféré au Tribunal militaire de la Chaux-de-Fonds, d'où il est originaire, et le reste des démarches est effectué conjointement avec le canton de Neuchâtel. La justice militaire lui adresse divers courriers contenant des questionnaires à remplir pour compléter l'enquête qui vient de s'amorcer.⁸⁹⁵ Du fait de sa longue absence du canton, Nobs ne doit pas fournir que des informations relatives à l'Espagne.⁸⁹⁶ L'armée lui demande de donner son ancienne incorporation militaire et son lieu de résidence. Il lui est également demandé de relater les conditions et les motifs qui l'ont conduit à s'engager en Espagne. Elle lui propose en outre de revenir en Suisse pour "régulariser sa situation militaire".⁸⁹⁷ Notons que cette "régularisation" est aussi employée par certains volontaires qui reviennent en Suisse, afin d'expliquer les motifs de leurs retours. Elle peut avoir comme but d'agir comme circonstance atténuante lors des procès : si les volontaires ont commis des infractions, elle leur permet de montrer leur bonne foi envers l'armée.

Nobs ne répond jamais au questionnaire qui lui est adressé et le Consulat perd le contact. A partir de ce moment, toutes les communications à son sujet proviennent de la Colonie Suisse, bien qu'elle perde aussi momentanément sa trace après sa convalescence. Nobs ne retourne pas en Espagne, "contrairement à ses dires", mais trouve un emploi en Haute Savoie "pour un patron peintre". La Colonie Suisse note qu'il "n'est pas retourné en Espagne pour le moment" et qu'il travaille "dans différents villages" comme "peintre-décorateur pour églises".⁸⁹⁸ Ce n'est que "par éclipses"⁸⁹⁹ qu'il revient à Thonon. Ses visites seraient liées à la présence de sa famille, en particulier de sa sœur et de son beau-frère. La Colonie Suisse redirige ainsi l'armée sur ce couple en espérant atteindre Nobs.⁹⁰⁰ Cependant, le beau-frère refuse également de répondre aux questions. Il prétexte ne

⁸⁹² *Ibid.*

⁸⁹³ *Ibid.*

⁸⁹⁴ *Ibid.*

⁸⁹⁵ AFS, E5330-01#1975/95#54*, Lettre du Tribunal militaire de deuxième Division de la Chaux-de-Fonds au Consul suisse de Lyon, 24 mars 1938.

⁸⁹⁶ AFS, E5330-01#1975/95#54*, Questionnaire transmis par le Capitaine Schupbach du Tribunal militaire de 2ème Division à la Chaux-de-Fonds à Pierre-Emile Nobs en convalescence à Thonon-les-Bains, 24 mars 1938.

⁸⁹⁷ *Ibid.*

⁸⁹⁸ AFS, E5330-01#1975/95#54*, Lettre de la Colonie Suisse de Thonon-les-Bains au Cap. Schupbach juge d'instruction du Tribunal militaire de 2ème Division, 30 mai 1938.

⁸⁹⁹ *Ibid.*

⁹⁰⁰ *Ibid.*

pas être “à même de vous donner des renseignements que vous sollicitez”.⁹⁰¹ Il ajoute que Nobs n’a “pas de domicile fixe” car il est constamment “appelé par son métier à travailler de ci, de là”.⁹⁰² Il résiderait “le plus souvent à l’hôtel de l’endroit où se trouve son chantier.”⁹⁰³ Le beau-frère ajoute avoir “réussi à lui faire parvenir” le questionnaire “par l’aide d’un tiers”.⁹⁰⁴ Prétendant ne pouvoir rien faire de plus, il ajoute que Nobs “se défèrera à votre désir”.⁹⁰⁵ Il s’inquiète néanmoins des retombées de ses agissements illicites et indique son souhait de ne pas se “mêler de cette affaire, Pierre Nobs étant le frère de ma femme.”⁹⁰⁶ Nobs ne fournit jamais de réponses aux questions qui lui sont posées.

Son procès se déroule donc en son absence, le 19 août 1938. Faute de renseignements, le Tribunal ne se base que factuellement sur les articles du code pénal militaire relatifs à l’engagement dans des troupes étrangères sans autorisation du Conseil fédéral. Nobs est condamné à trois mois d’emprisonnement, trois ans de privation de droits civiques, et aux frais de la cause⁹⁰⁷. En France, Nobs ne semble pas inquiété par les instances judiciaires de la République.

A l’inverse, le volontaire Charles Ducommun est une exception au sens où il n’est jamais condamné en Suisse mais est détenu en France. Ce n’est qu’après avoir accompli sa peine, dont le motif n’est que peu clair, qu’il revient en Suisse lors de la Guerre. En réalité, les autorités suisses n’ont connaissance de son engagement en Espagne que plusieurs années plus tard.

La situation de Ducommun doit être étudiée sur une durée plus longue que celles des autres volontaires. Si nous en avons déjà esquissé certains aspects, rappelons que Ducommun adresse une multitude de demandes d’assistance financière à la Confédération. Ces requêtes se comprennent par sa situation professionnelle difficile qui ne lui permet pas de subvenir aux besoins de la femme, mariée et mère d’une fillette d’un autre père, avec laquelle il vit en concubinage. Ducommun s’adresse au Consulat pour la première fois en 1933 afin de demander son assistance.⁹⁰⁸ L’instance consulaire décline son droit à cette dernière en soulignant qu’il n’est pas inscrit administrativement aux “membres immatriculés du Consulat”.⁹⁰⁹ Ceci lui retire “en principe” son droit “à la protection

⁹⁰¹ AFS, E5330-01#1975/95#54*, Lettre de Fernand Guillot au Cap. Schupbach juge d’instruction du Tribunal militaire de 2ème Division, 14 juin 1938.

⁹⁰² *Ibid.*, p.1.

⁹⁰³ *Ibid.*

⁹⁰⁴ *Ibid.*

⁹⁰⁵ *Ibid.*

⁹⁰⁶ *Ibid.*, p.2.

⁹⁰⁷ AFS, E5330-01#1975/95#54*, Procès-verbal d’audience du Tribunal Militaire de deuxième Division à Morat, 19 août 1938.

⁹⁰⁸ AFS, E2200.82#1977/121#3*, Lettre de Charles Ducommun adressée au Consulat de Suisse de Marseille, 05 novembre 1933.

⁹⁰⁹ AFS, E2200.82#1977/121#3*, Lettre du Consulat de Suisse de Marseille à Charles Ducommun, 15 novembre 1933.

consulaire”.⁹¹⁰ La vie privée de Ducommun est un argument supplémentaire pour les autorités, car elles soutiennent que ses besoins “proviennent précisément des charges de la situation irrégulière”⁹¹¹ de son ménage. Au contraire du consulat, la Société Suisse de Bienfaisance accepte de lui venir momentanément en aide en 1934.⁹¹² Ce secours s’arrête au moment où Ducommun réitère ses demandes en 1935.⁹¹³ Il disparaît quelques années, durant lesquelles il épouse sa concubine et il sert en Espagne. Ce n’est qu’en 1941 qu’il réapparaît en Suisse lors de la Seconde Guerre mondiale. Il s’engage alors dans l’armée pour deux raisons. D’abord, Ducommun pense pouvoir faire parvenir l’argent qu’il y gagne à sa famille.⁹¹⁴ Ensuite, il espère pouvoir faire rapatrier sa femme à la Chaux-de-Fonds.⁹¹⁵ Il semble aussi que le couple vit avec d’autres enfants, probablement issus du premier mariage de sa femme, et a donné naissance à une petite fille. Ducommun déclare en effet, avoir à charge “un enfant à lui-même et 3 autres du premier lit de sa femme, la plupart en bas-âge.”⁹¹⁶

Il incombe à la Chaux-de-Fonds, dont Charles est originaire, de statuer sur le rapatriement de la famille Ducommun. Les autorités s’avèrent particulièrement sceptiques en considérant celui-ci comme “prématuré”, surtout que l’armée, quant à elle, lui donne à Charles la possibilité de transmettre ses allocations militaires à sa femme en France par l’intermédiaire du Consulat.⁹¹⁷ C’est au cours de ce processus que les autorités découvrent qu’il a servi en Espagne. Selon les Brigades internationales, relevons qu’il y serait arrivé en janvier 1937 et aurait servi dans les troupes de fortification.⁹¹⁸ Enquêtant pour estimer son droit à l’assistance, le Consulat échange avec ses anciens patrons.⁹¹⁹ L’un d’eux, particulièrement négatif, relate que “Mr. Ducommun [...] n’est pas digne d’intérêt. Après avoir été au chômage, il a pris part à la guerre d’Espagne ; à son retour en France, il a été arrêté deux fois pour vol et a purgé des peines de prison.”⁹²⁰ Il confirme aussi les dires de Ducommun en relatifs à sa situation familiale car il a “épousé Madame Coureau, divorcée, dont il a eu une fillette [...] par

⁹¹⁰ *Ibid.*

⁹¹¹ *Ibid.*

⁹¹² AFS, E2200.82#1977/121#3*, Lettre du Consulat de Suisse de Marseille adressée à Monsieur R. Viquerat à Arles, 11 octobre 1935.

⁹¹³ AFS, E2200.82#1977/121#3*, Lettre du Consulat de Suisse de Marseille adressée à la Direction de l’assistance de la Commune de la Chaux-de-Fonds, 23 octobre 1935.

⁹¹⁴ AFS, E2200.82#1977/121#3*, Lettre de Charles Ducommun adressée au Consulat de Suisse à Marseille, 26 mars 1941.

⁹¹⁵ *Ibid.* ; voir aussi AFS, E2200.82#1977/121#3*, Lettre du Consul de Suisse de Marseille adressée à Madame Ducommun, 03 avril 1941.

⁹¹⁶ AFS, E2200.82#1977/121#3*, Lettre de l’Administration fédérale des finances adressées au Consulat de Suisse de Marseille, 19 avril 1941.

⁹¹⁷ AFS, E2200.82#1977/121#3*, Lettre de la Division de police du Département fédéral de justice et police adressée au Consulat de Suisse de Marseille, 17 avril 1941.

⁹¹⁸ RAGSPI.545.6.1483., Réponses de Charles Ducommun au formulaire du Commissariat de guerre des Brigades internationales, [s.d].

⁹¹⁹ AFS, E2200.82#1977/121#3*, Lettre du Consulat de Suisse de Marseille adressée à M. Viquerat à Arles, 22 avril 1941. ; voir aussi AFS, E2200.82#1977/121#3*, Lettre du Consulat de Suisse de Marseille adressée à Monsieur Claude Coulomb à Arles, 28 avril 1941.

⁹²⁰ AFS, E2200.82#1977/121#3*, Lettre de M. Viquerat adressée au Consulat de Suisse de Marseille, 27 avril 1941.

conséquent légitime. Il vivait alors d'allocations de chômage, mais s'adonnait à la boisson et maltraitait sa femme. Enfin il partit en Suisse".⁹²¹ Le patron explique que la situation de son ménage est d'autant plus difficile que son épouse, qui a "a trois fillettes de 12 à 6 ans"⁹²² de son premier mariage, ne reçoit plus "depuis longtemps"⁹²³ les versements de son ex-mari qui "lui doit une pension alimentaire pour ses 3 enfants".⁹²⁴ Ses conditions de vie sont passablement compliquées : "Madame Ducommun se trouve par conséquent seule pour entretenir 4 fillettes ; elle gagne péniblement sa vie en faisant des ménages [...] mais j'ai pu constater que la misère règne chez elle".⁹²⁵ Alors que Ducommun assure aux autorités la volonté de sa femme de venir en Suisse, son ancien patron avance qu'en réalité "elle ne désire absolument pas rejoindre son mari en Suisse, ce dernier n'ayant jamais été un soutien pour elle".⁹²⁶ Dans ce cadre, le Consulat entame une correspondance avec Madame Ducommun. Au sein de celle-ci, elle dit d'elle-même "je ne veux pas y aller".⁹²⁷ Sa position évolue toutefois. Si son refus est parfois catégorique, elle avoue vouloir rejoindre son mari à certains moments.

Durant l'été 1942, les autorités de la Chaux-de-Fonds décident définitivement de refuser la venue de la famille.⁹²⁸ Leur réponse est motivée par les "renseignements sur M. Charles Ducommun"⁹²⁹ qui "ne connaît aucun métier"⁹³⁰ et dont "l'intempérance est notoire".⁹³¹ La personnalité de Ducommun est un sujet de discussion au sein de l'administration chaux-de-fonnière. Lorsque les services d'assistances reçoivent sa visite, ils le décrivent comme suit :

"Aujourd'hui même et par téléphone, le Service des rapatriements de l'Assistance de la ville de la Chaux-de-Fonds nous informe qu'il a reçu la visite de M. Ducommun qui, à moitié de sang-froid, a déclaré qu'il fait toutes les démarches utiles - en même que sa femme intervient de son côté à Marseille - pour le retour de sa famille, y compris les trois fillettes françaises, d'un premier mariage de la femme. Dans ces conditions, l'Assistance de la Chaux-de-Fonds insiste pour que le Consulat intéressé persuade Mme Ducommun de ne pas donner suite à son projet."⁹³²

⁹²¹ *Ibid.*, p.1.

⁹²² *Ibid.*, p.2.

⁹²³ *Ibid.*

⁹²⁴ *Ibid.*

⁹²⁵ *Ibid.*

⁹²⁶ *Ibid.*

⁹²⁷ AFS, E2200.82#1977/121#3*, Lettre de Madame Ducommun adressée au Consulat de Suisse de Marseille, 17 avril 1941.

⁹²⁸ AFS, E2200.82#1977/121#3*, Lettre du Contrôle des communes du Département de Justice du canton de Neuchâtel adressée à la Division de police du Département fédéral de justice et police, 21 juillet 1942.

⁹²⁹ *Ibid.*

⁹³⁰ *Ibid.*

⁹³¹ *Ibid.*

⁹³² *Ibid.*

Pour les autorités communales, la nationalité des fillettes et de l'épouse représente un obstacle supplémentaire. Elles relèvent que "les communes d'origine préfèrent accorder des secours à Mme Ducommun et à sa fille cadette, en France, plutôt que de l'entretenir à la Chaux-de-Fonds."⁹³³ Au niveau fédéral, la Division de police soutient ces mesures en soulignant qu'elle est "également de l'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à des rapatriements, si ceux-ci ne sont pas absolument nécessaires."⁹³⁴ Les demandes de passeports de Denise Ducommun sont donc rejetées, au titre que ses trois premiers enfants "ne possèdent que la nationalité française."⁹³⁵ Leur venue ne peut donc se faire qu'"avec le consentement des autorités suisses".⁹³⁶ Celles-ci craignent également que la famille "tomberait dans l'assistance publique dès l'arrivée en Suisse et que les autorités suisses ne pourraient venir en aide à ses enfants de nationalité française"⁹³⁷ alors que Denise pourrait probablement percevoir des "allocations en France".⁹³⁸

Les époux Ducommun persistent toutefois dans leurs demandes⁹³⁹, malgré l'avis défavorable des autorités qui considèrent Charles comme "un alcoolique notoire"⁹⁴⁰ qui "bricole de gauche et droite".⁹⁴¹ En 1943, elles remarquent qu'il a quitté la compagnie de travail dans laquelle il était placé pour aller vivre "chez une femme, elle-même assistée".⁹⁴² Pourtant, le couple Ducommun essaie de faire venir deux des enfants en Suisse dans des circonstances peu claires.⁹⁴³ Le Contrôle des communes chaux-de-fonnier conclut de cet épisode qu'"une fois de plus que Ducommun est incapable d'assumer l'entretien de sa femme et sa fillette, et encore moins des enfants françaises qu'il projette de faire venir en Suisse à titre définitif"⁹⁴⁴, en considérant "qu'il s'agit là d'une spéculation de Ducommun et sa femme à l'égard de l'assistance qu'ils sollicitent immanquablement, une fois la famille réunie dans le canton".⁹⁴⁵ Ainsi, "les autorités d'assistance de la Chaux-de-Fonds et du Locle ne manqueront pas d'agir sévèrement à son égard, mais le cas des enfants françaises sera très difficile à mettre au point".⁹⁴⁶

⁹³³ *Ibid.*

⁹³⁴ AFS, E2200.82#1977/121#3*, Lettre de la Division de police du Département fédéral de justice et police adressée au Consulat de Suisse de Marseille, 23 juillet 1942.

⁹³⁵ *Ibid.*

⁹³⁶ *Ibid.*

⁹³⁷ *Ibid.*

⁹³⁸ *Ibid.*

⁹³⁹ Denise Ducommun adresse plusieurs lettres au Consulat de Suisse de Marseilles notamment le 25 octobre 1942 et le 02 novembre 1942, auxquels le Consulat donne réponse le 31 octobre 1942 et relate aux autorités fédérales le 09 novembre 1942, AFS, E2200.82#1977/121#3*, réf. 141.2, DUCOMMUN Charles, 1901. Assistance, 1933 - 1947.

⁹⁴⁰ AFS, E2200.82#1977/121#3*, Lettre du Contrôle des communes du Département de l'Intérieur du canton de Neuchâtel adressée à la Division de Police du Département fédéral de Justice et Police, 14 janvier 1943.

⁹⁴¹ *Ibid.*, p.1.

⁹⁴² *Ibid.*

⁹⁴³ *Ibid.*

⁹⁴⁴ *Ibid.*, p.2.

⁹⁴⁵ *Ibid.*

⁹⁴⁶ *Ibid.*

Les Ducommun se tournent alors vers la Croix-Rouge.⁹⁴⁷ Elle procède à l'évaluation de leur situation en vue de leur octroyer les services du Secours Suisse aux enfants victimes de la guerre. En février 1943, l'agent envoyé dans la famille en France rapporte que Denise Ducommun vit "dans une chaumière très pauvre".⁹⁴⁸ Le peu d'argent qu'elle gagne est son salaire de "blanchisseuse ou aide dans les vignes".⁹⁴⁹ Malgré la misère, l'une de ses filles étant obligée de travailler avec sa mère, le rapport dit que Denise "fait bonne impression", restant "propre" et "modeste".⁹⁵⁰ Il relève cependant qu'elle "doit vraiment lutter pour arriver à faire manger ses quatre enfants et à les habiller".⁹⁵¹ La Croix-rouge essaie d'encourager Madame Ducommun à convaincre son mari de revenir en France pour y "trouver situation".⁹⁵² Touchée par leur cas, elle réussit à faire parrainer certains des enfants par des Suisses afin de subvenir à leurs besoins.⁹⁵³

A la fin de la guerre, Charles Ducommun est démobilisé. L'assistance de l'armée, c'est-à-dire le versement des allocations militaires à son épouse, s'arrête. Dès lors, Charles Ducommun ne donne plus signe de vie à sa famille restée en France. Sa femme cherche à le retrouver, tout en demandant des aides supplémentaires aux autorités.⁹⁵⁴ Celles-ci refusent⁹⁵⁵ mais retrouvent la trace de Ducommun à Cortaillod dans le bas du canton.⁹⁵⁶ Celui-ci n'est plus venu en aide à sa famille depuis plus de six mois, et ne semble aucunement vouloir retourner auprès des siens.⁹⁵⁷

Reinhold Thiel, dont le cas particulier a déjà attiré notre attention plus haut, ne revient également que tardivement en Suisse, mais pour d'autres raisons. Les cas de Nobs et de Ducommun démontrent ainsi que les volontaires neuchâtelois ne reviennent pas tous sur le territoire cantonal, du moins pas immédiatement après le conflit. Ceci s'explique notamment parce que ni Nobs ni Ducommun ne partent de Suisse, mais de France. Les liens qu'ils entretiennent avec leurs pays et

⁹⁴⁷ AFS, E2200.82#1977/121#3*, Lettre du Secours suisse aux enfants victimes de la guerre de la Croix-Rouge suisse adressée au Consulat de Suisse de Marseille, 06 janvier 1943.

⁹⁴⁸ AFS, E2200.82#1977/121#3*, Rapport Secours suisse aux enfants victimes de la guerre de la Croix-Rouge suisse sur la famille Ducommun à Graveson, février 1943.

⁹⁴⁹ *Ibid.*

⁹⁵⁰ *Ibid.*

⁹⁵¹ *Ibid.*

⁹⁵² *Ibid.*

⁹⁵³ AFS, E2200.82#1977/121#3*, Lettre du Consul de Suisse de Marseille adressée à Madame Ducommun, 12 janvier 1944.

⁹⁵⁴ AFS, E2200.82#1977/121#3*, Lettre de Madame Ducommun adressée au Consulat de Suisse de Marseille, 13 novembre 1946.

⁹⁵⁵ AFS, E2200.82#1977/121#3*, Lettre du Consulat de Suisse de Marseille adressée à Madame Ducommun, 20 novembre 1946.

⁹⁵⁶ AFS, E2200.82#1977/121#3*, Lettre du Bureau communal de la Commune de Cortaillod adressée au Consulat de Suisse de Marseille, 11 décembre 1946.

⁹⁵⁷ AFS, E2200.82#1977/121#3*, Lettre du Consulat de Suisse de Marseille adressée à la Commune de Cortaillod, 17 décembre 1946. ; AFS, E2200.82#1977/121#3*, Lettre du Bureau communal de la Commune de Cortaillod adressée au Consulat de Suisse de Marseille, 03 janvier 1947.

canton d'origine sont toutefois complexes. Nobs ne compte pas réellement revenir en Suisse, alors que Ducommun, pour des raisons financières, rejoint l'armée au moment de la mobilisation. Cela nous permet de mieux comprendre les raisons de son engagement en Espagne, qui semble plutôt dû à la recherche de moyens financiers. Les cas de l'un et de l'autre font apparaître le rôle essentiel joué par les consulats, ainsi que, dans le cas de Ducommun, par la Croix-Rouge. Ces deux institutions sont centrales en ce qui concerne le retour des volontaires, qui connaissent parfois des situations difficiles en Espagne et sont emprisonnés dans des camps à la démobilisation.

Le retour voulu ou forcé : les démarches des Consulats et de la Croix-Rouge

Les démarches individuelles

Avant la démobilisation des Brigades internationales en 1938, les retours en Suisse se font majoritairement de manière individuelle. S'ils impliquent parfois les instances consulaires ou la Croix Rouge, le départ de l'Espagne se fait pour différentes raisons, qui peuvent être de santé. C'est notamment le cas de Robert Schärer. Placé sur le front de Teruel entre décembre 1936 et janvier 1937, Schärer explique à son audience avoir été évacué le 12 janvier 1937 pour avoir "contracté une bronchite et souffrant d'une constipation opiniâtre".⁹⁵⁸ Comme l'hôpital de Castellon où il est placé ne soigne que "les blessés et non les malades"⁹⁵⁹, il demande à pouvoir rentrer "dans sa famille en Suisse pour se soigner".⁹⁶⁰ L'Etat-major lui fournit ainsi "un congé de 40 jours" qu'il emploie à quitter définitivement l'Espagne.⁹⁶¹ Il franchit la frontière le 22 janvier 1937 et est détenu dans les cellules du Locle.

Le service militaire suisse peut aussi motiver les retours. Aloïs Neuenschwander le prouve : lors de son audience, il justifie son voyage pour la Suisse par son obligation à accomplir son cours de répétition.⁹⁶² Ce motif n'est pas qu'un prétexte, mais semble correspondre à des informations détenues par les autorités militaires.

Le retour de Neuenschwander s'avère pourtant difficile. Après avoir passé environ cinq mois sur le front entre décembre 1936 et avril 1937, il demande l'autorisation de partir pour régulariser sa

⁹⁵⁸ AFS, E5330-01#1000/894#17969*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 23 mars 1937.

⁹⁵⁹ *Ibid.*, p. 2.

⁹⁶⁰ *Ibid.*

⁹⁶¹ *Ibid.*

⁹⁶² AFS, E5330-01#1000/894#17874*, Procès-verbal d'audience du Tribunal de 2ème Division, 26 novembre 1937.

situation militaire suisse. Lors de son procès, il se vante d'avoir revendiqué à l'Etat-major que sa présence était "volontaire et non comme engagé". Il revient à Barcelone, alors que la ville est plongée dans les conflits entre les partisans de la révolution et "la contre-révolution". Neuenschwander est arrêté par les troupes du deuxième camp et est détenu durant douze jours, "en prison, au pain et à l'eau". Il n'est relâché "qu'après avoir été interrogé par le commissaire" à la fin du mois de mai 1937. Il quitte enfin l'Espagne et il traverse la France. Arrivé du côté français du Col des Roches, il reçoit la visite de "connaissances du Locle" qui "vinrent le voir et lui conseillèrent de ne pas rentrer immédiatement en Suisse". Ce ne sont pas les seuls Loclois que Neuenschwander y rencontre. Un "avocat du Locle" vient le voir pour le convaincre, au contraire, de "rentrer immédiatement au Locle". L'avocat lui offre même "de le ramener avec lui". Neuenschwander ne suit pas ces recommandations et décide de se rendre à Paris. Il aurait reçu "une invitation" d'aller à "la "Cité Paradis", où "son avenir devait être assuré." Son séjour dans la capitale tourne court car il se retrouve "sans place et sans argent". Devant mendier dans des parcs, il se résout à revenir en Suisse. Il est arrêté le 29 septembre 1937 à la frontière du Locle, près de cinq mois après avoir quitté l'Espagne. Une fois dans sa commune d'origine, Neuenschwander demande le relief de son jugement par défaut. L'annonce de son retour, de son arrestation et de sa situation judiciaire paraît dans les colonnes locales de *La Sentinelle* :

"Retour d'Espagne. — Le jeune Aloïs Neuenschwander, qui était parti en Espagne, il y a plus d'une année, combattre dans les rangs de l'armée gouvernementale, a été arrêté à la frontière du Col-des-Roches mercredi soir et conduit aux prisons du Locle, Neuenschwander avait été condamné par défaut par le tribunal militaire à la peine de six mois d'emprisonnement. Il demande le relief de son jugement. Il est donc mis à la disposition de la justice militaire."⁹⁶³

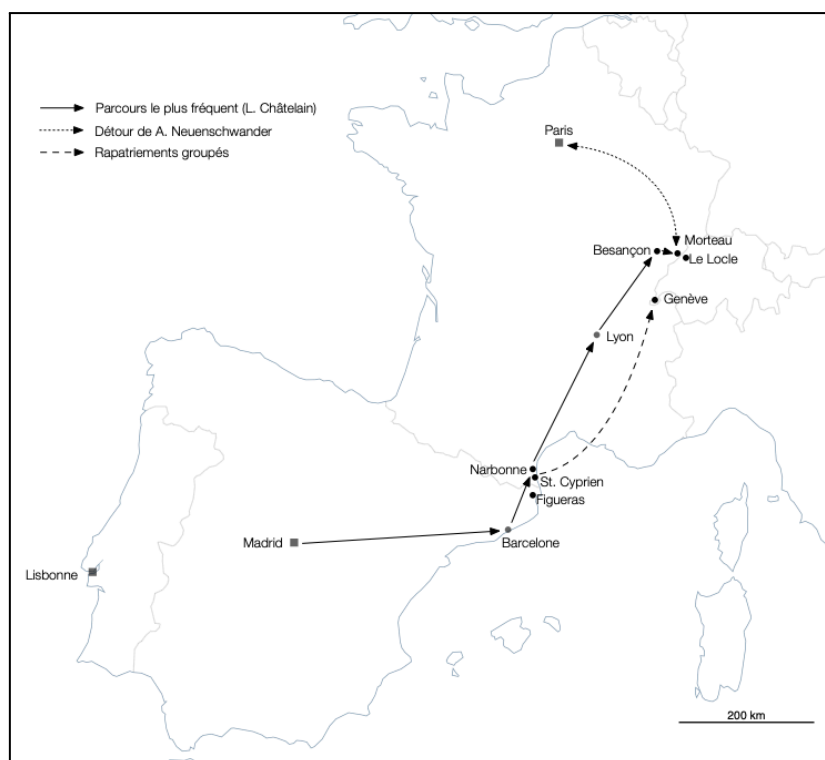
Le retour de Neuenschwander illustre particulièrement bien le changement que les organisations du Locle et de la Chaux-de-Fonds ont connu depuis son départ. Si Neuenschwander nie son affiliation communiste durant son procès, il est bel et bien un membre du parti avant son départ. L'interdiction du PC est très récente au moment de son retour au Col des Roches. Les conseils qu'il reçoit de ses camarades, probablement communistes eux aussi, semblent avoir pour but de lui éviter de revenir dans un contexte très difficile. Notons aussi que les associations de soutien à l'amnistie des volontaires ne sont pas organisées comme elles le seront quelques mois plus tard. La démarche individuelle de Neuenschwander est donc compliquée par les dynamiques espagnoles et suisses.

Poursuivis pour infraction aux arrêtés interdisant la participation aux hostilités en Espagne et d'atteinte à la puissance défensive du pays, les volontaires tentent d'atténuer leurs peines par divers

⁹⁶³ Retour d'Espagne, *La Sentinelle*, 1er octobre 1937, n°227, 48ème année, p.2

moyens. Ainsi, ils essaient de dissimuler leurs affiliations politiques, de même que leurs opinions personnelles sur l'armée suisse.

Carte 2 - Les retours d'A. Neuschwander, de L. Châtelain et les rapatriements groupés (Fond de carte: SciencesPo, <https://www.sciencespo.fr/cartographie/graticule/app/>)



Lucien Châtelain se sert aussi du motif militaire. Parti en novembre 1936 de la Chaux-de-Fonds, il parvient en Espagne avec l'un de ses camarades, Walter Fankhauser, en s'engageant au bureau du Parti communiste de Lyon. Ils financent eux-mêmes leur périple jusqu'en France. En Espagne, Châtelain est recensé comme communiste⁹⁶⁴ et il combat deux mois sur le front de Madrid dans les Brigades internationales.⁹⁶⁵ Blessé "par des éclats d'obus", il raconte à son audience⁹⁶⁶ avoir été évacué "sur un hôpital de Madrid". Puis, "une fois guéri", il suit "un stage de convalescence" à Albacete jusqu'en juin 1937, à la suite duquel il est renvoyé sur le même front. C'est à cette période qu'il reçoit "un ordre de marche lui enjoignant d'entrer en service pour son E.R. à Liestal le 9 août 1937." La manière dont cet ordre de marche lui parvient nous est inconnue. La seule hypothèse est que cette information lui est transmise par correspondance par sa mère, qui

⁹⁶⁴ RGASPI.545.6.1482., Entrée biographique de Lucien Châtelain dans le recensement des volontaires suisses des Brigades internationales, [s.d].

⁹⁶⁵ AFS, E5330-01#1000/894#18258*, Procès-verbal d'interrogatoire de la Police cantonale neuchâteloise, 17 juillet 1937.

⁹⁶⁶ AFS, E5330-01#1000/894#18258*, Procès-verbal d'audience du tribunal militaire de deuxième division, 21 octobre 1937.

entame certaines démarches avec les autorités politiques et diplomatiques. Le 12 juillet 1937, Emma Châtelain s'adresse au Conseil fédéral par écrit⁹⁶⁷ en indiquant l'adresse de son fils et quelques informations à son sujet : "Je sais qu'il a été blessé ; à son désir comme le mien est qu'il puisse rentrer à mon domicile qu'il a quitté clandestinement. Je suis veuve et me permets de compter sur votre intervention". La mère tente de lui transmettre son ordre de marche par le biais des autorités fédérales⁹⁶⁸, mais au moment où il parvient à Barcelone, Châtelain est déjà de retour en Suisse.⁹⁶⁹ Il se rend en effet au Consulat suisse de Barcelone⁹⁷⁰ afin de recevoir un passeport, "pour être rapatrié, dans le but de venir faire son service militaire en Suisse". Selon lui, il obtient "facilement dans ce but un congé" de la part de l'Etat-major des Brigades. Le laissez-passer permet de "franchir sans difficulté la frontière, et de rentrer au pays", par Port-Bou, Cerbère, Narbonne, Lyon, Besançon, Morteau et enfin, le Locle. Le 17 juillet 1937, il y est arrêté et incarcéré provisoirement. En s'engageant⁹⁷¹ à rester en Suisse jusqu'à son procès, Châtelain est mis en liberté provisoire le 27 juillet⁹⁷², ce qui lui permet de commencer son école de recrue dans les délais. Il y est encore lors de son jugement le 21 octobre de la même année. Il lui est d'ailleurs reproché d'avoir frappé un de ses caporaux⁹⁷³.

Dans les cas de Neuenschwander et de Châtelain, le rôle des instances consulaires s'avère particulièrement important. Nous retrouvons également cet élément dans le dossier d'Emmanuel Frutiger.⁹⁷⁴ En réalité, celles-ci, dès le début de la guerre, s'emploient à rapatrier les citoyens suisses civils se trouvant en Espagne. C'est le cas de certains Neuchâtelois, notamment celui de Suzanne Matile et de sa fille Annie-Simonne qui reviennent en septembre 1936. Leur rapatriement est dû à la demande de l'un de leurs proches, Jean Hoffmann, un avocat genevois. Ayant appris la mort de leur mari et père, il s'adresse au consulat pour demander le retour des deux femmes.⁹⁷⁵ La situation en Espagne étant particulièrement instable à ce moment, c'est le consulat de Lisbonne qui se charge du dossier. En identifiant et en situant géographiquement les dames Matile, le consul parvient à leur

⁹⁶⁷ AFS, E2001D#1000/1551#4258*, Lettre d'Emma Châtelain au Département politique fédéral, 12 juillet 1937.

⁹⁶⁸ AFS, E2001D#1000/1551#4258*, Lettre du Chef de la division du Département des Affaires étrangères à Emma Châtelain, 26 juillet 1937. ; AFS, E2001D#1000/1551#4258*, Lettre du Chef de la division du Département des Affaires étrangères adressée à l'agence consulaire de Suisse à Valence, 24 juillet 1937.

⁹⁶⁹ AFS, E2001D#1000/1551#4258*, Lettre du Chef de la division du Département des Affaires étrangères adressée à l'agence consulaire de Suisse à Valence, 27 août 1937.

⁹⁷⁰ AFS, E4320B#1974/47#42*, Lettre du Consulat de Suisse de Barcelone adressée au Service fédéral de l'Etat civil, 29 juin 1937.

⁹⁷¹ AFS, E5330-01#1000/894#18258*, Déclaration de Lucien Châtelain s'engageant à rester en Suisse chez sa mère à la Chaux-de-Fonds, 27 juillet 1937.

⁹⁷² AFS, E5330-01#1000/894#18258*, Ordre de mise en liberté du Tribunal militaire de deuxième division, 27 juillet 1937.

⁹⁷³ AFS, E5330-01#1000/894#18258*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de deuxième division, 21 octobre 1937.

⁹⁷⁴ AFS, E4320B#1975/40#355*, Lettre du Consul de Suisse à Barcelone adressée à la Division des Affaires Etrangères du Département politique fédéral, 07 août 1938.

⁹⁷⁵ AFS, E2200.54-02#1000/641#30*, Lettre de Jean Hoffmann adressée au Consulat de Suisse de Lisbonne, 12 septembre 1936.

transmettre des passeports.⁹⁷⁶ Elles transitent par le Portugal, où elles embarquent dans un bateau à destination de Gênes.⁹⁷⁷ Elles se rendent ensuite à Genève et enfin à la Chaux-de-Fonds. A la demande de Jean Hoffmann, elles n'apprennent toutefois le décès de leur mari et père qu'une fois arrivées en Suisse.⁹⁷⁸ Celui-ci aurait trouvé la mort lors des "émeutes à Madrid" alors que la famille habite à Piedrahita.⁹⁷⁹ Le consulat de Lisbonne est sollicité à d'autres occasions durant la guerre civile et le destin des Matile illustre le travail des instances diplomatiques et consulaires qui n'est pas limité aux volontaires.

L'implication des consulats se remarque dans le cas de Léon Huguenin. Ce dernier est ramené en Suisse après plus de "quatre mois sur le front" en tant que "sapeur" puis de "carabinier". Huguenin prend contact avec le Consulat de Barcelone lorsqu'il est placé en détention depuis plusieurs mois, car il est considéré comme un "élément subversif" par les Brigades internationales. Lors de son interrogatoire⁹⁸⁰ et de son audience⁹⁸¹, il avance avoir "été déçu" de son expérience en Espagne car "à son point de vue, les Républicains étaient mal commandés et sans discipline".⁹⁸² Huguenin en "fait part à ses camarades".⁹⁸³ Il leur aurait exposé "la déception qu'il avait ressentie en constatant que les Républicains ne se battaient pas pour un idéal, ni pour la cause de "l'internationale ouvrière"."⁹⁸⁴ D'abord détenu dans une cellule à Barcelone durant une trentaine de jours, Huguenin est ensuite condamné à une peine de quinze ans de prison. Après en avoir accompli environ deux mois, il parvient à entrer en contact avec le consulat. A ce même moment, il est "grâcié d'une amnistie générale [...] dont ont bénéficié tous les condamnés".⁹⁸⁵ Le Consul lui délivre alors un passeport pour revenir en Suisse. Il lui paie également "les frais du voyage" car Huguenin "avait été dépouillé de son argent et de ses papiers par ses geôliers."⁹⁸⁶ Sa santé est alors très fragile car il est profondément atteint par ses conditions de détention. A son arrivée en Suisse, Huguenin est "couvert d'une vermine et d'une saleté repoussante".⁹⁸⁷ Il doit aussi être amputé de l'un de ses doigts qui a été "blessé au cours

⁹⁷⁶ AFS, E2200.54-02#1000/641#30*, Formulaires pour l'établissement des passeports de Suzanne et Annie-Simone Matile, septembre 1936.

⁹⁷⁷ AFS, E2200.54-02#1000/641#30*, Relevé des fonds avancés par le Consulat de Lisbonne à Madame Suzanne Matile ayant servi à son rapatriement, 19 septembre 1936.

⁹⁷⁸ AFS, E2200.54-02#1000/641#30*, Lettre de Jean Hoffmann adressée au Consulat de Suisse de Lisbonne, 12 septembre 1936.

⁹⁷⁹ AFS, E2200.54-02#1000/641#30*, Lettre de Jean Hoffmann adressée au Consulat de Suisse de Lisbonne, 12 septembre 1936, Archives fédérales,

⁹⁸⁰ AFS, E5330-01#1975/95#1337*, Procès-verbal d'interrogatoire de Léon Huguenin, 07 février 1939.

⁹⁸¹ AFS, E5330-01#1975/95#1337*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 15 avril 1939.

⁹⁸² *Ibid.*, p.2.

⁹⁸³ *Ibid.*

⁹⁸⁴ *Ibid.*

⁹⁸⁵ *Ibid.*

⁹⁸⁶ *Ibid.*, p. 3.

⁹⁸⁷ *Ibid.*

d'un combat" et qui n'a pas été soigné depuis plusieurs mois.⁹⁸⁸ Il est finalement opéré à l'hôpital du Locle car "les Gouvernementaux espagnols avaient refusé de donner les soins nécessaires [...] et ceux reçus à l'Hôpital du Locle n'eurent aucun effet car ils étaient tardifs".⁹⁸⁹

Si Huguenin contacte le consulat de lui-même, ce sont aussi parfois les familles des volontaires qui sollicitent l'aide du Consul. C'est ce que fait la mère de Camille Comtesse, Hermence Luthi qui est très inquiète du départ de son fils. Lorsqu'elle l'apprend, elle prévient les autorités biennoises et entreprend alors des démarches pour le rapatriement de son enfant.⁹⁹⁰ Le contenu de sa correspondance échangée avec les institutions fédérales et diplomatiques laisse aussi à penser qu'elle écrit à son fils et qu'elle tente de le convaincre de revenir à Bienne. Elle engage même un avocat genevois nommé Schenk afin de faciliter le retour de son fils.⁹⁹¹ Dans ce cadre, Hermence Luthi transmet la dernière adresse connue de Camille au Département fédéral des Affaires étrangères en demandant au Consulat d'intervenir pour organiser son retour avec l'aide éventuelle de la Croix-Rouge. Le Consul de Suisse accepte et demande à Comtesse de se présenter à ses bureaux à Barcelone alors que ce dernier se trouve à Albacete. Mais le Consulat peine à retrouver sa trace. Le Consul rapporte quelques semaines plus tard qu'il craint que le jeune homme "ne soit entre temps reparti sur le front."⁹⁹² Il mentionne également que son rapatriement est conditionné à une "feuille de libération de l'armée espagnole"⁹⁹³ qui doit "de toutes façons" être délivrée mais qui n'est "accordée que bien rarement maintenant."⁹⁹⁴ Dans son rapport au Département des affaires étrangères, le Consul relève qu'Hermence Luthi s'est aussi adressée directement à lui : "La mère du prénommé, qui s'est également adressée à moi, m'assurait que le Département Militaire Fédéral enverrait un ordre de marche à cet homme ? Cette pièce ne peut être suffisante pour qu'il obtienne sa libération".⁹⁹⁵ La Confédération en informe l'avocat d'Hermence Luthi.⁹⁹⁶

Ces démarches consulaires n'arrivent pas à terme avant la démobilisation des Brigades. En novembre 1938, Hermence Luthi s'adresse une nouvelle fois aux institutions fédérales. Cette fois-ci, elle se tourne vers le conseiller fédéral en charge des affaires étrangères, au moment où René-Marcel

⁹⁸⁸ *Ibid.*

⁹⁸⁹ *Ibid.*

⁹⁹⁰ Voir notamment sur Hermence Luthi : AFS, E5330-01#1975/95#1420*, Complément de rapport sur l'enrôlement de Suisse et d'étrangers de la police cantonale bernoise, 18 janvier 1937.

⁹⁹¹ AFS, E2001D#1000/1551#4262*, Lettre du Département suisse des affaires étrangères au Consulat suisse de Barcelone, 7 juin 1938.

⁹⁹² AFS, E2001D#1000/1551#4262*, Lettre du Consul de Suisse adressée au Département suisse des affaires étrangères, 22 juin 1938, Archives fédérales,

⁹⁹³ *Ibid.*

⁹⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁹⁶ AFS, E2001D#1000/1551#4262*, Lettre du Département suisse des affaires étrangères à l'avocat F.Schenk à Bienne, 7 juillet 1938.

Zurbrugg et Ernest Aebersold comparaissent devant les tribunaux pour leurs rôles de recruteurs. Leur procès est suivi par la presse qui dévoile leur implication dans l'enrôlement de Comtesse, qui "C., blessé, est encore en Espagne."⁹⁹⁷ Dans sa fiche des Brigades internationales, Comtesse explique avoir été blessé "par une balle explosive dans la jambe gauche" lors de la bataille de l'Ebre.⁹⁹⁸ En joignant une coupure de presse à sa lettre, Hermence Luthi fait également savoir aux autorités que son fils est à l'hôpital :

"Monsieur,

Veillez je vous prie, monsieur, me pardonner mon adresse que j'ai eu en me permettant de vous écrire ces lignes. L'épreuve qui m'atteint en ce moment si cruellement que ne puis supporter ce poids

Je m'adresse à vous monsieur, en vous demandant si vous auriez la grande bonté de me rendre service en faisant les démarches nécessaires auprès de Mr Négrini chef du Gouvernement Espagnol

Je suis dans l'angoisse et dans la Terreur car je suis sans nouvelle de mon fils Camille Comtesse né le 19 février 1918 engagé dans les milices gouvernementales Espagnoles.

Il était à l'hôpital à Plaza-de-Altozano Barcelone. Pourriez-vous monsieur, avoir pitié d'une pauvre mère et me venir en aide en demandant à ces messieurs de le rapatrier de sorte que je le ferai soigné ici à Bienne à mes frais et je peux m'arranger avec le juge ou j'ai déjà passé pour son école de recrue. Mon fils s'est laissé enrôler par 2 vauriens de Bienne comme vous pouvez voir d'après l'annonce parue du 28 octobre 1938. Songez monsieur que je ne cesse de pleurer mon fils J'ai eu un enfant malade pendant cinq ans au lit, un mari malade et mon fils Camille Comtesse volontaire en Espagne Je vous supplie monsieur, ayez pitié de mon fils et tâchez de le faire revenir au plus vite que possible à la maison. En vous remerciant d'avance pour votre aimable service je vous prie de croire, monsieur le conseiller de recevoir mes salutations empressées

Madame Luthi Calame

Rue Haute 20 Bienne

Camille Comtesse est le fils de mon premier mari"⁹⁹⁹

En parallèle, elle s'adresse à la justice militaire car Camille Comtesse a été condamné par défaut à la même audience qu'Aebersold et Zurbrugg. Le Tribunal militaire l'informe : "lorsque votre fils reviendra en Suisse, il devra demander le relief du Jugement du Tribunal militaire, le condamnant par défaut". Le juge Adrien Etter, en charge de la deuxième division, explique à la mère que Comtesse "sera jugé à nouveau". Il propose d'émettre un "sauf-conduit" qui "lui évitera une arrestation, mais à condition qu'il se présente sans faute à la séance du jugement et qu'il nous informe de ses

⁹⁹⁷ AFS, E2001D#1000/1551#4262*, article de presse de provenance inconnue datant du 27 octobre 1938 découpé par Hermence Luthi et joint à sa lettre au Département des Affaires Étrangères, 06 novembre 1938.

⁹⁹⁸ RGASPI.545.6.1482., Réponses de Camille Comtesse au formulaire du Commissariat de guerre des Brigades internationales, 7 novembre 1938.

⁹⁹⁹ AFS, E2001D#1000/1551#4262*, Lettre d'Hermence Luthi au Département des Affaires étrangères, 06 novembre 1938.

changements d'adresse en Suisse."¹⁰⁰⁰ De son côté, le Département des Affaires étrangères prend contact avec la Légation Suisse de Barcelone afin d'"obtenir le licenciement de votre fils et son rapatriement en Suisse."¹⁰⁰¹ Après le consul, le Chargé d'Affaires de Suisse à Barcelone cherche à se "mettre en contact avec lui" et étudie "les possibilités de son rapatriement en Suisse."¹⁰⁰² Comtesse finit par se présenter à la légation le 29 novembre 1938, alors qu'il est stationné à Calella avec "le groupe suisse d'anciens combattants des Brigades internationales", "en attendant l'ordre de rapatriement qui doit venir prochainement."¹⁰⁰³ Le Département des Affaires étrangères, en fait aussitôt part à sa mère.¹⁰⁰⁴

Cependant, Hermence Luthi, toujours inquiète, insiste encore pour le "délivrer de l'Espagne"¹⁰⁰⁵. Elle demande aux autorités de faire "les démarches auprès de la Légation de Suisse à Barcelone et que mon fils Camille Comtesse puisse rentrer en Suisse avec ces voitures de transport pour les vivres qui reviendront vides."¹⁰⁰⁶ L'intensification du conflit et l'arrivée de l'hiver suscitent ses plus grandes craintes. Elle répète sa peur "qu'il lui arrive un malheur, par ces bombes ou par le froid".¹⁰⁰⁷ Elle propose, en gage de bonne foi, de s'arranger "avec le militaire au sujet de son école de recrue" en échange d'un passeport au nom de son fils.¹⁰⁰⁸ A cet effet, elle joint une photographie de Comtesse à sa lettre. Mais, il est déjà trop tard pour un départ individuel. Les autorités fédérales lui répondent que "M. Camille Comtesse fera partie du prochain convoi de rapatriement des volontaires ayant combattu en Espagne. Nous ne savons pas encore la date exacte de l'arrivée de ce convoi en Suisse. Nous pouvons toutefois vous dire que ce sera vraisemblablement avant la fin du mois."¹⁰⁰⁹

L'implication d'Hermence Luthi a toutefois certains résultats. Comme nous le montrerons un peu plus loin, ses négociations avec l'armée aboutissent à une remise de peine, le temps que son fils

¹⁰⁰⁰ AFS, E2001D#1000/1551#4262*, Copie d'une lettre de "monsieur Etter grand-juge de la 2ème division à Neuchâtel" faite probablement par Hermence Luthi, 10 novembre 1938.

¹⁰⁰¹ AFS, E2001D#1000/1551#4262*, Lettre du Département des Affaires étrangères à Hermence Luthi, 11 novembre 1938.

¹⁰⁰² AFS, E2001D#1000/1551#4262*, Lettre du chargé d'affaires ad interim de la Légation de Suisse à Barcelone adressée au Département des affaires étrangères à Berne, 23 novembre 1938.

¹⁰⁰³ AFS, E2001D#1000/1551#4262*, Lettre du chargé d'affaires ad interim de la Légation de Suisse à Barcelone adressée au Département des affaires étrangères à Berne, 29 novembre 1938.

¹⁰⁰⁴ AFS, E2001D#1000/1551#4262*, Lettre du Département des Affaires étrangères à Hermence Luthi, 09 décembre 1938.

¹⁰⁰⁵ AFS, E2001D#1000/1551#4262*, Lettre d'Hermence Luthi au Département des Affaires étrangères, 18 décembre 1938.

¹⁰⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁰⁷ *Ibid.*

¹⁰⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁰⁹ AFS, E2001D#1000/1551#4262*, Lettre du Département des Affaires étrangères à Hermence Luthi, 29 décembre 1938.

accomplisse son service militaire. Par la suite, Madame Luthi persiste à le défendre, en adressant plusieurs demandes de grâce¹⁰¹⁰.

Les rapatriements de groupe et l'enfermement dans les camps

L'attention accordée au sort des volontaires par les institutions suisses se comprend pour deux raisons principales. D'une part, les rapatriements font partie des prérogatives et des missions des consulats. D'autre part, ces retours s'ancrent dans des intérêts concrets des autorités fédérales qui se traduisent en jugements militaires pénaux, pour deux objectifs politiques. Le premier, au niveau international, est celui de contrôler que la neutralité suisse n'est pas violée par la participation de citoyens à la guerre d'Espagne. Le deuxième est bien plus régional : ces démarches permettent de mener des enquêtes quant aux activités des groupements communistes, dont les partis sont progressivement interdits.

Toutefois, la démobilisation des Brigades internationales pose un problème humanitaire relatif aux volontaires blessés et malades. Ces derniers sont les premiers à être rapatriés de manière groupée. Ensuite, le destin de ceux placés dans des camps de concentration français devient un enjeu politique.¹⁰¹¹ Divers acteurs participent ainsi à ces retours groupés, tant le Département des Affaires étrangères et la Légation de Suisse de Barcelone que la Croix-Rouge.

Les relations entre ces institutions ne datent pas de la fin des Brigades internationales. Elles concernent les prisonniers tout au long de la guerre. En automne 1938 par exemple, les autorités entreprennent des démarches avec la Croix-Rouge afin de libérer les combattants suisses détenus à Burgos. Le 24 août 1938, un représentant du Conseil fédéral fait état des initiatives de la Croix-Rouge aux autorités fédérales. L'organisation humanitaire propose de jouer les intermédiaires pour permettre la libération de prisonniers, pas seulement suisses mais aussi anglais par exemple.¹⁰¹² En reprenant les propos du délégué Pourtalès de la Croix-Rouge, le représentant explique la manière de procéder : « aussitôt l'échange accepté par écrit par les deux parties, les organes du C.I.C.R. rassembleraient les

¹⁰¹⁰ Ce sont notamment les échanges avec le Département militaire fédéral qui en attestent : AFS, E2001D#1000/1551#4262*, Lettre du Département militaire fédéral adressée à Hermence Luthi, 1er mars 1939.

¹⁰¹¹ Sur cet élément au sujet des Brigades internationales dans leur ensemble, voir Sill, E. (2017). Le PCF et l'internement en France des volontaires internationaux de retour d'Espagne : l'impossible solde de tout compte du projet kominternien de Brigades internationales. in : Vigreux, J. et R. Ducoulombier (dir.). Histoire documentaire du communisme. *Territoires contemporains*, n° 7. Disponible en ligne : http://tristan.u-bourgogne.fr/CGC/publications/Histoire_documentaire_communisme/Edouard_Sill.html.

¹⁰¹² AFS, E2001D#1000/1551#5185*, Lettre du Représentant du Conseil Fédéral suisse à Burgos au Ministre des Affaires, 24 août 1938.

prisonniers, les Italiens à Port-Bou, les Suisses à Irun et se chargeraient de les faire passer simultanément en France. Le Gouvernement de France ne tolérant pas le séjour de ces étrangers, le C.I.C.R. lui donnerait la garantie que ces prisonniers ne feraient qu'emprunter le territoire français pour se rendre le plus rapidement possible dans leurs pays respectifs. Les Italiens seraient remis au Consul d'Italie à Marseille, les Suisses pourraient être remis entre les mains du Consul de Suisse à Bordeaux, qui aurait à se charger de leur transport à Genève. Les frais de voyage seraient supportés par les gouvernements intéressés.¹⁰¹³

L'intervention du CICR pose toutefois des questions politique et diplomatique pour le représentant suisse à Burgos, car "les Anglais et les Italiens sont en train de négocier une libération simultanée de 100 prisonniers des leurs des deux côtés. [...] La Croix-Rouge n'y a pris aucune part."¹⁰¹⁴ Le représentant remet en doute l'efficacité de la Croix-Rouge en se demandant si la voie diplomatique usuelle n'est pas plus efficace puisque "la réponse de Barcelone ne consentait qu'à la libération de douze personnes. Ce précédent nous démontre que nous pourrions aussi entamer des négociations avec les Gouvernements de Burgos et de Barcelone, ainsi qu'avec l'Ambassade d'Italie."¹⁰¹⁵ Ce processus de négociations d'échanges de prisonniers ne se fait pas qu'avec les franquistes. Il mêle aussi le Reich allemand, qui pose un certain nombre de conditions.¹⁰¹⁶

La Croix-Rouge est encore sollicitée lors de la démobilisation des Brigades internationales. La majorité des volontaires restants sont emprisonnés dans des camps à la frontière française. Nous y retrouvons¹⁰¹⁷ Otto Reynaud, Paul Numa Droz, Jean Leuba, René-Wilhelm Zurburg¹⁰¹⁸ et Ernest Pierrehumbert. D'autres sont blessés, comme Paul Boillat et Henri Soguel.¹⁰¹⁹ Le rapatriement de ce deuxième groupe est justement confié¹⁰²⁰ à la Croix-Rouge qui dresse une liste des "combattants des Brigades internationales blessés et hospitalisés en Catalogne" pour vérifier leur identité et leur

¹⁰¹³ *Ibid.*

¹⁰¹⁴ *Ibid.*, p.2.

¹⁰¹⁵ *Ibid.*, p.2.

¹⁰¹⁶ AFS, E2001D#1000/1551#5185*, Deutsche Diplomatisch-Politische Korrespondenz, 21 novembre 1938.

¹⁰¹⁷ Voir notamment : AFS, E2001D#1000/1551#5185*, Liste de certificats de citoyenneté des volontaires suisses par le département politique fédéral, 28 février 1939.

¹⁰¹⁸ Le nom de Zurburg apparaît aussi dans : AFS, E2001D#1000/1551#5185*, Lettre de la Division de police du Département fédéral de justice et police adressée à la Division des Affaires étrangères du Département fédéral politique, 28 février 1939.

¹⁰¹⁹ AFS, E2001D#1000/1551#5185*, Liste des miliciens suisses blessés envoyée par le Chargé d'affaires de Suisse ad interim de la Légation de Suisse à Barcelone à la Division des affaires étrangères du Département politique fédéral, 14 décembre 1938. ; AFS, E2001D#1000/1551#5185*, Lettre de la division de police du Département fédéral de justice et police adressée à la Légation de Suisse à Barcelone, 10 janvier 1939.

¹⁰²⁰ AFS, E2001D#1000/1551#5185*, Lettre de la Légation suisse de Barcelone adressée à la Division des Affaires Étrangères du Département politique fédéral, 14 décembre 1938.

nationalité. Elle se charge ensuite de “diriger ces hommes sur Genève”, avec l’accord de la Légation de Suisse de Barcelone, en décembre 1938.¹⁰²¹

Se sachant exposés à des peines judiciaires, tous les volontaires ne souhaitent pas revenir en Suisse. Lorsque les Brigades internationales les recensent dans leurs effectifs à la démobilisation, elles leur proposent de choisir une destination. Paul Numa Droz demande par exemple à pouvoir se rendre au Mexique¹⁰²². D’autres volontaires veulent poursuivre le combat en Espagne. Le 14 octobre 1938, la XCVII ème Brigade s’adresse à l’Ambassadeur de Suisse en Espagne. Celui-ci en est surpris et s’étonne de “la curieuse initiative d’exprimer, à l’occasion du retrait des combattants étrangers, son intention de continuer la lutte dans laquelle le Gouvernement espagnol est engagé”¹⁰²³ :

“Au moment où le gouvernement de la République espagnole vient de décider le retrait total des volontaires étrangers de notre armée, et de donner des ordres à cet effet, décision à laquelle nous nous soumettons de bon gré car elle révèle la confiance dans nos destinées et dans la plénitude de notre puissance guerrière, nous manifestons au Gouvernement de la nation que représente Votre Excellence, que nous, combattants espagnols, demeurons à notre poste jusqu’à ce que nous obtenions la victoire, car nous défendons l’indépendance de notre peuple et la liberté de la classe ouvrière mondiale, menacée par le fascisme international, ainsi que le démontre l’expérience douloureuse de la Tchécoslovaquie, et affermissons également, par notre attitude, le prestige des démocraties.”¹⁰²⁴

De son côté, la République espagnole tente de venir en aide aux volontaires suisses. Le chargé d’affaires d’Espagne consulte le Département des Affaires étrangères¹⁰²⁵ quand “le Gouvernement espagnol a retiré du front les volontaires étrangers”¹⁰²⁶ pour “s’assurer au préalable des conditions dans lesquelles ils seront reçus”.¹⁰²⁷ Il demande “si les volontaires suisses, qui seraient plusieurs centaines - environ 500 - seront punis” et si la Confédération “n’envisagerait pas une mesure de clémence”.¹⁰²⁸ En répondant que la “mesure d’amnistie suppose une procédure législative assez

¹⁰²¹ La Division de police alerte d’ailleurs les autorités genevoises de ce passage par une lettre contenant tous les noms des volontaires blessés : AFS, E2001D#1000/1551#5185*, Lettre de la Division de police du Département fédéral de justice et police adressée au Département de justice et police du canton de Genève, 17 décembre 1938.

¹⁰²² RGASPI.545.6.1483., Réponses de Paul Numa Droz au formulaire de fiche personnelle du Commissariat de guerre des Brigades internationales, 13 novembre 1938.

¹⁰²³ AFS, E2001D#1000/1551#5185*, Lettre de la Légation de Suisse de Barcelone à la division des affaires étrangères du Département politique fédéral, 15 novembre 1938.

¹⁰²⁴ AFS, E2001D#1000/1551#5185*, Traduction d’une lettre de la 97ème Brigade internationale adressée à l’ambassadeur de Suisse en Espagne en annexe de la lettre de la Légation de Suisse de Barcelone à la division des affaires étrangères du Département politique fédéral, 15 novembre 1938.

¹⁰²⁵ AFS, E2001D#1000/1551#5185*, Notice du département des affaires étrangères transmises au Conseil fédéral lors de sa séance du 28 octobre 1938, 27 octobre 1938.

¹⁰²⁶ *Ibid.*, p.1.

¹⁰²⁷ *Ibid.*

¹⁰²⁸ *Ibid.*

compliquée, qui ne permettrait pas un règlement très rapide de la question”, l’administration suisse lui demande de fournir “si possible, un état des volontaires”.¹⁰²⁹ Le diplomate explique que “ces hommes sont actuellement sous la discipline militaire, nourris et payés par le Gouvernement espagnol” et qu’il “ne doute pas que ceux qui auraient des intérêts en Espagne pourraient être autorisés à rester [...] mais, pour des raisons politiques évidentes, le Gouvernement espagnol souhaite la prompte évacuation des autres.”¹⁰³⁰ Il questionne également le statut des “étrangers qui résidaient en Suisse au moment de leur enrôlement, mais qui sont répudiés actuellement par leur pays d’origine”.¹⁰³¹ L’administration rétorque qu’il est “tout à fait exclu que cette catégorie de volontaires puisse être reprise par la Suisse.”¹⁰³² Elle transmet un compte-rendu de cette entrevue au Conseil fédéral.

Les rapatriements commencent en novembre 1938 car il faut attendre que la France autorise le passage des ressortissants suisses, ce qu’elle fait à la condition qu’ils soient munis d’un passeport¹⁰³³. La légation de Suisse doit préparer les documents nécessaires¹⁰³⁴ à l’aide des listes de noms qu’elle détient avec l’autorisation des autorités fédérales¹⁰³⁵. Au cours de ces démarches, la République espagnole demande que les frais de voyage soient pris en charge par la Confédération et que les autorités s’engagent officiellement “à ne pas imposer de sanctions à ces combattants.”¹⁰³⁶

L’organisation du rapatriement est lente. Les retours se font par étapes chapeautées par un docteur Junod¹⁰³⁷ de la Croix-Rouge entre janvier et février 1939.¹⁰³⁸ Pendant ce temps, les volontaires

¹⁰²⁹ *Ibid.*

¹⁰³⁰ *Ibid.*

¹⁰³¹ *Ibid.*, p.2

¹⁰³² *Ibid.*

¹⁰³³ AFS, E2001D#1000/1551#5185*, Lettre de l’Ambassade de la République Française en Suisse adressées à la Division des Affaires étrangères du Département politique, 10 novembre 1938 ; AFS, E2001D#1000/1551#5185*, Lettre de la Légation de Suisse de Barcelone à la division des affaires étrangères du Département politique fédéral, 15 novembre 1938.

¹⁰³⁴ AFS, E2001D#1000/1551#5185*, Lettre de la Légation de Suisse de Barcelone adressée à la Division des Affaires étrangères du Département politique fédéral, 14 décembre 1938.

¹⁰³⁵ AFS, E2001D#1000/1551#5185*, Lettre de la Division des Affaires étrangères du Département politique fédéral, 22 novembre 1938.

¹⁰³⁶ AFS, E2001D#1000/1551#5185*, Note verbale du Ministère d’Etat de la République espagnole transmise à la Division des Affaires étrangères du Département politique fédéral par la Légation suisse de Barcelone, 18 novembre 1938.

¹⁰³⁷ Il s’agit très probablement du Docteur Marcel Junod lui aussi originaire du canton de Neuchâtel. Né à Chézard-St-Martin, il est surtout connu pour ses engagements durant la Seconde Guerre mondiale. Il est le premier médecin à être arrivé sur les lieux des bombardements atomiques au Japon en 1945. Une plaque a d’ailleurs été déposée à son honneur dans son village natal, en présence de l’ambassadeur du Japon. Voir à ce sujet :

<https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/le-val-de-ruz-ne-rend-hommage-a-marcel-junod-medecin-precurseur-de-laction-humanitaire-ne-il-y-a-120-ans?urn=urn:rts:video:14904291>

¹⁰³⁸ AFS, E2001D#1000/1551#5185*, Liste de certificats de citoyenneté des volontaires suisses par le département politique fédéral, 28 février 1939.

restant sont toujours dans les camps, comme Paul Numa Droz¹⁰³⁹ et Otto Reynaud¹⁰⁴⁰ à St-Cyprien. Les instances consulaires émettent des fiches des passeports, dans lesquels nous retrouvons les noms de Camille Comtesse¹⁰⁴¹, Ernest Pierrehumbert¹⁰⁴², Paul Numa Droz¹⁰⁴³, Jean Leuba¹⁰⁴⁴ et Otto Reynaud¹⁰⁴⁵.

Le temps que nécessitent ces rapatriements, qui ne concernent pas uniquement les Neuchâtelois, devient une question politique. A l'Assemblée fédérale, Léon Nicole demande aux autorités de justifier ces délais lors de la session de janvier 1939¹⁰⁴⁶, malgré le fait que les autorités espagnoles auraient déjà fait leur part. L'exécutif répond que "l'établissement de ces documents personnels a été fortement retardé par le fait que les volontaires suisses ne possédaient, semble-t-il, ni passeports ni pièce d'identité et que les enquêtes nécessaires entreprises par notre Chargé d'Affaires à Barcelone auprès de chaque milicien personnellement ont exigé beaucoup de temps."¹⁰⁴⁷ Il nuance les propos de Nicole en relevant qu'un "premier transport de 16 volontaires suisses blessés, organisé et dirigé par les Autorités suisses compétentes est arrivé à Genève le 19 décembre ; un second convoi d'environ 70 volontaires est attendu ces prochains jours."¹⁰⁴⁸ Ces délais reposent donc sur des complications administratives et diplomatiques : "la vérification de l'identité des volontaires dont la liste a été fournie par notre Légation à Barcelone a été faite en Suisse le plus rapidement possible en collaboration avec les Autorités cantonales et par entretiens téléphoniques avec le Chargé d'Affaires de Suisse à Barcelone, de telle sorte que ce contrôle n'a pas exigé plus de huit à dix jours. Quelques cas pour lesquels il n'a pas été possible jusqu'ici d'établir la preuve de la nationalité suisse doivent encore être éclaircis."¹⁰⁴⁹

En réalité, l'intervention de Léon Nicole intervient dans la prise d'importance politique des projets d'amnistie. L'aspect public du retour des combattants est abondamment débattu dans le canton de Neuchâtel, dans la presse partisane et dans les associations de solidarité avec la République espagnole comme les Amis de l'Espagne Républicaine. Jules Humbert-Droz adresse lui aussi des

¹⁰³⁹ AFS, E2001D#1000/1551#5185*, Liste d'établissement de l'indigénat des miliciens suisses des brigades internationales internés dans des camps en France constituée par le département politique fédéral au Comité international de la Croix-Rouge, 12 avril 1939. ; AFS, E2001D 1000 1551 5185, Lettre de la Légation de Suisse de Barcelone à la division des affaires étrangères du Département politique fédéral, 15 novembre 1938.

¹⁰⁴⁰ AFS, E5330-01#1975/95#1418*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 15 avril 1939.

¹⁰⁴¹ AFS, E2001D#1000/1551#5185*, Fiche d'arrivée de Camille Comtesse, [s.d], 1939.

¹⁰⁴² AFS, E2001D#1000/1551#5185*, Fiche n°10 au nom d'Ernest Pierrehumbert, 26 février 1939.

¹⁰⁴³ AFS, E2001D#1000/1551#5185*, Fiche d'arrivée de Paul Numa Droz, [s.d], 1939.

¹⁰⁴⁴ AFS, E2001D#1000/1551#5185*, Fiche d'arrivée de Jean Leuba, [s.d], 1939.

¹⁰⁴⁵ AFS, E2001D#1000/1551#5185*, Fiche n°12 au nom d'Otto Reynaud, 26 février 1939.

¹⁰⁴⁶ AFS, E2001D#1000/1551#5185*, Réponse à la petite question Nicole posée le 22 décembre 1938 lors de la session de janvier 1939, 30 décembre 1938.

¹⁰⁴⁷ *Ibid.*

¹⁰⁴⁸ *Ibid.*

¹⁰⁴⁹ *Ibid.*

questions parlementaires qui, quant à elles, touchent plus au commerce d'armement et au rôle que la Suisse joue diplomatiquement en Espagne.¹⁰⁵⁰

Avant de nous pencher sur les procès et les demandes d'amnistie, il est important de mentionner qu'en 1940 le rapatriement des volontaires n'est pas achevé et qu'une partie d'entre eux se trouve encore en Espagne. De plus, les anciens volontaires qui ont été internés en France participent à la rédaction d'un rapport sur les conditions de détention dans les camps. Il concerne particulièrement le camp du Vernet en Ariège.¹⁰⁵¹ En plus des circonstances d'enfermement, le rapport décrit les arrestations d'étrangers en France et l'état de santé des prisonniers :

“Depuis septembre 1939, la police française a procédé à de très nombreuses arrestations et internements dans des camps de concentration. Rappelons le cas des réfugiés allemands enfermés en bloc, parmi lesquels des personnalités au-dessus de tout soupçon, des malades, des savants de réputation internationale. Rappelons aussi que les républicains espagnols et leurs frères d'armes étrangers ont été massés dans des camps de concentration dès leur arrivée sur le territoire français. Ceux qui furent relâchés et qui travaillaient le plus souvent dans l'industrie métallurgique et dans les champs ont été internés de nouveau depuis septembre 1939 et surtout depuis mai 1940. C'est à partir du déclenchement de l'offensive allemande de mai que les arrestations arbitraires et les internements par voie administrative, c'est-à-dire sans interrogatoire ni moyen de défense, se sont succédé à une cadence effarante [...]. Il vaut la peine de signaler, que de nombreux réfugiés venant de Belgique (surtout des polonais) furent arrêtés sans motif à leur arrivée. J'en ai vus qui passaient des jours et des nuits de cauchemar dans une salle archicomble au quatrième étage de la Préfecture (dans une autre salle: des femmes) et où ils étaient trop nombreux pour se coucher ni même rester assis.”¹⁰⁵²

Le rapport décrit ensuite tous les aspects du camp, de la nourriture au droit aux visites, en passant par la discipline et le travail forcé des prisonniers. L'alimentation, par exemple, n'est “jamais” composée “de légumes, fruits ou mets sucrés” et ainsi, “l'abattement, résultat de cette sous-alimentation, prédispose à toutes les maladies.”¹⁰⁵³ L'hygiène s'avère elle aussi désastreuse, même dans les dortoirs : “nous couchions dans des casiers, rangés par cinq, comme des sardines en boîte. Qui n'a pas de paillasse renonce vite à la paille qui devient humide et infectée de vermine. Les nuits sont occupées par la chasse aux innombrables puces. Beaucoup de prisonniers attrapent des poux (il y a une douche par semaine). La seule mesure d'hygiène c'est de tondre à ras le crâne des nouveaux arrivés, mais les poux comme on sait trouvent où se nicher ailleurs.”¹⁰⁵⁴

¹⁰⁵⁰ Voir à ce sujet : AFS, E2001D#1000/1551#5185*, Projet de réponse du Conseil fédéral à la question Humbert-Droz du 02 février 1939, 5 avril 1939.

¹⁰⁵¹ AFS, E2001D#1000/1551#5185*, Rapport sur le camp du Vernet (ariège) et sur les conditions de l'arrestation et de l'internement de nombreux étrangers en France écrit par François Bondy, 2 août 1940.

¹⁰⁵² *Ibid.*, pp.1-2.

¹⁰⁵³ *Ibid.*, p. 4.

¹⁰⁵⁴ *Ibid.*, pp.4-5.

Les volontaires face à la justice militaire

Enquêtes et jugements

Quelle que soit la manière dont les retours s'effectuent, les volontaires comparaissent ensuite devant la justice militaire. Comme mentionné, la majeure partie d'entre eux a déjà été condamnée par défaut après que l'armée a constaté de leur absence aux cours de répétition, qui est une infraction au devoir de servir ou lorsqu'elle a prouvé leur participation à la guerre d'Espagne. Les condamnations principales portent sur deux chefs d'accusation principaux. Le premier est l'infraction à l'arrêté fédéral interdisant la participation aux hostilités en Espagne, le second est l'atteinte à la puissance défensive du pays. Si le premier est spécifique, le second, plus général, concerne l'engagement dans une armée étrangère qui n'est possible en Suisse qu'avec l'autorisation du Conseil fédéral.

La sévérité des peines dépend, en principe, de l'infraction à ces arrêtés et du casier judiciaire des accusés. D'une manière générale, les condamnations sont de quelques mois de prison, la perte des droits civiques pour une certaine durée et le paiement des frais de justice. Pour les Neuchâtelois, ces peines d'emprisonnement varient entre trente mois pour le cas le plus lourd et une trentaine de jours au minimum. Il arrive parfois que les volontaires n'en accomplissent pas l'intégralité puisque leur détention préventive peut être décomptée. Quant aux droits civiques, leur perte atteint maximum cinq ans, sans que cela concerne tous les volontaires. Enfin, les frais de la cause oscillent d'une trentaine à plusieurs centaines de francs.

Sur cette base, nous pouvons ajouter au profil-type du volontaire neuchâtelois que nous avons dressé au premier chapitre qu'à son retour, il purge une peine allant de 2 à 3 mois d'emprisonnement en moyenne, qu'il perd l'exercice de ses droits civiques pendant environ 3 ans et qu'il paie une somme d'une soixantaine de francs pour la cause, lorsqu'il est reconnu coupable d'infraction aux arrêtés fédéraux d'août 1936, d'atteinte à la puissance défensive du pays et de violation du devoir de servir.

Afin de comprendre la manière dont ces peines sont prononcées, il est nécessaire de revenir sur l'organisation de la justice militaire et sur l'exécution des condamnations. A cette époque, l'armée est séparée en divisions territoriales. Les Neuchâtelois sont majoritairement jugés par la Cour du tribunal de deuxième division puisque c'est là qu'ils sont incorporés. Elle est présidée par le Grand Juge Adrien Etter.¹⁰⁵⁵ La peine n'est toutefois pas servie sous régime militaire.¹⁰⁵⁶ Il revient au canton

¹⁰⁵⁵ Etter préside les audiences de tous nos volontaires jugés par le Tribunal militaire de 2ème Division.

¹⁰⁵⁶ Comme nous le verrons, il est possible qu'elle le soit pour les volontaires comme Camille Comtesse qui doivent accomplir leur école de recrues et qui bénéficient de circonstances atténuantes lors de leurs jugements.

dont les condamnés sont originaires de veiller à son exécution. Schématiquement, les Neuchâtelois incorporés dans un bataillon de la deuxième division sont jugés par le Tribunal de cette même division et le canton de Neuchâtel est responsable de l'application des dispositions prises à leur encontre. Mais il peut aussi arriver, comme dans le cas d'Ernest Pierrehumbert, d'être jugé à Genève, en raison du dernier domicile connu ou de l'incorporation dans les troupes du dernier domicile, mais que la peine soit tout de même exécutée dans le canton de Neuchâtel. L'origine territoriale est particulièrement importante lors des procès car les communes sont aussi sollicitées. De la même manière, le commandant de la compagnie d'incorporation rédige quelques mots sur l'accusé. Parfois, des anciens patrons, des médecins ou des directeurs d'orphelinats peuvent être appelés à témoigner. Cette récolte d'informations, qui sert à établir des circonstances aggravantes ou atténuantes, se compose de sources croisées parfois contradictoires. Notons que les casiers judiciaires jouent toutefois un rôle primordial dans la lourdeur de la peine.

Dans notre échantillon, Ernest Pierrehumbert est le volontaire écopant de la peine d'emprisonnement la plus lourde. Précédemment engagé dans la Légion étrangère, Pierrehumbert est jugé en 1940¹⁰⁵⁷. Son casier judiciaire est déjà chargé vu qu'il comporte entre autres des peines d'emprisonnement pour défaut à ses cours de répétition depuis 1935 ainsi qu'à l'ordre de mobilisation de 1939, de même que des condamnations pour "tapages et outrages à agents" datant de 1933 et pour dégâts volontaires de 1935.¹⁰⁵⁸ En 1940, Pierrehumbert est absent lors de son jugement au Tribunal militaire de première division. Sollicité au cours de l'enquête, son père explique qu'il serait retourné dans les rangs de la légion après son service en Espagne.¹⁰⁵⁹ Pierrehumbert est ainsi condamné par défaut aux motifs d'insoumission et de service militaire étranger, cette deuxième infraction constituant le délit "le plus grave au sens du tribunal."¹⁰⁶⁰ Aucune circonstance atténuante n'est retenue en sa faveur. Le canton de Neuchâtel est chargé de l'exécution de la peine, trente mois de prison. Il faut toutefois préciser que cette condamnation intervient pendant la guerre. Sa lourdeur peut s'expliquer par une justice plus expéditive et moins bienveillante que lors des années précédentes.

René-Ulysse Monnet est aussi jugé par la première division. Le procès-verbal de son audience retrace son départ en janvier 1937 de chez sa mère¹⁰⁶¹, puis s'attarde sur son engagement militaire en

¹⁰⁵⁷ AFS, E5330-01#1975/95#3789*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 1ère Division, 31 mai 1940.

¹⁰⁵⁸ AFS, E5330-01#1975/95#3789*, Extrait de casier judiciaire du Bureau Suisse de police centrale, 1er mars 1940.

¹⁰⁵⁹ AFS, E5330-01#1975/95#3789*, Réponses d'Ernest Pierrehumbert père fournies au questionnaire du Tribunal militaire de 1ère Division au sujet de son fils, 29 février 1940.

¹⁰⁶⁰ AFS, E5330-01#1975/95#3789*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 1ère Division, 31 mai 1940.

¹⁰⁶¹ AFS, E5330-01#1975/95#22*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 1ère Division, 28 juin 1938.

Espagne. Monnet combat durant deux mois sur le front avant de tomber malade et d'être envoyé en convalescence à Barcelone. Renvoyé au feu dans la colonne Durutti de la 26ème Brigade¹⁰⁶², il quitte le front en juillet 1937. Il travaille ensuite durant quelques mois comme ouvrier dans une fabrique de textile à Barcelone.¹⁰⁶³ Il entreprend de lui-même des démarches auprès du consulat pour pouvoir revenir en Suisse. Celui-ci lui remet un passeport en janvier 1938. A l'aide du "comité antifasciste" de Perpignan, Monnet parvient à prendre le train jusqu'à Genève.¹⁰⁶⁴ Les témoignages recueillis à son égard le présentent comme "de caractère un peu aigri, consciencieux dans son travail et probe".¹⁰⁶⁵ Comme raison de son engagement, Monnet invoque la condition de chômeur dans laquelle il se trouvait depuis 1935. Il n'est toutefois pas incorporé dans l'armée suisse. Epileptique, il est inapte au service obligatoire. Le Tribunal explique ainsi "tenir compte de ce que l'atteinte à la puissance défensive du pays est moins grave de la part d'un homme dispensé du service militaire que celle d'un soldat."¹⁰⁶⁶ Monnet bénéficie d'une réduction de peine, due à sa détention à St. Antoine à Genève à son retour en 1938. Si Monnet reconnaît avoir appartenu au Parti socialiste de Neuchâtel puis de Genève ainsi qu'avoir "assisté aux assemblées du groupe anarchiste" nommé "Le Réveil", son opinion politique n'occupe aucune place dans le jugement.

Pour le Tribunal militaire, le fait que Monnet ne soit pas incorporé allège fortement sa peine, au contraire d'Ernest Pierrehumbert. Les problèmes d'incorporation, de santé et de capacité de discernement, sont décisifs dans le cas de Pierre Pochon, lui aussi jugé en première division. L'instruction demande notamment l'intervention d'un psychiatre afin d'attester de ses facultés mentales¹⁰⁶⁷. L'âge de Pochon est aussi pris en considération puisqu'il n'avait que 17 ans au moment de son engagement.¹⁰⁶⁸ Son cas s'aggrave par contre car Pochon, blessé et rapatrié en Suisse en 1937, quitte subitement la Suisse au cours de l'enquête et s'engage à la Légion étrangère à Pontarlier en septembre de la même année.¹⁰⁶⁹ Sa fuite est d'ailleurs encouragée par sa mère.¹⁰⁷⁰ Il est toutefois

¹⁰⁶² AFS, E5330-01#1975/95#22*, Procès-verbal d'audition de René-Ulysse Monnet par la police de sûreté de Genève, 7 janvier 1938.

¹⁰⁶³ *Ibid.*

¹⁰⁶⁴ *Ibid.*

¹⁰⁶⁵ Reprise dans le procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 1ère division du 28 juin 1938, cette information est donnée par l'un de ses employeurs, la Fabrique de couronnes de montres J.Bonnin & ses fils, dans : AFS, E5330-01#1975/95#22*, une lettre adressée par la Fabrique de couronnes de montres J.Bonnin & ses fils au Tribunal militaire, 24 février 1938.

¹⁰⁶⁶ AFS, E5330-01#1975/95#22*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 1ère division, 28 juin 1938.

¹⁰⁶⁷ AFS, E5330-01#1000/894#18043*, Rapport médical sur l'état mental de Pochon Pierre fait par l'Aile cantonale des aliénés et maison de santé du Bois de Cery à Lausanne, 5 mai 1937.

¹⁰⁶⁸ AFS, E5330-01#1000/894#18043*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 1ère Division, 23 mars 1938.

¹⁰⁶⁹ AFS, E4320B#1975/40#390*, Rapport de l'inspecteur Reymond au Chef de la police de sûreté du canton de Vaud et au Ministère public fédéral, 08 février 1937.

¹⁰⁷⁰ AFS, E5330-01#1000/894#18043*, Lettre d'Antoinette Pochon à son fils Pierre, 22 décembre 1937.

licencié de la Légion en janvier 1938 pour raison de santé après avoir été “dirigé sur Toul, Marseille et Sididi-bel-Abbès.”¹⁰⁷¹

C’est ce deuxième engagement dans un corps militaire étranger qui pèse particulièrement contre lui. Au sens du Tribunal militaire : “il y a lieu de tenir compte de l’erreur de droit, soit de l’ignorance dans laquelle l’accusé s’est trouvé à la disposition de l’art.94 CPM, du jeune âge qu’il avait lors de la commission de ses délits et de la misère et de l’abandon dans lesquels il était au moment de partir en Espagne.”¹⁰⁷² En revanche, la Cour souligne que “cette excuse ne peut être admise à l’égard de l’engagement à la Légion étrangère, lequel a été contracté après que l’accusé eût fait l’objet de l’enquête sur son enrôlement en Espagne et qu’il eût ainsi entendu parler de l’interdiction pour tout Suisse de s’engager au service d’une armée étrangère.”¹⁰⁷³ En effet, Pochon prétend avoir ignoré l’existence des arrêtés concernant l’Espagne. Il appelle à la clémence des juges en relatant sa jeunesse particulièrement difficile. Il raconte avoir été “délaissé par son père (quant à la mère, elle a divorcé peu après la naissance de l’accusé et ne l’a pas élevé)”, ses difficultés de trouver du travail, d’avoir “subi les mauvaises influences de camarades plus âgés que lui” et son “goût de l’aventure”.¹⁰⁷⁴ L’influence des “camarades plus âgés” est une allusion à Alberto Della Santa, ancien légionnaire et mort à Cordoue, avec lequel Pochon s’est engagé.

Pochon est condamné à trente jours d’emprisonnement. Puisque l’on craint qu’il se soustraie à nouveau à la justice, il est placé en détention préventive durant septante-sept jours en l’attente de son procès. Ces jours sont ensuite soustraits à sa peine et Pochon ne retourne pas en prison. Il doit cependant payer des frais de justice particulièrement lourds s’élevant “aux 2/10 des frais de la cause, soit fixés à Fr.319, 35.”¹⁰⁷⁵ Ce coût, le plus élevé de notre échantillon, se comprend par les procédures complexes exigées par son cas, notamment l’intervention de personnel de santé. De plus, l’enquête à son sujet s’étend à d’autres personnes. Pochon explique lors de son interrogatoire, que Della Santa disposait de contacts d’avocats à Genève qui pouvaient leur fournir les fonds pour se rendre en Espagne.¹⁰⁷⁶ Dès lors, les autorités de police constituent un dossier volumineux sur toutes les personnes qu’elles peuvent lier aux filières d’acheminement genevoises.¹⁰⁷⁷

¹⁰⁷¹ AFS, E5330-01#1000/894#18043*, Procès-verbal d’audience du Tribunal militaire de 1ère Division, 23 mars 1938.

¹⁰⁷² *Ibid.*, p. 4.

¹⁰⁷³ *Ibid.*

¹⁰⁷⁴ *Ibid.*

¹⁰⁷⁵ *Ibid.*, p. 6.

¹⁰⁷⁶ AFS, E5330-01#1000/894#18043*, Interrogatoire de Pierre Pochon par la police cantonale fribourgeoise, 10 mars 1937.

¹⁰⁷⁷ Ce dossier, sur lequel nous nous basons aussi dans ce travail, est disponible aux archives fédérales à Berne : AFS, E5330-01#1000/894#18043*, réf. 98/1937/139, Pochon Pierre 1919, Della Santa Alberto 1913, Megevand Robert 1908, Vincent Jean 1906, Atteinte à la puissance défensive du pays, 1937 - 1945.

Dans le canton de Neuchâtel, et en particulier dans les Montagnes, les condamnations sont caractérisées par l'intervention généralement favorable des autorités communales. Leurs avis, récoltés par la justice militaire, fournissent des circonstances atténuantes. La commune du Locle est particulièrement clément envers ses citoyens. A titre d'exemple, les informations qu'elle délivre diminuent les sanctions d'Alois Neuenschwander et de Robert Schärrier. Au sujet de Neuenschwander, le Tribunal militaire note sur la base de ces renseignements que "dès son jeune âge, Neuenschwander fut livré à lui-même" du fait "du divorce de ses parents" et de son placement à "l'orphelinat de Belmont" durant plus de cinq ans.¹⁰⁷⁸ Ces événements l'amènent à vivre "une jeunesse mouvementée" au cours de laquelle il "connaît la misère".¹⁰⁷⁹ Ainsi, la Cour souligne que "les renseignements fournis sur le compte de l'accusé sont favorables" et que sa condamnation par défaut du 3 juin 1937 est "la seule qui ait été prononcée contre lui."¹⁰⁸⁰ Le Tribunal conclut donc : "Tenant compte toutefois des renseignements favorables recueillis sur le compte de l'accusé, et de son enfance malheureuse, le Tribunal décide de condamner Neuenschwander à la peine de 6 mois d'emprisonnement sous déduction de 59 jours de prison préventive subie, 3 ans de privation de droits civiques, et aux frais de la cause."¹⁰⁸¹

La peine de prison que Neuenschwander doit accomplir reste relativement conséquente. Au contraire, l'intervention du Locle en faveur de Robert Schärrier lui évite même l'emprisonnement. La réputation familiale différencie leurs cas : alors que Neuenschwander a été abandonné par ses parents et que son père est connu comme communiste¹⁰⁸², la Cour relève que la réputation des Schärrier laisse penser que son engagement en Espagne n'était qu'une erreur de parcours :

"Enfin, les meilleurs renseignements sont donnés sur le compte de ce jeune homme qui fut un excellent élève et que les Autorités communales du Locle recommandent à la bienveillance du Tribunal ; ces dernières Autorités relèvent que la famille de Schärrier est très honorable, que l'accusé à souffert moralement de ne pas pouvoir se créer une situation, qu'il a dû suivre un traitement, il y a environ 2 ans et changer de climat, ce qui avait interrompu ses études. Schärrier n'a jamais été condamné."¹⁰⁸³

Le Tribunal militaire retient, "à la décharge de l'accusé", son "jeune âge qui explique dans une certaine mesure le manque de réflexion qui est à la base de son acte" de même que "l'état de

¹⁰⁷⁸ AFS, E5330-01#1000/894#17874*, Rapport du Conseil communal du Locle, 3 mars 1937.

¹⁰⁷⁹ *Ibid.*

¹⁰⁸⁰ AFS, E5330-01#1000/894#17874*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire, 26 novembre 1937.

¹⁰⁸¹ *Ibid.*, p.5.

¹⁰⁸² AEN, 1POL-322/4, Liste des communistes connus par le service au Locle de la police cantonale neuchâteloise, 24 juillet 1936.

¹⁰⁸³ AFS, E5330 01 1000 894 17969, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 23 mars 1937.

misère dans lequel l'accusé s'est trouvé, qui a contribué à le pousser à agir comme il l'a fait".¹⁰⁸⁴ La Cour considère aussi que Schärrier est de bonne foi, ce qui joue en sa faveur : "l'impression favorable faite à l'audience de ce jour par Schärrier qui a paru absolument sincère".¹⁰⁸⁵ Sa condamnation à la peine de deux mois d'emprisonnement est quant à elle "réputée subie par la préventive".¹⁰⁸⁶ Schärrier doit tout de même s'affranchir des frais de la cause montant à 60.- et est privé de ses droits civiques durant 3 ans.

Il faut noter que tant Schärrier que Neuenschwander nient leur appartenance et leur sympathie au Parti communiste durant leurs procès. Or, l'un comme l'autre y sont impliqués avant leur départ. Le nom de Neuenschwander apparaît sur les fichiers de la police. Il prétend lors de son procès ne pas être "antimilitariste, ni communiste, mais qu'il est antifasciste et que c'est pour ce motif spécialement qu'il s'est engagé dans l'armée espagnole".¹⁰⁸⁷ Schärrier, quant à lui, admet avoir fait partie "de la Jeunesse socialiste, des "Faucons rouges" et du Front antifasciste, groupement du Locle".¹⁰⁸⁸ Il explique avoir quitté "toutes ces sociétés, sauf le front antifasciste, en 1936."¹⁰⁸⁹ Il avance ainsi être un "patriote et qu'il n'aurait pas refusé de faire son service militaire s'il avait été apte".¹⁰⁹⁰ Il prétend que son engagement voulait "servir un idéal" alors "qu'il était dans l'impossibilité de se créer une situation et même de gagner sa vie".¹⁰⁹¹ Schärrier soutient que cette idée lui serait venue de la lecture de *La Sentinelle* et de *Le Travail*. Ces deux journaux socialistes l'auraient convaincu "que la démocratie était en péril en Espagne". Schärrier affirme que c'est par cet intermédiaire qu'"il se mit en tête que son devoir [...] était de venir en aide au "Gouvernement espagnol luttant contre les rebelles"."¹⁰⁹²

Le reniement de l'appartenance politique est très répandu dans notre échantillon. En ce qui concerne Neuenschwander, il convient de souligner que ce dernier se rend à Paris avant de revenir en Suisse. Si ce séjour se déroule avant qu'Humbert-Droz ne prenne des dispositions pour organiser le retour des volontaires, il est fort possible que les propos de Neuenschwander aient été préparés en amont par les groupes communistes et antifascistes. Nous retrouvons en effet des allégations du même type dans les propos d'autres volontaires. En réalité, la justification du combat pour un idéal antifasciste semble elle aussi avoir été l'objet d'une concertation préalable. Ceci ne veut pas

¹⁰⁸⁴ *Ibid.*

¹⁰⁸⁵ *Ibid.*

¹⁰⁸⁶ *Ibid.*

¹⁰⁸⁷ AFS, E5330-01#1000/894#17874*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire, 26 novembre 1937.

¹⁰⁸⁸ AFS, E5330-01#1000/894#17969*, Procès-verbal d'audition de Schærrier Robert-Martial, Ministère public fédéral, 25 janvier 1937.

¹⁰⁸⁹ *Ibid.*

¹⁰⁹⁰ AFS, E5330-01#1000/894#17969*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 23 mars 1937.

¹⁰⁹¹ *Ibid.*

¹⁰⁹² *Ibid.*

nécessairement dire qu'elle est entièrement fautive, mais plutôt que les motivations invoquées lors des audiences ne sont pas personnelles.

Un autre exemple est celui de Lucien Châtelain. Détenu au Locle, Châtelain déclare : "J'ajoute que je suis parti en Espagne par idéal pour une cause que j'estime juste, je suis antifasciste."¹⁰⁹³ En réalité, cela fait plusieurs mois que les autorités mènent une enquête relative à son engagement, en plus des démarches entreprises par sa mère que nous avons précédemment citées. Son nom figure sur les correspondances entre les Départements militaires cantonaux et fédéraux au sujet des volontaires ainsi que sur les rapports de police d'agents du service de la sûreté neuchâteloise.¹⁰⁹⁴ Toutefois, la police ne parvient pas à découvrir la manière dont Châtelain a pu partir, ni comment il a rassemblé les moyens financiers nécessaires.¹⁰⁹⁵ Il prétend s'être financé de lui-même et s'être ensuite enrôlé au bureau du Parti communiste de Lyon.¹⁰⁹⁶ Au vu de la date de son départ, nous pouvons présumer que Châtelain s'est servi de la filière de Charles Frutiger. Son retour, qui se fait avec l'aide de comités antifascistes français, laisse aussi à penser que sa défense est préparée en amont. S'il dit avoir voulu servir un idéal lors de son interrogatoire, il revient sur cette déclaration au moment de son audience :

"Châtelain affirme qu'il n'est ni communiste ni anarchiste, qu'il ne lit pas les journaux et qu'il s'est engagé en Espagne sans idées politiques. Il déclare en outre qu'il est revenu désillusionné de ce qu'il a vu en Espagne, et qu'il est bien résolu à ne pas y retourner."¹⁰⁹⁷

Châtelain opère ainsi une distinction entre l'antifascisme comme une cause plus globale et différente des revendications portées par les communistes et les anarchistes. La ville de la Chaux-de-Fonds agit en sa faveur. Elle explique n'avoir rien de défavorable à communiquer, qu'il est orphelin de père et que sa mère est divorcée.¹⁰⁹⁸ Châtelain est condamné à deux mois de prison "sous déduction de 11 jours de prison préventive subie" et aux frais de la cause, fixés à 40.-. Le motif

¹⁰⁹³ AFS, E4320B#1974/47#42*, Procès-verbal d'interrogatoire de Lucien Châtelain par la Police cantonale neuchâteloise, 17 juillet 1937.

¹⁰⁹⁴ Voir par exemple : AFS, E4320B#1974/47#42*, Communication du Département militaire fédéral au Ministère public fédéral, 23 novembre 1936. ; AFS, E4320B#1974/47#42*, Lettre du Département militaire du canton de Neuchâtel adressée au Département militaire fédéral, 21 novembre 1936.

¹⁰⁹⁵ AFS, E4320B#1974/47#42*, Rapport des agents Willemin et Humbert à l'Adj. du Commandant de la Police cantonale neuchâteloise, 17 novembre 1936.

¹⁰⁹⁶ AFS, E4320B#1974/47#42*, Procès-verbal d'interrogatoire de Lucien Châtelain par la Police cantonale neuchâteloise, 17 juillet 1937.

¹⁰⁹⁷ AFS, E5330-01#1000/894#18258*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 21 octobre 1937.

¹⁰⁹⁸ *Ibid.*, p. 5. ; voir également : AFS, E5330-01#1000/894#18258*, Rapport des autorités communales de la ville de la Chaux-de-Fonds au Tribunal militaire de 2ème Division, 28 juillet 1937.

militaire de son retour atténué notamment sa peine car la Cour tient en compte qu'il a "de son chef pris la résolution de rentrer au pays pour venir faire son E.R."¹⁰⁹⁹

En réalité, ce n'est pas tant l'appartenance partisane qui intéresse la police et la justice militaire, mais les réseaux d'acheminements employés.

Les procès des réseaux

Les procès de Camille Comtesse et Hans Eberhart sont particulièrement importants car ils impliquent d'autres personnes. En effet, les deux biennois sont jugés avec les militants du réseau qui les ont poussés au départ, Ernest Aebersold et Walter Nyffenegger. Dès lors, les enquêtes qui les concernent sont étroitement liées à la volonté de démantèlement de la cellule communiste biennoise.

A son retour, Camille Comtesse demande le relief de son jugement par défaut comme le tribunal l'a conseillé à sa mère, comme susmentionné. Ce procès concernait également René-Marcel Zurbrugg et Ernest Aebersold. Ces deux derniers sont accusés d'"instigation au délit d'atteinte à la puissance défensive du pays [...] pour avoir intentionnellement prêté assistance pour commettre ce délit" et d'infraction à l'arrêté du Conseil fédéral du 25 août 1936.¹¹⁰⁰ Il est spécifiquement reproché au fils Zurbrugg d'avoir mis Comtesse en contact avec un recruteur. Le cas d'Aebersold est quelque peu différent car il aurait commis un délit supplémentaire, celui d'avoir "directement ou indirectement fourni de faux papiers pour lui permettre de se rendre en Espagne".¹¹⁰¹ Par sa complicité, Aebersold aurait "facilité sciemment la perpétration de ces infractions en fournissant les moyens de les commettre ou en écartant les obstacles qui s'y opposaient."¹¹⁰² De surcroît, ce n'est pas la première fois qu'il comparaît devant la Cour, puisqu'il est aussi impliqué dans le départ d'Eberhart. Il a cependant été innocenté. Mais le Tribunal militaire se sert tout de même cette première comparution :

"S'agissant de l'accusé Aebersold, le Tribunal retient encore le fait très important que ce dernier a comparu le 11 juillet 1938 devant le Tribunal militaire de la 3ème Div. sous l'inculpation de favoritisme à l'enrôlement. A cette audience, il fut reproché à Aebersold d'avoir donné au communiste Eberhart toutes les indications nécessaires pour s'enrôler en Espagne rouge, argent pour le chemin de fer, indications et plan du domicile d'un nommé Frutiger, du Locle, qui devait faire le nécessaire pour le passage de la frontière. Aebersold

¹⁰⁹⁹ *Ibid.*

¹¹⁰⁰ AFS, E5330-01#1975/95#82*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 27 octobre 1938.

¹¹⁰¹ *Ibid.*, p.2.

¹¹⁰² *Ibid.*

avait contesté les faits ne reconnaissant qu'un prêt de Frs. 7.- à Eberhart "pour venir en aide à un camarade momentanément gêné". Estimant que les seules dépositions empreintes d'animosité d'un co-accusé, repris de justice lui-même, ne suffisaient pas pour former son entière conviction, et laissaient place à un certain doute, le Tribunal de 3ème Div acquitta Aebersold."¹¹⁰³

En effet, Eberhart est particulièrement véhément à l'encontre d'Aebersold et de Nyffenegger qui lui avait promis une assistance financière pour sa famille durant son absence. Il ne parvient cependant pas à "inspirer au Tribunal militaire une confiance suffisante".¹¹⁰⁴ Il avance pourtant que son retour était principalement motivé par son désir de régulariser sa situation militaire et judiciaire. De plus, il rencontre que "le découragement pris le dessus" en Espagne lorsqu'il s'aperçut que Nyffenegger lui avait menti.¹¹⁰⁵ Eberhart ajoute : "la guerre ne s'arrêtait pas, que ma famille contrairement à ce que m'avait promis le communiste Nyffenegger n'était pas soutenue financièrement, elle n'avait jamais reçu un jota".¹¹⁰⁶ Les Brigades internationales relèvent elles aussi qu'il est démoralisé en raison des lettres de sa femme.¹¹⁰⁷

Eberhart est condamné à deux mois de prison et à la moitié des frais de la cause par le Tribunal de deuxième division. Aebersold et Nyffenegger, faute de preuves suffisantes, sont innocentés. Le procès de Comtesse confirme toutefois les soupçons de la Cour et elle revoit la peine d'Aebersold. Le tribunal considère que la manière dont se sont faits les enrôlements était très dangereuse : "la tactique employée par l'organisation communiste chargée des enrôlements pour l'Espagne [...] se sert de jeunes gens qui doivent décider ceux qui entrent en ligne de compte pour l'enrôlement. [...] l'agent recruteur principal vient incognito d'une autre ville pour terminer l'affaire ; les rendez-vous sont discrets et varient de lieu et d'heure, et l'on emploie des intermédiaires pour les convocations afin de diminuer tous les risques, en cas de dénonciation."¹¹⁰⁸

Au premier jugement, Comtesse est condamné par défaut à trois mois d'emprisonnement et une perte de deux ans de droits civiques. Aebersold, quant à lui, écope de quatre mois de détention et de trois ans de perte de droits civiques. Comtesse et Aebersold doivent chacun s'acquitter des deux cinquièmes des frais de la cause et le reste est imposé à Zurbrugg. Ce dernier est condamné à trois mois de prison et à une année de perte de droit civique.¹¹⁰⁹ La Cour tient compte de son jeune âge

¹¹⁰³ *Ibid.*, p.7.

¹¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 9.

¹¹⁰⁵ AFS, E5330-01#1000/894#18455*, Procès-verbal d'audition de Johann Eberhart par la police cantonale bernoise, 08 octobre 1937.

¹¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 2.

¹¹⁰⁷ RGASPI.545.6.1484., Entrée biographique sur Hans Eberhart dans le recensement des volontaires suisses des Brigades internationales, janvier 1938.

¹¹⁰⁸ AFS, E5330-01#1975/95#82*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 27 octobre 1938. pp.7-8.

¹¹⁰⁹ *Ibid.*, pp.10-11.

puisque'il n'a que 17 ans au "moment où il a commencé son activité délictuelle".¹¹¹⁰ Le tribunal le considère comme inexpérimenté et note qu'il "n'a jamais été condamné et jouissait d'une bonne réputation".¹¹¹¹ Il se réjouit également de l'"entière franchise [...] dans l'enquête et aux débats" et du "repentir qui paraît sincère" dont Zurbrugg fait preuve. Pour ces raisons, sa condamnation est la plus légère de cette affaire.¹¹¹²

Au contraire, la Cour a "l'intime conviction" qu'Aebersold "savait parfaitement de quoi il s'agissait lorsqu'il a mis en rapport Zurbrugg et "l'inconnu"."¹¹¹³ Son attitude lui est aussi défavorable en particulier "lorsqu'il commence par tout nier contre l'évidence, puis qu'il tente d'obtenir de Zurbrugg que celui-ci cache à la Justice certains faits qui peuvent le compromettre".¹¹¹⁴ Âgé de presque 40 ans, il est perçu comme "un homme d'expérience et d'âge".¹¹¹⁵ Dès lors, "les agissements de ce militant communiste [...] ont un caractère de gravité plus accentué que ceux reprochés à Zurbrugg".¹¹¹⁶ Le Tribunal militaire relève "qu'il ne peut être question [...] de surseoir à l'exécution de la peine, en raison de l'attitude de cet accusé et de la gravité de sa faute."¹¹¹⁷

A son retour, Comtesse obtient une révision de sa première condamnation, en raison "des circonstances spéciales dans lesquelles il s'est trouvé et de l'influence sur lui des communistes de Bienne".¹¹¹⁸ Chose étonnante, le Tribunal relève que "Comtesse semble s'être bien conduit pendant son service à l'étranger".¹¹¹⁹ La Cour retient son enfance difficile de même que son absence de condamnation à l'âge adulte. Elle note que s'il a été "placé à la maison d'éducation de la Montagne de Diesse", la raison était une "mesure éducative" et non une condamnation pénale.¹¹²⁰ De plus, le Tribunal considère que Comtesse "témoigne de bonnes dispositions à l'égard de son pays. Il n'est pas communiste et s'est engagé dans l'armée espagnole ensuite d'un coup de tête consécutif à un découragement dû à un manque de travail."¹¹²¹ A la différence de son précédent jugement, Comtesse doit servir une peine de deux mois d'emprisonnement, mais cette fois-ci sous régime militaire "à l'expiration de son E.R., à laquelle il a été appelé."¹¹²²

¹¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹¹ *Ibid.*

¹¹¹² *Ibid.*

¹¹¹³ *Ibid.*, p.9.

¹¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹¹⁵ *Ibid.*

¹¹¹⁶ *Ibid.*, p.10.

¹¹¹⁷ *Ibid.*

¹¹¹⁸ AFS, E5330-01#1975/95#1342*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 23 février 1939.

¹¹¹⁹ *Ibid.*, p.3.

¹¹²⁰ *Ibid.*, p.4.

¹¹²¹ *Ibid.*

¹¹²² *Ibid.*, p.5.

Les procès de Comtesse et d'Eberhart démontrent ainsi l'intérêt des autorités à traduire en justice les militants communistes responsables des réseaux d'acheminement. D'une certaine manière, il semble même que l'intérêt des jugements réside plus dans le démantèlement des cellules communistes que dans les agissements des volontaires eux-mêmes : le cas de Pierre Pochon laisse aussi penser que l'enquête a pour but de démanteler le réseau d'avocats genevois faisant partie du Secours rouge. La situation dans les Montagnes neuchâteloises est quelque peu différente puisque Charles Frutiger est arrêté en hiver 1936-1937. Il est condamné à six mois de prison, 100.- d'amende, 3 ans de privation de droits civiques et aux frais de la cause d'environ 285.-.¹¹²³ Ce jugement est prononcé par le tribunal de cinquième division territoriale à Zurich les 7 et 8 avril 1937.¹¹²⁴ L'enquête de police à son sujet est particulièrement longue et coûteuse car les autorités judiciaires cherchent à comprendre la place qu'occupe Frutiger dans le réseau.¹¹²⁵ Comme expliqué au premier chapitre, les soupçons à son sujet proviennent d'abord de Zurich. Ensuite, l'arrestation de Robert-Nicoud donne les éléments nécessaires à la police pour prouver son implication dans les départs pour l'Espagne.

La justice militaire explique que le réseau auquel participe Frutiger a des ramifications à Zurich, Genève et le Locle bien évidemment¹¹²⁶. Le Tribunal n'a pas encore connaissance de tous les départs orchestrés par Frutiger. Il n'en retient que trois.¹¹²⁷ Deux concernent des volontaires zurichois et le dernier Robert-Nicoud. Frutiger serait, de plus, impliqué dans le départ d'Otto Brunner et de ses camarades. A l'issue de son jugement, il est reconnu coupable de "favorisation à l'entrée illicite au service étranger". Il passe plusieurs mois en prison avant d'être libéré le 1er août 1937 lorsque ses avocats parviennent à lui obtenir une grâce provisoire. Il s'adresse d'ailleurs de lui-même au Conseil fédéral en juin 1937. Il bénéficie alors du soutien de la direction de la prison de Witzwil où il purge sa peine.¹¹²⁸ Celui-ci estime que "le jugement rendu contre Frutiger est assez sévère" et présente un portrait favorable de sa personne. Elle le décrit comme "un homme calme, se soumettant sans peine à la discipline sous laquelle il est maintenu". Elle en vient à penser que ses méfaits ne sont que le résultat de "l'influence néfaste de ces éléments troubles dont est malheureusement infestée la région horlogère". Comme il a "toujours travaillé à notre satisfaction", elle appuie sa demande de libération anticipée puisqu'il aurait "pris sincèrement la résolution d'abandonner son activité communiste pour

¹¹²³ AFS, E4320B#1974/47#18*, Transmission du Département militaire fédéral de la condamnation de Charles Frutiger au Gouvernement du Canton de Neuchâtel, 1er juin 1937.

¹¹²⁴ AFS, E5330-01#1000/894#17912*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 5ème Division, 8 avril 1937.

¹¹²⁵ L'enquête au sujet de Frutiger implique des interrogatoires avec de multiples personnes à différentes reprises. Ceux-ci sont consignés dans le dossier concernant Frutiger aux AFS, E4320B#1974/47#18*, réf. A.13-05, Frutiger, Charles, Chaux-de-Fonds, 1937.

¹¹²⁶ AFS, E5330-01#1000/894#17912*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 5ème Division, 8 avril 1937.

¹¹²⁷ *Ibid.*

¹¹²⁸ AFS, E5330-01#1000/894#17912*, Lettre du centre pénitencier de Witzwil adressée au Département militaire fédéral à Berne, 28 juin 1937.

se consacrer au bien de sa famille.” Les propos du directeur de la prison, Kellerhals, convainquent les autorités d'accepter son relief.¹¹²⁹ Le Conseil fédéral autorise la justice militaire à laisser sortir Frutiger.¹¹³⁰ Sa grâce est toutefois soumise à un délai de cinq ans.

Frutiger est accompagné devant la justice par un avocat loclois nommé Edmond Zelter, qui s'engage à le défendre au début janvier 1937.¹¹³¹ Frutiger bénéficie également de nombreux appuis régionaux tout au long des procédures.¹¹³² Il lui est notamment permis, alors qu'il est en détention, d'entretenir une correspondance dans l'attente de son procès. Bien qu'elle soit très certainement surveillée, elle lui permet toutefois de communiquer avec ses camarades communistes des Montagnes neuchâteloises et plus largement de Suisse¹¹³³, qui lui écrivent depuis la Chaux-de-Fonds pour lui adresser “leur salut fraternel” et lui dire que son “absence s'est fait douloureusement sentir” lors des réunions du Comité régional du Parti.¹¹³⁴ Le 19 février 1937, Frutiger leur répond :

“A vous tous mes chers camarades,

Oui, nous devons être fiers d'appartenir au Parti communiste, car nous avons à la tête du P.C.S des militants dévoués, pauvres et honnêtes et qui n'appartiennent à aucun conseil d'administration. Ah, que j'aimerais être à vos côtés camarades, en ces journées de luttes spéciales. Serions-nous maintenant en Suisse en période analogue à l'Allemagne, lorsque Karl von Osietski, disait Hitler approche, si la social démocratie c'est le concevoir nous sommes sauvés ?

Courages camarades, de l'avant, retrouvés l'ardeur des campagnes électorales, il faut même plus, car c'est la véritable bataille de la vie, la lutte pour la défense du Pain, de la Paix, de la Liberté du peuple travailleur. Camarades, il faut un élan nouveau, c'est le sort du prolétariat que vous défendez, vous le savez l'on commence par frapper l'avant-garde du prolétariat puis le P.S, ensuite les syndicats et les coopératives, défaites vous de tout sectarisme n'ayez qu'un but la sauvegarde des intérêts de la classe ouvrière, il n'y a qu'un prolétariat !!!

Redoublons d'ardeur camarades, persévérons, continuons pour préconiser la création du Front populaire, car c'est là la seule, la vraie, la juste ligne à suivre, nous vaincrons car nous avons raison. Que signifie donc cela que la plus haute autorité du pays s'est refusé de faire, notre Etat le ferait, ils n'en ont aucun droit, seule la volonté populaire compte. Ce ne sont pas Messieurs les C.d'.E. qui nous ont envoyé au C.g. c'est bien le peuple. Sur cette question précise camarades ne craignez pas de dire G. Conseillers du P.S ainsi qu'aux radicaux

¹¹²⁹ AFS, E5330-01#1000/894#17912*, Antrag des Oberauditors, Verwaltung des Militärjustiz, 22 juillet 1937.

¹¹³⁰ AFS, E5330-01#1000/894#17912*, Benagigungsgesuch Eidgenössisches Militärdepartement signée par le président de la Confédération 24 juillet 1937.

¹¹³¹ AFS, E5330-01#1000/894#17912*, Lettre de l'avocat Edmond Zelter au Locle adressée au juge d'instruction militaire de cinquième division, le Capitaine Glohr, 16 janvier 1937.

¹¹³² En témoignent aussi les coupures de journaux provenant de *La Lutte* trouvable dans le dossier de l'enquête à son sujet aux Archives fédérales, E4320B#1974/47#18*.

¹¹³³ Voir par exemple : AFS, E5330-01#1000/894#17912*, Lettre du Comité central du Parti communiste suisse adressée à Charles Frutiger, 28 février 1937.

¹¹³⁴ AFS, E5330-01#1000/894#17912*, Lettre du Comité régional du Parti communiste neuchâtelois adressée à Charles Frutiger, 23 janvier 1937.

et aux progressistes que selon leur attitude ils signeraient là le propre acte de mort de leur patrie. Alors ne savent-ils donc pas qu'en Allemagne, malgré Hitler et un appareil policier considérable, le P.C grandit. Et que le peuple enfin attend sans trop de nervosité l'aurore rouge, sachant bien qu'elle pointra pour lui, tôt ou tard. Ce sera alors la disparition du fascisme barbare. Je vous quitte camarades en étant certain que vous serez véritablement la partie la plus décidée du prolétariat. N.b. A part un mal sournois, une seule ombre, c'est quand je songe à mon épouse et à mes deux petits garçons, aussi j'espère que l'on aura bientôt à mon égard un geste humanitaire, qui consisterait à me transférer à Ch-de Fonds, afin d'avoir de temps à autres une visite. Ainsi que la promenade journalière dont j'étais gratifié, mon état très nerveux nécessite du reste cela. Encore un grand merci à tous mes camarades pour leurs gentilles attentions, cela varie un régime qui devient pénible. Dites à E.P. du Locle de ne pas envoyer de lecture.

Salutations communistes

Frutiger

(prison de district)

Vive le prolétariat mondial

Debout les damnés de la terre

Debout les forçats de la faim¹¹³⁵

Frutiger ne cache aucunement son appartenance communiste. Au contraire, il se considère comme n'étant que le rouage d'une vaste machine. Sa fierté d'être communiste est d'autant plus forte que sa lettre date de quelques jours seulement après les événements du 25 janvier à la Chaux-de-Fonds. Ensuite, Frutiger estime que les communistes du Front populaire dont il vante les mérites. Frutiger défend ainsi la résolution du PC de 1936 au sujet du Front populaire et sa mise en application. Il conseille à ses camarades d'obtenir des sièges dans les institutions et d'entretenir des relations avec le Parti radical et les progressistes. En outre, il n'évoque pas le régime allemand par hasard. En effet, la gauche des Montagne neuchâteloises compare le Conseil fédéral à Hitler, Mussolini et Franco en l'accusant de collaborer avec la "réaction". Frutiger considère également les autorités comme éloignées du peuple et qu'ainsi elles n'en sont pas représentatives.

La presse consacre quelques articles à son jugement, aussi en Suisse-alsacienne. Au niveau local, *L'Impartial* souligne que Frutiger, "accusé d'avoir assuré les transports du Locle en France" se défend en prétendant avoir "cru qu'il s'agissait d'ouvriers qualifiés pour la Russie."¹¹³⁶ *L'Impartial*, en publiant les condamnations pénales du le tribunal militaire, critique fortement les accusés. Le quotidien avance que "ces enrôlements en Espagne sont une chose plus grave que les engagements

¹¹³⁵ AFS, E5330-01#1000/894#17912*, Lettre de Charles Frutiger en détention à Zurich [destinataire non indiqué], 12 février 1937. Au sein de la lettre, Frutiger orthographe mal le nom de Carl von Ossietzky, journaliste d'opposition allemand condamné pour haute trahison.

¹¹³⁶ Au procès des enrôleurs pour l'Espagne : Frutiger croyait qu'il s'agissait d'ouvriers qualifiés pour la Russie, *L'Impartial*, 08 avril 1937, n°17241, 72ème année, p. 8.

habituels à la Légion étrangère, car ils risquent d’opposer des Suisses à des Suisses et parce qu’ils mettent en danger la neutralité de notre pays.” En reprenant partiellement le discours de la justice militaire, *L’Impartial* pense que ces engagements pourraient engendrer une lutte fratricide entre citoyens suisses sur un champ de bataille étranger. Cette article paraît à côté de la publication des résultats du vote du Grand conseil genevois visant à interdire la section cantonale du Parti communiste.

La Sentinelle donne une vision plus nuancée du procès de Frutiger.¹¹³⁷ Si le quotidien socialiste avance les mêmes éléments que *L’Impartial*, il rapporte également que l’auditeur, représentant l’accusation, est particulièrement véhément à l’encontre des accusés, au point que la défense en vient à considérer que “l’on a voulu frapper les idées des accusés qui, par pur idéalisme, sont devenus les victimes de la situation actuelle.”¹¹³⁸ Leurs avocats constatent “ qu'en droit, on n'est en présence d'aucune activité d'enrôlement dans le sens de l'article 94 du code pénal militaire, car aucun des accusés n'a eu de relations avec un recruteur.”¹¹³⁹ Cet argument se base sur le fait que ces engagements sont volontaires et non pas forcés : “Les organisations communistes qui, d’après l’accusation, auraient des hommes de confiance à Schaffhouse, Zurich, Bâle, Le Locle et Genève, ne sont pas des organisations d’enrôlement, c’est tout au plus si elles ont collaboré au transport des personnes qui, de leur propre décision et volontairement, voulaient se rendre en Espagne.”¹¹⁴⁰ La défense argumente qu’une peine trop sévère risquerait de “créer des martyrs”, surtout que les accusés sont innocents. *La Sentinelle* remarque que le tribunal est moins sévère que l’accusation, car les sanctions ne correspondent pas à ce qui était réclamé.¹¹⁴¹ Le regard du quotidien socialiste sur ce procès s’inscrit dans le cadrage qu’il adopte concernant les projets d’amnistie. *La Sentinelle* accuse les autorités fédérales de collaborer avec la réaction contrairement à l’armée et à la justice militaire qui ne veulent pas punir “à grands coups d’années de prison”, mais réfléchissent à reprendre les volontaires dans leurs rangs.¹¹⁴²

¹¹³⁷ La matraque violette à l’œuvre : A grands coups d'années de prison ?, *La Sentinelle*, 09 avril 1937, n°81, 48ème année, p.7.

¹¹³⁸ *Ibid*

¹¹³⁹ *Ibid.*

¹¹⁴⁰ *Ibid.*

¹¹⁴¹ *Ibid.*

¹¹⁴² *Ibid.*

Les demandes d'amnistie

La Sentinelle et les volontaires : une vision positive de l'engagement ?

Les articles de *La Sentinelle* sur les volontaires et leurs procès se situent sur la frontière floue entretenue par le journal et le parti socialiste. Elle ne s'intéresse d'ailleurs pas seulement aux combattants mais également aux Suisses qui participent à l'effort humanitaire sur le terrain. En septembre 1937, elle salue le fait que ceux-ci ont permis d'assurer "le service régulier d'évacuation d'enfants, de femmes et de convalescents civils de Madrid. Jusqu'à aujourd'hui, ce sont 4000 personnes qui ont été ainsi évacuées et conduites directement dans des refuges ou dans des colonies."¹¹⁴³

La question des engagements des combattants ne devient que progressivement un enjeu pour le journal. Plus précisément, c'est au moment des projets d'amnistie en 1938 que *La Sentinelle* se positionne clairement lorsque la démobilisation des Brigades internationales amène la question des rapatriements. Le retour des volontaires est vu comme un sujet humanitaire et politique. *La Sentinelle* s'adapte à la position du Parti socialiste, qui s'engage dans le mouvement de soutien aux projets d'amnistie. Le PSN fait front commun avec les associations de solidarité. Cette position s'ancre dans la continuité des dynamiques politiques qui jalonnent la période du conflit espagnol. Ce soutien public est quelque peu tardif, mais les articles de *La Sentinelle* manifestent une solidarité avec les volontaires bien qu'elle ne soit pas explicite tout au long du conflit.

Par exemple, le 10 mars 1937, elle¹¹⁴⁴ fait état de "La "chasse aux volontaires suisses" sur la base d'informations provenant du Ministère public fédéral. Elle note que, depuis 1936, plus de 220 volontaires seraient partis combattre. Le quotidien ne manque pas de souligner que la majeure partie sont des citoyens suisses, auxquels s'ajoutent des émigrés résidant sur le territoire national. Les cantons comptabilisant le plus de départs seraient ceux de Genève, Berne, du Tessin, de Bâle-Ville et de Vaud. Selon *La Sentinelle*, seuls sept volontaires seraient partis du canton de Neuchâtel. La cause qu'ils défendent reflète bien l'opinion publique pour le quotidien. Selon celui-ci, seulement une dizaine de Suisses se trouveraient dans les rangs de Franco, ce qui est "un point qui est à l'honneur de notre pays ; il prouve aussi de quels côtés sont les sympathies de l'écrasante majorité du peuple suisse."¹¹⁴⁵ Le journal révèle également avec une certaine fierté qu'un officier lucernois occupe la place d'instructeur dans les milices républicaines. Il souligne aussi le sacrifice consenti par les

¹¹⁴³ Ayuda Suiza, *La Sentinelle*, 13 septembre 1927, n°212, 48ème année, p. 1

¹¹⁴⁴ La chasse aux volontaires d'Espagne, *La Sentinelle*, 10 mars 1937, n°57, 48ème année, p.4.

¹¹⁴⁵ *Ibid.*

volontaires suisses dont certains “sont tombés sur le front de la liberté, quelques-uns sont rentrés et on est sans nouvelles de plusieurs.”¹¹⁴⁶ Le quotidien explique que des enquêtes sont en cours au sujet des volontaires et que les tribunaux vont “s’occuper prochainement des cas des volontaires suisses.”¹¹⁴⁷ Lorsque *La Sentinelle* dispose d’informations sur les Suisses dans les rangs de Franco, elle ne manque pas de les diffuser. En août 1938, elle raconte en quelques lignes “l’odyssée de deux volontaires suisses”.¹¹⁴⁸ Elle fait le récit d’un paquebot “venant d’Oran” dont l’équipage a trouvé “deux jeunes gens qui étaient inanimés au fond d’une barque”. Il s’agit de deux Saint-Gallois, Louis Ubrig et Paul Buller, qui sont des “miliciens insurgés”. Ces derniers se seraient échappés d’où ils étaient “faits prisonniers par les gouvernementaux.” L’un comme l’autre annoncent cependant ne pas vouloir rentrer en Suisse et “retourner immédiatement en Espagne”, lorsqu’ils sont “conduits à la police”.

Plus tard, *La Sentinelle* communique les résultats des jugements des Tribunaux militaires.¹¹⁴⁹ En plus de ceux concernant les volontaires, *La Sentinelle* s’intéresse aux procès des militants communistes. Comme susmentionné, elle couvre celui de Charles Frutiger. Mais c’est surtout lorsqu’Humbert-Droz est inquiété par le Tribunal de cinquième division¹¹⁵⁰ “dans l’affaire de l’enrôlement de volontaires pour l’Espagne”, avec Karl Hofmaier et Mario Bodenmann, que *La Sentinelle* accuse les autorités politiques d’en faire un jugement d’opinion.¹¹⁵¹ Elle prend la défense d’Humbert-Droz qui serait la victime d’une manipulation politique. Elle n’est pas la seule à s’en indigner : le Comité international de coordination et d’information pour l’aide à l’Espagne républicaine basé à Paris s’adresse à “Monsieur le président du Conseil fédéral suisse” car il déplore “que les autorités confédérales se soient engagées dans une voie contraire aux grandes traditions démocratiques de la Suisse.”¹¹⁵² Quant à *La Sentinelle*, elle explique que “l’acte dit que les personnes en question sont accusées, en tant que chefs suprêmes du Parti communiste suisse, qui constituent le secrétariat du parti suisse et la direction restreinte du parti, d’avoir donné l’ordre de créer un service de propagande pour favoriser l’enrôlement des volontaires suisses en Espagne, de l’avoir organisé et développé, d’avoir désigné les personnes chargées de ce service et d’avoir donné les directives nécessaires.” Dans son suivi, le quotidien accuse¹¹⁵³ en particulier le camp bourgeois et ses organes de

¹¹⁴⁶ *Ibid.*

¹¹⁴⁷ *Ibid.*

¹¹⁴⁸ L’odyssée de deux volontaires suisses, *La Sentinelle*, 30 août 1938, n°201, 49ème année, p.4. Cet article est aussi cité dans : AFS, E2001D#1000/1551#5185*, Lettre de la Légation de Suisse en France adressée à la Division des affaires étrangères, 30 août 1938.

¹¹⁴⁹ Volontaires suisses condamnés, *La Sentinelle*, 03 novembre 1937, n°255, 48ème année, p.3.

¹¹⁵⁰ L’affaire de l’enrôlement de volontaires pour l’Espagne, *La Sentinelle*, 4 février 1938, n°29, 49ème année, p.4

¹¹⁵¹ *Ibid.*

¹¹⁵² AFS, E2001D#1000/1551#5185*, Lettre du Comité international de coordination et d’information pour l’aide à l’Espagne républicaine adressée au Président du Conseil fédéral, 26 novembre 1937. Archives fédérales, cote

¹¹⁵³ Comment Johannes Huber plaيدا au procès de Zurich, *La Sentinelle*, 21 mars 1938, n°66, 49ème année p.4

presses d'instrumentaliser ce procès en écrivant "constamment" qu'il est intenté "contre la centrale d'enrôlement." Dans sa défense des communistes, le journal donne une vision très positive des accusés en soulignant "qu'il faut des preuves pour condamner des hommes comme ceux-ci !" alors que "la prétendue "centrale" n'est qu'une fiction. Si son existence avait été prouvée, c'est tout le Parti communiste que l'on aurait dû arrêter."

Pour *La Sentinelle*, l'existence d'une telle centrale poserait un problème. Le journal socialiste souligne constamment que l'engagement des volontaires sert à défendre un idéal : une centrale d'enrôlement démontrerait que leurs départs pourraient avoir d'autres fins. Ainsi, le quotidien insiste sur le fait que l'enrôlement dans les rangs républicains est individuel : "des volontaires suisses se sont rendus en Espagne. Volontairement. C'est la meilleure tradition suisse." *La Sentinelle* ne manque pas de comparer les accusations du Ministère public à des exemples historiques d'injustice : au "fameux "protocole" [...] Ce n'est pas la première fois que des faux sont à la base de grands procès politiques ; il suffit de citer l'affaire Dreyfuss, les "lettres" de Zinoviev, les "protocoles des Sages de Sion", le "carnet communiste" de Vander Lubbe, et ainsi de suite."

Il faut attendre septembre 1938 pour que les projets d'amnistie soient évoqués dans les colonnes de *La Sentinelle*, plus spécifiquement, au moment où le journal relate¹¹⁵⁴ que le président Négrin déclare officiellement que les volontaires suisses "seront retirés du front, comme tous les autres volontaires non-espagnols." Mais, *La Sentinelle* souhaite surtout montrer que le projet d'amnistie n'est pas propre aux socialistes mais largement soutenu dans la société. Pourtant antimilitariste, le quotidien apporte son soutien au colonel-divisionnaire Bircher qui propose une "action parlementaire en faveur de l'amnistie générale".¹¹⁵⁵ Bircher souhaite employer les anciens combattants pour former "des compagnies pour la protection de la frontière suisse, ou de les répartir par groupes dans les compagnies existantes" étant donné qu'il s'agit "de soldats aguerris".¹¹⁵⁶ L'officier suggère que ce faisant, "ces compatriotes pourraient rendre d'excellents services au pays à un moment où celui-ci sera peut-être obligé de défendre son sol contre une invasion étrangère."¹¹⁵⁷ *La Sentinelle* qualifie cette proposition de "très raisonnable" en relevant qu'elle l'est même peut-être trop : "La suggestion du divisionnaire Bircher est tellement raisonnable qu'elle risque de ne pas avoir de chances de succès auprès des autorités fédérales."¹¹⁵⁸

¹¹⁵⁴ Autour de l'amnistie des volontaires suisses : une proposition très raisonnable du colonel Bircher, *La Sentinelle*, 27 septembre 1938, n°224, 49ème année, p.5.

¹¹⁵⁵ *Ibid.*

¹¹⁵⁶ *Ibid.*

¹¹⁵⁷ *Ibid.*

¹¹⁵⁸ *Ibid.*

Ce soutien apporté par des officiers est un argument que *La Sentinelle* emploie à plusieurs reprises. Cela lui permet d'accuser la droite de bloquer ces projets auxquels même l'armée serait favorable. Elle accuse ses adversaires politiques d'entraver les discussions. Elle répond ainsi à un article du *Basler Nachrichten*, qualifié de "libéral-conservateur"¹¹⁵⁹ : "la question est trop sérieuse, trop pressante pour ne faire un sujet de prestige pour tel ou tel parti. L'écrasante majorité des chefs militaires sont d'accord avec les masses populaires pour appuyer la demande d'amnistie aux volontaires suisses rentrant d'Espagne."

L'intervention de *La Sentinelle* en faveur des volontaires passe également par un soutien public au "Comité d'action pour l'amnistie en faveur des volontaires suisses rentrant d'Espagne"¹¹⁶⁰. Elle fournit de nombreuses informations sur le comité en mentionnant "que le mouvement a de très fortes répercussions dans tout le pays". Comme des sections se fondent "à Bâle, Zurich, Berne, Genève et ailleurs.", elle affirme que "les collectes en faveur des volontaires sont partout en cours." Le Parti socialiste neuchâtelois prend officiellement position quelques jours plus tard, le 14 novembre 1938¹¹⁶¹. Le PSN explique alors se libérer des contraintes légales dans lesquelles il était pris car "les Républicains n'admettant plus l'enrôlement de volontaires, le risque d'atteinte à la neutralité disparaît". Le PSN précise qu'il "fait valoir aussi que ces volontaires n'ont obéi à aucun intérêt matériel, mais bien à leurs convictions, à leur conscience, à leur idéal" et que "cela doit mériter une large considération."

Le soutien public du PSN et de *La Sentinelle* s'illustre par les récits consacrés au courage et à l'engagement des volontaires. En février 1939, *La Sentinelle* dédie la quasi-totalité de sa première page aux "Héros helvétiques"¹¹⁶². Le récit de leur bravoure est signé par André Sandoz, qui compare "les faits d'armes aussi inoubliables" d'Otto Brunner à "ceux de Sempach ou ceux de Valmy."¹¹⁶³ Pour Sandoz, "lorsque le fascisme lui-même, avec son lugubre cortège de crimes et de brutalités, aura sombré au fond des âges", la mémoire des volontaires pourra fleurir car "certains hauts faits, certains gestes, certaines figures de notre temps ne seront pas oubliés, mais, sans même emprunter à la légende une auréole de grandeur héroïque, s'imposeront au respect et à l'affectueuse admiration de nos lointains après-venant."¹¹⁶⁴ Les volontaires appartiendront à cette mémoire grâce à leur combat "pour protéger de leur poitrine et pour défendre de leurs bras l'Espagne assassinée."¹¹⁶⁵ Pour Sandoz, les volontaires suisses "se rappelant les grandes leçons de l'histoire suisse" sont parvenus à se "montrer

¹¹⁵⁹ "Pas d'amnistie", clame la droite, *La Sentinelle*, 5 novembre 1938, n°258, 49ème année, p.1

¹¹⁶⁰ Amnistie !, *La Sentinelle*, 11 novembre 1938, n°263, 49ème année, p.8.

¹¹⁶¹ Pour l'amnistie des volontaires, *La Sentinelle*, 15 novembre 1938, n°266, 49ème année, p.4

¹¹⁶² Les Héros helvétiques, André Sandoz, *La Sentinelle*, 7 février 1939, n°31, 50ème année, p.1.

¹¹⁶³ *Ibid.*

¹¹⁶⁴ *Ibid.*

¹¹⁶⁵ *Ibid.*

dignes des meilleures traditions - non seulement de bravoure militaire mais surtout de lutte pour l'indépendance - de notre pays.”¹¹⁶⁶

En réalité, il se base sur une brochure publiée à Bâle, intitulée “les volontaires suisses en Espagne”, qui raconte l’engagement de certains combattants. *La Sentinelle* fait d’ailleurs la promotion de telles publications à diverses reprises.¹¹⁶⁷ Ces dernières présentent l’engagement des volontaires comme poussés par le désir d’aider l’Espagne, en péril face au fascisme. Albert Hunziker, volontaire genevois, écrit notamment :

“Des milliers d’hommes des Brigades internationales, les meilleurs, dorment de leur dernier sommeil dans la terre ensanglantée d’Espagne. Ils sont morts convaincus qu’un jour une génération plus heureuse grandirait sur leurs tombeaux. Ils sont morts unis ; dans le feu des batailles, ils ont forgé leur unité. Ils ont vécu, souffert, unis. Ils sont morts unis dans cette idée sacrée de l’unité de la classe ouvrière, de l’unité du front démocratique antifasciste.”¹¹⁶⁸

Sandoz, copiant les paroles d’Hunziker, salue le courage de se présenter “fièrement devant nos juges”.¹¹⁶⁹ Les volontaires proclament en effet : “nous entendrons avec fierté le prononcé du jugement, nous quitterons le poing levé la prison dans laquelle nous aurons été incarcérés pour la cause de la liberté [...] Nous n’aurons aucun sentiment de vengeance ou ressentiment contre notre pays à cause de ces condamnations, car nous savons qu’un système politique peut tomber, mais que la conception de la patrie est éternelle.”¹¹⁷⁰ Sandoz souligne que l’histoire des volontaires fait désormais partie de celle de la Suisse mais qu’elle “n’est plus l’histoire officielle” car le gouvernement est “pris entre son désir de plaire au tyran de Rome et sa crainte de faire sourciller celui de Berlin”.¹¹⁷¹ Cette histoire est “celle que vit notre peuple, elle est celle dont les “héros helvétiques”, les volontaires suisses en Espagne, viennent de donner pendant deux ans la plus lumineuse illustration.”¹¹⁷²

¹¹⁶⁶ *Ibid.*

¹¹⁶⁷ Voir aussi par exemple : Des Suisses luttent en Espagne, *La Sentinelle*, 29 juillet 1939, n°173, 50ème année, p.1.

¹¹⁶⁸ *Ibid.*

¹¹⁶⁹ *Ibid.*

¹¹⁷⁰ *Ibid.*

¹¹⁷¹ *Ibid.*

¹¹⁷² *Ibid.*

Lorsque s'élaborent les projets d'amnistie, les mouvements des Montagnes neuchâtelaises emploient les modes d'actions utilisés par les associations de solidarité, telles que les Amis de l'Espagne Républicaine, alors que les manifestations publiques sont interdites. Ils organisent des conférences pour la cause des volontaires, et convient certains d'entre eux, à y prendre la parole, à l'instar de Hans Hutter. *La Sentinelle* devient l'organe de promotion de ces événements. Le 19 novembre 1938, elle annonce une "grande conférence publique à la Salle communale" portant "sur la lutte de l'Espagne républicaine, la défense de la démocratie contre le fascisme international et de l'amnistie des volontaires suisses en Espagne républicaine".¹¹⁷³ Invité par la Jeunesse socialiste, Hutter, qui est "un ancien premier-lieutenant des Brigades internationales" et "un de nos camarades qui a passé plusieurs années à la Chaux-de-Fonds", vient témoigner de "ce qu'il a vu et vécu dans les Brigades internationales, où il a vaillamment combattu pendant 18 mois." André Corswant est lui aussi convié à prendre la parole afin d'expliquer les "manoeuvres de la réaction internationale contre le peuple espagnol." La nécessité d'une amnistie devient aussi pressante pour *La Sentinelle*, car "plus de cinq cents volontaires suisses attendent à la frontière de pouvoir rentrer dans le pays !"¹¹⁷⁴

A Bienne, des anciens volontaires, dont les noms ne sont jamais cités, prennent la parole "sous les applaudissements de l'assemblée".¹¹⁷⁵ Sous la tutelle des Amis de l'Espagne Républicaine, ces discours sont entrecoupés d'intermèdes comme des chants et des films montrant "sur l'écran les horreurs des massacres d'enfants et aussi la volonté unanime de ce magnifique peuple espagnol qui, au front comme à l'arrière, donne son sang pour la liberté". Lors de ces événements, *La Sentinelle* cite à nouveau *La Pasionaria*, qui aurait dit "Mieux vaut mourir que de vivre à genoux". La population biennoise affiche "sa plus grande générosité" et adopte une résolution avec les AER : "L'assemblée publique convoquée par les Amis de l'Espagne républicaine, groupant 1200 personnes, demande d'une seule voix au Conseil fédéral d'amnistier tous les volontaires suisses ayant combattu en Espagne pour la liberté si chère à tous les Suisses." Ernest Paul Graber les en remercie d'ailleurs personnellement.

A la Chaux-de-Fonds, le Parti socialiste se charge d'organiser les événements en faveur des volontaires aux côtés des Amis de l'Espagne Républicaine et des Femmes contre la guerre.¹¹⁷⁶ Cette

¹¹⁷³ Un ancien premier-lieutenant des Brigades internationales parlera vendredi 25 novembre à la Salle communale, *La Sentinelle*, 19 novembre 1938, n°270, 49ème année, p.3.

¹¹⁷⁴ Le Danemark se prépare à recevoir ses volontaires, *La Sentinelle*, 24 novembre 1938, n°274, 49ème année, p.4

¹¹⁷⁵ Magnifique réussite de solidarité envers l'Espagne loyale : salle comble et enthousiaste ; 3000 kilos de farine partiront là-bas, *La Sentinelle*, 26 novembre 1938, n°276, 49ème année, p.3

¹¹⁷⁶ Une manifestation, *La Sentinelle*, 30 novembre 1938, n°279, 49ème année, p.3.

coalition emploie des arguments similaires à ceux de Léon Nicole. *La Sentinelle* indique en décembre 1938¹¹⁷⁷, qu’“il y aurait encore actuellement en Espagne 105 Suisses qui auraient combattu comme volontaires dans les rangs de l’armée gouvernementale.” Ceux-ci se trouveraient “dans une petite localité catalane où ils attendent le résultat des démarches entreprises en Suisse quant à leur amnistie.” Les chiffres qu’elle cite proviennent d’un rapport “qui émane de milieux bien renseignés” et qui atteste que “800 environ” ont servi dans l’armée gouvernementale. Elle souligne d’ailleurs que “le contingent tessinois” serait le plus “important”. Le quotidien relate que les volontaires suisses ne se sont pas uniquement distingués par leur courage, mais aussi par leurs compétences : “La plupart, grâce à leur instruction et à leurs aptitudes, appartenaient aux armes spéciales et aux sections spéciales : le plus gros du contingent était versé dans la défense antiaérienne, l’artillerie antitank et dans les compagnies de mitrailleuses”. Ces aptitudes leur permettent d’occuper une place importante au sein des places comme instructeurs des “équipes de bons tireurs” ainsi que des fonctions de commandement car “beaucoup d’entre eux ont fait une carrière rapide et sont arrivés chefs de bataillons”. Le sacrifice des Suisses est grand car même les commandants n’auraient pas hésité à combattre et à mourir lors “de la seconde bataille de Teruel”. *La Sentinelle* en vient à critiquer les autorités politiques dans sa conclusion : “La Suisse de Guillaume Tell attendra-t-elle longtemps encore avant d’amnistier les défenseurs de la liberté ?”

Lorsque cela est de nouveau autorisé, les coalitions de partis et d’associations manifestent à plusieurs reprises¹¹⁷⁸ au Locle et à la Chaux-de-Fonds. *La Sentinelle* relaient leurs annonces.¹¹⁷⁹ Ces appels “à la population” soutiennent¹¹⁸⁰ que “l’heure est venue de résister sans faiblesse au fascisme.”, ce qui est un “devoir urgent pour tous les Suisses”. L’amnistie “s’impose” afin que la Suisse ne soit pas “une marâtre pour ceux de ses enfants qui désirent rentrer au pays et qui seront ses plus vaillants défenseurs si le fascisme se dresse contre notre pays !”.

Au Locle, *La Sentinelle* relate le succès des manifestations et des conférences.¹¹⁸¹ Ceci démontre que “les auditeurs ont prouvé à quel point on désire que notre gouvernement fasse preuve de mansuétude et de justice à l’égard des volontaires suisses qui ont combattu en Espagne menacée par le fascisme international.” La question de l’amnistie n’est pas que légale, mais surtout morale et politique “car ces hommes-là ont sauvé l’honneur national”. Pour *La Sentinelle*, ils “ne méritent ni

¹¹⁷⁷ Les volontaires suisses en Espagne, *La Sentinelle*, 1er décembre 1938, n°280, 49ème année, p.4.

¹¹⁷⁸ Manifestation populaire, *La Sentinelle*, 2 décembre 1938, n°281, 49ème année, p.3

¹¹⁷⁹ Avis de manifestation populaire en faveur de l’amnistie des volontaires suisses de retour d’Espagne au Temple Français du Locle, *La Sentinelle*, 3 décembre 1938, n°282, 49ème année, p.2. voir aussi Avis de manifestation populaire en faveur de l’amnistie des volontaires suisses de retour d’Espagne au Temple Français du Locle, *La Sentinelle*, 5 décembre 1938, n°283, 49ème année, p.3.

¹¹⁸⁰ Amnistie ! Appel à la Population, *La Sentinelle*, 03 décembre 1938, n°282, 49ème année, p. 5.

¹¹⁸¹ Le Locle : pour l’amnistie, *La Sentinelle*, 06 décembre 1938, n°284, 49ème année, p.2.

pardon, ni pitié, mais la justice !” Dans cette perspective, les visites d’André Oltramare mettent “en valeur les mérites de ce vaillant peuple qui résiste opiniâtrement” et la présence de Hans Hutter est saluée d’“une ovation prolongée”. Comme à Bienne, ces événements font participer la chorale “La Sociale” qui chante “l’Hymne de Riégo (l’hymne de la liberté espagnole)”. On lit aussi des poèmes espagnols. Le peuple du Locle demande ainsi “instamment aux conseillers nationaux d’user de leur influence au cours de la prochaine session des Chambres fédérales pour que satisfaction lui soit accordée.”

En décembre 1938, la résistance au fascisme par le moyen de l’amnistie est d’autant plus importante que *La Sentinelle* accuse l’Allemagne d’exercer des pressions à l’encontre de ces mesures.¹¹⁸² Le quotidien présente le peuple suisse comme résistant, alors que la Confédération est en “lutte contre l’infiltration nazie”¹¹⁸³. Toute la société soutiendrait l’amnistie des volontaires, même “des cercles de l’Université et des professions libérales”.¹¹⁸⁴ Que ce soit à Bâle ou au Tessin, ce “mouvement” serait “très appuyé par la population” et les organes parlementaires de certains cantons, et il souhaite permettre “une réception fraternelle des volontaires suisses d’Espagne.”¹¹⁸⁵

Les premiers de ces “glorieux volontaires”, soit les blessés, reviennent en décembre 1938. *La Sentinelle* raconte¹¹⁸⁶ qu’ “aucune arrestation n’a été opérée par ordre du ministère public fédéral” quand “17 combattants suisses blessés qui avaient combattu depuis le début de la guerre” sont arrivés à Genève. S’ils reçoivent des soins, ils sont aussi “réconfortés par des boissons chaudes” et le public venu les soutenir.

L’Assemblée fédérale finit par être appelée à se prononcer sur la question au travers d’un postulat déposé par le saint-gallois Johannes Huber¹¹⁸⁷. Il demande un rapport au Conseil fédéral afin de savoir “s’il n’y a pas lieu d’accorder une amnistie aux volontaires suisses” car “nombreux sont ceux qui dans le pays et dans les autorités voient dans le service étranger une tradition tout à fait honorable.” Pour lui, il est “faux d’invoquer ici le principe de la neutralité” puisque “la Suisse comme telle n’engage pas sa responsabilité, lorsqu’un de ses ressortissants s’incorpore à une armée régulière.” Dans cette perspective, *La Sentinelle* publie une retranscription entière de la question posée par Léon Nicole¹¹⁸⁸. Notons que Huber est particulièrement engagé pour la cause des

¹¹⁸² De mieux en mieux ! Les menaces d’Allemagne contre l’amnistie des combattants suisses d’Espagne, *La Sentinelle*, 08 décembre 1938, n°286, 49ème année, p.4.

¹¹⁸³ La lutte contre l’infiltration nazie, *La Sentinelle*, 09 décembre 1938, n°287, 49ème année, p.8.

¹¹⁸⁴ Le peuple veut l’amnistie, *La Sentinelle*, 09 décembre 1938, n°287, 49ème année, p.8.

¹¹⁸⁵ Amnistie !, *La Sentinelle*, 13 décembre 1938, n°290, 49ème année, p.4.

¹¹⁸⁶ La rentrée des glorieux volontaires suisses d’Espagne, *La Sentinelle*, 20 décembre 1938, n°296, 49ème année, p.5.

¹¹⁸⁷ Conseil national : séance du 21 décembre, *La Sentinelle*, 22 décembre 1938, n°298, 49ème année, p.1.

¹¹⁸⁸ Le retour des volontaires suisses, *La Sentinelle*, 31 décembre 1938, n°306, 49ème année, p.5.

volontaires. Avocat de profession, c'est lui qui défend Otto Brunner et Franz Ritter devant la justice militaire.¹¹⁸⁹

En janvier 1939, *La Sentinelle* appelle ses lecteurs à faire des dons pour la défense pénale des volontaires, car ils ne sont "pas des mercenaires ; ils n'ont pas offert leur sang pour de la monnaie sonnante ; ils retourneront au pays plus pauvres qu'ils ne l'étaient auparavant."¹¹⁹⁰ Le quotidien socialiste donne une image négative de la Confédération :

"Ils étaient prêts à sacrifier leur santé ou leur vie pour un grand enjeu : leur idéal, la liberté, la démocratie. La patrie n'avait plus pu donner ni de travail ni de pain à beaucoup de ces hommes. Pour redonner un sens à leur vie, ils sont partis là-bas. La renommée de vaillance des Suisses en Espagne est devenue proverbiale. Ils sont disposés avec le même héroïsme et la même abnégation, à défendre peut-être demain déjà la liberté et l'indépendance de la Suisse. La République espagnole luttant pour son existence et son indépendance [...] n'a pas pu charger de richesses les combattants étrangers ; elle les a munis de vêtements et d'un viatique et leur a rendu les honneurs en exprimant sa reconnaissance. Maintenant, il est notre tâche à nous qui pouvons être fiers de la vaillance et de l'abnégation de nos concitoyens, de faciliter leur réintégration dans la vie civile."¹¹⁹¹

Ce sont donc la Centrale sanitaire suisse, l'Oeuvre suisse d'entr'aide ouvrière et le Comité suisse pour l'amnistie qui leur viennent en aide, financièrement et juridiquement.¹¹⁹² Leur implication n'est pas surprenante, étant donné que ces organisations participent à l'effort humanitaire suisse, comme mentionné au deuxième chapitre. Toutefois, le Conseil fédéral refuse d'entrer en matière sur l'amnistie et conseille aux Chambres de rejeter les mesures en faveur des volontaires. Selon les autorités, les volontaires doivent être traités au cas par cas. De son côté, *La Sentinelle* est particulièrement véhémement¹¹⁹³ : "défense de boycotter ceux qui font la guerre, défense d'entrer chez nous si on vous persécute, et au clou ceux qui sont allés se battre pour défendre la démocratie et la liberté ! Voilà tout le programme du Conseil fédéral sur lequel veille...notre haute finance. Le peuple suisse ne va-t-il pas donner là un sérieux coup de balai ?" Le journal avance ainsi que cette position est "contraire à l'opinion de la majorité du peuple" et que "ces décisions du Conseil fédéral [...] sont encore et toujours empreintes de l'orientation de notre politique extérieure sur l'axe Rome-Berlin."¹¹⁹⁴

¹¹⁸⁹ Johannes Huber met au point un incident entre volontaires suisses à Barcelone, *La Sentinelle*, 07 janvier 1939, n°5, 50ème année, p.3.

¹¹⁹⁰ Pour les volontaires suisses rentrés d'Espagne !, *La Sentinelle*, 17 janvier 1939, n°13, 50ème année, p.5.

¹¹⁹¹ *Ibid.*

¹¹⁹² *Ibid.*

¹¹⁹³ Parbleu, il a peur que l'Italie et l'Allemagne !..., *La Sentinelle*, 21 janvier 1939, n°17, 50ème année, p.8.

¹¹⁹⁴ Les Suisses entendent réagir contre l'infiltration des nazis : contre les ukases du Conseil fédéral, *La Sentinelle*, 23 janvier 1939, n°18, 50ème année, p.4.

Le 25 janvier 1938, *La Sentinelle* publie le “manifeste des volontaires suisses rentrés d’Espagne”.¹¹⁹⁵ Les volontaires expriment leur “étonnement sur l’arrêté du Conseil fédéral” aux autorités fédérales et aux organisations politiques. La Confédération aurait “fait savoir au peuple suisse qu’il avait terminé sa discussion relative à l’amnistie des combattants”.¹¹⁹⁶ Ces derniers argumentent que leur cas relève du soutien à la démocratie qui se joue en Espagne : “au moment où le peuple espagnol mène une lutte héroïque contre les envahisseurs étrangers, il faut que tout l’appui possible lui soit donné. Nous croyons que l’aide à l’Espagne est dans l’intérêt du peuple suisse dont l’indépendance est également menacée.”¹¹⁹⁷ Les combattants se disent patriotes car ils souhaitent “mettre à la disposition de notre propre peuple les expériences militaires que nous avons pu faire. Ouvertement et honnêtement, nous sommes prêts à repousser toute attaque contre la liberté et l’indépendance de notre pays.”¹¹⁹⁸ Ils continuent :

“Nous espérons que personne ne croira que nous sommes revenus comme des lâches, après avoir regardé la mort de près à des centaines de fois. Réunis dans un camp de démobilisation en Espagne, nous avons documenté dans une résolution que nous retournerions en Suisse et que nous mettrions notre expérience au service de la patrie sans égard à ce que l’on nous emprisonne ou non. Il dépend maintenant des représentants du peuple suisse [...] si nous, combattants courageux, devons d’abord faire quelques mois de prison ou si nous pouvons dès maintenant rendre nos expériences utiles à la patrie. MM. les membres des Chambres fédérales et du Conseil fédéral se rendront certainement compte de ce qu’on ne peut pas demander de formuler un recours en grâce à des Suisses sincères qui, en Espagne comme ici, ont lutté et lutteront pour les mêmes principes de la démocratie.”¹¹⁹⁹

La Sentinelle explique que, lors d’une réunion à Zurich¹²⁰⁰, le comité de l’Amicale des volontaires d’Espagne a approuvé des demandes de la Communauté des intérêts des volontaires suisses en Espagne adressées aux autorités fédérales. Les volontaires se tournent vers les mouvements de solidarité puisqu’ils décident de “se mettre immédiatement en rapport avec les instances compétentes en vue d’incorporer l’Amicale des volontaires dans la campagne de secours à l’Espagne.”¹²⁰¹ La rédaction de *La Sentinelle* ajoute : “Il y a trop de haine et de passion dans notre pays pour que ce fier langage soit écouté comme il le devrait. Ce ne sera qu’au moment où la France

¹¹⁹⁵ Un manifeste des volontaires suisses rentrés d’Espagne, rédigé par la Communauté d’intérêts des volontaires suisses en Espagne, *La Sentinelle*, 25 janvier 1939, n°20, 50ème année, pp. 3-4.

¹¹⁹⁶ *Ibid.*

¹¹⁹⁷ *Ibid.*

¹¹⁹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹⁹ *Ibid.*

¹²⁰⁰ Une fière déclaration pour l’amnistie, *La Sentinelle*, 30 janvier 1939, n°24, 50ème année, p.4.

¹²⁰¹ *Ibid.*

devra fléchir devant l’Axe que les yeux s’ouvriront.”¹²⁰² Notons toutefois que seuls 87 volontaires signent ces requêtes au Conseil fédéral, soit environ un dixième du contingent suisse.

L’amnistie devient une question nationale, qui est fortement défendue par *La Sentinelle*. Celle-ci précise que plus de 1500 personnes participent aux manifestations à Berne. L’affiliation politique du journal reste très importante, puisqu’il salue particulièrement l’engagement du Parti socialiste suisse dans cette cause.¹²⁰³ Les socialistes chaux-de-fonniers témoignent de leur solidarité avec les autres sections du parti, notamment celle de Genève menée par Léon Nicole¹²⁰⁴, ou celles de Suisse alémanique.¹²⁰⁵ La campagne bat son plein et les volontaires prennent la parole dans la région, notamment à Tramelan, où *La Sentinelle* prévoit “une affluence sans précédent” avant même que l’événement n’ait lieu.¹²⁰⁶

Une nouvelle tournée d’André Oltramare pour promouvoir l’amnistie s’organise en février 1939. Cette fois-ci, ce sont les Centres d’éducation ouvrière qui y jouent un rôle crucial. Selon *La Sentinelle*¹²⁰⁷, ce sont plus de 1500 personnes qui y participent à Bienne tandis qu’au Locle et à la Chaux-de-Fonds “la foule est venue pour témoigner son admiration de l’héroïsme des républicains espagnols.”¹²⁰⁸ Ces conférences n’ont pas que le but d’informer, mais de récolter des fonds et des denrées pour l’Espagne, de même que de venir au secours des réfugiés.

A la fin février 1939, *La Sentinelle* annonce le retour des derniers volontaires internés en France, par l’intermédiaire de “L’Amicale des volontaires suisses d’Espagne”. Cette dernière demande “l’appui du peuple suisse”.¹²⁰⁹ Elle mentionne que les volontaires déjà rentrés n’ont pas “pas oublié l’accueil que nous a réservé le peuple suisse” et veulent “croire que les camarades qui vont rentrer seront reçus avec autant d’enthousiasme.”¹²¹⁰ *La Sentinelle* publie des messages de protestation de l’Amicale, notamment au sujet d’Otto Brunner lorsque celui-ci est maintenu en prison.¹²¹¹ D’autres critiques concernent parfois le financement du trajet de retour, en particulier le fait que certains

¹²⁰² *Ibid.*

¹²⁰³ En Suisse : grande assemblée pour l’amnistie à Berne, *La Sentinelle*, 31 janvier 1939, n°25, 50ème année, p.4.

¹²⁰⁴ Pour l’Espagne, *La Sentinelle*, 02 février 1939, n°27, 50ème année, p.4.

¹²⁰⁵ Voir par exemple : Il faut renforcer le secours à l’Espagne, *La Sentinelle*, 04 février 1939, n°29, 50ème année, p.8.

¹²⁰⁶ Tramelan : avec les volontaires suisses rentrés d’Espagne, *La Sentinelle*, 02 février 1939, n°27, 50ème année, p.5.

¹²⁰⁷ Au secours des réfugiés espagnols : la foule acclame l’Espagne héroïque, *La Sentinelle*, 10 février 1939, n°34, 50ème année, p.5.

¹²⁰⁸ *Ibid.*

¹²⁰⁹ D’autres volontaires suisses d’Espagne vont rentrer, *La Sentinelle*, 20 février 1939, n°42, 50ème année, p.2.

¹²¹⁰ *Ibid.*

¹²¹¹ Les volontaires suisses d’Espagne protestent, *La Sentinelle*, 08 mars 1939, n°55, 50ème année, p.3.

volontaires “ont dû payer de leur poche le billet de chemin de fer pour se rendre en prison” dans le canton de Zurich.¹²¹²

Les jugements à l’encontre des volontaires permettent aussi à *La Sentinelle* de critiquer plus largement la justice. C’est notamment le cas lors d’une enquête sur des sympathisants nazis à Soleure ; alors que l’un d’entre eux, pourtant inquiété par le ministère public fédéral, “est non seulement en liberté, mais qu’il se rend encore tous les jours à la fabrique d’armes” qui est une entreprise allemande, “nos autorités s’empressent d’enfermer les volontaires suisses d’Espagne...”¹²¹³

La Sentinelle fournit des comptes-rendus de certains procès, même s’ils ne concernent pas nécessairement les Neuchâtelois.¹²¹⁴ C’est notamment le cas de celui de René Pierrehumbert, dont le nom n’est jamais cité en entier, et qui est défendu par André Sandoz.¹²¹⁵ Il est décrit comme “un mitrailleur neuchâtelois domicilié à Genève qui, pendant plus de deux ans, servit dans l’armée de la République espagnole”.¹²¹⁶ *La Sentinelle* met en avant qu’il s’est engagé “en raison de sa situation économique misérable”. Son départ était “le fruit d’une décision personnelle” et il “n’a suivi les conseils ou les injonctions de personne”, alors que l’accusation “voudrait à tout prix que le prévenu soit communiste et qu’il ait obéi à des ordres.”¹²¹⁷ Cette thèse paraît “insoutenable” puisqu’il “n’y a pas au dossier la moindre preuve permettant d’infirmer les déclarations catégoriques du prévenu” quand bien même l’auditeur “brandit un rapport de police - d’ailleurs très favorable à P. - qui contient cette appréciation : “a des idées politiques excessives”.”¹²¹⁸ L’accusation argumente que, “le Parti communiste étant dissous”, il est important de savoir ce que “ces gens-là peuvent encore préparer” et les services de police auraient “relevé le passage de P. dans les milieux communistes.”¹²¹⁹ André Sandoz démontre “l’inconsistance” de cet argumentaire, “en rappelant que son client a quitté Genève en 1936, alors que le P.C. jouissait d’une existence légale et que les fameuses brigades de police, du moins il veut l’espérer, n’avaient pas encore commencé leur service de mouchardage.”¹²²⁰ Il évoque “l’immense espoir qui avait soulevé les volontaires, lors du mouvement populaire en faveur de l’amnistie” et que “le sentiment véritable qui anime les volontaires suisses envers leur pays, c’est celui qu’ils ont librement fait connaître dans leur lettre au Comité d’amnistie”.¹²²¹ Sandoz soutient que

¹²¹² Les volontaires suisses d’Espagne doivent payer leur voyage en prison !, *La Sentinelle*, 09 mars 1939, n°56, 50ème année, p.5.

¹²¹³ Autour de l’affaire d’un nazi, *La Sentinelle*, 10 mars 1939, n°57, 50ème année, p.3.

¹²¹⁴ Deux poids deux mesures, *La Sentinelle*, 9 août 1939, n°182, 50ème année, p.3.

¹²¹⁵ Un volontaire neuchâtelois des Brigades internationales devant le Tribunal militaire, *La Sentinelle*, 26 mai 1939, n°119, 59ème année pp.1 et 5

¹²¹⁶ *Ibid.*

¹²¹⁷ *Ibid.*

¹²¹⁸ *Ibid.*

¹²¹⁹ *Ibid.*

¹²²⁰ *Ibid.*

¹²²¹ *Ibid.*

Pierrehumbert, “qui n’a rien d’un violent ou d’un doctrinaire passionné, ce qui n’exclut nullement qu’il n’eût obéi à un idéal, d’ailleurs très noble et courageux” est la victime d’un étrange paradoxe de la justice : celle-ci l’accusant d’atteinte à la puissance défensive du pays refuse que des soldats aguerris mettent leur expérience au profit de la Confédération. L’article se conclut sur la condamnation de Pierrehumbert à deux mois de prison sous déduction de 34 jours déjà accomplis en détention préventive et “lui accorde, au vu des bons renseignements recueillis sur son compte, le bénéfice de l’exécution militaire de sa peine [...] au fort de Savatan.”¹²²²

Lorsqu’éclate la Seconde Guerre mondiale, *La Sentinelle* se sert des volontaires pour accuser la Confédération de ne pas autoriser les Suisses à protéger des petits États comme la Finlande menacée. Ernest Paul Graber dit : “Si des volontaires suisses voulaient se joindre à ceux des autres pays qui déjà se présentent, les empêcherait-on, alors qu’en fait ils se battraient avant tous les autres sur notre première ligne ?”¹²²³

D’une manière générale, la perception de l’engagement des volontaires par *La Sentinelle* tranche fortement avec les récits que ces derniers font de leur service dans les Brigades lors de leurs procès. Leurs témoignages questionnent en réalité le poids de cette expérience au sein des carrières militantes. Si le passage à l’acte s’est produit à l’aide d’organisations communistes fournissant les besoins matériels, l’expérience vécue en Espagne n’est pas la même pour tous. Toutefois, la parole des volontaires durant les procès doit à nouveau être envisagée avec une certaine distance, car comme nous l’avons vu, elle est non seulement préparée par le PC en amont mais peut permettre aux accusés d’obtenir une certaine clémence. Les volontaires ont quelque chose à gagner en présentant leur expérience comme décevante.

L’expérience espagnole et l’engagement militant

Retours sur l’expérience espagnole dans les procès

D’une manière générale, les volontaires partagent une forme de désillusion. Un champ lexical de la déception est très présent dans leurs témoignages. Le découragement éprouvé est souvent lié aux attentes des volontaires avant leurs départs, parfois influencées par les journaux. Lucien Châtelain avance par exemple : “Je n’ai pas trouvé en Espagne ce que je m’étais imaginé. L’Espagnol moyen se désintéresse plutôt de la lutte et on a l’impression qu’il ne s’agit plus d’une lutte pour un idéal

¹²²² *Ibid.*

¹²²³ Egoïsme anarchique, en ordre dispersé, le danger est grand : Sauver la Finlande, c’est sauver les petits États, *La Sentinelle*, 29 décembre 1939, n°302, 50^{ème} année, p.1

politique mais pour faire passer l'argent mis dans la poche des uns, dans la poche des autres. On se sert pour cela de tous les volontaires qui arrivent. Je me suis rendu compte que ce que la presse publique n'est pas tout à fait exact et dans tous les cas je ne retournerai pas en Espagne."¹²²⁴

Robert Scharrer évoque une désillusion assez similaire. Il raconte avoir été "fortement désenchanté" lorsqu'il s'est "rendu compte que les Espagnols préféraient voir les étrangers sur le front, que les marxistes commandaient en maîtres et que la nouvelle dictature s'instaurait chez les gouvernementaux".¹²²⁵ Sur cette même lancée, Aloïs Neuenschwander se dit également "infiniment déçu par tout ce qu'il a vu en Espagne et qu'il n'y retournerait plus sous aucun prétexte."¹²²⁶ Ces déceptions sont parfois liées à des éléments précis. Pour Pierre Pochon, l'organisation des Brigades internationales suscite de nombreuses critiques :

"Le plus grand désordre y règne, on est mal commandé, mal dirigé. Les grades supérieurs sont entre les mains des Russes, les Espagnols ne montent généralement pas au feu. Beaucoup d'engagés volontaires sont dégoûtés et voudraient rentrer dans leurs foyers. La troupe est mal traitée, mal nourrie. Au retour du front de Madrid, notre brigade est descendue sur Barcelone, où nous avons tous manifesté. [...] Dans certaines régions, la population a encore l'espoir de voir son sort amélioré par les gouvernementaux, mais les horreurs de la guerre ont ouvert les yeux et, peu à peu, elle devient sympathique aux insurgés. [...] Pour moi, il n'y a aucun doute que ce sont les insurgés qui gagneront la partie. Ils sont mieux armés, mieux commandés et surtout mieux nourris. [...] Je rentre au pays profondément écoeuré et dégoûté de ce que j'ai vu dans l'armée gouvernementale. Le malheureux peuple espagnol est la proie des communistes russes et français qui y font la loi. Je le répète, je ne suis nullement communiste, mais j'ai été poussé par le dénuement complet dans lequel je me trouvais et j'engage mes jeunes compatriotes dans la même situation à ne pas tenter cette aventure."¹²²⁷

Comme mentionné précédemment, ces critiques, si elles sont émises de vive voix en Espagne, mettent la sécurité des volontaires en péril, comme cela a été le cas pour Léon Huguenin. La conduite des volontaires en Espagne peut également s'avérer problématique. Henri Soguel est considéré comme "politiquement pas intéressé, un démoralisé" et un "ivrogne".¹²²⁸ Jean Leuba est par exemple recensé dans les possibles déserteurs et dans les listes de fauteurs de troubles et d'alcooliques des

¹²²⁴ AFS, E5330-01#1000/894#18258*, Procès-verbal d'interrogatoire de Lucien Châtelain par le Tribunal militaire de 2ème Division, 26 juillet 1937.

¹²²⁵ AFS, E5330-01#1000/894#17969*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 23 mars 1937.

¹²²⁶ AFS, E5330-01#1000/894#17874*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire, 26 novembre 1937.

¹²²⁷ AFS, E5330-01#1000/894#18043*, Déclaration de Pierre Pochon au Département de justice et police du canton de Genève, 08 février 1937.

¹²²⁸ RGASPI.545.6.1499., Entrée biographique d'Henri Soguel dans le recensement des volontaires suisses des Brigades internationales, [s.d].

Brigades internationales.¹²²⁹ S'il est rapatrié par la Suisse, il tente notamment de se soustraire aux autorités en France.¹²³⁰

La déception n'est toutefois pas que d'ordre militaire ou idéologique, mais doit se comprendre par les motivations qui ont poussé au départ. Elles sont souvent d'autant plus fortes que les volontaires avançaient être partis "pour se créer une situation" soit trouver du travail et un logement. C'est notamment ce que racontent Otto Reynaud et Paul Boillat.¹²³¹

La critique de l'organisation de l'armée républicaine se retrouve aussi dans le témoignage d'Otto Reynaud. Ne combattant pas dans les rangs des Brigades internationales à proprement parler, il participe à de nombreuses opérations aux côtés de la colonne anarchiste Durutti. Lors de son interrogatoire, il tient particulièrement à se distancier des rumeurs circulant au sujet de l'unité anarchiste. Il souligne : "J'avais demandé à quitter la Colonne Durutti, car cette colonne était composée principalement d'anarchistes espagnols mais surtout de français et il n'y avait aucun ordre ni discipline. Je n'ai jamais pris part à aucune expédition organisée dans la ville de Barcelone ou dans une autre ville espagnole par les anarchistes de la colonne Durutti à laquelle j'appartenais et je n'ai jamais participé à un assassinat de civil espagnol. Je n'ai également jamais reçu d'objets suspects."¹²³²

Cette image négative de l'Espagne donnée lors des interrogatoires et des procès doit être envisagée avec prudence. Parfois, la presse permet de nuancer les propos tenus lors des audiences. Par exemple, Alfred Weber qui se prétend profondément déçu par son engagement en Espagne. Il dit durant son procès s'être engagé pour "aller défendre un idéal politique et soutenir les efforts faits par le peuple pour maintenir la démocratie".¹²³³ Il explique s'être "rendu compte dès son arrivée en Espagne" que la situation du pays "telle qu'il se l'était représentée" n'était "pas du tout celle qui existait".¹²³⁴ Le tribunal avance sur son cas : "il s'attendait à trouver de l'enthousiasme pour la cause du peuple. Or, à part une minorité sincère, il n'y avait là que des bandes qui songeaient à piller et à profiter de la situation."¹²³⁵ Weber raconte qu'il lui était impossible de quitter l'armée dans laquelle il

¹²²⁹ RGASPI.545.6.1492., Rapport sur la conduite de Jean Leuba adressée à la Commission judiciaire des Brigades internationales, [s.d.] ; RGASPI.545.6.1477., Liste des provocateurs et déserteurs suisses, [s.d].

¹²³⁰ AFS, E2200.41-04#1000/1681#2404*, Lettre du Consulat de Suisse de Lille à la Légation de Suisse en France à Paris, 04 mars 1938.

¹²³¹ AFS, E5330-01#1975/95#1418*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 15 avril 1939. ; AFS, E5330-01#1975/95#1320*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 15 avril 1939.

¹²³² AFS, E5330-01#1975/95#1418*, Procès-verbal d'audition d'Otto Reynaud par le Ministère public fédéral, 05 mars 1939.

¹²³³ AFS, E5330-01#1975/95#1566*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 11 juillet 1939.

¹²³⁴ *Ibid.*, p.2.

¹²³⁵ *Ibid.*

était engagé car “contrairement à ce qu’on lui avait assuré lors de son engagement, les volontaires n’étaient pas libres de retourner dans leurs pays comme ils le voulaient.”¹²³⁶ Ceux-ci n’étaient seulement “retenus” en Espagne, mais “il était impossible de manifester une opinion indépendante ; plusieurs volontaires furent fusillés ou disparurent pour avoir émis quelques critiques.”¹²³⁷ Weber est licencié de l’armée espagnole en juillet 1938. Il prétend n’avoir pris connaissance de l’interdiction de participer à la guerre d’Espagne qu’un mois plus tôt, lorsqu’il s’est rendu au Consulat pour “régulariser sa situation militaire” lors d’une permission.¹²³⁸ En comprenant qu’il s’expose à des poursuites pénales, Weber passe quelque temps en France avant de revenir en Espagne, mais cette fois-ci comme journaliste.

Le contenu de ses articles tranche particulièrement avec son témoignage lors de son procès. Il en rédige trois papiers pour *La Sentinelle* dans une chronique intitulée “récit d’un volontaire de chez nous”. Weber dit décrire “aussi bien la vie civile que militaire que j’ai vécue pendant 22 mois de guerre civile.”¹²³⁹ Il avance que dire “la vérité sert la cause pour laquelle nous avons lutté.”¹²⁴⁰ Il explique alors son parcours, comme il le fait aussi dans son interrogatoire de police. Jurassien, Weber est entraîneur de football à Nancy lorsque la guerre éclate. La justice militaire note qu’il s’engage par l’intermédiaire de ses camarades communistes de la région. Dans son article, Weber dit plutôt avoir été “écoeuré de voir la presse de droite féliciter les généraux traîtres à leur patrie pour les bombardements de villes ouvertes” ce qui l’a décidé à “partir là-bas, se mettre au service de la cause que nos frères espagnols défendent.”¹²⁴¹ Ce serait l’ambassade espagnole à Paris qui lui aurait fourni les papiers nécessaires. Or, la justice militaire considère pour sa part que Weber s’est laissé convaincre par un militant de même que par son père “socialiste militant” qui “l’avait élevé selon les principes de ce parti politique”.¹²⁴² Weber relate ensuite ses expériences militaires aux Brigades internationales, en utilisant un vocabulaire presque poétique pour insister sur le soutien de la population espagnole à ces unités : “Nous sommes au 27 janvier 1937. Gare d’Austerlitz, Perpignan, Figueras. La population nous fait un accueil délirant ; défilé au milieu d’une foule formidable. Valence la Belle : c’est la saison des oranges et nous en sommes littéralement bombardés pendant notre voyage, par la population, heureuse de voir en nous des amis qui viennent se ranger à ses côtés pour lui aider à écraser le fascisme.”¹²⁴³ Ce vocabulaire lui permet aussi de souligner la force de résistance des Espagnols en disant de Madrid, “ville martyre” : “bombardée par l’aviation et l’artillerie fasciste, la population,

¹²³⁶ *Ibid.*, p.3.

¹²³⁷ *Ibid.*

¹²³⁸ *Ibid.*

¹²³⁹ Récit d’un volontaire de chez nous, Alfred Weber, *La Sentinelle*, n°49, 49ème année, 6 décembre 1938, p.7.

¹²⁴⁰ *Ibid.*

¹²⁴¹ *Ibid.*

¹²⁴² *Ibid.*

¹²⁴³ *Ibid.*

malgré ces pluies d'acier, garde un sang-froid et un moral extraordinaires. De grandes affiches sont placardées en hommage aux pays démocratiques qui ont osé lever la tête devant l'arrogance du fascisme international et ont aidé leur république soeur".¹²⁴⁴

Alors qu'il critique l'organisation des Brigades lors de son procès, il n'indique dans ses articles que "la discipline et l'organisation laissaient à désirer" uniquement les premiers jours de leur existence.¹²⁴⁵ Il ne manque pas d'accentuer leur caractère populaire en relevant qu'à ce moment "la population non-instruite et qui était majoritairement illettrée ne comprenait pas bien la portée de cette guerre."¹²⁴⁶ Il se vante que, après avoir été en convalescence après une blessure : "je ne peux résister à la tentation, et je retourne aux côtés de mes frères d'armes."

Weber pense¹²⁴⁷ que cette situation est née de "l'Église" et du "Capitalisme" qui "ont commis le crime de laisser le peuple dans l'ignorance la plus complète."¹²⁴⁸ Ces derniers possédaient "plus de la moitié du territoire" et ne payaient qu'un "salaire de famine" à leurs employés.¹²⁴⁹ La destruction des Églises serait instrumentalisée par les fascistes qui n'auraient eux-même qu'un seul but selon lui : "détruire, massacrer". Au contraire¹²⁵⁰, "les B.I. se sont héroïquement conduites dans toutes les occasions. Braves au front, les volontaires se pliaient à une discipline consentie."¹²⁵¹ Il explique que même les loisirs étaient prévus pour soutenir le peuple espagnol car "tous les bénéfices" des activités organisées pour les soldats étaient "versés à des oeuvres créées pour les populations civiles".¹²⁵² Weber accuse notamment le Comité de non-intervention d'avoir "étranglé" la République espagnole, alors que les Italiens et les Franquistes sont particulièrement cruels.¹²⁵³ Les Brigades internationales étant démobilisées, Weber ajoute : "Que penser de l'Espagne en ce moment. D'aucuns croiraient la République vaincue. Ils ne connaissent pas nos camarades espagnols, je ne les vois pas se plier à une dictature. Le fascisme ne peut vaincre ce peuple héroïque."¹²⁵⁴

¹²⁴⁴ *Ibid.*

¹²⁴⁵ *Ibid.*

¹²⁴⁶ *Ibid.*

¹²⁴⁷ Récit d'un volontaire de chez nous, Alfred Weber, *La Sentinelle*, 13 décembre 1938, n°290, 49ème année, pp.1-2.

¹²⁴⁸ *Ibid.*

¹²⁴⁹ *Ibid.*

¹²⁵⁰ Récit d'un volontaire de chez nous, Alfred Weber, *La Sentinelle*, 17 décembre 1938, n°294, 49ème année, p.3.

¹²⁵¹ *Ibid.*

¹²⁵² *Ibid.*

¹²⁵³ *Ibid.*

¹²⁵⁴ *Ibid.*

Alfred Weber est condamné à deux mois d'emprisonnement, mais qui sont réputés subis par sa détention préventive ainsi qu'au règlement des frais de la cause s'élevant à 95.50.-.¹²⁵⁵

L'Espagne comme rupture dans le militantisme ?

Tous les volontaires ne sont pas des militants, du moins pas avant de partir en Espagne. Comme mentionné au premier chapitre, le départ leur demande généralement une connaissance et un accès aux réseaux du Parti communiste. Ils n'en sont toutefois pas tous membres. Leur permettant le passage à l'acte, dû à diverses raisons, l'emploi des filières et ensuite l'expérience espagnole peuvent représenter une rupture dans leurs parcours militants. Si les volontaires sont d'ores et déjà politisés par différents facteurs, qu'il s'agisse de lectures ou de relations interpersonnelles, leur engagement en Espagne peut avoir comme conséquence une nouvelle politisation. Sur un autre plan, il peut représenter un moment particulièrement prégnant au sein de la carrière militante de l'individu. Deux exemples méritent une certaine attention. Le premier est celui d'Ernest Pierrehumbert. Le second est celui de Reinhold Thiel.

Comme susmentionné, Pierrehumbert ne revient pas immédiatement en Suisse. Il est alors soupçonné d'être retourné à la Légion.¹²⁵⁶ Il ne semble pas être un militant assidu ni même un militant tout court. Son profil comporte de multiples condamnations qui semblent être la cause de son premier engagement dans la Légion.¹²⁵⁷ Ernest, comme nous l'avons vu, s'engage dans les Brigades internationales avec son frère René. Tous deux combattent quelques mois, mais René revient en Suisse bien avant la démobilisation des Brigades. Ernest reste quant à lui dans leurs rangs jusqu'à la fin. Des deux frères, c'est René qui semble être le militant.¹²⁵⁸ Ernest ressemble bien plus à un soldat. Il dit, lors de son interrogatoire en 1939, ne pas faire de politique et être uniquement affilié au syndicat de la FOBB.¹²⁵⁹

¹²⁵⁵ AFS, E5330-01#1975/95#1566*, Procès-verbal d'audience du Tribunal militaire de 2ème Division, 11 juillet 1939.

¹²⁵⁶ AFS, E4264#1988/2#9041*, Signalement du Tribunal militaire de 1ère Division au Moniteur suisse de Police, 29 février 1940.

¹²⁵⁷ AFS, E5330-01#1975/95#3789*, Extrait de casier judiciaire du Bureau Suisse de police centrale, 1er mars 1940.

¹²⁵⁸ En témoignent notamment les rapports portant son nom au cours de l'affaire Vincent, au Archives fédérales, E4320B#1975/40#418* ; voir le dossier de Pierre Pochon le concernant : AFS, E5330-01#1000/894#18043*, réf. 98/1937/139, Pochon Pierre 1919, Della Sante Alberto 1913, Megevand Robert 1908, Vincent Jean 1906, Atteinte à la puissance défensive du pays, 1937 - 1945

¹²⁵⁹ AFS, E4320B#1975/40#418*, Procès-verbal d'audition d'Ernest Pierre-Humbert, 5 mars 1939. Voir aussi son dossier dans RGASPI.545.6.1496., Réponses d'Ernest Pierrehumbert au formulaire de fiche individuelle du Commissariat de guerre des Brigades internationales, 7 novembre 1938.

Quelques années plus tard, en 1944, Ernest Pierrehumbert, devenu géomètre, est à la tête du Parti ouvrier de la ville de Genève. Il est alors inquiet par la justice pour des propos qu'il aurait tenu à l'encontre du Conseiller fédéral PAB von Steiger. Pierrehumbert aurait été particulièrement véhément à son égard, voire l'aurait menacé, car Steiger aurait insinué que "si la gauche suisse n'a pas trahi c'est qu'elle n'en a pas eu l'occasion." Pierrehumbert aurait alors dit "Mais tout se paie. C'est ainsi que l'on a vu récemment que Philippe Henriot a été puni pour sa trahison vis-à-vis de la classe ouvrière."¹²⁶⁰ Henriot, auquel Pierrehumbert fait référence, est un collaborationniste français exécuté par un commando de la Résistance en juin 1944. Cette affaire suscite les craintes de la police genevoise¹²⁶¹, qui ne manque pas de relever le passé de Pierrehumbert comme volontaire des Brigades internationales et comme légionnaire. Le Ministère public fédéral souligne que son cas est d'autant plus grave que le président du Parti ouvrier genevois, Charles Gorgerat, se trouvait dans la salle, et que c'est avec lui que la Confédération a négocié la parution du journal *Voix Ouvrière*.¹²⁶² Elles rappellent la proximité de Gorgerat avec Léon Nicole.¹²⁶³ Il semblerait d'ailleurs que la police genevoise écoute les conversations téléphoniques entre les deux hommes.¹²⁶⁴ Ernest Pierrehumbert, inquiet de ces événements, fait appel au service d'un avocat.¹²⁶⁵ Ce dernier n'est autre que Jean Vincent qui est lui-même soupçonné, sur la base des propos de Pierre Pochon, de participer aux filières d'acheminements vers l'Espagne et d'appartenir au Secours rouge. Vincent fait l'objet d'une enquête du Ministère public fédéral à la fin des années 1930.

Quant à René Pierrehumbert, il fait aussi l'objet d'une surveillance car il est considéré comme un extrême "socialiste nicoléen".¹²⁶⁶ L'influence de l'expérience espagnole semble s'exercer dans sa carrière professionnelle. Alors qu'il était boulanger, il s'engage à la Croix-Rouge à de son retour comme il a été chauffeur d'ambulances dans les Brigades internationales.¹²⁶⁷ Il reste, selon les autorités, un partisan communiste, qualifié d' "extrémiste".¹²⁶⁸ Les deux frères sont ainsi fichés et leurs agissements continuent d'être ponctuellement surveillés.

¹²⁶⁰ AFS, E4320B#1975/40#418*, Note du Ministère public fédéral, 18 juillet 1944.

¹²⁶¹ AFS, E4320B#1975/40#418*, Lettre du Département de Justice et police au Conseiller fédéral de Steiger, 10 juillet 1944.

¹²⁶² AFS, E4320B#1975/40#418*, Note du Ministère public fédéral, 18 juillet 1944.

¹²⁶³ *Ibid.*

¹²⁶⁴ *Ibid.*

¹²⁶⁵ AFS, E4320B#1975/40#418*, Lettre de Me Jean Vincent adressée au Ministère public fédéral, 15 juillet 1944.

¹²⁶⁶ AFS, E4320B#1975/40#418*, Rapport de l'inspecteur-stagiaire Mottet adressé au Chef du Service politique du Corps de Police du Canton de Genève, 05 mai 1944.

¹²⁶⁷ AFS, E4320B#1975/40#418*, Lettre de l'Officier de surveillance de la Br. mont. 10 à la section de police du Commandement de l'armée, 14 mars 1945.

¹²⁶⁸ En témoignent les fiches à son nom dans le dossier AFS, E4320B#1975/40#418*, réf. C.08-1019, Pierrehumbert, Ernest, 5.6.1912, 1937 - 1959.

Au début des années 1950, Ernest Pierrehumbert part chercher du travail en France. Dans une situation difficile, il fait appel à la légation suisse de Paris pour obtenir son rapatriement.¹²⁶⁹ Ne remboursant pas la somme avancée par la légation pour son retour, il est à nouveau détenu dans les geôles de St.-Antoine.¹²⁷⁰ En 1959, il est soupçonné d'entretenir des liens avec un membre de la mission permanente de l'URSS à l'ONU.¹²⁷¹ Ce serait par l'intermédiaire de son travail de géomètre que cette relation se serait établie. Une parcelle de terrain a été acquise par les représentants russes et nécessite des aménagements. Pierrehumbert serait venu effectuer des mesures et des travaux à l'aide de "4 Hongrois". Il est donc soupçonné d'être un agent au service de la Russie car son nom apparaît dans des discussions entre la mission de l'URSS et "SVLATSKY Herzl", un Genevois connu pour son affiliation communiste. Il en ressort non seulement que Pierrehumbert fait l'objet d'une surveillance, mais que les échanges des représentants russes à l'ONU sont particulièrement observés et écoutés.

Les relations avec les Républiques soviétiques sont essentielles au profil de Reinhold Thiel. En Espagne, Thiel occupe diverses fonctions. Il est d'abord placé dans la DCA, puis devient le délégué politique de sa compagnie. L'Etat-major de sa Brigade tient sa personne en haute considération.¹²⁷² Il relève que Thiel a accompli les devoirs de sa fonction, s'apparentant à celle d'un commissaire politique, d'une excellente manière. Sa conduite est jugée comme très bonne, de même que son moral. Thiel exercerait une influence positive sur ses camarades. Son travail de délégué aurait "élevé le moral de la compagnie."¹²⁷³ Ses cadres soulignent : "cet camarade est jeune et instruit en plus de une capacité qu'on peut mettre dans lui tout la confiance et sécurité."¹²⁷⁴ Il est perçu comme un "très bon élément" avec un "bon état d'esprit antifasciste".¹²⁷⁵ Après l'Espagne, Thiel ne revient pas en Suisse durant plusieurs années. Rappelons qu'il explique sa présence en Espagne pour se préparer en vue "de la lutte" qu'il percevait comme imminente en France.¹²⁷⁶

En juin 1945, il revient avec comme seule pièce de légitimation une carte d'identité française au nom de "Tirel Raymond".¹²⁷⁷ Il pénètre sur le territoire en utilisant "un petit subterfuge" en

¹²⁶⁹ AFS, E4264#1988/2#9041*, Lettre de la Division de Police du Département fédéral de Justice et Police adressée au Département de justice et police du canton de Genève, 25 juillet 1952.

¹²⁷⁰ AFS, E4264#1988/2#9041*, Lettre de la Prison de Saint-Antoine adressée à la Division de Police du Département fédéral de Justice et Police, 31 juillet 1952.

¹²⁷¹ AFS, E4320B#1975/40#418*, Rapport de l'inspecteur Dozio adressé au Chef du Service politique du Corps de Police du Canton de Genève, 2 juin 1959.

¹²⁷² RGASPI.545.6.1501., Appréciation du Commissariat de guerre des Brigades internationales sur les cadres, 1 juillet 1938.

¹²⁷³ *Ibid.*, p.2.

¹²⁷⁴ *Ibid.*

¹²⁷⁵ *Ibid.*

¹²⁷⁶ RGASPI.545.6.1501., Formulaire biographique du camarade Reinhold Thiel, 24 juillet 1938.

¹²⁷⁷ AFS, E4320B#1975/40#50*, Rapport de l'agent Robert Descombes au Commandant de la Police cantonale neuchâteloise, 23 juillet 1945.

prétendant aux douaniers qu'il doit absolument faire un téléphone.¹²⁷⁸ Ceux-ci le laissent passer dans l'idée que, son appel terminé, Thiel reviendrait en France. Il se rend alors chez son ami Aurèle Barraud, communiste chaux-de-fonnier désormais domicilié à Genève. En juillet, il est arrêté à Genève et placé en détention une dizaine de jours. A sa sortie, Thiel se rend dans le canton de Neuchâtel où il tente de passer clandestinement la frontière pour la France. Il est à nouveau arrêté par la police neuchâteloise. Les agents soulignent dans leur rapport qu'il est "un fervent communiste" connu des services policiers cantonaux.¹²⁷⁹ Thiel explique dans son interrogatoire qu'il est revenu en Suisse afin "de revoir les amis que je n'avais pas revus depuis 10 ans et particulièrement ma mère que je n'avais pas revue depuis le début de la guerre."¹²⁸⁰ Il soutient avoir perdu ses papiers suisses lors de l'exode de 1940 en fuyant l'occupation allemande à Paris, où il habitait depuis 1937. Il relate qu'entre 1936 et 1940, il vivait en "faisant des cachets à la radio et dans les studios d'enregistrement" puis "comme chauffeur de camion", au moment de la débâcle.¹²⁸¹ Thiel ne mentionne jamais son passage en Espagne. Entre 1941 et 1944, il prétend avoir travaillé comme "administrateur dans une petite maison d'éditions à Paris", alors sous l'Occupation, avant de reprendre son emploi "chez l'ami qui m'avait employé comme chauffeur."¹²⁸² Au moment de son interrogatoire, il vivrait de ses compositions musicales.

Thiel dit s'être séparé de son épouse en 1936, sans en être encore divorcé officiellement. C'est à cause de ce mariage, selon lui, qu'il a été "inquiété dans le cours de 1940 par la Police d'Etat de Vichy qui avait lancé un mandat d'arrêt", car sa "femme était inculpée dans un procès pour menées politiques".¹²⁸³ Condamnée aux travaux forcés, elle est libérée en décembre 1942. Elle rejoint alors les ambulancières de la Croix-Rouge et participe à la campagne du Midi. Aussi engagée dans la campagne de l'Atlantique, elle reçoit la Croix de Guerre. Thiel dit quant à lui avoir été "très mal vu des Allemands" durant la Guerre.¹²⁸⁴ En réalité, il appartient lui aussi à différents mouvements de résistance.¹²⁸⁵

¹²⁷⁸ AFS, E4320B#1975/40#50*, Procès-verbal d'audition de Reinhold Thiel par la police cantonale neuchâteloise, 20 juillet 1945.

¹²⁷⁹ AFS, E4320B#1975/40#50*, Rapport de l'agent Robert Descombes au Commandant de la Police cantonale neuchâteloise, 23 juillet 1945.

¹²⁸⁰ AFS, E4320B#1975/40#50*, Procès-verbal d'audition de Reinhold Thiel par la police cantonale neuchâteloise, 20 juillet 1945.

¹²⁸¹ *Ibid.* pp.1-2.

¹²⁸² *Ibid.*, p.3.

¹²⁸³ *Ibid.*, p.2.

¹²⁸⁴ AFS, E4320B#1975/40#50*, Rapport de l'inspecteur Jaquemet adressé au Chef du Service Politique de la Police cantonale genevoise, 04 avril 1949.

¹²⁸⁵ Voir à ce sujet le livre d'Alain Campiotti : Campiotti, A. (2017). La Suisse bolchévique : récits du siècle rouge. Vevey: Editions de l'Aire. 604p. et le documentaire de Danielle Jaeggi, Thiel le Rouge. A ce sujet : <https://www.rts.ch/info/culture/cinema/11122036-thiel-le-rouge-lhistoire-telle-quon-ne-lapprend-pas-dans-les-livres.html>.

En 1946, Thiel est à nouveau arrêté à la frontière suisse de Moillesulaz alors qu'il cherche "à exporter clandestinement en France une assez grande quantité de pièces d'or cachées dans le manchon de la carrosserie avant de sa voiture".¹²⁸⁶ Ces plus de "3'000 pièces d'or" sont en devises suisses, françaises et américaines.¹²⁸⁷ Il est condamné en 1947. Ses agissements sont surveillés de près par la police quand il décide de s'établir à Genève en 1947 et qu'il devient un homme d'affaires. En 1948, il s'inscrit au registre du commerce genevois sous la "raison sociale : R.THIEL, Courtage et commissions en toutes matières premières, métaux, machines, produits et articles de diverses natures".¹²⁸⁸ Son nom figure également comme "administrateur de la Sté. SERTI S.A. études de recherches techniques et industrielles" dont le comité de fondation est composé de plusieurs sympathisants communistes connus de la police.¹²⁸⁹ Thiel entretiendrait de très nombreux contacts avec la Pologne, la Hongrie et la France. Il reçoit "des téléphones de l'étranger à son domicile" qui traitent "d'affaires commerciales, d'achats divers de béton, métaux etc."¹²⁹⁰ Il est condamné une nouvelle fois par la justice en novembre 1948 pour "avoir incité un tiers à acquérir un lingot d'or à prix illicite."¹²⁹¹

La surveillance dont Thiel fait l'objet devient fédérale à partir de 1949. Quel que soit le canton dans lequel il se rend, les agents de police en filature rédigent des rapports très détaillés à son sujet. Ils décrivent ses rencontres, les restaurants dans lesquels il se rend, ses activités commerciales, ses téléphones et même les conversations qu'il peut entretenir avec sa mère.¹²⁹² Thiel participe pendant les années 1950 à diverses entreprises commerciales qui ont en réalité un double but. D'une part, Thiel, à l'aide d'un réseau communiste, finance le Parti communiste allemand. C'est à partir d'une société nommée "RETIMAG A.G" basée à Zurich que le Ministère public fédéral prouve son implication.¹²⁹³ D'autre part, Thiel exporte des denrées et du matériel sous embargo dans les pays du Bloc de l'Est. Il est arrêté en 1958, alors qu'il se rend à l'ambassade de Chine à Berne. Il meurt dans le crash d'un avion swissair en 1963 à Kloten dans le canton de Zurich.

¹²⁸⁶ *Ibid.*, p.4.

¹²⁸⁷ *Ibid.*

¹²⁸⁸ *Ibid.*, p.1.

¹²⁸⁹ *Ibid.*

¹²⁹⁰ *Ibid.*, p.2.

¹²⁹¹ *Ibid.*, p.4.

¹²⁹² Voir par exemple les rapports de filature des agents de la police genevoise, vaudoise et neuchâteloise disponibles aux Archives fédérales. Nous nous basons notamment sur : AFS, E4320B#1975/40#50*, Note de la police cantonale neuchâteloise au Ministère public fédéral, 31 décembre 1949. ; AFS, E4320B#1975/40#50*, Rapport de la police cantonale personne au Ministère public fédéral, 30 décembre 1949. ; AFS, E4320B#1975/40#50*, Rapport des inspecteurs Jaquemet et Gerbex au Chef du Service Politique de la Police cantonale genevoise, 07 janvier 1950.

¹²⁹³ Voir en particulier l'historique qu'en fait la police fédérale dans son document intitulé : AFS, E4320B#1975/40#50*, Bericht der Bundespolizei in Sachen gegen Thiel Reinhold, Lienhard Walter, Oertly Walter, Botez Alexander, 04 juin 1958.

Thiel reste une figure exceptionnelle de notre échantillon, notamment en termes sociologiques. Il n'est pas le seul à continuer de s'engager politiquement. Nous retrouvons d'autres volontaires dans le Parti Ouvrier et Populaire fondé au Locle et à la Chaux-de-Fonds en 1944 : ils en seront des militants, mais pas des cadres. Certains d'entre eux connaîtront d'ailleurs de nouveaux démêlés avec la justice, souvent pour insoumission à l'armée.

En revanche, les événements qui entourent la guerre d'Espagne dans les Montagnes neuchâteloises ont un impact durable sur les militants communistes et socialistes qui ne sont pas encore, à cette époque, des figures incontournables de leur parti. Ceux qui participent aux conférences des Cercles ouvriers, aux événements du 25 janvier 1937 et aux mouvements de solidarité poursuivent une carrière politique tout au long de leur existence. C'est particulièrement vrai pour André Corswant, André Sandoz et Georges Diacon par exemple. Une partie non négligeable d'entre eux siège dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle dans les parlements communaux ou cantonaux voire dans certains exécutifs.¹²⁹⁴ Ceci amène à penser que, pour les jeunes militants, la question de la solidarité à l'Espagne est un vecteur extrêmement fort de politisation car elle fournit un cas concret de combat contre le fascisme, dans un contexte où le Parti communiste est menacé et les initiatives d'extrême droite battent leur plein. En 1936, année du déclenchement de la guerre d'Espagne, André Sandoz n'a que 25 ans ; André Corswant et Georges Diacon seulement 26.

Pour les militants plus âgés, le moment de la guerre d'Espagne représente un consensus politique pour la gauche des Montagnes neuchâteloises. Elle leur permet aussi l'activation des modes d'actions et des réseaux dans lesquels ils s'inscrivent. Qu'ils s'agissent de conférences, de cours populaires ou d'événements culturels, la guerre d'Espagne est l'objet de la mobilisation d'un large répertoire d'action s'ancrant dans la vision chaux-de-fonnière de la politisation et de l'éducation, notamment développée par Charles Naine. Pour ce faire, tant Graber qu'Humbert-Droz emploient leurs réseaux régionaux et internationaux afin de venir en aide à la République espagnole. La guerre d'Espagne n'est pas seulement un événement important sur ce plan, mais elle constitue une particularité dans le paysage politique neuchâtelois.

¹²⁹⁴ Voir à leurs sujets les entrées biographiques dans Studer, B. (1994). Annexe 3 : notices biographiques du corps dirigeant du PCS, *op. cit.*, pp.615-733.

Conclusion

Lors des premiers balbutiements de ce travail, j'avais pensé intituler ce mémoire "des quelques ceux qui refusèrent". Cette idée provenait des vers d'une chanson de Jacques Brel appelée "Jaurès" :

"On ne peut pas dire qu'ils furent esclaves, de là à dire qu'ils ont vécu
Lorsque l'on part aussi vaincu, c'est dur de sortir de l'enclave
Et pourtant l'espoir fleurissait, dans les rêves qui montaient aux yeux
Des quelques ceux qui refusaient, de ramper jusqu'à la vieillesse
Oui notre bon Maître, oui notre Monsieur
Pourquoi ont-ils tué Jaurès?"

Jaurès -Jacques Brel (1977)

Ces quelques vers me semblaient traduire l'idée que les volontaires, par leur engagement, ont souhaité sortir de leur condition sociale de chômeur, de manœuvre ou plus largement de la misère. Le texte de Brel se réfère en réalité à la Première Guerre mondiale, mais il brosse aussi un portrait de la classe ouvrière de la première moitié du XXème siècle, et des difficultés auxquelles cette dernière a été confrontée. Certes, il s'agit d'une chanson, voire d'un poème, et sa mise en récit dramatique participe également à un imaginaire auquel appartiennent les volontaires de la guerre d'Espagne. Ces vers me paraissaient aussi illustrer la fin du pacifisme défendu par le Parti socialiste tel qu'il a pu être conçu sous Jean Jaurès. Dans la région des Montagnes neuchâteloises où, comme nous l'avons vu, l'antimilitarisme et le pacifisme sont des éléments politiques centraux du Parti socialiste, le volontariat armé pour l'Espagne me paraissait incarner une rupture.

Aussi belles que puissent être les paroles de Brel, celles-ci se heurtent à des difficultés supplémentaires. D'abord, il s'agissait, dans ce travail, de sortir des présupposés mythiques, voire romantiques, qui accompagnent l'imaginaire collectif relatif à la guerre d'Espagne. L'espoir fleurissait-il réellement pour les volontaires neuchâtelois ? Et que refusait-il ? Le fascisme ? La crise financière ? Le chômage ? La misère ? L'idée d'un engagement basé sur un refus se rapproche particulièrement des interrogations quant aux motivations individuelles. Comme nous l'avons présenté en introduction, ces dernières sont en réalité insatisfaisantes pour comprendre comment le départ pour l'Espagne ne se concrétise que lorsque certaines conditions sont réunies. Ceci accompagne aussi fréquemment le présupposé d'une guerre idéologique. Cette interrogation risquait

surtout d'effacer l'une des questions principales posée dans ce mémoire qui était celle de l'engagement individuel comme résultat de processus sociaux.

Comme nous l'avons expliqué en introduction, nous avons choisi de nous inscrire dans la troisième école historiographique des Brigades internationales. En partant du processus mémoriel qui s'est déroulé à la Chaux-de-Fonds, qui s'est concrétisé par l'inauguration de la Place des Brigades-Internationales, notre objectif principal a été de chercher à comprendre comment l'engagement volontaire a été possible dans les Montagnes neuchâtelaises et plus encore, comment ce dernier a-t-il fait partie d'un monde des possibles. Répondre à ce questionnement nous a demandé de travailler à deux niveaux. Le premier concernait les parcours et carrières militantes. Le deuxième se penchait sur les mouvements politiques et associatifs régionaux. Il s'agissait d'appréhender les possibilités de départ ainsi que la façon dont le conflit a été perçu dans la région pour interroger la particularité du lien entre les Montagnes neuchâtelaises et l'Espagne telle qu'elle a été décrite par les autorités politiques au moment de l'inauguration de la Place des Brigades-Internationales au début des années 2000. Celle-ci se voulait être un hommage au sacrifice des volontaires des Brigades internationales pour la liberté et la démocratie contre le fascisme. Pour les autorités politiques et pour la presse régionale, il s'agissait également de souligner l'écho particulier rencontré dans le canton de Neuchâtel et surtout dans ses montagnes par la guerre d'Espagne et le désastre humanitaire qu'elle a engendré.

En nous basant sur à la fois sur des notions d'histoire et de sociologie, notre étude nous a fourni des éléments de réponses.

Le premier tend à démontrer que les volontaires ne présentent pas de spécificité sociologique en comparaison des modèles portant sur les Brigades internationales et sur le contingent suisse développés par Stéfanie Prezioso, Nic Ulmi et Peter Huber. Seul Reinhold Thiel constitue une exception comme nous l'avons développé plus haut. Le profil-type que nous avons dessiné en première partie est celui d'un homme, d'environ 26 ans généralement célibataire et sans enfant. Il exerce une profession relativement peu qualifiée dans la construction ou dans l'artisanat. Traversant une période professionnelle particulièrement difficile au moment de la guerre d'Espagne, il voit s'ouvrir une fenêtre d'opportunité pour son départ qui est liée soit à ses relations partisans car il est membre ou sympathisant du Parti communiste ou du Parti socialiste, ou liée aux lieux d'interconnaissances qu'il fréquente et qui sont nécessaires pour qu'il soit considéré comme une personne de confiance par les recruteurs et les passeurs. Si tous les volontaires ne sont pas à proprement parler des militants, les départs se font majoritairement par le biais des filières d'acheminement mises en place par le Parti communiste. C'est précisément ce dernier élément qui nous a permis de dépasser la seule étude des motivations, mais de considérer les départs comme le

résultat de différents processus sociaux amorcés pour de multiples raisons. Pour certains, il s'agit de fuir une condamnation judiciaire, alors que pour d'autres, l'Espagne est une possibilité de refaire sa vie. La façon dont la problématique de la Légion étrangère se mêle au thème du volontariat armé dans la région présente une particularité. Ceci contredit, en effet, fortement l'idée que des facteurs idéologiques seraient la seule explication ou la variable la plus déterminante en ce qui concerne le phénomène du volontariat dans les Montagnes neuchâteloises. Dans cette perspective, le cas d'Otto Reynaud, qui n'appartient jamais aux Brigades internationales et qui ne s'engage pas par l'intermédiaire de structures communistes mais par celui du Consulat espagnol, démontre aussi une certaine diversité.

En revanche, la situation géographique du canton permet au Parti communiste d'en faire un lieu de passage. Les communistes ne sont pas les seuls à l'envisager comme tel puisque les autorités craignent aussi l'entrée en Suisse d'anarchistes par la région du Locle et de la Chaux-de-Fonds. Ceci démontre également que les organisations communistes et anarchistes régionales ne tissent pas de réseaux au moment de la guerre d'Espagne, mais se servent de relations préexistantes. Dans cette perspective, la filière de Charles Frutiger illustre la forte capacité organisationnelle du Parti communiste qui, malgré son peu de poids institutionnel, s'appuie sur des militants de confiance, prudents et loyaux tant à l'échelle régionale qu'internationale. Ce sont les liens déjà entretenus avec Morteau, Besançon, Bienne et la Chaux-de-Fonds qui permettent la constitution d'une filière locale notamment pour l'Espagne. L'existence de ce réseau s'inscrit donc dans la continuité de l'activité clandestine du Parti communiste de la région. Comme nous l'avons vu, Frutiger, au Locle, a un rôle de passeur, alors qu'Aebersold et Nyffenegger à Bienne sont des recruteurs. Toutefois, certains départs, comme celui de Camille Comtesse, s'accompagnent d'une forme de contrainte, ce qui tend à prouver que la motivation personnelle n'est pas toujours le principal facteur d'engagement.

Comme nous l'avons expliqué au deuxième chapitre, l'existence des filières, et en particulier celle du Locle, ne peut se comprendre sans le rôle prépondérant joué par Jules Humbert-Droz dès son retour en 1932. Ce dernier entraîne deux conséquences très importantes. D'une part, les activités tant légales qu'illégales du Parti communiste neuchâtelois semblent s'intensifier. Humbert-Droz donne des cours, des conférences et devient député. Ceci ne l'empêche pas d'être l'un des architectes des réseaux d'acheminement vers l'Espagne, tant au niveau international que Suisse. C'est d'ailleurs même lui qui négocie depuis l'Espagne avec André Marty le retour des volontaires en 1938. D'autre part, son retour préoccupe sérieusement les autorités politiques et policières. Elles échouent cependant à empêcher ses prises de parole et ce n'est qu'en 1937 que le Parti communiste est interdit dans le canton de Neuchâtel. Pendant cette période, la surveillance des militants s'intensifie fortement. Mais l'Etat n'est pas le seul à craindre Humbert-Droz. C'est aussi le cas des socialistes, et surtout

d'Ernest-Paul Graber, qui s'emploient à faire barrage au Parti communiste. Communistes et socialistes se trouvent donc dans une situation de concurrence politique qui ne se nuance qu'au moment où la montée des fascismes à l'échelle internationale et locale ne les amène à s'allier. Le Front antifasciste naît ainsi en 1934. Cette coalition d'associations et de partis de gauche n'apaise toutefois pas entièrement les tensions. Le Parti socialiste, qui bénéficie d'un poids électoral largement supérieur à celui des communistes, se place dans une zone grise, soit une position ambivalente tout au long des années 1930. Lors de l'éclatement de la guerre d'Espagne, le PSN ne choisit pas le même mode d'action que les communistes. Il s'inscrit plutôt dans les mouvements de solidarité envers la République espagnole et sa population. Il ne dénonce cependant jamais clairement ni le départ de volontaires, ni la constitution des filières clandestines communistes. Lors des événements menant à l'interdiction du Parti communiste, le PSN prend la défense de ce dernier dans les arènes institutionnelles au nom de l'antifascisme. Les socialistes craignent surtout ce qu'ils considèrent comme des dérives antidémocratiques de l'Etat qui auraient comme conséquence une prise de force de l'activité illégale du PC. De plus, le PSN soutient que son mode d'action, principalement basé sur la politisation par l'éducation, est plus efficace que les mesures du Conseil d'Etat soutenues par des députés affiliés à des organisations proches du fascisme, à l'instar de Pierre Favarger.

Pour le PSN, le soutien à l'Espagne est profondément lié à la situation du canton et aux enjeux régionaux. Certes, la solidarité du parti, au travers de collectes de dons et de denrées chapeautées par les Amis de l'Espagne Républicaine, est très concrète. Il s'agit de venir en aide à la République espagnole en péril et à sa population civile. Les articles de *La Sentinelle* permettent toutefois de comprendre que la situation de l'Espagne est perçue comme en étroite relation avec le contexte cantonal et national. La coexistence constante d'articles alarmants sur la situation espagnole avec des appels à la mobilisation à l'encontre des mesures politiques et d'organisations proches du fascisme cantonal et national est renforcée par des récits et des photographies soutenant l'idée que la lutte pour l'Espagne n'est pas que politique mais aussi culturelle et profondément humaniste. Ce n'est qu'à la démobilisation des Brigades internationales que le PSN adopte une position explicite. Sa participation aux projets d'amnistie est limpide. Il défend les volontaires et considère que leur enfermement est une injustice. Dans certains cas, il leur fournit même un avocat. C'est ainsi qu'André Sandoz défend René Pierrehumbert devant la justice militaire.

Si les communistes partagent cette vision, leurs actions de soutien à leurs camarades sont bien plus matérielles, financières et militaires. Ils critiquent aussi fortement l'influence du franquisme dans l'armée suisse, de même que l'envoi d'observateurs militaires en Espagne. Ils n'hésitent pas à attaquer le Conseil fédéral lui-même. A la fin de la guerre, dans une position particulièrement délicate, le PC

craint que le retour des volontaires ne lui nuise par le récit qu'ils vont pouvoir faire de leur expérience.

C'est la raison pour laquelle le PC prépare le retour des volontaires. Si certains sont morts en Espagne et que d'autres restent en France pour différentes raisons, la majeure partie de ceux qui reviennent en Suisse semblent avoir été entraînés à répondre aux questions de la police et de la justice militaire. Ainsi, ils racontent leur désillusion, critiquent le fait que les journaux donnent une image biaisée du conflit. Ils relatent la dureté du front et leurs souffrances. Lorsqu'ils doivent justifier les raisons de leur départ, ils insistent sur leurs vies d'orphelins, de manœuvres et de chômeurs. Ils nient leur affiliation partisane en se prétendant uniquement antifasciste, quand bien même les autorités savent qu'ils faisaient partie du Parti communiste, et ils affirment leur soutien à l'armée suisse et à la Confédération. Leurs conditions de vie particulièrement difficiles leur permettent d'obtenir parfois des circonstances atténuantes.

Toutefois, certains volontaires en conflit avec les agents communistes livrent des témoignages très différents. Par exemple, Eberhart en veut personnellement à Aebersold et Nyffenegger de lui avoir menti en lui promettant des fonds pour sa famille en son absence. De la même manière, Comtesse, à l'aide de sa mère, souligne s'être laissé convaincre, voire d'avoir été forcé à s'engager. Ainsi, la manière dont le départ s'est déroulé mais aussi le retour explique la diversité de ces récits. Alors que certains reviennent d'eux-mêmes, d'autres sont rapatriés par le consulat à la demande de leur famille ou par la Confédération et la Croix-Rouge lors de la démobilisation des Brigades internationales.

Les témoignages des volontaires de retour ne sont pas nécessairement décisifs en ce qui concerne leurs condamnations. Les interventions favorables des communes - surtout celle du Locle - ou d'anciens employeurs fournissent aussi parfois des circonstances atténuantes. Peu de volontaires ont en réalité une peine de prison particulièrement longue, à part Ernest Pierrehumbert. Même le passeur Charles Frutiger est gracié après quelques mois. Le contexte de la Seconde Guerre mondiale aggrave la sévérité des jugements et les volontaires ne tardent pas à retourner dans un corps armé : cette fois-ci, ils sont mobilisés en Suisse.

Cependant, l'engagement en Espagne reste profondément politique. Mais, il ne semble pas être l'aboutissement d'un processus de radicalisation, bien au contraire. L'Espagne paraît être une partie intégrante de ce processus et non sa fin dans certains cas. La plupart des volontaires ne poursuivent pas de carrière politique publique ou institutionnelle. Du moins, pas dans les années suivantes. Seuls Reinhold Thiel et Ernest Pierrehumbert sont soupçonnés par les autorités d'être des

agents au service du Bloc de l'Est. Pour Thiel, la Confédération parvient même à le prouver. Certes, il était un militant communiste avant son départ. Mais, lorsqu'il explique lui-même les raisons de son arrivée dans les Brigades internationales, il explique ne pas être indispensable au PC en France car il n'est pas un cadre de ce dernier. Quant à Pierrehumbert, il dit à son arrivée en Espagne ne jamais avoir fait de politique hormis le fait de s'être syndiqué à la FOBB. Dans ses fiches des Brigades internationales avant son rapatriement, il explique avoir compris là-bas l'importance de la lutte. Ainsi, la guerre d'Espagne n'entraîne pas les mêmes conséquences pour tous ceux qui y ont combattu. Cette expérience n'a pas le même impact dans les carrières militantes des volontaires.

La situation de l'Espagne n'a cependant pas seulement des effets sur les volontaires. En réalité, la saillance de la cause de la République semble avoir de nombreuses conséquences pour les militants restés en Suisse, en particulier dans les Montagnes neuchâtelaises où la question est particulièrement clivante, mêlée aux problèmes des organisations fascistes locales, au retour de Jules Humbert-Droz, à l'interdiction du Parti communiste et aux querelles avec les socialistes. En conséquence, beaucoup de jeunes militants semblent s'être politisés et possiblement radicalisés dans ce cadre. Le cas d'André Corswant en présente un bon exemple. Enseignant, il est un membre éminent du Front antifasciste et écrit parfois dans *La Sentinelle*. Le soir du 25 janvier 1937, c'est lui qui prend la parole face à l'ancien conseiller fédéral Musy. Suite à l'interdiction du PC, Corswant est interdit d'enseigner. Selon Brigitte Studer, il aurait alors rejoint le PC dans la clandestinité.¹²⁹⁵ André Corswant est plus tard l'un des fondateurs du POP. Les années 1930, et donc celles de la guerre d'Espagne et du Front antifasciste sont décisives dans sa carrière politique.

Ainsi, ce sont les figures politiques chaudes-de-fonnières qui ont véritablement une carrière militante et non les volontaires. Une différence importante est également à relever en termes sociologiques. Corswant, Graber, Humbert-Droz, voire André Sandoz, ont tous bénéficié d'une certaine éducation. Leurs professions s'inscrivent dans l'élite locale : professeurs, pasteurs, avocats, journalistes, ce sont des hommes instruits, alors que les volontaires, en majeure partie, ne le sont pas. Ces derniers cumulent des petits emplois et se battent contre le chômage, lorsqu'ils ne sont pas à l'assistance.

C'est en cela que la guerre d'Espagne semble si importante à la Chaux-de-Fonds : non pas à cause des Brigades internationales elles-mêmes mais à cause du moment décisif qu'a représenté le conflit espagnol dans l'histoire du Mouvement ouvrier chaud-de-fonnier. Marquée par des désaccords profonds entre communistes et socialistes, cette période est aussi celle d'un consensus relatif dans la gauche des Montagnes neuchâtelaises, même s'il n'est pas toujours explicite. La solidarité pour la

¹²⁹⁵ Studer, B. (1994). Annexe 3 : notices biographiques du corps dirigeant du PCS, *op. cit.*, pp.615-733.

République espagnole n'est jamais remise en question, au contraire du choix des modes d'actions et des conceptions idéologiques des partis. Ce moment est aussi celui d'un affrontement exacerbé entre la gauche du haut du canton et la droite du bas. Ces querelles, notamment vives dans les parlements, mettent la gauche aux prises avec des individus appartenant à une certaine élite intellectuelle, économique et bourgeoise du bas. Ce sont des notables de la ville de Neuchâtel et de sa région, liés au monde académique et à l'université. Leurs carrières politiques ne sont alors que peu abouties. Si certains sont députés, ils sont encore loin de jouer le rôle qu'ils auront plus tard au niveau régional et même national. Par exemple, Max Petitpierre, qui apparaît dans ce contexte, est encore loin de celui qu'il sera au Palais fédéral. Nous pouvons cependant nous demander quelle influence cette période a exercée sur la suite de sa carrière politique, mais répondre à cette question demanderait d'y consacrer spécifique.

Les cadres de partis de gauche et de droite ne sont toutefois pas les figures centrales de ce travail. Comme nous le disions en introduction, nous nous sommes majoritairement penchés sur des individus oubliés de l'histoire. Qui se souvient aujourd'hui d'Aloïs Neuenschwander, d'Ali-Oscar Robert-Nicoud, de Charles Frutiger, d'Ernest Aebersold, de Walter Nyffenegger, d'Hans Eberhart, d'Alfred Weber, de Camille Comtesse, de la famille Zurburgg, d'Albert Gertsch, de Walter Fankhauser, d'Otto Reynaud, de Felix Galland, de John Robert-Nicoud, d'Emmanuel Frutiger, de Pierre Pochon, d'Alberto Della Santa, de Paul Boillat, de Robert Schärner, de Paul Numa Droz, de Charles Ducommun, de Walter Vogt, de Reinhold Thiel, d'Eugène Calame, de Charles Ryf, de Jean Leuba, de Fernand Chevalier, des frères Pierrehumbert, de Léon Huguenin, d'Alfred Weber, de René Ulysse Monnet ? Et qui se souvient de ce qu'ils ont vu et vécu en Espagne ?

Le 7 novembre 1938, *La Sentinelle* relate les "adieux aux volontaires" lorsque ceux-ci partent d'Espagne :

"Salut frères des Brigades internationales ! Peuple de Barcelone : tous en un seul bloc pour manifester notre gratitude aux volontaires de la Liberté ! A ceux qui méritent d'être ses fils, l'Espagne ne les renvoie pas : elle les embrasse. Et avec la victoire qu'elle obtiendra, elle leur offre une patrie et une terre généreuse ! En restant sous les armes pour défendre notre sol ce à quoi nous avons été aidés par vous jusqu'à ce jour nous ne pourrons jamais vous dire "étranger" ; nous vous dirons toujours "frères" ! Camarades des Brigades internationales : Allez et contez à vos pays comme on lutte ici pour la dignité de l'Europe !" ¹²⁹⁶

Mais, la majorité des volontaires neuchâtelois n'ont pas raconté publiquement ce qu'il avait vu et vécu, du moins à notre connaissance. Lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate en 1939, la

¹²⁹⁶ Adieux aux volontaires, *La Sentinelle*, 07 novembre 1938, n°259, 49ème année, p.1.

plupart sont mobilisés. D'une certaine manière, certains d'entre eux auront passé plus de neuf ans dans des corps militaires entre leur engagement dans les armées républicaines et la démobilisation de l'armée suisse en 1945, sans compter parfois un bref passage dans la Légion étrangère. Ils ne sont toutefois pas des militaires professionnels, à l'exception de Pierre Nobs. Plus tard, une partie d'entre eux connaîtra de nouveaux démêlés judiciaires avec l'armée, voire seront expulsés du canton pour d'autres raisons. Mais, ce ne sont pas majoritairement des repris de justice. Si certains avaient déjà été condamnés avant leur départ, ce n'était pas pour des crimes de sang ou des crimes sexuels.

Il s'agit maintenant de relever les limites auxquelles ce travail s'est néanmoins heurté. Nous avons principalement employé quatre fonds d'archives. Sur le plan international, tout d'abord, l'emploi des archives du Komintern situées à Moscou a été restreint aux fiches biographiques des volontaires neuchâtelois. Le fonds dont proviennent ces documents est en réalité bien plus conséquent. Il concerne les volontaires de tous les pays ayant participé aux Brigades internationales de même que des documents privés d'André Marty par exemple. Sur la base des conseils de Claire Rol-Tanguy, nous nous sommes principalement penchés sur les entrées dédiées à la Suisse. La place précise des documents que nous avons employés par rapport à l'intégralité du fonds n'a pas fait l'objet d'une étude spécifique.

Au niveau fédéral, les archives de la justice militaire, des consulats et de la surveillance de police ont donné une base très solide à ce travail. Elles ont permis de retracer le parcours des volontaires tels qu'ils les racontent et de savoir comment ils ont été jugés. De la même manière, les fiches de police ainsi que les documents des institutions politiques nous ont permis de comprendre la façon dont les volontaires sont perçus par les autorités. La difficulté principale est de dépasser les seuls témoignages. En effet, pour différentes raisons déjà exposées, ils ne permettent pas de comprendre toutes les variables ayant amené l'individu à s'engager puisque ces récits ont été préparés et contrôlés en amont. Cela ne signifie pas que tout est faux, mais plutôt qu'il faut user d'une certaine prudence.

A l'échelle du canton de Neuchâtel, les archives de police nous ont permis de comprendre comment l'Etat perçoit ces engagements, comment il prend connaissance des départs et entame les enquêtes de police. Elles ont aussi été particulièrement importantes pour étudier la situation du Parti communiste neuchâtelois dans les années de la guerre d'Espagne. De la même manière, les fonds des préfectures et du commandement d'arrondissement de l'armée ont permis d'avoir un aperçu sur la surveillance des militants communistes ainsi que sur l'importance de l'armée de milice dans l'identification des départs. Ce sont surtout les listes de défaillants aux cours de répétition qui donnent ces renseignements. Cependant, certains de ces fonds sont soumis à des autorisations et à des

conditions d'anonymisation et cela exige un certain temps d'évaluation de la part des Archives de l'Etat de Neuchâtel. Vu que ce mémoire ne s'est construit que sur quelques mois, les délais de consultation ont été assez courts. Enfin, les archives de la Bibliothèque de la ville de la Chaux-de-Fonds nous ont permis d'appréhender le fonctionnement des partis politiques de la gauche chaux-de-fonnière. Au travers de tracts, de résolutions, de prises de paroles ou de correspondances, ces documents ont été indispensables à la compréhension du répertoire d'action collective non seulement des Partis communistes et socialistes mais également du Front antifasciste et des coalitions d'associations. Particulièrement riches, ces fonds peuvent aussi être individuels. Si nous avons pu étudier celui de Jules Humbert-Droz, il aurait été particulièrement intéressant de passer plus de temps sur ceux d'Ernest-Paul Graber, d'André et Marcelle Corswant ou encore d'André Sandoz.

Il ressort de ce dernier point qu'il serait très intéressant de consacrer du temps à étudier la place spécifique des femmes à la fois dans le volontariat armé pour l'Espagne et dans les partis et associations.¹²⁹⁷ Relativement invisibilisées dans les archives que nous avons consultées, aucun profil de femmes volontaires n'était disponible, et ceci pour deux raisons. D'abord, les Brigades internationales ont attribué un rôle particulièrement genré aux femmes, alors qu'elles pouvaient combattre dans les rangs du POUM ou des milices anarchistes. Ensuite, le recensement des volontaires sur lesquels nous nous sommes penchés a été possible à l'aide des dossiers de la justice militaire. Il est bien évident qu'entre 1936 et 1939 les femmes ne sont pas astreintes ni recensées dans les listes de défaillants aux cours de répétition ou ni dans les dossiers de police qui se basent sur des informations militaires. Dans ce cadre, les fonds individuels des militants chaux-de-fonniers auraient pu apporter un autre regard sur les rapports genrés dans les Partis des Montagnes neuchâteloises. Qu'il s'agisse de Jenny Humbert-Droz ou de Marcelle Corswant par exemple, les femmes, qui peuvent aussi être des épouses de cadres de partis, sont très actives dans les années 1930, comme nous en avons relevé quelques aspects au sujet du Groupe des femmes contre la guerre et le fascisme, de même que du soutien qu'elles apportent aux collectes de solidarité et à l'organisation de conférences. Toutefois, un travail plus approfondi et conséquent mériterait d'être mené à leur sujet.

Car les figures féminines que nous avons croisées dans ce travail sont majoritairement celles de mères. Elles participent activement aux rapatriements de leurs enfants, négocient avec les consulats et les autorités fédérales et demandent parfois l'assistance de l'Etat. Leurs parcours n'ont pas fait non plus l'objet d'une enquête approfondie dans ce travail. Ce serait, du reste, un sujet particulièrement intéressant qui pourrait enrichir cette étude.

¹²⁹⁷ De telles démarches ont notamment abouti à l'ouvrage Sill, E. (dir.). (2022). *¡Solidarias! Les volontaires étrangères et la solidarité internationale féminine durant la guerre d'Espagne (1936-1939)*. Rennes : Presses universitaires de Rennes. 252 p. Disponible en ligne : <https://books.openedition.org/pur/162646?lang=fr>. Ce dernier y est spécifiquement dédié.

Certains choix ont dû être opérés au cours de la rédaction de ce mémoire. Si les femmes ont été majoritairement invisibilisées par les documents sur lesquels nous nous sommes basés, notons aussi que nous avons dû laisser certains fonds de côté. D'une part, il s'agit de fonds concernant des volontaires auxquels il n'a jamais été reproché d'être partis en Espagne mais qui ont été poursuivis pour d'autres raisons. C'est le cas par exemple d'Henri Soguel, originaire du Val-de-Ruz, chauffeur dans les Brigades internationales à partir de novembre 1936¹²⁹⁸ et jugé en 1945 pour avoir volé de la viande alors qu'il est encore mobilisé dans l'armée suisse.¹²⁹⁹ Très peu d'informations sont données sur son parcours et elles ne permettent pas de retracer son périple en Espagne.¹³⁰⁰ De la même manière, nous n'avons pu consulter aucun dossier au nom de Walter Fankhauser. S'engageant avec Lucien Châtelain, Fankhauser est aussi Chau-de-Fonnier. Les dossiers retrouvés aux archives fédérales concernent des homonymes. Enfin, nous n'avons pas pu réserver la même place à tous les volontaires. Un certain Emmanuel Frutiger, par exemple, n'a que très peu été cité dans ce travail. Son dossier concerne majoritairement l'intervention de sa famille en vue de son rapatriement. Il était cependant moins conséquent et révélateur des démarches entreprises que celui d'autres volontaires. Ceci est aussi le cas de Pierre Pochon au sujet de sa vie après l'Espagne. Pochon est arrêté pendant de la Seconde Guerre mondiale et est soupçonné d'entretenir des liens avec des agents communistes du Bloc de l'Est.¹³⁰¹ Cependant, ces documents n'illustrent pas suffisamment la continuité de son engagement militant contrairement aux cas d'Ernest Pierrehumbert et de Reinhold Thiel.

Certains fonds concernant des structures associatives et partisans ont aussi dû être laissés de côté pour mieux se concentrer sur le contexte des Montagnes neuchâtelaises. Celui des Amis de l'Espagne Républicaine en Suisse en est un exemple. Particulièrement volumineux, le dossier disponible à son sujet aux Archives fédérales n'a encore été que peu exploité. Son étude pourrait faire apparaître de nouveaux éléments au sujet des coalitions de partis et des consensus relatifs à l'Espagne au sein du mouvement ouvrier suisse.

Des documents portant sur les groupements fascistes dans les Montagnes neuchâtelaises n'ont pas non plus été entièrement exploités. Il s'agit, d'une part, des correspondances des Jeunesses nationales échangées avec les autorités politiques en vue d'obtenir des autorisations relatives à des

¹²⁹⁸ RGASPI.545.6.1499., Réponses d'Henri Soguel au formulaire du Commissariat de guerre des Brigades internationales, 13 novembre 1938.

¹²⁹⁹ Voir à ce sujet : AFS, E5330-01#1975/95#33900*, réf. 98/1945/1068, Soguel Henri-Emmanuel 1909, Vol de viande et infraction au devoir de service, 1945.

¹³⁰⁰ Les seules informations que nous détenons à son sujet sont celles dans son dossier des Brigades internationales : RGASPI.545.6.1499., Réponses d'Henri Soguel au formulaire du Commissariat de guerre des Brigades internationales, 13 novembre 1938.

¹³⁰¹ Voir à ce sujet : AFS, E4320B#1975/40#390*, réf. C.08-891, Pochon, Pierre, 3.8.1919, 1937 - 1947.

visites de Georges Oltramare pour les commémorations de la mort d'Eugène Bourquin. Avant l'éclatement de la Seconde Guerre mondiale, une certaine mémoire des événements du 25 janvier 1937 à la Chaux-de-Fonds semble se constituer pour les formations fascistes. Ces documents mériteraient aussi de s'y attarder plus amplement, bien qu'ils ne concernent pas l'Espagne à proprement parler. Car le fascisme dans le canton de Neuchâtel ne disparaît pas au début de la guerre. Au contraire, plusieurs documents de police attestent de la prolifération de croix gammées notamment au Locle.¹³⁰² Là aussi, une étude plus approfondie de ces phénomènes permettrait peut-être de remettre en question le mythe des Montagnes neuchâteloises comme un bastion de la gauche et donnerait une vision plus nuancée des conflits entre fascisme et antifascisme dans l'ensemble du canton.

Cependant, les documents d'archives sur lesquels nous nous sommes basés nous ont bel et bien permis de répondre à nos questionnements principaux. L'engagement en Espagne a été rendu possible par des structures d'acheminement mises en place dans un contexte particulier aux Montagnes neuchâteloises, où le Parti communiste bénéficie d'une forte capacité organisationnelle alors que son existence est menacée depuis le retour de Jules Humbert-Droz. La presse partisane rend aussi l'engagement volontaire concevable pour un individu par le biais du cadrage qu'elle donne sur le conflit. L'étude *La Sentinelle* nous a permis de confirmer deux éléments qui proviennent de l'historiographie. Le premier est celui de l'exaltation en Suisse pour l'Espagne, mise en avant par Peter Huber et Nic Ulmi ; le second, défendu par Edouard Sill, est le fait que l'engagement volontaire se construit par une comparaison entre la situation que traverse l'Espagne et celle que connaît le pays de départ. Le fonctionnement des filières appuie d'ailleurs également le propos d'Edouard Sill selon qui la Suisse est drainée par les réseaux français sur lesquels s'appuie le Parti communiste. Si le cas Chaux-de-Fonniez présente une certaine particularité, c'est celle de son soutien indéfectible à la République espagnole tout au long du conflit. Le Mouvement ouvrier chaux-de-fonniez se positionne en faveur de la victoire des armées républicaines et l'expression de sa solidarité est constante.

La Place des Brigades-Internationales porte le nom de ces unités militaires républicaines. Si le choix de ce nom peut être questionnable, vu que peu de volontaires sont réellement partis de la Chaux-de-Fonds, l'hommage rendu par la métropole horlogère se justifie par le souvenir fidèle à un enjeu non seulement international mais aussi profondément régional. Aujourd'hui, la place des Brigades-Internationales n'est toutefois pas connue de tous les Chaux-de-Fonniez. C'est pourtant tout à côté que se trouvent le théâtre et le restaurant de l'ABC ainsi que, une fois par année, des activités de la Plage des Six Pompes. Si tous ne connaissent pas le sens de cet hommage, il suffirait de l'expliquer à n'importe quel Chaux-de-Fonniez pour qu'il en soit fier.

¹³⁰² Voir à ce sujet : AEN, 1POL-441/03, Département de police, Protection de l'ordre public. Groupements et partis politiques, société d'étudiants et noyautage politique, tracts, etc, 1940-1941.

Liste des volontaires étudiés dans ce travail

Charles Paul Boillat
Eugène Calame
Fernand Chevalier
Camille Comtesse
Alberto Della Santa
Paul Numa Droz
Charles Ducommun
Hans Eberhart
Walter Fankhauser
Emmanuel Frutiger
Albert Gertsch
Léon Huguenin
Jean Leuba
Aloïs Neuenschwander
Walter Joseph Vogt
Lucien Chatelain
Félix Galland
René Ulysse Monnet
Pierre Nobs
Ernest Pierrehumbert
René Pierrehumbert
Pierre Pochon
Otto Reynaud
Charles Ryf
Reinhold Thiel
John Albert Robert-Nicoud
Oscar Ali Robert-Nicoud
Robert Schärner
Henri Soguel (dit Piquard)
Alfred Weber
René Zurbrügg
Weber Alfred

Sources primaires non publiées

Archives fédérales suisses

AFS, E2001C#B.37.1, Legionäre, 1916-1938.

AFS, E2001C#1000/1534#1720*, réf. B.37.1, Pierrehumbert Ernest, St. Aubin, 1936.

AFS, E2001D#B.73.E.7.01, Schweizer in spanischen Diensten, 1936 - 1945.

AFS, E2001D#1000/1551#4258*, réf. B.73.E.7.01, Chatelain, Lucien, 1937.

AFS, E2001D#1000/1551#4262*, réf. B.73.E.7.01, Contesse, Camille, 1938-1939.

AFS, E2001D#1000/1551#5185*, réf. B.73.E.7.01, Rücktransport der Spanienfahrer, 1938 - 1940.

AFS, E2200.124-01#M, Affaires Militaires, 1929 - 1965

AFS, E2200.124-01#1000/160#63*, réf. M.3, PIERREHUMBERT Ernest, 1914, de St. Aubin/NE, désertion de la Légion Etrangère, 1936, 1936 - 1936.

AFS, E2200.41-04#17.B, Assistance et rapatriement, 1930-1945.

AFS, E2200.41-04#1000/1681#2404*, réf. 17.B.97, Leuba Jean, 1938 - 1938.

AFS, E2200.41-04#1000/1681#2732*, réf. 17.B.427, Gauthey Roger, 1938 - 1938.

AFS, E2200.41-04#1000/1682#1850*, réf. XV.B.44, Gauthey, Roger, 1939 - 1939.

AFS, E2200.41-04#1000/1682#2658*, réf. XVII.B.285, Thiel, Reinhold, 1939 - 1939.

AFS, E2200.54-02#B.7, Représentation des intérêts étrangers par la Suisse, 1920 - 1965.

AFS, E2200.54-02#1000/641#30*, réf.3/18.B(4), Guerre civile en Espagne 1936 (assistance financière - rapatriements), 1933-1937.

AFS, E2200.54-02#1000/641#87*, réf. 76/52/7, Echange de prisonniers en Espagne, 1938 - 1940.

AFS, E2200.82-02*, Schweizerische Vertretung, Marseille: Zentrale Ablage (1935-1965), 1920 - 1966.

AFS, E2200.82#1977/121#3*, réf. 141.2, DUCOMMUN Charles, 1901. Assistance, 1933 - 1947.

AFS, E4264#P, Ausweisschriften für Ausländer, Passangelegenheiten, Nansenpässe, Flüchtlingsunterstützung, Unterstützung gemäss Fürsorgeabkommen mit Frankreich, 1914 - 1999.

AFS, E4264#1988/2#9041*, réf. P047364, PIERREHUBERT, ERNST (ERNEST ALPHONSE), 11.06.1914, 1939 - 1952.

AFS, E4301#rfm0037, Personenkartei der Personenregistratur der Eidg. Fremdenpolizei, 1912-1937.

AFS, E4301#1992/36#2750*, réf. 201962, SAVIO, GIOVANNI, 1901.06.13, I, 1927 - 1951.

AFS, E4320B*, Bundesanwaltschaft: Polizeidienst, 1931-1959.

AFS, E4320B#1974/47#18*, réf. A.13-05, Frutiger, Charles, Chaux-de-Fonds, 1937.

AFS, E4320B#1974/47#42*, réf. A.13-31, Galland, Felix R., 1908, Boudry, 1937.

AFS, E4320B#1974/47#69*, réf. A.13-99, Neuenschwander, Alois, 1913, Le Locle, 1937.

AFS, E4320B#1975/40#50*, réf. C.08-233.1, Thiel, Reynold, 1910, 1936-1959.

AFS, E4320B#1975/40#123*, réf. C.08-314.1, Amis de l' Espagne Républicaine, 1936 - 1957.

AFS, E4320B#1975/40#264*, réf. C.08-620, Comtesse Camille, 19.2.1918, C.08-620.

AFS, E4320B#1975/40#355*, réf. C.08-801, Frutiger, Emmanuel Alb., 30.10.1907, 1938 - 1954.

AFS, E4320B#1975/40#360*, réf. C.08-812, Gaillard, Albert, 7.9.1912, 1937 - 1944.

AFS, E4320B#1975/40#390*, réf. C.08-891, Pochon, Pierre, 3.8.1919, 1937 - 1947.

AFS, E4320B#1975/40#418*, réf. C.08-1019, Pierrehumbert, Ernest, 5.6.1912, 1937 - 1959.

AFS, E4320B#1990/266#5923*, réf. C.16-06009 P, Savio Giovanni, 1901, 1946 - 1951.

AFS, E5330-01*, Oberauditor: Strafsachen (1895-1979), 1843 - 2005.

AFS, E5330-01#1000/894#14678*, réf. 98/1931/270 + 98/1931/270a, Frutiger Emmanuel 1907, Infraction au devoir de servir, 1931 - 1932

AFS, E5330-01#1000/894#16741*, réf. 98/1935/35, Della Santa Alberto 1913, Omissione del servizio, 1935 - 1936.

AFS, E5330-01#1000/894#17683*, réf. 98/1936/629, Gertsch Albert 1896, Dienstversäumnis, 1936 - 1937.

AFS, E5330-01#1000/894#17874*, réf. 98/1936/902, Neuenschwander Alois - Henri 1913, Atteinte à la puissance défensive du pays, 1936 - 1938.

AFS, E5330-01#1000/894#17878*, réf. 98/1936/907, Eberhart Hans 1911, Stauffer Ernst 1914, Stauffer Hermann 1915, Von Arx Willy 1915, Frutiger Charles 1908, Schwächung der Wehrkraft, 1936 - 1940

AFS, E5330-01#1000/894#17878*, réf. 98/1936/907, Eberhart Hans 1911, Stauffer Ernst 1914, Stauffer Hermann 1915, Von Arx Willy 1915, Frutiger Charles 1908, Schwächung der Wehrkraft, 1936 - 1940.

AFS, E5330-01#1000/894#17906*, réf. 98/1937/20, Brunner Otto 1896, Schneider Alex, Herzog Willi 1912, Graf Robert 1895, Bleuler Maximilian 1899, Hess Johann 1909, Weder Andreas 1900, Trüb Henri 1907, Pifferini Alfred, Frutiger Charles 1908, Dossier Nr. 3, 1936 - 1941.

AFS, E5330-01#1000/894#17912*, réf. 98/1937/20, Frutiger Charles 1908, Robert Nicoud Ali-Oskar 1916, Fremder Militärdienst, Dossier 7 und 8, 1936 - 1939.

AFS, E5330-01#1000/894#17969*, réf. 98/1937/66, Schärrier Robert 1917, Atteinte à la puissance défensive du pays, 1936 - 1937.

AFS, E5330-01#1000/894#18043*, réf. 98/1937/139, Pochon Pierre 1919, Della Sante Alberto 1913, Megevand Robert 1908, Vincent Jean 1906, Atteinte à la puissance défensive du pays, 1937 - 1945.

AFS, E5330-01#1000/894#18157*, réf. 98/1937/316, Calame Longjean Eugène 1913, Infraction au devoir de servir, 1937 - 1939.

AFS, E5330-01#1000/894#18159*, réf. 98/1937/318, Pierrehumbert René 1910, Infraction au devoir de servir, 1937 - 1937.

AFS, E5330-01#1000/894#18238*, réf. 98/1937/434a, Gaillard Albert Henri 1912, Insoumission, 1937 - 1964.

AFS, E5330-01#1000/894#18258*, réf. 98/1937/466, Châtelain Lucien 1917, Atteinte à la puissance défensive du pays, 1937 - 1938.

AFS, E5330-01#1000/894#18288*, réf. 98/1937/503, Robert Nicoud Ali Oscar 1916, Infraction au devoir de servir, 1937 - 1939.

AFS, E5330-01#1000/894#18455*, réf. 98/1937/737, Eberhard Hans 1911, Schwächung der Wehrkraft, 1937 - 1938.

AFS, E5330-01#1975/95#1320*, réf. 98/1939/24, Boillat, Paul (1902), atteinte à la puissance défensive du pays (service dans l'armée républicaine espagnole), 1937 - 1939.

AFS, E5330-01#1975/95#1329*, réf. 98/1939/33, Roulin, Edouard (1910) et Gacond, William (1911), atteinte à la puissance défensive du pays, 1937 - 1939.

AFS, E5330-01#1975/95#1337*, réf. 98/1939/46, Huguenin-Virchaux, Léon-Auguste (1919), atteinte à la puissance défensive du pays (engagement dans l'armée républicaine espagnole), 1939 - 1942.

AFS, E5330-01#1975/95#1342*, réf. 98/1939/51, Comtesse, Camille (1918), atteinte à la puissance défensive du pays et infraction à l'arrêté du Conseil Fédéral concernant l'interdiction de participer aux hostilités, 1938 - 1942.

AFS, E5330-01#1975/95#1397*, réf. 98/1939/127, Gauthey, Roger (1910), Schwächung der Wehrkraft (fremder Militärdienst), 1939 - 1944.

AFS, E5330-01#1975/95#1399*, réf. 98/1939/128, Hänni, Alcide (1905), Schwächung der Wehrkraft (Spanische Regierungstruppen), 1939.

AFS, E5330-01#1975/95#1418*, réf. 98/1939/159, Reynaud, Otto (1907), atteinte à la puissance défensive du pays (engagement dans l'armée républicaine espagnole), 1939 - 1943.

AFS, E5330-01#1975/95#1420*, réf. 98/1939/161, Zurbrügg, René (1898), Schwächung der Wehrkraft, Dienstversäumnis und einfache Unterschlagung, 1937 - 1944.

AFS, E5330-01#1975/95#1566*, réf. 98/1939/450, Weber, Alfred (1911), atteinte à la puissance défensive du pays (participation aux hostilités en Espagne), 1938 - 1939.

AFS, E5330-01#1975/95#1693*, réf. 98/1939/1907, Vogt Walter-Joseph 1907, ivresse, absence injustifiée, infraction au devoir de servir, violation des devoirs de service, atteinte à la puissance défensive du pays, 1939 - 1940.

AFS, E5330-01#1975/95#1986*, réf. 98/1939/1292, Chevalier Fernand Joseph 1915, atteinte à la puissance défensive du pays, 1939.

AFS, E5330-01#1975/95#22*, réf. 98/1938/31, Monnet, René-Ulysse (1907), atteinte à la puissance défensive du pays et infraction, 1937 - 1938.

AFS, E5330-01#1975/95#2726*, réf. 98/1939/4333, Ryf Charles 1890, Fremder Militärdienst, 1939 - ca. 1943.

AFS, E5330-01#1975/95#33900*, réf. 98/1945/1068, Soguel Henri-Emmanuel 1909, Vol de viande et infraction au devoir de service, 1945.

AFS, E5330-01#1975/95#3789*, réf. 98/1940/1355, Pierrehumbert Ernest Alphonse 1914, Fremder Militärdienst, 1940 - ca. 1940.

AFS, E5330-01#1975/95#4371*, réf. 98/1940/2400, Calame Eugène 1913, Infraction au devoir de servir, 1940 - 1940.

AFS, E5330-01#1975/95#54*, réf. 98/1938/75, Nobs, Pierre-Emile (1898), atteinte à la puissance défensive du pays, 1938.

AFS, E5330-01#1975/95#63553*, réf. 98/1965/182, Nobs Pierre-Alain 1945, Fraude pour esquiver le service, 1965 - 1966.

AFS, E5330-01#1975/95#82*, réf. 98/1938/132, Comtesse, Camille (1918), atteinte à la puissance défensive du pays, 1938 - 1941.

Archives de l'Etat de Neuchâtel

POL: Département de police (1827 - 1993) Administration cantonale de 1848 à 1993

AEN, 1POL-276, Département de police, Plumitifs divers du Conseil d'Etat concernant le département de police, 1934-1937.

AEN, 1POL-277, Département de police, Plumitifs divers du Conseil d'Etat concernant le département de police, 1938-1942.

AEN, 1POL-291/03, Département de police, Dossier général, 1937-1939.

AEN, 1POL-291/04, Département de police, Dossier général, 1940-1941.

AEN, 1POL-302/05, Département de police, Célébration du 1er mai, 1902-1941.

AEN, 1POL-304/02, Département de police, Anarchistes, 1935-1939.

AEN, 1POL-304/06, Département de police, Anarchistes. Comptes, 1917-1941.

AEN, 1 POL-310/01, Département de police, Commerce d'armes. Affaires générales, 1916-1941.

AEN, 1POL-310/ 04, Département de police, Port et détention d'armes, 1917-1953.

AEN, 1POL-311/ 01, Département de police, Rapatriement et assistance. Affaires générales, 1910-1952.

AEN, 1POL-322/04, Département de police, Communistes, 1935-1937.

AEN, 1POL-322/05, Département de police, Dossier particulier H.-D, 1931-1936.

AEN, 1POL-323/05, Département de police, Communistes, 1940-1941.

AEN, 1POL-354/06, Département de police, Déserteurs et réfractaires etc. : leur tolérance, 1920-1944.

AEN, 1POL-355/07, Département de police, Compte des dépôts des déserteurs et réfractaires, 1934-1940.

AEN, 1POL-356/02, Département de police, Fabrication de faux papiers de légitimation, 1916-1943.

AEN, 1POL-356/05, Département de police, Enrôlements, 1916-1939.

AEN, 1POL-364/28, Département de police, Port d'uniformes étrangers et de parti : protection des emblèmes et armoiries, 1919-1941.

AEN, 1POL-401/02, Département de police, Grèves diverses, 1927-1937.

AEN, 1POL-403/01, Département de police, Groupements politiques, 1936-1938.

AEN, 1POL-413 /02, Département de police, Manifestations : Affaires générales, 1938-1944.

AEN, 1POL-417/01, Département de police, Neutralité, 1939-1940.

AEN, 1POL-437/01, Département de police, Prisons : Affaires générales, 1915-1940.

AEN, 1POL-441/01, Département de police, Protection de l'ordre public. Groupements et partis politiques, société d'étudiants et noyautage politique, tracts, etc, 1934-1938.

AEN, 1POL-441/02, Département de police, Protection de l'ordre public. Groupements et partis politiques, société d'étudiants et noyautage politique, tracts, etc, 1938-1940.

AEN, 1POL-441/03, Département de police, Protection de l'ordre public. Groupements et partis politiques, société d'étudiants et noyautage politique, tracts, etc, 1940-1941.

AEN, 4PCF35, Préfecture de la chaux de fonds, organisation communiste, 1937-1954

MIL: Département militaire (1820 - 1964) Administration cantonale de 1848 à 1993

AEN, MIL-35, Département militaire, Arrêtés du Conseil d'Etat concernant les affaires militaires, 1935-1941

AEN, MIL-40, Département militaire, Copies de lettres, 1937-1937

AEN, MIL-41, Département militaire, Copies de lettres, 1937-1938

AEN, MIL-42, Département militaire, Copies de lettres, 1938-1938

AEN, MIL-428, Département militaire, Matricules et contrôle de corps : bataillon de fusiliers, état-major 18, 1919-1937

AEN, MIL-429, Département militaire, Matricules et contrôle de corps : bataillon de fusiliers, état-major 18, 1931-1937.

AEN, MIL-1328, Département militaire, Divers: dégradation, 1937-1951.

AEN, MIL-1330, Département militaire, Sanctions et punitions militaires, 1915-1942.

4PCF: Dossiers thématiques (1898 - 1978) Préfectures

AEN, 4 PCF-35, Préfecture de La Chaux-de-Fonds, Organisations communistes, 1937-1954.

AEN, 4 PCF-36, Préfecture de La Chaux-de-Fonds, Interdiction des organisations communistes et subversives, 1935-1940.

Ms-104: Dossiers thématiques (1832 - 2006)

AEN, MS 104.2021, Fonds manuscrits, Documents en relation avec le fascisme dans les Montagnes neuchâtelaises, 1925-1941

Archives privées de la Bibliothèque de la ville de la Chaux-de-Fonds

VCH-BVFSP POP, Fonds Parti Ouvrier Populaire Neuchâtelois, 1898-2008.

VCH-BVFSP, POP 81, Communisme ; divers (presse, correspondances), 1939-1991.

VCH-BVFSP, POP 88, Union des chômeurs; (correspondances, notes), 1936-1940.

VCH-BVFSP, POP 140, André Corswant; divers (presse, correspondances), 1937-1964..

VCH-BVFSP, POP 236, Interdiction du parti communiste. Imprimés, correspondance, coupures de presse, 1937-1938.

VCH-BVFSP, PSN, Fonds Parti socialiste neuchâtelois, 1900-2010.

VCH-BVFSP, PSN 4, PSS Congrès, 1924-1987.

VCH-BVFSP, PSN 5, PSS, 1938-1979.

VCH-BVFSP, PSN 101, De 1921 à 1941, 1921-1941.

VCH-BVFSP JHD, Fonds Jules Humbert-Droz, 1900-1971.

VCH-BVFSP, JHD, 0.0792, Projet de résolution, Parti communiste Suisse (Congrès), 1936.

VCH-BVFSP, JHD, 0.0863, Parti communiste suisse : effectifs de 1919 à 1935, 1935.

VCH-BVFSP, JHD, 0.1550, Humbert-Droz : 3e Internationale, "Mes relations avec le groupe...", 1937.

VCH-BVFSP, JHD, 0.5110, Défense de l'armée de milices, 1937.

VCH-BVFSP, JHD, 0.2752, Relations avec Boukharine, sept. 1938.

VCH-BVFSP, JHD, 0.0902, Espagne, commissariat de Guerre des Brigades, 01.09.1938.

VCH-BVFSP, JHD, 0.1994, Carnet de membre du Parti communiste, 1938.

Centre russe de conservation et d'études des documents en histoire contemporaine, archives du Komintern, Moscou

Commissariat des brigades internationales, Espagne, 1936-1939

RGASPI.545.6. N°. 1477 - 1503 (Volontaires suisses, classés par ordre alphabétique).

Accessible en ligne : sovdoc.rusarchives.ru/sections/organizations/cards/95156.

Archives de presse

Toutes les archives de presse citées dans ce travail concernant *La Sentinelle*, *L'Impartial* et *La Feuille d'Avis neuchâteloise* proviennent de la plateforme e-newspapers disponible au lien suivant : <https://www.e-newspaperarchives.ch/?l=fr>

Bibliographie : littérature secondaire

Aglan, A. (2006) Fabienne Federini, *Écrire ou combattre. Des intellectuels prennent les armes, (1942-1944)*, Paris, La Découverte, 2006, 313 p., 28,50€. *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. no 53-3, no. 3, pp. 210-210.

Agrikoliansky, E. (2017). Chapitre 6 - Les « carrières militantes ». In O. Fillieule (dir.), *Sociologie plurielle des comportements politiques. Je vote, tu contestes, elle cherche....* Paris : Presses de Sciences Po. pp. 167 192.
<https://www.cairn.info/sociologie-plurielle-des-comportements-politiques--9782724620153-page-167.htm>

Alba, V. (1975). *Histoire du POUM : Le marxisme en Espagne (1919-1939)*. Paris : Champ libre. 387 p.

Arielli, N. et B. Collins. (dir.) (2013). *Transnational Soldiers. Foreign Military Enlistment in the Modern Era*. Houndmills-New York : Palgrave Macmillan. 2013. 263 p.

Bargel, L. (2020). *Socialisation politique*. In : Olivier Fillieule éd., *Dictionnaire des mouvements sociaux: 2e édition mise à jour et augmentée*. Paris: Presses de Sciences Po. pp. 553-558. En ligne : <https://doi.org/10.3917/scpo.filli.2020.01.0553>.

Barrelet, J.-M. (2010), "Chaux-de-Fonds, La". In: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS). En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/002837/2010-02-25/>, consulté le 13.05.2024.

Bartolini, L, Egloff, M., Bujard J., Morerod, J.-D., Scheurer, R., Jelmini J.-P., Henry, P., Barrelet J.-M., Robert, M., Schlup, M., & M. Perrenoud (2017). "Neuchâtel (canton)". In: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS). En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/007397/2017-05-30/>, consulté le 13.05.2024.

Batou, J., Cerutti, M., Heimberg, C., Jost, H. Ulrich., & Vuilleumier, M. (1995). *Pour une histoire des gens sans histoire : ouvriers, exclus et rebelles en Suisse, 19e-20e siècles*. Lausanne : Ed. D'En Bas.
Bennassar, B. (2004). *La guerre d'Espagne et ses lendemains*. Paris : Perrin. 552 p.

Bielhman, F. (2017). *Combattants terroristes étrangers : analyse des motivations individuelles des djihadistes de Suisse*. Dirigé par le professeur Frédéric Esposito en collaboration entre les universités de Genève et de Berne, 192 p.

Boillat, J. (2013). *Les véritables maîtres du temps : le cartel horloger suisse (1919-1941)*. Ed. Alphil: Presses universitaires suisses, Neuchâtel. 768 p.

Bollinger, E. (2013), "Express, L". In: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), traduit de l'allemand. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/024802/2013-11-20/>, consulté le 13.05.2024.

Branche, R. et J. Le Gac. (2019). À portée d'hommes: Pour une histoire par en bas des combattants irréguliers. *Revue d'histoire*, vol. 141, pp. 5-23. <https://doi.org/10.3917/vin.141.0005>

Bron, M. (2010). "Oltremare, André", in: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS). En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/006463/2010-12-02/>, consulté le 13.05.2024.

Browning, C. R., Barnavi, E., & Dauzat, P.-E. (2002). *Des hommes ordinaires : le 101e bataillon de réserve de la police allemande et la Solution finale en Pologne* (Nouv. éd. / avec une postf. trad. par Pierre-Emmanuel Dauzat). Paris: Les Belles Lettres. 364 p.

Bruyère-Ostells, W. (2011). *L'idéologie en bandoulière*, in Bruyère-Ostells W. (dir.). *Histoire des mercenaires*. Tallandier, pp. 107-128.

Calabrese, E. (2018). Ruptures et continuités dans le militantisme : parcours des combattants du Hezbollah libanais en Syrie. *Revue internationale de politique comparée*, vol. 25. pp. 39-61. En ligne : <https://doi.org/10.3917/ripc.251.0039>

Campiotti, A. (2017). *La Suisse bolchévique : récits du siècle rouge*. Vevey: Editions de l'Aire. 604p.

Ceppi, J.-P. (1986). *Neuchâtel et l'Action française (1919-1939)*. Mémoire de licence photocopié, Fac. lettres, Université de Fribourg, 309 p.

Cerrutti, M. (2003). Pas d'amnistie pour les brigadistes : la Suisse et le débat sur l'amnistie en faveur de volontaires de la guerre d'Espagne (1939-2002). *Traverse : Revue d'histoire*, dixième année, vol.1, pp.107-123.

Clavien A. (1993). *Les Helvétistes. Intellectuels et politique en Suisse romande au début du siècle*. Lausanne, Editions d'En Bas. 328 p.

Corbin, A. (2016). *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot*. Paris: Flammarion. 368 p.

Degen, B. (2022). "Parti socialiste (PS)". In: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), traduit de l'allemand. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/017393/2022-01-24/>, consulté le 13.05.2024.

Oscar Gauye (ed.) (1994). Demande du Département de justice et police adressée au Conseil Fédéral, 4 mai 1938. *Diplomatic Documents of Switzerland* (DODIS), vol. 12, doc. 290. En ligne : dodis.ch/46550.

Dongen, L.v (1997). Solidarité ouvrière et antifascisme : les amis de l'Espagne républicaine à La Chaux-de-Fonds (1936-1939). *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, vol.13, pp.25-45.

Duvoux, N. (2022), Configuration. In : *Les 100 mots de la sociologie*, en ligne : <http://journals.openedition.org/sociologie/923>, consulté le 09 avril 2024.

Esclangon-Morin, V. (2014). La Légion étrangère, une particularité française. *Hommes & Migrations*, n°1306, pp.133-137. <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.2844>

Eitel, F. (2022). Le Vallon et ses anarchistes : une micro-histoire de St-Imier et Sonvilier au début de la mondialisation. (trad. Marianne Enckell). *Intervalles : Revue culturelle du Jura bernois et de Bienne*, n°123, automne 2022, <https://www.intervalles.ch/wp-content/uploads/2022/09/vallon-eitel-long.pdf>

Elorza, A. (1996). Le Front populaire espagnol à travers les archives du Komintern. In S. Wolikow. (dir). *Une histoire en révolution ? Du bon usage des archives de Moscou et d'ailleurs*. Dijon : Éditions Universitaires de Dijon. pp. 249-274.

Fallet, E., Veyrassat, B. (2020). "Horlogerie". In: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/013976/2020-08-11/>, consulté le 13.05.2024.

Farré, S. (2008). *La Suisse et l'Espagne de Franco*. Lausanne : Ed. Antipodes, 486 p.

Farré, S. (2014). Chapitre V. Solidarités antifascistes durant la guerre d'Espagne. *Colis de guerre*, vol.1. Presses universitaires de Rennes. En ligne : <https://doi.org/10.4000/books.pur.49095>

Federini F. (2006). *Écrire ou combattre, des intellectuels prennent les armes (1942-1944)*. Paris : La Découverte. 312 p.

Fillieule, O. (2009). Désengagement. In : O. Fillieule (éd.), *Dictionnaire des mouvements sociaux. 2e édition mise à jour et augmentée*. Paris : Presses de Sciences Po. pp. 180-188.

Fillieule, O. (2020). Carrière militante. In : O. Fillieule (éd.), *Dictionnaire des mouvements sociaux. 2e édition mise à jour et augmentée*. Paris : Presses de Sciences Po., pp. 91-98.

Fillieule, O. (dir.). (2005). *Le désengagement militant*. Paris : Belin. 319 p.

Fillieule, O. et N. Mayer. (2001). *Devenir militant. Introduction*. Revue française de science politique, Vol. 51, n°1. pp. 19-25.

Fleury, A. (1938). Enseignement de la Guerre civile espagnole selon les observateurs militaires suisses. *Actes du Symposium 1983*. Lausanne : Centre d'histoire et de prospective militaires. pp. 61-78.

Fontannaz, C. (2021). Le processus de conversion politique d'un pasteur chaux-de-fonnier au cours de la Grande guerre : quand Jules Humbert-Droz devint un révolutionnaire suisse (1914-1919). *Les Cahiers de Framespa*, n°37. En ligne : <http://journals.openedition.org/framespa/11174>. consulté le 05 mars 2024.

Françoise, E. (1995). Les « trésors » de la Stasi ou le mirage des archives. In : Boutier, J. et D. Julia. (dir.). *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'Histoire*. Paris : Éditions Autrement. pp. 145-151.

Godicheau, F. (2004). *La Guerre d'Espagne : République et révolution en Catalogne (1936-1939)*. Paris : Editions Odile Jacob. 459 p.

Godicheau, F. (2007). L'histoire objective » de la guerre civile et la mythologie de la Transition. In : Corrado, D. et V. Alary. (dir.). *La guerre d'Espagne en héritage. Entre mémoire et oubli (de 1975 à nos jours)*. Paris : Presses Universitaires Blaise-Pascal. pp. 69-96.

Godicheau F. (2007). La guerre d'Espagne », une histoire nationale en mutation. *Le cartable de Clio, revue suisse sur les didactiques de l'histoire*. n°7. Université de Genève. pp.122-135.

Goudineau, C. (2001). *Le dossier Vercingétorix*. Arles: Actes Sud. 150 p.

Grandjean-Jornod, C. (2017). Entre souvenir, revendication et réhabilitation : les monuments aux combattants Suisses pour l'Espagne républicaine. *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, vol. 33., pp.94-110. <https://doi.org/10.5169/seals-681757>

Granger, C. (2020). *Joseph Kabris : ou Les possibilités d'une vie : 1780-1822*. Paris: Anamosa. 576 p.

Grignon, C. et J.-C. Passeron (1989). *Le savant et le populaire*. Paris : Le Seuil. 264 p.

Guex, S., Cerutti, M. & P. Huber. (dir.). (2001). *La Suisse et l'Espagne de la République à Franco (1936-1946). Relations officielles, solidarités de gauche, rapports économiques*. Lausanne : Ed. Antipodes. 603 p.

HLS DHS DSS (2005). "Bauer, Eddy". In: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS). En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/031456/2005-11-15/>, consulté le 04.06.2024.

HLS DHS DSS (2007). "Franc-maçonnerie". In : *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS). En ligne: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/011395/2007-05-15/>, consulté le 04.06.2024.

Hobsbawm, E. J. (2008). *L'âge des extrêmes : histoire du court XXe siècle : 1914-1991*. Bruxelles : André Versaille. 810 p.

Holstein, H. (2021). *Combattre pour l'IRA : une analyse processuelle des engagements entre le civil et le combattant*. *Critique internationale*, vol. 93, pp. 29-50. <https://doi.org/10.3917/crri.093.0032>

Huber, P. et M. Uhl. (2004). Die Internationalen Brigaden : politische Überwachung und Repression nach Sichtung der russischen und westlichen Archivaren. Ebre 1938. *Revista Internacional de la Guerra Civil (1936-1939)*, n°11. pp. 11-34.

Huber P., Hug R., et J. Tanner. (2009). *Die Schweizer Spanienfreiwilligen : biografisches Handbuch*. Zurich : Rotpunktverlag. 478 p.

Hutter, H. (1996), *Spanien im Herzen – Ein Schweizer im Spanischen Bürgerkrieg*, édité par André Herrmann, préface et conclusion de Ruth Dreifuss et de Walther L. Bernecker, Zürich : Rotpunktverlag.

Jeanneret, P. (1988). *Le Parti socialiste suisse et la guerre d'Espagne*. Schweizerische Zeitschrift für Geschichte, vol 38, no. 3. p.267.

Jeanneret, P. (2005). "Fonjallaz, Arthur". In: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS). En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/015239/2005-02-02/>, consulté le 13.05.2024.

Jeanneret, P. (2007). "Genève, fusillade de". In: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS). En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/017337/2007-07-11/>, consulté le 04.06.2024.

Jeannin-Jaquet, I. (2009). "Sandoz, André". In : *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS). En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/006054/2009-11-27/>, consulté le 14.05.2024

Kreis, G. (2013), "Union nationale". In: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), traduit de l'allemand. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/017406/2013-01-28/>, consulté le 13.05.2024.

Krüger, C.G et S. Levsen. (dir). (2011). *War Volunteering in Modern Times. From the French Revolution to the Second World War*. Basingstoke : Palgrave Macmillan. 297 p.

Lefebvre, M.,et R. Skoutelsky. (2003). *Les Brigades internationales : images retrouvées*. Paris : Seuil. 189 p.

Le Pape, L. (2020). Radicalisation. In : O. Fillieule (éd.). *Dictionnaire des mouvements sociaux, 2e édition mise à jour et augmentée*. Paris : Presses de Sciences Po, pp. 482-487.

Lorenzo, C.-M. (2006). *Le mouvement anarchiste en Espagne, pouvoir et révolution sociale*. Toulouse : Les éditions Libertaires. 556 p.

Malet, D. (2013). *Foreign Fighters. Transnational Identity in Civil Conflicts*. Oxford-New York : Oxford University Press. 256 p.

Marbacher, J. (1986). Il y a 50 ans : les Brigades Internationales en Espagne : souvenirs d'un combattant suisse. *Cahiers d'Histoire du Mouvement Ouvrier*, vol. 3. pp. 36- 44.

Mariot, N. (2017). *Histoire d'un sacrifice. Robert, Alice et la guerre*. Paris : Le Seuil. 448 p.

Mathieu, L. (2007). L'espace des mouvements sociaux. *Politix*, vol. 77, no. 1, pp. 131-151.

Mathieu, L. (2009). Éléments pour une analyse des coalitions contestataires. La lutte contre le sida et le mouvement des chômeurs, de « Nous sommes la gauche » à Occupation. *Revue française de science politique*, vol. 59, no. 1, pp. 77-96

Mayer, N. (2023). *Sociologie des comportements politiques*. Paris : Armand Colin. 320 p. Disponible en ligne : <https://doi.org/10.3917/arco.mayer.2023.01>

Mosse, G.L. (1999). *De la Grande guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*. Paris : Hachette Littératures. 291 p.

Natoli, C. (2003). Pour une histoire comparée des organisations communistes de solidarité : Secours ouvrier international et Secours rouge international. In : Gotovitch, J. et An. Morelli. (dir.). *Les Solidarités internationales. Histoire et perspectives*. Bruxelles : Éditions Labor. pp. 17-42.

Perrenoud, M. (1988). De la 'Fédération jurassienne' à la 'commune socialiste' : origines et débuts du parti socialiste neuchâtelois (1885-1912). *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, vol. 5. p.123.

Perrenoud, M. (1990). Éléments de l'histoire sociale des Montagnes neuchâteloises (1871-1948). In : *Bulletin de la Société générale suisse d'histoire*. pp. 9-11.

Perrenoud, M. (1993). *La vie politique de 1914 à 1945. Histoire du Pays de Neuchâtel*. T. 3. pp. 66-83.

Perrenoud, M. (2000). Éducation et organisations ouvrières dans le canton de Neuchâtel (1929-1939). *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, vol. 16. pp. 77-90.

Perrenoud, M. (2007).: "Graber, Ernest Paul". In: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS). En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/004510/2007-07-17/>, consulté le 13.05.2024.

Perrenoud, M. (2010) "Naine, Charles". In: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS). En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/004629/2010-11-02/>, consulté le 12.05.2024.

Perrenoud M. (1981). *Les relations entre socialistes et communistes dans le canton de Neuchâtel*. mémoire de licence, Université de Neuchâtel.

Pichavant, G. (2021). BLASCO Sofia. *Dictionnaire du Maitron*, en ligne : <https://maitron.fr/spip.php?article240223>, version du 15 mars 2022, consultée le 04 mai 2024.

Prezioso, S., Batou, J., et A.-J. Rapin. (dir). (2008). *Tant pis si la lutte est cruelle : volontaires internationaux contre Franco*. Paris: Ed. Syllepse. 560 p.

Prezioso, S. (2007). Aujourd'hui en Espagne, demain en Italie'. L'exil antifasciste italien et la prise d'armes révolutionnaire. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°93. pp. 79-91.

Prezioso, S. (2010). Les Italiens en France au prisme de l'engagement volontaire : les raisons de l'enrôlement dans la Grande Guerre (1914-1915). *Cahiers de la Méditerranée* n°81. pp. 147-163.

Prieto, M. (2023). Bericht über das Rechercheprojekt „Zürich und die Spanienfreiwilligen“ Zürich: *Präsidialdepartement der Stadt Zürich*, en ligne : <https://boris.unibe.ch/190367/>

Prost, A. (2014). *Douze leçons sur l'histoire*. Paris: Éditions du Seuil. 384p.

Prost, A. (dir.). (1997). *La Résistance, une histoire sociale*. Paris : Les Éditions de l'Atelier/ Éditions ouvrières. 1187 p.

Ricœur, P. (1991), “Événement et sens”. In : Petit, J-L. *L'événement en perspective*. Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, pp.41-56, en ligne : <http://books.openedition.org/editionsehess/9600>.

Rodriguez, M.-C. (2001). *1936-1939 : La Suisse face aux “deux Espagnes” : les relations économiques et politiques entre la Suisse et l' Espagne durant la guerre civile espagnole : un cas d'étude des relations internationales de la Suisse au XXe siècle*. Lausanne : Ed. Antipodes. 189 p.

Schwaar, K. (2015), "Syndicat de l'industrie, de la construction et des services (FTMH)". In : *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), traduit de l'allemand. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016488/2015-02-18/>, consulté le 11.05.2024.

Seidman, M. (2002). *Republic of Egos. A Social History of the Spanish Civil War*. Madison : University of Wisconsin Press. 406 p.

Serrano, C. (1997). Guerre d'Espagne et historiographie. *Le Mouvement social*, n°181, Vol. 4. pp. 3-6.

Sill, E. (2011). La croisade des gosses. Fugues, disparitions et enrôlements volontaires de mineurs français en Espagne durant la guerre civile. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°110. pp. 19-32.

Sill, E. (2017). Le PCF et l'internement en France des volontaires internationaux de retour d'Espagne : l'impossible solde de tout compte du projet kominternien de Brigades internationales. In : Vigreux, J. et R. Ducoulombier (dir.). *Histoire documentaire du communisme. Territoires contemporains*, n° 7. Disponible en ligne : http://tristan.u-bourgogne.fr/CGC/publications/Histoire_documentaire_communisme/Edouard_Sill.html

Sill, E. (2019). *Du combattant volontaire international au soldat-militant transnational : le volontariat étranger antifasciste durant la guerre d'Espagne (1936-1938)*. Thèse de doctorat en Histoire, Université Paris sciences et lettres, 1080 p. Disponible sur <https://theses.hal.science/tel-02902706>.

Sill, E. (dir.). (2022). *¡Solidarias! Les volontaires étrangères et la solidarité internationale féminine durant la guerre d'Espagne (1936-1939)*. Rennes : Presses universitaires de Rennes. 252 p. Disponible en ligne : <https://books.openedition.org/pur/162646?lang=fr>

Skoutelsky, R. (1998). *L'espoir guidait leurs pas. Les volontaires français en Espagne républicaine. Les volontaires français dans les Brigades internationales, 1936-1939*. Paris : Grasset. 410 p.

Skoutelsky, R. (2003). *L'Espagne après l'Espagne: La mémoire des Brigades internationales. Matériaux pour l'histoire de notre temps*. N°70. pp. 27-33. Disponible en ligne : <https://doi.org/10.3406/mat.2003.402449>

Skoutelsky, R. (2011). Les Brigades internationales. *Les Cahiers d'Adiamos*, vol. 89, n°5. pp. 43-58.

Solano, W., et O. Balaguer. (2002). *Le POUM: révolution dans la guerre d'Espagne*. Paris : Ed. Syllepse. 365 p.

Studer, B. (1994). *Un parti sous influence : le Parti communiste suisse, une section du Komintern [i.e. Komintern], 1931 à 1939*. Lausanne: L'Age d'Homme. 818p.

Studer, B. (2006), "Humbert-Droz, Jules". In: *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), traduit de l'allemand. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/006390/2006-11-27/>, consulté le 13.05.2024.

Studer B. (1995). Le corps dirigeant du Parti communiste suisse dans les années trente : une tentative de biographie collective. *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°34, pp. 49-53. En ligne : <https://doi.org/10.3406/mat.1994.402783>

Tackett, T. (1996). *Becoming a revolutionary : the deputies of the French National Assembly and the emergence of a revolutionary culture (1789-1790)*. Princeton : Princeton University Press. 374 p.

Tarrow, S. (2005). *The New Transnational Activism*. Cambridge/New-york : Cambridge University Press. 258 p.

Toro Y Toro, A. (1997). *Dossier sur la guerre d'Espagne, les brigadistes et leur écho en Suisse romande*. Lausanne: Association pour l'étude de l'histoire du mouvement ouvrier. 158 p.

Toro y Toro, A. (1997). Le cheminement socio-politique du volontaire romand de la guerre d'Espagne. *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, vol. 13, en ligne : <http://doi.org/10.5169/seals-540745>.

Traverso, E. (2007). *A feu et à sang : de la guerre civile européenne, 1914-1945*. Paris : Stock. 370 p.

Traverso, E. (2008). Interpréter le fascisme. A propos de G. Mosse, Z. Sternhell et E. Gentile. *La Revue Internationale des Livres et des Idées*, n°3, p. 13-20. En ligne : <https://shs.hal.science/halshs-00353409>

Traverso, E. (2022). *Révolution. Une histoire culturelle*. Paris : La Découverte. 457 p.

Ulmi, N et P. Huber. (2001). *Les combattants suisses en Espagne républicaine (1936-1939)*. Lausanne : Ed. Antipodes. 339 p.

Weck, H. de. (1991). Comment le journal «Le Jura» voit les républicains espagnols entre 1936 et 1939. *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, vol. 94. pp.157-178. En ligne : <https://www.e-periodica.ch/cntmng?pid=asj-006%3A1991%3A94%3A%3A19>